This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1008
1007

Pn. 2185b e 2
1857

# ANNUAIRE

..

# LA NOBLESSE

## DE BELGIQUE.

Bruxelles. – Imprimerie de Delevingne et Callewaert.

BIBLIOTHECA·BODLEIANA

Bruxelles. – Imprimerie de Delevingne et Callewaert.

BIBLIOTHECA · BODLEIANA

PHILIPPE LOUIS MARIE GHISLAIN

COMTE VILAIN XIIII

# ANNUAIRE

DE

# LA NOBLESSE

## DE BELGIQUE,

PUBLIÉ

PAR LE BARON ISIDORE DE STEIN D'ALTENSTEIN,

Chevalier des Ordres de Charles III d'Espagne, du Christ de Portugal,
du Medjidie de Turquie et de Louis de la Hesse Grand-Ducale,
Chef de bureau à la division de la Noblesse au Ministère des Affaires étrangères,
Membre de l'Académie d'Archéologie de Belgique, etc., etc.

1857.
ONZIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

AUGUSTE DECQ, Rue de la Madeleine, 9. | C. MUQUARDT. Place Royale.

H. TARLIER, Rue de la Montagne, 7.

1857

BIBLIOTHECA · BODLEIANA

# ANNUAIRE ROYAL ET DIPLOMATIQUE.

## MAISON ROYALE.

## MAISON CIVILE DU ROI.

### GRAND MARÉCHAL DE LA COUR.

M. le comte Charles de Marnix.
M. le baron Louis *Prisse*, capitaine commandant d'artillerie, officier d'ordonnance du Roi.

### CABINET DU ROI.

M. Jules van Praet, ministre de la maison du Roi.
M. le baron Henri *d'Anethan*, secrétaire.
M. Victor *Limnander de Nieuwenhoven*, secrétaire adjoint.

### LISTE CIVILE.

M. le vicomte de Conway, intendant de la liste civile.

### PERSONNEL ATTACHÉ A S. A. R. LE COMTE DE FLANDRE.

**Aide de camp.**

M. T. A. S. *Burnell*, officier d'ordonnance du Roi.

## PERSONNEL ATTACHÉ A S. A. R. LA PRINCESSE CHARLOTTE.

**Dames de la princesse**

Madame la comtesse douairière DE MERODE-WESTERLOO, princesse de Grimberghe et de Rubempré, dame d'honneur honoraire.

Mademoiselle la comtesse *d'Yve de Bavay*, dame de la princesse.

Madame *de Bovée*, sous-gouvernante.

## SERVICE DU ROI.

**Département du grand écuyer.**

M. le comte D'HANINS DE MOERKERKE, colonel au premier régiment de ligne, aide de camp de S. A. R. le duc de Brabant, commandant le département du grand écuyer.

## MAISON MILITAIRE DU ROI.

**Adjudant général chef de la maison militaire.**

M. H. F. P. DE LIEM, lieutenant général, inspecteur général de l'artillerie.

**Aides de camp.**

M. le baron J. P. C. *Willmar*, lieutenant général, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à la Haye.

M. L. M. *Brialmont*, lieutenant général en retraite.

M. V. P. E. *Anoul*, lieutenant général, commandant la division de grosse cavalerie, inspecteur de la gendarmerie.

M. P. L. *Dupont*, lieutenant général, commandant la deuxième division territoriale.

M. le baron P. E. F. *Chazal*, lieutenant général, commandant la quatrième division territoriale et d'infanterie.

M. E. *de Lannoy*, général-major, inspecteur général des fortifications et du corps du génie.

M. B. *Renard*, général-major, chef du corps d'état-major.

M. C. A. *Lahure*, général-major, commandant la brigade de grosse cavalerie.

**Aide de camp honoraire.**

M. J. F. N. *Leboutte*, général-major pensionné.

**Officiers d'ordonnance.**

M. A. J. *Montegnie*, capitaine en premier du génie.
M le comte M. G. F. F. *de Ficquelmont*, major honoraire pensionné, commandant l'artillerie de la garde civique de Bruxelles.
M. le baron L. G. H. *Prisse*, capitaine commandant d'artillerie.
M. le comte I. J. *van der Straten-Ponthoz*, capitaine commandant d'artillerie.
M. T. A. S. *Burnell*, capitaine commandant au premier régiment de chasseurs à cheval.
M. G. A. E. J. *Bresse*, major à l'état-major de place.
M. C. G. *Bormann*, colonel d'artillerie pensionné.

## MAISON DE LL. AA. RR ET I. LE DUC ET LA DUCHESSE DE BRABANT.

**Grand maître.**

M. le comte Gustave DE LANNOY.

**Grande maîtresse.**

Madame la comtesse douairière DE MERODE-WESTERLOO, princesse de Grimberghe et de Rubempré, née DE THÉSAN.

**Dame d'honneur.**

Madame la comtesse Gustave *de Lannoy*, née *van der Noot d'Assche*.

**Dames du palais.**

Madame la comtesse Eugène *de Hemricourt de Grunne*, née *Christyn de Ribaucourt*.
Madame la baronne Ferdinand *de Marches*, née *Vilain XIIII*.

**Lectrice.**

Madame *Kittl.*

**Trésorier et secrétaire.**

M. A. F. C. L. *Goffinet,* major au corps d'état-major.

## MAISON MILITAIRE DE S. A. R. LE DUC DE BRABANT.

**Chef de la maison militaire.**

M. H. F. P. DE LIEM, lieutenant général, chef de la maison militaire du Roi.

**Premier écuyer d'honneur, aide de camp.**

M. le comte *d'Hanins de Moerkerke*, colonel au premier régiment de ligne.

**Aide de camp.**

M. le baron C. A. L. A. *Goethals*, colonel commandant le régiment de grenadiers.

**Premier officier d'ordonnance.**

M. A. F. C. L. *Goffinet,* major au corps d'état-major.

**Officiers d'ordonnance.**

M. J. H. *Catoir*, lieutenant au régiment de grenadiers.
M. le baron C. E. G. *d'Overschie de Neeryssche*, lieutenant au régiment de guides.

# CORPS DIPLOMATIQUE.

## AGENTS DIPLOMATIQUES ACCRÉDITÉS A BRUXELLES.

(Par ordre de présence.)

### États Romains.

S. Exc. Révérendissime Mgr. Mathias-Eustache *Gonella*, archevêque de Néo-Césarée, nonce apostolique.
M. l'abbé Émide *Angelini*, auditeur de la nonciature.

### Grande-Bretagne et Irlande.

S. Exc. lord *Howard de Walden et Seaford*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
Sir Thomas-Wathen *Waller*, secrétaire de légation.
M *Barron*, attaché.
M. Horace *Johnston*, attaché.

### Deux-Siciles.

S. Exc. M. le marquis *d'Antonini*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
M. Louis *de Cito*, chargé d'affaires
M. Ernest *de Merolla*, secrétaire de légation.
M. le baron *Zizza*, attaché de légation.

### Sardaigne.

S Exc. M. le comte *de Montalto*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

M. le comte Victor *Sallier de Latour*, premier secrétaire de légation.

**Portugal.**

S. Exc. M. le vicomte *de Seisal*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
M. Jacomo *de Bruges Ornellas*, attaché de légation.
M. Ignace *de Cruz Guerreiro*, attaché de légation.
M. Antonio-Vicente *Peixoto*, attaché de légation.

**Pays-Bas.**

S. Exc. M. le baron *de Gericke de Harwynen*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
M. *Mazel*, secrétaire de légation.
M. *van den Bosch*, attaché.

**Autriche.**

S. Exc. M le baron *de Vrints de Treuenfeld*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
M. le comte *de Thun et Hohenstein*, secrétaire de légation.

**Saxe Royale.**

S. Exc. M. le baron *de Seebach*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire (à Paris).

**Prusse.**

S. Exc. M. le baron *de Brockhausen*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
M. *Magnus*, secrétaire de légation.
M. *Schaffner*, lieutenant, chancelier.

**France.**

S. Exc. M. *Barrot*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
M. , secrétaire de légation.
M. le baron *de la Villestreux*, attaché de légation.

M. *de Bellonet*, attaché de légation.
M. *Hennequin*, chancelier, consul honoraire.

**Hesse Grand-Ducale.**

S. Exc. M. le baron *de Grancy*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire (à Paris).
M. le baron *de Wamball*, attaché.

**Hesse Électorale.**

S. Exc. M. *Baumbach*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire (à Paris).

**Russie.**

S. Exc. M *de Richter*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
M. *de Peterson*, secrétaire de légation.

**Bavière.**

M. le comte *de Marogna*, ministre résident.

**Espagne, Parme et Plaisance.**

M. Ed. *Sancho*, ministre résident.
M. *Cortina*, secrétaire.
M. *Sevilla*, attache.

**États-Unis de l'Amérique septentrionale.**

M. *Seibels*, ministre résident.
M. James *Clarke*, attaché.

**Turquie.**

M le vicomte *de Kerckhove de Varent*, ministre résident.
M. Faustin *Glavany*, secrétaire de légation.

**Hanovre.**

M. *de Linsingen*, ministre résident (à la Haye).

**Danemark.**

M. ...., ministre résident.

**États-Unis de Nicaragua et Honduras.**

M J. *de Marcoleta*, chargé d'affaires (à Paris).

**Brésil.**

M. *Carvalho de Moraes*, chargé d'affaires.

**Mexique.**

M. *Negrete*, chargé d'affaires.
M. I. *Algara*, second secrétaire de légation.

**Toscane.**

M. le marquis *Tanay de Nerli*, chargé d'affaires (à Paris).
M. le comte Alfred *Serristori*, attaché.

**Suède et Norwège.**

M. *de Jarta*, chargé d'affaires.

## AGENTS POLITIQUES DE S. M. LE ROI DES BELGES

### PRÈS LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

---

**Autriche.**

M. le comte *O'Sullivan de Grass de Séovaud*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
M. Gaston *Errembault de Dudzeele*, conseiller de légation.
M *van Loo*, secrétaire de légation de première classe.
M. le comte N. *O'Sullivan*, attaché.
M. Raimond *de Robersart*, attaché.

**Brésil, Confédération argentine, Uruguay.**

(Rio-de-Janeiro.)

M. Eugène *Desmaisières*, chargé d'affaires.

**Confédération germanique.**

(Francfort.)

M. le baron *du Jardin*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
M. Pierre *Bartholeyns*, secrétaire de légation de deuxième classe.
M Anatole *Fallon*, attaché de légation.

**Danemarck, Suède et Norwège, Hambourg et Lubeck.**

(Copenhague.)

M. le baron *Beaulieu*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

**Espagne.**

M. le comte Auguste *van der Straten-Ponthoz*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

M. *Debauche*, secrétaire de légation.
M. Edmond *de Pitteurs*, secrétaire de légation.
M. *de Giey*, attaché de légation.

**États Romains, Sardaigne, Deux Siciles, Toscane, Parme et Plaisance.**

M. N. envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
M. Émile *de Meester de Ravestein*, ministre résident (à Rome.)
M. Emile *Mulle de Terschueren*, secrétaire de légation de deuxième classe (à Rome).
M. Joseph *Lannoy*, ministre résident (à Turin).
M. Isidore *van Overstraeten*, secrétaire de légation de deuxième classe (à Turin).
M. Albert *Paternostre*, attaché (à Turin).

**États-Unis de l'Amérique septentrionale.**

M. *Bosch*, chargé d'affaires.

**France.**

M. Firmin *Rogier*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
M. le baron Eugène *Beyens*, conseiller de légation.
M. Victor *de Failly*, secrétaire de légation de première classe.
M. le comte Léopold *de Beaufort*, secrétaire de légation de deuxième classe.
M. Edmond *David*, attaché de légation.
M. Eugène *Bastin*, chancelier, consul honoraire.

**Grande-Bretagne et Irlande.**

M. Sylvain *van de Weyer*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
M. Henri *Solvyns*, conseiller de légation.
M. Maurice *Delfosse*, secrétaire de légation de première classe.
M. Georges *Forgeur*, attaché de légation.

**Pays-Bas.**

M le lieutenant général baron *Willmar*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
M. Amédée *Pycke de Peteghem*, secrétaire de légation de première classe.
M. le chevalier Maurice *de Kerautem*, secrétaire de légation de deuxième classe.
M. Émile *de Turck de Kersbeek*, attaché.
M. le comte Louis *Cornet*, attaché.

**Portugal.**

M. Henri *Carolus*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
M. *de Bounder de Melsbroeck*, secrétaire de légation de deuxième classe.

**Prusse, Hanovre, Saxe.**

M. le baron *Nothomb*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
M. Gustave *de Stuers*, secrétaire de légation de deuxième classe.

**Russie.**

M. le vicomte Louis *de Jonghe*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
M. le comte Paul *de Borchgrave*, secrétaire de légation de première classe.

**Turquie et Grèce.**

M. Édouard *Blondeel*, ministre résident.
M. Joseph *Jooris*, secrétaire de légation de deuxième classe.
M. Alfred *Bourguignon*, attaché de légation.
M. E. *Keun*, chancelier de la légation.
M. *Henry*, principal drogman.

## MEMBRES DU CORPS DIPLOMATIQUE BELGE

### EN NON-ACTIVITÉ DE SERVICE.

---

**Ambassadeur.**

S. A. le prince *de Ligne*, d'Amblise et d'Épinoy.

**Envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires.**

M. le comte *Le Hon.*
M. le comte *Goblet d'Alviella.*
M. Joseph *Lebeau.*
M. le prince *de Chimay et de Caraman.*
M. le baron D. *Behr.*
M. le comte *de T'Serclaes de Wommersom.*
M. le comte Théodore *van der Straten-Ponthoz.*
M. le vicomte Hippolyte *Vilain XIIII.*
M. le comte Joseph *de Baillet.*
M. le comte Charles *de Marnix.*
M. le vicomte Charles *Vilain XIIII.*
M. Henri *de Brouckère.*
M. le comte *de Briey.*

**Ministre résident.**

M. le baron *de Vrière.*

**Chargés d'affaires.**

M. Charles *Serruys.*
M. P. J. *de Ryckere.*
M. Adrien *Achart.*

# FAMILLE ROYALE.

Pour le précis de l'histoire de la maison de Saxe, voir l'*Annuaire* de 1847, p. 1.

---

Léopold Ier (Georges-Chrétien-Frédéric), né 16 décembre 1790 à Cobourg; marié 2 mai 1816, à la princesse Charlotte-Auguste, fille de Georges IV, roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, veuf 6 novembre 1817; élu Roi des Belges par le congrès national 4 juin 1831; accepte la couronne conditionnellement 26 juin et définitivement 12 juillet suivant; est inauguré et prête le serment constitutionnel à Bruxelles 21 juillet 1831; remarié à Compiègne 9 août 1832, à Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle d'Orléans, veuf pour la seconde fois 11 octobre 1850.

PRINCES ROYAUX.

1° Prince Léopold-Louis-Philippe-Marie-Victor, duc de Brabant, prince royal, né à Bruxelles 9 avril 1835, général-major, marié par procuration à Vienne, 10 août 1853, et en personne à Bruxelles, 23 du même mois, à S. A. I. et R. Marie-Henriette-Anne, archiduchesse d'Autriche, née à Bude 23 août 1836, fille de feu l'archiduc Joseph-Antoine-Jean, palatin de Hongrie, et de Marie-Dorothée-Wilhelmine-Caroline, princesse de Wurtemberg.

2° Prince Philippe-Eugène-Ferdinand-Marie-Clément-Baudouin-Léopold-Georges, comte de Flandre, né à Laeken 24 mars 1837, général-major.

3° Princesse Marie-Charlotte-Amélie-Auguste-Victoire-Clémentine-Léopoldine, née à Laeken 7 juin 1840, fiancée à S. A. I. et R. *Ferdinand*-Maximilien-Joseph, archiduc d'Autriche, né 6 juillet 1832, contre-amiral, commandant en chef de la marine impériale, gouverneur général du royaume Lombard-Vénitien, frère de l'empereur.

**Frère et sœurs du Roi.**

I. Duchesse *Julienne*-Henriette-Ulrique, actuellement *Anna*-Feodorowna, née 23 septembre 1781, mariée 26 février 1796, à S. A. I. le grand-duc Constantin de Russie (mort 27 juin 1831), divorcée 1 avril (20 mars) 1820.

II. *Duc Ferdinand-Georges-Auguste, né 28 mars 1785, mort 27 août 1851*, sa veuve :

Marie-*Antoinette*-Gabrielle, fille de François-Joseph, prince de Kohary, née 2 juillet 1797, mariée 2 janvier 1816. (*Résidence : Vienne.*)

*De ce mariage :*

1° Prince *Ferdinand*-Auguste-François-Antoine, né 29 octobre 1816, ci-devant roi régent de Portugal et des Algarves, marié par procuration 1 janvier et en personne 9 avril 1836, à dona Maria II da Gloria, reine de Portugal et des Algarves, veuf 15 novembre 1853.

*Dont :*

1. Dom *Pedro V* d'Alcantara-Maria-Fernando-Miguel-Raphael-Gabriel-Gonzaga-Xaver-João-Antonio-Leopoldo-Victor-Francisco d'Assiz-Julio-Amelio, roi de Portugal et des Algarves, né 16 septembre 1837.

2. Prince dom *Louis*-*Philippe*-Maria-Fernando-Pedro d'Alcantara-Antonio-Miguel-Raphael-Gabriel-Gonzaga-Xaver-Francisco d'Assiz-Jean-Auguste-Jules de Bragance-Bourbon, duc de Saxe, duc d'Oporto, capitaine lieutenant de marine, né 31 octobre 1838.
3. Prince dom *João*-Maria-Fernando-Gregorio-Pedro d'Alcantara-Miguel-Raphael-Gabriel-Leopoldo-Carlos-Antonio-Francisco d'Assiz-Borja-Gonzaga-Felis de Bragance-Bourbon, duc de Saxe, duc de Beja, major de cavalerie, né 16 mars 1842.
4. Princesse dona *Maria*-Anne-Ferdinande-Léopoldine-Michaele-Gabriela-Carlotta-Antonia-Julia-Victoria-Praxedes-Françoise d'Assise-Gonzaga de Bragance-Bourbon, duchesse de Saxe, née 21 juillet 1843.
5. Princesse dona *Antonia*-Maria-Fernande-Michaele-Gabriela-Rafaele-Francisca d'Assiz-Gonzaga-Silvestre-Julia-Auguste de Bragance-Bourbon, duchesse de Saxe, née 17 février 1845.
6. Prince dom *Fernando*-Marie-Louis-Michel-Raphael-Gabriel-François d'Assise-Gonzague-Antoine-Apollinaire de Bragance-Bourbon, duc de Saxe, né 23 juillet 1846.
7. Prince dom *Augusto*-Maria-Fernando-Carlos-Miguel-Raphael-Agricola-Francisco d'Assiz-Gonzague-Pierre d'Alcantara-Loyola de Bragance-Bourbon, duc de Saxe, né 4 novembre 1847.

2° Prince-*Auguste*-Louis-Victor, né 13 juin 1818, général-major au service de la Saxe-Royale, marié 20 avril 1843, à la Princesse Marie-*Clémentine*-Caroline-Léopoldine-Clotilde d'Orléans, née 3 juin 1817.

*Dont :*

1. Prince Philippe-Ferdinand-Marie-Auguste-Raphaël, né 28 mars 1844.
2. Prince Auguste-Louis-Marie-Eudes, né 9 août 1845.
3. Princesse Marie-Adélaïde-Amélie-Clotilde, née 8 juillet 1846.
4. Princesse Marie-Louise-Françoise-Amélie, née 23 octobre 1848.

3° Princesse *Victoire*-Auguste-Antoinette, née 14 février 1822, mariée 27 avril 1840, à *Louis*-Charles-Philippe-Raphaël d'Orléans, duc de Nemours, né 25 octobre 1814.

4° Prince *Léopold*-François-Jules, né 31 janvier 1824, lieutenant-colonel au régiment d'infanterie n° 37, *Archiduc Joseph*, au service d'Autriche.

III. Duchesse Marie-Louise-*Victoire*, née 17 août 1786, veuve 4 juillet 1814, du prince Emich de Linange; remariée 29 mai 1818, au duc de

Kent, quatrième fils de Georges III, roi d'Angleterre; veuve 23 janvier 1820.

**Neveux du Roi,**

*Enfants du duc Ernest Ier Antoine-Charles-Louis de Saxe-Cobourg-Gotha, mort 29 janvier 1844, et de Louise de Saxe-Gotha-Altenbourg :*

I. *Ernest II* Auguste-Charles-Jean-Léopold-Alexandre-Édouard, duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, né 21 juin 1818, marié 3 mai 1842, à la

Duchesse *Alexandrine*-Louise-Amélie-Frédérique-Élisabeth-Sophie, née 6 décembre 1828, fille de Léopold, grand-duc de Bade.

II. Prince *Albert*-François-Auguste-Charles-Emmanuel, né 26 août 1819, grand maître de l'ordre du Bain, membre du conseil privé de S. M. Britannique, feld-maréchal, chancelier de l'université de Cambridge, marié 10 février 1840, à

Alexandrine-*Victoire* Ire, reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, née 24 mai 1819.

*De ce mariage :*

1. Princesse *Victoire*-Adélaïde-Marie-Louise, princesse royale, née 21 novembre 1840.

2. Prince *Albert*-Édouard, prince de Galles, duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg-Gotha, duc de Cornwall et Rothsay, comte de Carrick, de Chester et de Dublin, baron de Renfrew, lord des Iles, grand steward d'Écosse, né 9 novembre 1841.
3. Princesse *Alice*-Mathilde-Marie, née 25 avril 1843.
4. Prince *Alfred*-Ernest-Albert, prince du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg-Gotha, né 6 août 1844.
5. Princesse *Helena*-Augusta-Victoria, née 25 mai 1846.
6. Princesse *Louise*-Caroline-Albertine, née 18 mars 1848.
7. Prince *Arthur*-William-Patrick-Albert, prince du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg-Gotha, né 1 mai 1850.
8. Prince *Léopold*-Georges-Duncan-Albert, prince du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg-Gotha, né 7 avril 1853.

**Belle-sœur du Roi,**

*Veuve en seconde noces du duc Ernest Ier :*

Duchesse Antoinette-Frédérique-Auguste-*Marie*-Anne, fille de feu Alexandre, duc de Wurtemberg, née 17 septembre 1799, mariée 23 décembre 1832, veuve 29 janvier 1844.

## CONSEIL HÉRALDIQUE (1)

INSTITUÉ AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

---

MM. Le comte DE SAUVAGE, président de chambre à la cour de cassation ;

Le baron DE GERLACHE, premier président de la cour de cassation, membre de l'Académie royale de Belgique ;

Le comte Amédée DE BEAUFFORT, inspecteur général des beaux-arts ;

GACHARD, archiviste général du royaume, membre de l'Académie royale ;

Théodore DE JONGHE, docteur en droit ;

Le comte DE T'SERCLAES DE WOMMERSOM, membre de la chambre des représentants ;

Le comte Maurice DE ROBIANO ;

LOUMYER, chef de division au ministère des affaires étrangères, *greffier*.

(1) Le baron de Bagenrieux ayant renoncé à ses fonctions de membre du conseil héraldique, sa démission a été acceptée par arrêté royal du 5 mars 1856. Il a été promu à cette occasion au grade d'officier de l'ordre de Léopold. M. le comte de Robiano, membre *suppléant*, l'a remplacé comme membre *effectif*.

# LISTE OFFICIELLE DES NOBLES.

Le gouvernement a cru devoir publier enfin d'une manière officielle la liste des personnes qui ont reçu depuis 1830 des lettres-patentes en matière de noblesse.

Cette liste, qui a paru au *Moniteur belge* du 5 octobre 1856, n° 279, est précédée d'un relevé des diplômes accordés à des habitants des provinces méridionales du royaume des Pays-Bas depuis le 1er février 1830, date de la *cinquième liste des personnes ou familles dont les titres et la noblesse se trouvent inscrits sur les registres du conseil suprême de noblesse*, jusque vers l'époque de la révolution. — Un supplément à ce relevé a paru dans le *Moniteur belge* du 15 novembre 1856, n° 320.

## RAPPORT AU ROI.

SIRE,

La dernière liste officielle publiée « des personnes ou familles dont les titres et la noblesse se trouvent inscrits sur les registres du conseil suprême de noblesse » du royaume des Pays-Bas, a été approuvée par arrêté royal du roi Guillaume Ier du 9 janvier 1830 ; elle a paru le 1er février de la même année.

Une liste supplémentaire, s'arrêtant vers le 20 septembre 1830, a été dressée, mais elle n'a pas reçu de publication officielle en Belgique.

Il en est de même de la liste des personnes qui, depuis l'avénement de Votre Majesté, ont été l'objet d'une reconnaissance ou concession de noblesse ou de titres.

Dans la séance de la chambre des représentants du 17 avril

dernier, un honorable représentant a fait l'observation suivante :

« Messieurs, la loi qui existait sous le gouvernement des Pays-Bas existe encore; la loi prononce une peine contre le notaire qui donne à une des parties contractantes un titre qu'elle n'a pas; mais cette loi est tombée en désuétude, je dirai même qu'elle est inapplicable; on en trouvera la preuve dans le discours de l'honorable M. Osy.

« Voici pourquoi cette loi n'est plus appliquée, c'est qu'il n'y a pas de liste officielle qui donne aux notaires le moyen de connaître si un contractant est noble ou ne l'est pas.

« Il y a bien une liste qui a été dressée sous le gouvernement des Pays-Bas, mais cette liste est incomplète aujourd'hui, elle n'a pas été complétée. Maintenant que l'éveil est donné à l'administration de l'enregistrement, elle ne manquera pas d'intervenir pour faire exécuter la loi; il serait important que M. le ministre des affaires étrangères voulût bien faire insérer au *Bulletin des Lois*, comme on l'avait fait sous le gouvernement des Pays-Bas, une liste des personnes nobles qui existent en Belgique. Les notaires auraient une direction; ils ne seraient pas exposés à être frappés d'une amende, qu'ils ne peuvent pas éviter aujourd'hui. »

Ces observations, Sire, m'ont paru justes, et c'est pour combler la lacune qui a été signalée et donner une règle et un guide aux officiers de l'état civil et aux autres officiers publics dans le royaume, que je prie Votre Majesté d'autoriser la publication dans le *Moniteur* et le *Bulletin des Lois* des deux listes officielles qui sont annexées au présent rapport.

Je suis, avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté,

le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

le Ministre des affaires étrangères,

Vte VILAIN XIIII.

APPROUVÉ;

Bruxelles, le 26 septembre 1856.

LÉOPOLD.

**ANNEXE I (1).**

*Liste des Belges dont les titres et la noblesse ont été inscrits sur les registres du conseil suprême de noblesse du mois de janvier au 20 septembre 1830 (2).*

**Barre d'Erquelinnes** (Charles-François-Albert-Joseph, comte de la).

Le titre de comte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Bellefroid d'Oudoumont** (Jean-Charles-François-Félix de).

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Bogaerde de ter Brugge** (André-François-Eugène, baron van den).

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Charlé** (Alexandre-Théodore-Joseph, baron).

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Gillès** (Louis-Jean-Joseph).

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Gillès** (Philippe-Arnold-Louis-Joseph).

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Heyden à Hauzeur** (Philippe-Lambert, van der).

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Liem** (Jean-Henri-Sigismond, chevalier de). Lubbeek (Brabant).

Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

(1) Voir ci-après un supplément à cette liste.

(2) Les prédicats pour la noblesse et les titres sont :

Pour les nobles non titrés... *Messire* ou *Monsieur*, *écuyer*.

Pour tout chevalier héréditaire ou baron, vicomte, comte, marquis et tout prince ou duc qui n'ont pas reçu avec leur diplôme un prédicat spécial... *Messire* ou *Monsieur le chevalier*, *baron*, *vicomte*, *comte*, *marquis*, *prince* et *duc*.

Les princes de la Maison Royale, comme aussi les Princes et Ducs du Saint-Empire romain, ne sont pas compris dans ces prédicats, mais continuent à porter ceux qui de tout temps ont été attachés à leur titre.

**Moffart** (Louis-Guillaume, baron de).
Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Neve** (Philippe-Joseph de).
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Neve** (Charles-Louis de).
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Pottelsberghe** (Marie-Frédéric-Joseph van).
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Pecsteen de Maldeghem** (Philippe, baron).
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Puissant d'Agimont** (Jacques-André-Ferdinand-Marie).
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Toict** (Joseph, vicomte du).
Tous ses descendants portent le titre de vicomte et vicomtesse.

**Vivier** (Vincent-Marie-Constantin, du).
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

Le ministre des affaires étrangères,
Vte VILAIN XIIII.

---

ANNEXE II.

*Liste des personnes ou familles belges auxquelles le Roi a accordé reconnaissance ou concession de noblesse ou de titres depuis* 1831 *jusqu'à ce jour.*

**Alcantara** (Alexandre-Achille-Octave, comte d'). Tournay.
Le titre de comte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture ; les autres descendants mâles portent le titre de chevalier.

**Alcantara** (Emmanuel-Joseph, comte d'). Gand.
Le titre de comte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture ; les autres descendants mâles portent le titre de chevalier.

**Alcantara** (Pierre-Octave d'). Gand.
Le titre de comte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture ; les autres descendants mâles portent le titre de chevalier.

**Anethan** (Jules-Joseph, baron d'). Bruxelles.
Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Anethan** (Henri-Auguste, baron d'). Bruxelles.
Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Anethan** (Henri-Armand, baron d'). Bruxelles.
Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Auxy** (Gaston-Charles-Ange, marquis d'). Mons.
Le titre de marquis se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture ; les autres descendants portent le titre de comte et comtesse.

**Baesen** (Louis-Jean-Xavier). Anderlecht (Brabant).
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Bagenrieux** (Philémon-Joseph, baron de). Bruxelles.
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Baillet** (Henri-Jean-Baptiste, baron de). Bruxelles.
Tous ses descendants portent le titre de comte et comtesse.

**Baillet** (Alfred-Frédéric-Ferdinand, comte de). Bruxelles.
Tous ses descendants portent le titre de comte et comtesse.

**Baillet** (Anatole-Ferdinand-Ernest, comte de). Bruxelles.
Tous ses descendants portent le titre de comte et comtesse.

**Bailly de Tilleghem** (Hector-Édouard-Henri, vicomte le). Bruges.
Le titre de vicomte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture ; les autres descendants portent le titre de baron et baronne.

**Baré de Comogne** (Hippolyte-Guillaume, vicomte de). Huy.
Tous ses descendants portent le titre de vicomte et vicomtesse.

**Barre d'Erquelinnes** (Alexandre-Alfred, comte de la). Bruxelles.
Le titre de comte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Bauwens** (Henri-Jean, chevalier). Swynaerde (Fl. or.).
Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Bauwens** (Charles-Antoine-François, chevalier). Eecke (Fl. or.).
Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Beaulieu** (Napoléon-Alcindor, chevalier). Bruxelles.
Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Beeckman** (Léon-Joseph-Hyacinthe-Ghislain, baron de). Bruxelles.
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Beeckman** (Frédéric-Joseph-Ghislain, baron de). Bruxelles.
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Beeckman** (Ferdinand-Charles-Ghislain, baron de). Bruxelles.
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Behaghel** (Jean-Pierre). Ruyen (Flandre orientale).
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Bériot** (Charles-Auguste de). Bruxelles.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Bernard de Faucomval** (Charles-François-Joseph-Antoine-Marie, baron de). Bruxelles.
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Bethune** (Maximilien-Guillaume-Auguste-Albert, marquis de). La Hulpe (Brabant).
Le titre de marquis se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Bethune** (Félix-Antoine-Joseph, baron). Courtrai.
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Beyens** (Eugène-Henri-Léonard, baron). Bruxelles.
Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Biber** (Antoine-Jérôme de). Bruxelles.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Bie** (Joseph-Léonard-Antoine de). Bruxelles.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Bie** (Antoine-Joseph-Michel de). Anvers.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Biolley** ( Raymond-Jean-François, vicomte de). Verviers.
Tous ses descendants mâles portent le titre de vicomte.

**Biolley** (Marie-Arnold-Édouard, de). Verviers.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Bleyfuesz** (Ferdinand-Joseph). Dison (Liége).
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Bois** (Ferdinand-Antoine-Désiré-Joseph-Adrien, baron du). Anvers.
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Bois de Nevele** (Ferdinand, baron du). Edeghem (Anvers).
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Bois** (Adolphe-Gabriel-Joseph-Antoine-Marie-Louis, comte du).
Le titre de comte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Bonaert** (Jean-Louis-Félix-Théobald-Ghislain, baron). Bruxelles.
Au décès du titulaire sans descendants mâles, le titre passera à son neveu, François-Albert-Édouard Bonaert, qui le transmettra à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Bonhome** (Marie-Joseph-Hyacinthe, baron de). Bois-Borsu (Liége).
Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Bonhome** (Alexandre-Louis-Joseph, baron de). Haversin (Namur).
Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Bonhome** (Alexandre-Marie, baron de). Hogne (Namur).
Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Bonhome** (Léopold-Joseph, baron de). Frandeux (Namur).
Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Bonhome** (Maximilien-Henri-Joseph, baron de). Ordenne (Namur).
Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Bonhome** (Léopold-Louis-René-Joseph, baron de). Dampicourt (Luxembourg).
Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Bonhome** (Eugène-Louis-Joseph, baron de) Chênée (Liége).

Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Borman** (Arnold-Ferdinand-Jacques, chevalier de). Liége.

Le titre de chevalier se transmet a ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Borman** (Théodore-Nicolas, chevalier de). Looz (Limbourg).

Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Borman** (Jacques-Frédéric-François-Alexandre, chevalier de). Courtrai.

Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Boutier de Catus** (Théodore-Charles-François, baron). Huy.

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Brabandere** (Romuald-Wilfrid-Bonaventure-Édouard, chevalier de). Bruxelles.

Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Brandem de Beeth** (Félix-Florimond-Aloys, baron van den). Malines.

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture; les autres descendants mâles portent le titre de chevalier.

**Brauwere** (Pierre-Benoît-François-Marie-Anne de). Ixelles.

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Briey**, baron de Landres (Camille, comte de). Laclaireau (Luxembourg).

Tous ses descendants portent le titre de comte et comtesse.

**Brou de la Wastinne** (Auguste-Guillaume-François, baron de). Cortil-Noirmont (Brabant).

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Brou** (Ferdinand, baron de). Bruxelles.

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Buisseret** (Nicolas-Joseph, baron de). Bruxelles.

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Buisseret** (François-Étienne de). Schaerbeek (Brabant).

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Burbure** (Philippe-Édouard-Guillaume-Marie, chevalier de). Anvers.

Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Burlet** (Gérard-Antoine-Joseph). Bruxelles.

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Burtin** (Rodolphe-Léopold-Joseph-Xavier, chevalier de). Stroombeek (Brabant).

Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Bus de Gisignies** (Léonard-Pierre-Joseph, vicomte du). Oostmalle (Anvers).

Tous ses descendants mâles portent le titre de vicomte.

**Caloen**, baron de Basseghem (Anselme-Marie-Joseph-François-de-Paule-Ghislain van). Varssenaere (Flandre occidentale).

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Camusel** (Hyacinthe-Augustin-Ghislain). Molenbeek-Saint-Jean (Brabant).

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Camusel** (François-Louis-Pierre). Molenbeek-Saint-Jean (Brabant).

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Cartier d'Yves** (Jean-Baptiste-Louis-Ghislain-Joseph, baron de). Yves (Namur).

Tous ses descendants mâles portent le titre de baron.

**Caubergh** (Chrétien-Othon van). Hasselt.

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Cécil** (Julien-Laurent-Joseph, baron de). Wimmertingen (Limbourg).

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Cerf** (Simon-Charles-Isidore-Joseph, chevalier de). Ophoven (Limbourg).
Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Cerf** (Charles-Jules-Joseph de). Namur.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Cesve** (Alexandre-André-Théophile, baron de). Rosée (Namur).
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Charlé** (Auguste-Adrien-Joseph-Ghislain). Damremy (Hainaut).
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Charlé** (Félix-Bernard-Joachim-Joseph-Ghislain). Seneffe (Hainaut).
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Charlé** (Maurice-François-Bernard-Joseph-Ghislain). Seneffe.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Chestret** (Remy-Godefroid-Hyacinthe, baron de). Donceel (Liége).
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Charliers de Buisséret** (Louis-Laurent-Ghislain, vicomte).
Le titre de vicomte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Cloeps d'Heernesse** (Jean-Baptiste-Joseph-Marie-Ghislain, baron de). Bruxelles.
Le titre de baron est personnel.

**Cogels** (Édouard-Joseph, baron). Anvers.
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Coghen** (Jacques-André, comte de). Bruxelles.
Tous ses descendants mâles portent le titre de comte.

**Conway** (Édouard-Henri-Joseph, vicomte de). Bruxelles.
Le titre de vicomte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Conway** (Jules-Eugène-Désiré de). Malines.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Conway** (Robert-Daniel-Emmanuel de).
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Corbisier de Méaultsart** (Benjamin-Joseph). Bruxelles.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Cornelissen** (Jacques-Jean-Népomucène-Robert, comte de). Bruxelles.
Le titre de comte se transmet par ordre de primogéniture.

**Cornet de Peissant** (Benoît-Gabriel-Marie-François, comte). Bruxelles.
Tous ses descendants portent le titre de comte et comtesse.

**Corswarem** (Guillaume-Joseph, chevalier de). Hasselt (Limbourg).
Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Corswarem** (Joseph-Théodore de). Liége.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Corswarem** (Charles-Philippe-François-Gilles de). Alken (Limbourg).
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Cossée de Semeries** (Charles-Philippe-Auguste). Blaregnies (Hainaut).
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Daelman** (Alexis-Ghislain-Désiré, baron).
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Daminet** (Alexandre-Joseph, baron). Enghien.
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Daminet** (Adolphe-Charles-Joseph-Hubert, chevalier). Seneffe (Hainaut).
Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Daminet** (Émile-Victorin-Alexandre-Hubert, chevalier). Enghien.
Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Dehalts** (Désiré-Bernard-Joseph, baron). Tournai.

Le titre de baron, qui se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture, passera, après le décès du présent titulaire, à l'aîné des fils nés du mariage de sa fille, Mme Aglaé-Ernestine Marie Dehalts, avec M. Achille-Ulysse-Salomon Buffin.

**Delebecque** (Louis-Joseph, comte). évêque de Gand. Gand.

**Desmanet de Boutonville** (François-Benoît-Ignace-Joseph, baron). Bruxelles.

Son fils, Albéric-Charles-Hubert-Joseph, est autorisé à porter le titre de baron, du vivant de son père et à le transmettre à tous ses descendants, sans distinction de sexe, dès leur naissance.

**De Volder** (Jacques-Melchior-Antoine). Gand.

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Dhont** (Hippolyte-Jean-Philippe-Désiré, chevalier). Bruges.

Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Dieudonné de Corbeek-Overloo** (Louis-Alexandre, baron de). Louvain.

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture; les autres descendants mâles portent le titre de chevalier.

**Donnéa** (François-Charles-Alexis, chevalier de). Liége.

Tous ses descendants mâles portent le titre de chevalier.

**Doorslaer** (Édouard-Jean-Antoine van). Hamme (Fl. or.).

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Dorlodot** (Eugène-François de). Acoz (Hainaut).

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Dubois** (Jean-Népomucène-Jacques-Martin-Severin, chevalier). Etterbeek (Brabant).

Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Duerne de Damast** (Eugène-Louis-Joseph van). Bruges.

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Du Jardin** (Aldephonse-Alexandre-Félix, baron). Bruxelles.

Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Du Monceau** (Jacques-Jean-Jean-Baptiste, comte). Bruxelles.

Le titre de comte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Dupont d'Ahérée** (Perpète-Florent-Joseph, baron). Mettet (Namur).

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Duvivier** (Charles-Joseph, baron). Mons.

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Duvivier** (Léopold-Donat-Alexandre, baron). Malines.

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Eersel** (Charles-Gérard-François, chevalier van). Bruxelles.

Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Eersel** (Antoine-Constant-Marie, chevalier van). Bruxelles.

Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Ertborn** (Victor-Charles-Marie-Joseph, baron van). Anvers.

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture; le fils aîné le porte du vivant de son père; les autres descendants mâles portent le titre de chevalier.

**Estrix de Terbeeck** (François-Jean-Charles, chevalier). Bruxelles.

Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Faille d'Huysse** (Adolphe-Joseph-Ghislain, baron Della). Gand.

Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Faille** (Hippolyte-Louis-Théodore-Ghislain-Gaëtan, baron Della). Gand.

Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Faille** (Gustave-Jean-Baptiste-Auguste-Henri-Ghislain, baron Della). Gand.

Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Faille** (Édouard-Théophile-Isidore-Constant, baron Della). Gand.

Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Fierlant** (François-Antoine-Marie, baron de) Bruxelles.
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Formanoir de la Cazerie** (Charles-Auguste-Adrien, chevalier de). Anderlecht (Brabant).
Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Gaiffier d'Hestroy** (Emmanuel-Louis-François-Hubert-Ghislain, baron de). Hestroy (Namur).
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Garcia de la Vega** (Thomas-Antoine-Joseph, baron de). Flostoy (Namur).
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Gerlache** (Étienne-Constantin, baron de). Ixelles (Brabant).
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Gerlache** (Pierre-Eugène de).
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Gerlache** (Anne-Joseph de). Differdange (Luxembourg).
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Gerlache** (Eugène-Jean de). Biourge (Luxembourg).
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Gerlache** (Franç.-Pontian-Adolphe de). Braine-le-Château (Brab.)
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Gerlache** (Bernard-Adrien de). Bruxelles.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Giey** (Henri-Jean-Baptiste, baron de). Gand.
Le titre de baron se transmet à tous ses descendants mâles.

**Gillès de Pélichy** (Louis-Jean-Joseph, baron de). Anvers.
Le titre de baron se transmet à tous ses descendants mâles.

**Goblet d'Alviella** (Albert-Joseph, comte). Bruxelles.
Le titre de comte se transmet à tous ses descendants mâles.

**Goethals** (François-Aimé-Ghislain, comte). Bruges.
Le titre de comte se transmet à tous ses descendants mâles.

**Goethals** (Charles-Auguste-Ernest, baron). Bruxelles.
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Grand-Ry** (André-Joseph-Jules-Hubert de). Verviers.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Grave** (Joseph-Charles-Ghislain, baron van). Ypres.
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Greindl** (Léonard-Jean-Charles, baron). Bruxelles.
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Grenus** (Paul-Louis-César, baron de). Genève.
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Guyot** (Victor-Édouard). Anvers.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Guyot** (Alfred-Honoré). Anvers.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Haeghen de Mussain** (Amand-Auguste-Joseph, baron d'Eesbeke, dit van der). Saintes (Brabant).
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Hanins de Moerkerke** (Aquila-Aimé-François-Joseph, comte d'). Bruxelles.
Le titre de comte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Havre** (Eugène-Charles-Henri, baron van). Brasschaet (Anvers).
Le titre de baron se transmet par ordre de primogéniture, les autres descendants portent le titre de chevalier.

**Havre** (Constantin-Charles, chevalier van). Anvers.
Le titre de chevalier se transmet à tous ses descendants mâles.

**Havre** (Jean-Michel-Antoine-Joseph-Louis, baron van). Anvers.
Le titre de baron est personnel.

**Hennequin de Villermont** (Ant.-Charles, comte). Bruxelles.
Le titre de comte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Hennessy** (Daniel-Patrice-Joseph). Bruxelles.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Herckenrode** (Jacques-Salomon-François-Joseph-Léon, baron de). Saint-Trond.
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Herry** (Jacques-Louis-Antoine-Bernard). Louvain.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Herry** (Philippe-Joseph-Jean-Népomucène-Hyacinthe). Namur.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Herry**. (Albert-Alexandre). Anvers.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Herwyn** (Napoléon-Diodore-Dorothée, baron). Furnes.
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Heusch** (Adrien-Servais-Joseph-Allard, baron de). Bombroeck (Limbourg).
Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Heynderyox** (François-Joseph-Antoine, baron). Destelbergen (Flandre orientale).
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Hody** (Alexis-Guillaume-Charles-Prosper, baron). Bruxelles.
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Honnorez** (Remy-Prosper). Corbeek-Dyle (Brabant).
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Hoobrouck** baron de **Mooreghem** (Eugène-Marie-Jean-Népomucène van). Bruges.
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Hoobrouck de Mooreghem** (Eugène-François-Colette, van). Gand.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Hoobrouck ten Hulle**, (Constant-Bruno-Hubert van). Gand.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Hornes** (Jean de). Bruxelles.

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Huart** (Édouard-Dominique-Marie-Joseph, baron d'). Namur.

Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Huart** (Henri-Joseph, baron d'). Aubange (Luxembourg).

Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Huart** (Auguste-Henri-Vincent, baron d'). Jamoigne (Luxembourg).

Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Huyttens** (Alphonse-Édouard-Théodore, chevalier). Bruxelles.

Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Huyttens** (Émile-Joseph-François, baron). Bruxelles.

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture

**Huyttens** (Victor-François-Léonard), chevalier. Bruxelles.

Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Huyttens** (François-Eugène-Edmond, chevalier). Bruxelles.

Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Jacquier de Rosée** (Alphonse-Marie-Eugène, baron de). Bruxelles.

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Jamblinne** (Jérôme-Antoine-Joseph-Marie, baron de). Ixelles.

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Jolly** (André-Édouard, baron). Bruxelles.

Le titre de baron se transmet à ses deux fils, Eugène-Oscar-Léon-Marie et Ferdinand-Joseph-Félix-Hector, dans la descendance desquels il est transmissible par ordre de primogéniture masculine.

**Jonghe** (Auguste-Charles-Joseph-Ghislain, vicomte de). Ardoye (Flandre occidentale).

Tous ses descendants portent le titre de vicomte et vicomtesse.

**Ker'Autem** (Maurice-Adrien-Florentin-Ernest-Joseph, chevalier de). Bruxelles.

Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Kerchove de Denterghem** (Constantin-Ghislain, comte de). Gand.

Le titre de comte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Kerckhove** (Joseph-Romain-Louis de). Anvers.

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Kessel** (Charles-François-Nicolas-Joseph, de). Wellin (Luxembourg).

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Kessel** (Joseph-Théodore-Hippolyte de). Chanly (Luxembourg).

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Kessel** (Henri-Emmanuel-Nicolas de). Nassogne (Luxembourg).

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Kessel** (Théodore-Joseph-Hippolyte de), prêtre. Flamissoul (Luxembourg).

**Knuyt** (Édouard-Martin-Albert, chevalier de). Coolkerke (Flandre occidentale).

Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Lafontaine** (Jean-François, baron). Liége.

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Lallement de Levignen** (Jules-Félix-Joseph, comte). Namur.

Le titre de comte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Lamberts de Cortenbach** (Marie-Thérèse de Bex, veuve de Werner-Joseph, baron de). Saint-Trond.

Au décès de la titulaire, tous les enfants mâles nés de son mariage avec feu Werner-Joseph de Lamberts de Cortenbach, porteront le titre de baron, transmissible à leurs descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Le Boucq de Beaudignies** (Marie-Anne-Joseph-Charles, vicomte). Saint-Josse-ten-Noode (Brabant).
Le titre de vicomte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Le Candele** (André-François, baron). Humbeek (Brabant).
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Lefebvre de Sardans** (Léon). Vieil Héverlé (Brabant).
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Lefebvre** (Léopold-Jacques-Joseph-Marie-Alphonse, baron). Tournai.
Le titre de baron est personnel.

**Le Grelle** (Gérard-Joseph-Antoine, comte). Anvers.
Le titre de comte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Lehon** (Charles-Amé-Joseph, comte). Tournai.
Tous ses descendants mâles portent le titre de comte.

**Le Hoye** (Maurice-François-Ghislain). Isque.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Lejeune** (Jean-Baptiste, chevalier). Saint-Nicolas.
Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Lejeune** (Désiré-Joseph, chevalier). Bruxelles.
Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Le Maistre d'Anstaing** (Idesbalde-Pierre-Ernest). Tournai.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Lichtervelde** (Camille-Emm.-Ch.-Ghislain, comte de). Gand.
Le titre de comte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Lidth de Jeude** (Joseph-Jean-Pierre-François van). Anvers.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Lidth de Jeude** (Jean-François-Antoine-Joseph van). Anvers.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Louvrex** (Henri-François-Théodore). Saint-Nicolas-lez-Liége.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Lunden** (Édouard-Jean). Anvers.

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Macar** ( Marie - Charles - Ferdinand - Balthazar, baron de ). Liége.

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Maesen** (Antoine-Laurent-Christophe, chevalier van der). Verviers.

Tous ses descendants mâles portent le titre de chevalier.

**Male de Ghorain** ( Josse-Joseph-Ghislain, chevalier van ). Molenbeek-Saint-Jean (Brabant).

Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Man d'Hobruge** baron d'Attenrode et de Wevere. ( Joseph-Louis de), Hooylaert. (Brabant).

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Marbais du Graty** ( Hyacinthe - Joseph - Xavier, baron ). Mons.

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Marchal** (François-Joseph-Ferdinand, chevalier). Schaerbeek (Brabant).

Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Marchal** (Ernest-Joseph). Bruxelles.

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Marcq de Tiége** (Paul-Henri-Dominique, baron de). Ottignies (Brabant).

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Marmol** (Ferdinand-Charles-Joseph, baron del). Liége.

Tous ses descendants mâles portent le titre de baron.

**Marnix** (Louis-Joseph-Ghislain-Marie, comte de). Bruxelles.

Le titre de comte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture ; le fils aîné le porte du vivant de son père devant son prénom.

**Marnix** (Victor-Idesbalde-Marie-Ghislain, comte, vicomte de). Bornhem (Anvers).

Le titre de comte est personnel ; le titre de vicomte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture ; le fils aîné le porte du vivant de son père devant son prénom.

**Marnix** (Marie-Ferdinand-Ghislain-Amédée, comte, vicomte de). Bornhem (Anvers).

Le titre de comte est personnel ; le titre de vicomte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture ; le fils aîné le porte du vivant de son père devant son prénom.

**Marnix** (Charles-Gustave-Ghislain-Marie, comte, vicomte de). Bornhem (Anvers).

Le titre de comte est personnel ; le titre de vicomte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture ; le fils aîné le porte du vivant de son père devant son prénom.

**Martini** (Joseph-Hyacinthe-Jacques, comte). Bruxelles.

Le titre de comte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Mazeman** (Jules-Joseph-Timothée, baron). Proven (Flandre occidentale).

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Meeûs** (Ferdinand-Philippe, comte de). Bruxelles.

Tous ses descendants mâles portent le titre de comte.

**Meldert** (Eugène-Charles-Benoît van). Zele (Flandre orientale).

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Merode**, marquis de Westerloo, prince de Grimberghe et de Rubempré (Henri-Marie-Ghislain, comte de). Bruxelles.

Les titres de prince de Grimberghe et de marquis de Westerloo se transmettent à ses descendants mâles par ordre de primogéniture. Le fils aîné porte, du vivant de son père, le titre de prince de Rubempré sans le faire précéder d'aucun autre titre. Tous les autres descendants portent le titre de comte et comtesse.

**Mertens** (Charles-Louis, baron). Bruxelles.

Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Mertens** (Édouard, baron). Bruxelles.

Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Mertens** (Amand-Joseph, baron). Bruxelles.
Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Mertens** (Paul-Adolphe, baron). Bruxelles.
Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Minckwitz** (Marie-Jeanne-Gabrielle-Henriette-Josèphe, baronne de). Philippeville.
Pour sa personne seulement.

**Misson** (Paul-Maximilien-Jean, baron). Bruxelles.
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Mock** (Jean-Baptiste de la). Neufchâteau.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Moerman d'Harlebeke** (Charles-Marie-Ghislain, vicomte). Gand.
Tous ses descendants mâles portent le titre de vicomte.

**Moles le Bailly** (Denis). Bruges.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Mols** (François-Michel-Joseph). Anvers.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Montens** (Alexis-François-Xavier-Marie). Massenhoven (Anvers).
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Montpellier** (Frédéric-Adrien-Constantin-Ghislain de). Annevoie (Namur).
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Montpellier** (Alphonse-Alexis de). Vedrin (Namur).
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Montpellier** (Henri-Constant de). Vedrin (Namur).
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Montpellier** (Théodore-Alexis-Joseph de), chanoine. Namur.

**Morel** (Alphonse-Antoine). Gand.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Moyard** (Alexandre-Joseph, chevalier). Bruxelles.
Tous ses descendants mâles portent le titre de chevalier.

**Muelenaere** (Félix-Amand, comte de). Bruges.
Tous ses descendants mâles portent le titre de comte.

**Mulle de Terschueren** (Émile-Pierre). Bruxelles.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Munck** (Joseph-Chrétien-Norbert de). Bruxelles.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Murat** (Théodore-Charles-Ghislain, comte de). Anvers.
Le titre de comte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Neeffs** (Corneille-Vincent). Malines.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Neuchâtel** (Louis-Paul-Adolphe, chevalier de). Namur.
Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Neunheuser** (Édouard-Félix-Georges de). Bruxelles.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Neunheuser** (Willebrord-Ange-François de). Virton (Luxembourg).
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Noidans Calf** (Albert, comte de). Liége.
Le titre de comte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Noot** (Antoine-Joseph-Marie-Jacqueline, baron van der). Moorsel (Flandre orientale).
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Nothomb** (Jean-Baptiste, baron). Messancy (Luxembourg).
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Oldenneel** (Charles-Antoine-Joseph, baron d'). Bruxelles.
Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Oldenneel** (Hyacinthe-Josse-Norbert, baron d'). Bruxelles.
Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Olislagers de Sipernau** (Théodore-Hyacinthe-Hubert). Eelen (Limbourg).
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Pangaert** (François-Joseph-Antoine). Wolverthem (Brabant).
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Parthon de Von** (Édouard, chevalier). Bruxelles.

Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Parthon de Von** (Édouard-Henri). Bruxelles.

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Pasquet d'Acos** (Herman-François-Constant, baron de). Bothey (Namur).

Tous ses descendants mâles portent le titre de baron.

**Pecsteen** (Charles-Honoré-Philippe-Louis, baron). Bruges.

Au décès du titulaire, son titre passera à son gendre Camille-Jean-Idesbalde Rotsart de Hertaing, qui le transmettra à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Pecsteen** (Gustave-Honoré-Jacques, baron). Ruddervoorde (Flandre occidentale).

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Peers** (Ernest-Jean-Charles-Eugène, baron). Oostcamp (Flandre occidentale).

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Peers** (Irénée-Charles-Macaire). Oostcamp (Flandre occidentale).

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Percy** (Pierre). Bruxelles.

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Pinto** (Frédéric-Jacques-Emmanuel, comte de). Hod Beaumont, commune de Theux (Liége).

Tous ses descendants portent le titre de comte et comtesse.

**Pinto** (Henri-André-Joseph, comte de). Hod-Beaumont, commune de Theux (Liége).

Tous ses descendants portent le titre de comte et comtesse.

**Popelaire de Terloo** (Jean-Baptiste-Louis-Joseph, baron). Bruxelles.

Le titre de baron est personnel

**Popelaire** (Pétronille-Françoise-Josèphe), épouse du chevalier Josse-Joseph van Male de Ghorain). Molenbeek-Saint-Jean (Brabant).

Pour sa personne seulement.

**Posson** ( Jacques-Emmanuel-Joseph-Ghislain de ). Gosselies (Brabant).

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Posson** dit de **Wanfercée** (Albertine-Dorothée d'Onyn, veuve de Henri-Joseph-Ghislain de). Wanfercée (Namur).

Tous ses enfants, nés de son mariage avec feu Henri-Joseph-Ghislain de Posson dit de Wanfercée, portent les mêmes prédicats.

**Potesta** (Charles-Louis-Marie, baron de). Engis (Liége).

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Pouppez de Kettenis de Hollaeken** (François-Joseph). Louvain.

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Powis** (Adolphe-Charles-Ghislain, chevalier). Bruxelles.

Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Pret de Calesberg** (Ferdinand-Jean-Joseph, baron de). Brasschaet (Anvers).

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Prisse** ( Albert-Florent-Joseph, baron ). Saint-Josse-ten-Noode (Brabant).

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Proli** (Philippe-Adolphe, comte de). Bruxelles.

Le titre de comte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Puysieulx** (François-Xavier-Joseph-Émile de). Mons.

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Pycke** de Peteghem ( Auguste-François-Ghislain, baron ). Gand.

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Pycke** (Pierre-François-Auguste, chevalier). Malines.

Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Pycke** (Jean-Joseph-Édouard, chevalier). Malines.
Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Radzitzky** (Charles-Léopold-Guillaume-Louis, baron de). Malines.
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Radzitzky** (Corneille-Antoine-Alexandre-Auguste-Othon, baron de). Limal (Brabant).
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Rasse** (Jules-Auguste-Charles-Henri-Joseph, baron de). Tournai.
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Rasse** (Alphonse-Alexandre-Paul-Narcisse, chevalier de). Tournai.
Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Reiffenberg** (Frédéric-Auguste-Ferdinand-Thomas, baron de). Bruxelles.
Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Rennette** (Xavier-Ferdinand-Ghislain-Albert-Nicolas, baron de). Bruxelles.
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Renoz** (Napoléon-Louis-Amand-François-Alexandre). Namur.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Renoz** (Prosper-Auguste-Isidore-Benjamin-Joseph). Bruxelles.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Reynegom de Buzet** (Théodore-François-Ghislain, baron van). Bruxelles.
Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Reynegom de Buzet** (Pierre-Théodore-Auguste, baron van). Bruxelles.
Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Reynegom de Buzet** (François-Marie-Ghislain, baron van). Bruxelles.

Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Reynegom de Buzet** (Ferdinand-Joseph-Ghislain, baron van). Bruxelles.

Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Riquet,** prince de Caraman, prince de Chimay (Joseph de). Chimay.

Le titre de prince de Chimay et de Caraman se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture. Le fils aîné porte le titre de prince de Caraman seul, du vivant de son père. Tous les autres descendants portent le titre de comte et comtesse de Caraman.

**Riquet,** comte de Caraman, prince de Chimay (Michel-Gabriel-Alphonse-Ferdinand de).

Le titre de prince de Chimay est personnel. Tous ses descendants portent le titre de comte et de comtesse Caraman.

**Robert de Saint-Symphorien** (Philippe-Henri-Emmanuel-Marie, baron). Baudour (Hainaut).

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Roberti** (Guillaume-Joseph). Louvain.

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Robiano** (Louis-Jean-Antoine-Marie-Joseph, comte de). Waudrez (Hainaut).

Tous ses descendants portent le titre de comte et comtesse.

**Robiano** (Maurice-Joseph, comte de). Bruxelles.

Tous ses descendants portent le titre de comte et comtesse.

**Robiano de Borsbeek** (Louis-François-Marie-Joseph, comte de). Tervueren (Brabant).

Tous ses descendants portent le titre de comte et comtesse.

**Robiano** (Marie-Isab.-Françoise le Brun de Miraumont d'Ostregnies, veuve d'Eugène-Gaspard-Marie-Joseph, de). Bruxelles.

Tous ses enfants, nés de son mariage avec feu Eugène-Gaspard-Marie-Joseph de Robiano, portent le titre de comte et comtesse.

**Roche** (Louis-Joseph, chevalier de la). Mons.

Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Rousselière-Clouard** (François-Eustache-Amédée, baron de la). Jupille (Liége).

Tous ses descendants mâles portent le titre de baron.

**Ruddere de te Lokeren** (Mathieu-Constant-Amand-Marie de). Alost.

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Saint-Charles** (Paul-Philippe-Alphonse-Gustave, chevalier de). Liége.

Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Sauvage** (Etienne-Noël-Joseph, comte de). Bruxelles.

Le titre de comte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture. Les autres descendants mâles portent le titre de chevalier.

**Sauvage** (Frédéric-Joseph, chevalier de). Liége.

Tous ses descendants mâles portent le titre de chevalier.

**Sauvage Vercour** (Fréd.-Nicolas-Joseph, chevalier de). Liége.

Tous ses descendants mâles portent le titre de chevalier.

**Schiervel** (Pierre-Léonard-Marie, baron de). Hasselt.

Au décès du titulaire, sans descendants mâles, le titre passera à son neveu Jacques-Henri-Léonard-Gustave de Schiervel, qui le transmettra à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Selliers de Moranville** (Charles-Joseph-François-de-Paule, chevalier de). Bruxelles.

Tous ses descendants mâles portent le titre de chevalier.

**Senzeille** (Alphonse, baron de).

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Serna**, comte de la Laguna de Terminos (Pierre-Ferdinand de la). Bruges.

Le titre de comte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Seutin** (Louis-Joseph-Ghislain, baron). Bruxelles.

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Siraut** (Dominique-Nicolas-Joseph, baron). Mons.

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéni-

ture; son fils aîné, Louis-Adolphe-Emmanuel, est autorisé à porter le titre du vivant de son père.

**Soust de Borkenfeld** (François-Jean van). Bruxelles.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Spandl** (Charles-Emmanuel-Ernest, baron de). Namur.
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Stappers de Brustem** (Louis, baron de). Brustem (Limbourg).
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Stappers** (Guillaume-Joseph-Pierre de). Hasselt.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Stas** (Bernard-Guillaume, chevalier). Gand.
Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Stas** (Dieudonné-François-Marie, chevalier). Bruxelles.
Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Steen de Jehay** (Charlotte-Marie-Pétronille-Eléonore de Grumsel d'Emal, douairière d'Amand-Charles-Herman-Joseph baron van den Steen de Jehay, comtesse van den). Liége.
Pour sa personne seulement.

**Steen de Jehay** (Charles-Amand-François, comte van den). Jehay (Liége).
Tous ses descendants portent le titre de comte et comtesse.

**Steen de Jehay** (Louis-Charles-Herman, comte van den). Jehay (Liége).
Tous ses descendants portent le titre de comte et comtesse.

**Steen de Jehay** (Léopold-Pierre-Lambert, comte van den). Jehay (Liége).
Tous ses descendants portent le titre de comte et comtesse.

**Steen de Jehay** (François-Xavier-Ernest, comte van den). Jehay (Liége).
Tous ses descendants portent le titre de comte et comtesse.

**Steen de Jehay** (Charlotte-Marie-Arnoldine, comtesse van den). Jehay (Liége).
Pour sa personne seulement.

**Steen de Jehay** (Édouard-Marie-Ignace, comte van den). Jehay (Liége).

Tous ses descendants portent le titre de comte et comtesse.

**Steen de Jehay** (Victor-Marie-Augustin-Philippe, comte van den). Jehay (Liége).

Tous ses descendants portent le titre de comte et comtesse.

**Steen de Jehay** (Eléonore-Marie-Caroline-Ferdinande, comtesse van den). Jehay (Liége).

Pour sa personne seulement.

**Stegen** (Albert-Philippe-Joseph-Marie, comte van der). Anvers.

Le titre de comte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Stein d'Altenstein** (Guillaume-Marie-Egbert, baron de). Bruxelles.

Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Stein d'Altenstein** (Charles-Julien-Isidore, baron de). Bruxelles.

Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Stichel** (Michel van der). Bruxelles.

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Stichele de Maubus** (Bruno-Joseph-Amédée, baron van der). Ypres.

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Stockmar** (Jean-Charles-Louis-Friedemann, baron).

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Straeten de Tergaelen** (Ant.-Hub.-Marie van der). Bruxelles.

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Straten-Ponthoz** (Louis-Marie-Hyacinthe-Joseph, comte van der) Ponthoz (commune de Clavières, Liége).

Le titre de comte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture; les autres descendants portent le titre de baron et baronne.

**Straten-Ponthoz** (Théodore-Joseph, comte van der). Ponthoz (Liége).

Tous ses descendants mâles portent le titre de comte.

**Straten-Ponthoz** (Bernard-Joseph, comte van der). Ponthoz.
Tous ses descendants mâles portent le titre de comte.

**Straten-Ponthoz** (Gabriel-Auguste, comte van der). Ponthoz.
Tous ses descendants mâles portent le titre de comte.

**Straten-Ponthoz** (Ignace-Joseph, comte van der). Ponthoz.
Tous ses descendants mâles portent le titre de comte.

**Straten-Ponthoz** (François-Marie, comte van der). Ponthoz.
Tous ses descendants mâles portent le titre de comte.

**Straten-Ponthoz** (Charles-Théodore, comte van der). Ponthoz.
Tous ses descendants mâles portent le titre de comte.

**Straten-Ponthoz** (Louis-Jean, comte van der). Ponthoz.
Tous ses descendants mâles portent le titre de comte.

**Straten de Waillet** (Henri, baron van der). Waillet (Namur).
Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Straten de Wallay** (Adrien-Joseph-Guillaume-Dieudonné, baron van der). Vonêche (Namur).
Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Stuers** (Lambert-Joseph-Corneille-Antoine-Marie, chevalier de). Ypres.
Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Sullivan de Grass de Séovaud** (Alphonse-Albert-Henri, comte O'). Bruxelles.
Le titre de comte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture ; les autres descendants portent le titre de baron et baronne.

**Sullivan** (Joseph-Denis O'). Isque (Brabant).
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Surmont de Volsberghe** (Charles-François, baron). Gand.
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Surmont de Volsberghe** (Paul-François-Joseph-Ghislain).
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Surmont** (Henri-François-Marie-Ghislain, baron). Gand.
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Terwangne** (Prosper-Jacques-François-Joseph, baron de). Anvers.

Tous ses descendants mâles portent le titre de baron.

**Theux de Meylandt** (Barthélemi-Théodore, comte de).

Tous ses descendants mâles portent le titre de comte.

**Thibault de Boesinghe** (Placide-Léopold-Liévin de). Boesinghe (Flandre occidentale).

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Thibault de Boesinghe** (Joseph-Désiré-Jacq.-Louis de). Bruges.

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Thibault de Boesinghe** (Louis-Bruno-Honoré-Gh. de). Bruges.

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Tiecken de Terhove** (Marie-Michel-Balth., baron de). Tongres.

Le titre de baron est réversible, au décès du titulaire, à son frère Rutger-Pierre de Tiecken de Terhove, qui le transmettra à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**T'Kint de Roodenbeke** (François-Joseph). Bruxelles.

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Traux de Wardin** (Wenceslas-Jacques-Célestin-Pierre, baron de).

Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**Trazegnies d'Ittre** (Octave-Charles-Marie, marquis de). Ougrée (Liége).

Tous ses descendants mâles portent le titre de marquis.

**Trazegnies d'Ittre** (Eugène-Gillion-François-Marie, marquis de). Ittre (Brabant).

Tous ses descendants mâles portent le titre de marquis.

**Trieu de Ter Donck** (Charles-Auguste-Jean du). Malines.

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Trousset** (Georges-Louis-François, baron de). Ocquier (Liége).

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture. Les autres descendants mâles portent le titre de chevalier.

**T'Serclaes de Wommersom** (Théodore-Émile-Dominique-Charles-Ghislain, comte de). Wommersom (Brabant).

Le titre de comte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture; les autres descendants portent le titre de baron et baronne.

**T'Serclaes de Wommersom** (Jean-François-Charles-Ghislain, baron de). Wommersom (Brabant).

Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**T'Serclaes** (Aimé-Louis-de-Gonzague-Pepin-Ghislain, baron de). Bruxelles.

Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**T'Serclaes** (Théodore-François-Ghislain, baron de). St-Trond.

Tous ses descendants portent le titre de baron et baronne.

**T'Serclaes** (Victorin-Ghislain-Nicolas, baron de). Nordewyck (Anvers).

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Turck de Kersbeeck** (Emmanuel-Ambroise-Joseph, baron de). Tirlemont.

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Vaernewyck** (Antoine-Hubert-Marie-Corneille, vicomte de). Malines.

Le titre de vicomte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Val de Beaulieu** (Édouard-Joseph-Hubert-Ferdinand, comte du). Bruxelles.

Tous ses descendants portent le titre de comte et comtesse.

**Vermeulen** (Jean-Baptiste). Gand.

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Vervier** (Camille, chevalier). Gand.

Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Vicq de Cumptich** (Emmanuel-Laurent-Ghislain, baron de). Saint-Josse-ten-Noode.

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Vicq de Cumptich** (Eugène-Emmanuel-Ghislain, baron de). Louvain.

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Vigneron** (Charles - Joseph - Désiré - François - Régis - Jean - Népomucène). Mons.

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Vilain XIIII** (Hippolyte, vicomte). Wetteren.

Le titre de vicomte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Villegas de St-Pierre** (Pierre-Charles-Alphonse-Antoine-Balthazar Ghislain, comte de). Bruxelles.

Le titre de comte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Vinck** (Jules-Ferdinand-Louis, baron). Anvers.

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Viron** (Marie-Thérèse van Winghen, veuve de Jean-Charles de). Bruxelles.

Pour sa personne seulement.

**Viron** (Jean-Henri-Prosper, chevalier de), prêtre. Bruxelles.

**Viron** (François-Xavier-Alexandre, chevalier de). Assche (Brabant).

Tous ses descendants mâles portent le titre de chevalier.

**Viron** (Henri-Joseph, chevalier de). Bruxelles.

Tous ses descendants mâles portent le titre de chevalier.

**Viron** (Jean-Baptiste-Charles, chevalier de). Bruxelles.

Tous ses descendants mâles portent le titre de chevalier.

**Vivere** (Philippe-Auguste-Joseph-Ghislain, chevalier van de). Charleroi.

Le titre de chevalier se transmet à tous ses descendants.

**Vivere** (Frédéric-Hubert-Marie-Gérard-Joseph-Ghislain-Constantin, chevalier van de). Saint-Josse-ten-Noode.

Le titre de chevalier se transmet à tous ses descendants.

**Vivier** (Charles-Ernest-Emmanuel du), curé. Liége.

**Wappers** (Égide-Charles-Gustave, baron). Anvers.

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Wavrin-Villers au Tertre** (Charles-Frédéric-Amand, comte de). Saint-Josse-ten-Noode (Brabant).

Le titre de comte se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Wellens** (François-Joseph-Henri-Julien). Anvers.

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Whettnall** (Charles, baron). Liége.

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Wiele** (Jean-Baptiste-François-Joseph van den). Malines.

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Willmar** (Jean-Pierre-Christine, baron). Bruxelles.

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Witte** (Jean-Joseph-Antoine-Marie, baron de). Anvers.

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Woestyne** (Théophile-Ghislain-Marie, baron van de). Herzeele (Flandre orientale).

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Wolff de Moorsel** (Édouard-Edmond-Eugène-Ghislain, baron de). Trivières (Hainaut).

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Wolters** (Mathias-Joseph). Gand.

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Woot de Trixhe** (Charles-Thomas-Joseph-Hubert, baron). Pessoux (Namur).

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Woot de Trixhe** (Guill.-Ant.-Ernest, baron). Pessoux (Namur).

Le titre de baron est personnel.

**Woot de Trixhe** (Lambert-Walter, baron). Lamontzée (Liége).

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Wouters** (Charles-Joseph, chevalier). Goyck (Brabant).
Le titre de chevalier se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Xhénémont** (Charles-Joseph-Eugène de). Liége.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Xhénémont** (François-Joseph-Alphonse de). Liége.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Xhénémont** (Armand-Édouard-Zacharie de). Liége.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Ysebrant de Difque** (Charles). Fouleng (Hainaut).
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Zerezo de Tejada** (Joseph-Vincent de Paul de). Bruxelles.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Zerezo** (Isidore-Pierre-Sidoine). Bruxelles.
Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Zuylen de Nyevelt** (Jean-Jacques-André-Marie, baron de). Bruges.
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Zuylen de Nyevelt** (André-François-Marie, baron de). Bruges.
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

Le Ministre des affaires étrangères.
Vte VILAIN XIIII.

---

## SUPPLÉMENT

*à la liste des Belges dont les titres et la noblesse ont été inscrits sur les registres du conseil suprême de noblesse, du mois de janvier au 20 septembre* 1830 (*Moniteur belge* du 15 novembre 1856, no 320).

**Gilman** (Hyacinthe-Joseph-Jean-Népomucène, baron de). Anvers.
Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

Le Ministre des affaires étrangères.
Vte VILAIN XIIII.

Dans la liste générale qui précède, nous avons rectifié quelques erreurs commises par le *Moniteur;* c'est ainsi que le journal officiel a négligé d'attribuer la particule *de* à M. *de Bernard de Fauconval,* à M. le comte *de Coghen,* à M. *de Riquet,* prince de Caraman, prince de Chimay, à M. *de Riquet,* comte de Caraman, prince de Chimay.

---

Depuis la publication de la liste générale, le *Moniteur* a enregistré les mercèdes suivantes :

Par arrêté royal du 14 octobre 1856, le sieur FALLON, ancien membre du congrès national, ancien président du conseil des mines, est élevé à la dignité de baron, transmissible à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

(*Moniteur* du 22 octobre 1856, n° 296.)

Par arrêté royal du 19 novembre 1856, Monsieur Antoine DE BIBER, capitaine au régiment de grenadiers, est autorisé à prendre le titre de baron que son père portait. Ce titre est transmissible par ordre de primogéniture.

(*Moniteur* du 30 novembre 1856, n° 335.)

Par arrêté royal du 16 décembre 1856, il est accordé à Charles-Théodore-Henri DE BRANDNER reconnaissance de noblesse.

(*Moniteur* du 25 décembre 1856, n° 360.)

Par arrêté royal du 29 janvier 1857, le titre personnel de baron accordé à feu Ignace-Frédéric-Florentin DE THIER, en vertu d'un diplôme du roi Guillaume Ier, est déclaré transmissible à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

(*Moniteur* du 12 février 1857, n° 43.)

---

## *Liste des étrangers qui ont reçu des lettres patentes en matière de noblesse.*

Les listes officielles ne contiennent que les noms des natio-

naux. Quelques étrangers ont aussi reçu des lettres patentes du roi ; en voici le relevé :

**Goedel Lannoy** (Rodolphe), consul-général d'Autriche à Jérusalem.

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Mechel** dit **van Mechelen** (Charles-Auguste). Holheim (Bavière).

Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.

**Mulhens** (Jacques-Henri-Théodore, baron), ancien consul de Belgique à Francfort.

Le titre de baron se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

**Koenneritz** (Jean-Henri, comte de). Dresde.

Le titre se transmet à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

# GÉNÉALOGIE

DES

# FAMILLES DUCALES ET PRINCIÈRES.

## ARENBERG.

ARMES : *De gueules à trois fleurs de néflier de cinq feuilles d'or.* —Supports : *à dextre un griffon contourné, à sénestre un lion léopardé, tous les deux d'or.*

*L'écu placé sur un manteau de pourpre fourré d'hermine et sommé de la couronne ducale de l'Empire.*

Devise : CHRISTUS PROTECTOR MEUS.

—

Pour le précis historique, voir l'*Annuaire* de 1851, p. 257.

*Titres.* — Comte du Saint-Empire, 1549; prince de l'Empire, 5 mars 1576; membre du collége des princes de l'Empire depuis 1582; duc d'Aerschot et de Croy et grand d'Espagne de première classe, 13 janvier 1612; duc d'Arenberg, 9 juin 1644.

Le titre d'*Altesse Sérénissime* (*Durchlaucht*) a été reconnu à cette maison par les gouvernements d'Autriche, de Prusse et de Hanovre.

*Résidences :* Bruxelles, Enghien, Héverlé.

*Prosper*-Louis, duc d'Arenberg, né 28 avril 1785, grand cordon de l'ordre de Léopold, etc.; marié 26 janvier 1819, à

Marie-*Ludmille*-Rose, née 15 mars 1798, fille d'Antoine-Isidore, prince de Lobkowitz.

*De ce mariage :*

1° Princesse *Marie*-Flore-Pauline, née 2 mars 1823, mariée 9 août 1841, à *Camille*-François-Jean-Baptiste-Melchior, prince Aldobrandini, né 16 novembre 1816 (*Rome*).

2° Prince *Engelbert*-Auguste-Antoine, prince héréditaire, né 11 mai 1824.

3° Prince *Antoine*-François, né 5 février 1826, marié 23 août 1847, à

*Marie*-Ghislaine, comtesse de Merode, née 19 novembre 1830.

*De ce mariage :*

*a.* Prince *Philippe*-Marie-Prosper, né 17 juin 1848.

*b.* Prince *François* d'Assise-Louis-Marie, né 29 septembre 1849.

*c.* Prince *Jean*-Baptiste-François-Engelbert-Marie, né 18 octobre 1850.

*d.* Princesse *Pauline*-Marie-Josèphe, née 9 mai 1852.

*e.* Princesse *Alice*-Antoinette-Louise-Marie, née 2 juillet 1854.

4° Prince *Charles*-Marie-Joseph, né 6 septembre 1831, lieutenant en premier au régiment de dragons n° 7, *prince Windisch-Graetz*, au service d'Autriche.

5° Prince *Joseph*-Léonard-Balthazar, né 8 août 1832, lieutenant en premier au régiment de uhlans n° 10, *comte Édouard Clam Gallas*, au service d'Autriche.

**Frère.**

Prince *Pierre* d'Alcantara-Charles, né 2 octobre 1790, ancien pair de France, marié 27 janvier 1829, à Alix-Marie-Charlotte de Talleyrand de Périgord, veuf 21 septembre 1842. (*Paris et Raismes.*)

*De ce mariage :*

1° Princesse *Marie*-Nicolette-Augustine, née 15 novembre 1830, mariée 8 octobre 1849, à *Charles*-Antoine-Ghislain, comte de Merode, marquis de Westerloo, prince de Rubempré et de Grimberghe, grand d'Espagne de première classe, né 1 août 1824.

2° Prince *Louis*-Charles-Marie, né 15 décembre 1837.

3° Prince *Auguste*-Louis-Albéric, jumeau du précédent.

**Cousin**, fils du prince Auguste-Marie-Raymond, né 30 août 1753, mort 26 septembre 1833.

Prince *Ernest*-Engelbert, né 25 mai 1777, duc d'Arenberg, possesseur des seigneuries de Widin et de Kokorzim, en Bohême, et de Stadl et et de Radein, en Styrie, marié 2 avril 1800, à Marie-Thérèse, comtesse de Windisch-Graetz, veuf 22 janvier 1841 ; remarié 26 septembre 1842, à

*Sophie*-Caroline-Marie, princesse d'Auersperg, dame du palais de l'impératrice d'Autriche, née 8 janvier 1811. (*Vienne.*)

*Du second lit :*

Princesse *Éléonore*-Marie-Joséphine-Ursule, née 19 février 1845.

---

## BEAUFORT-SPONTIN.

Armes : *Écartelé : au premier et au quatrième, d'or à la bande de gueules, accostée de deux cotices du même, qui est de* Beaufort ; *au deuxième et au troisième, burelé d'or et de gueules de dix pièces, qui est de* Looz ; *et sur le tout, d'argent à la bande de gueules, accostée de deux cotices du même et chargée de trois coquilles d'or, qui est de* Beaufort-Spontin.

— Supports : *deux lions d'or contournés, armés et lampassés de gueules.*

*Le tout placé sur un manteau de pourpre fourré d'hermine, sommé de la couronne ducale du Saint-Empire.*

*Titres.* — Confirmation du titre de comte et de marquis, avec rang et honneurs, manteau et couronne de prince, 16 février 1746 ; duc, 24 juillet 1783.

*Résidences :* Bruxelles et Freyr.

*Alfred*-Charles-Auguste-Constantin, duc de Beaufort-Spontin, comte de Beaufort, marquis de Spontin et de Florennes, comte de Beauraing, vicomte d'Éclaye et d'Oudenbourg, né 16 juin 1816, chambellan de S. M. I. et R. Ap., marié, en premières noces, 26 juillet 1839, à *Pauline*-Caroline-Ethelwine de Forbin-Janson, dame de la Croix étoilée, veuf 26 mai 1846; remarié à Ratisbonne, 27 juillet 1852, à

*Thérèse*-Mathilde-Amélie-Frédérique-Éléonore, princesse de la Tour et Taxis, née 31 août 1830.

*Du premier lit :*

*Frédéric*-Georges-Marie-Antoine-Michel, né 8 juin 1843.

**Sœurs.**

I. Comtesse *Valérie*-Georgine-Marie-Louise, née 11 octobre 1811, dame de la Croix étoilée et de l'ordre de Marie-Louise d'Espagne, dame du palais de feu la reine des Belges, mariée 27 octobre 1820, à son oncle, le comte Georges de Starhemberg, veuve 24 mars 1834; remariée 20 octobre 1835, à *Théodore*-Joseph, comte van der Straten-Ponthoz, né 18 mai 1809, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

II. Comtesse Marie-*Herménégilde*, née 28 août 1813, mariée 5 juillet 1836, à Charles-Marie-*Camille*, comte de Laubespin.

## BÉTHUNE.

Armes : *D'argent à la fasce de gueules; le canton dextre chargé d'un écusson de gueules à la bande d'or, accompagnée de six billettes du même posées en orle, qui est de* Saveuse.

*L'écu entouré du manteau de gueules fourré d'hermine, blasonné sur les courtines aux émaux de l'écu et sommé de la couronne ducale.*

—

Pour le précis historique, voir l'*Annuaire* de 1851, p. 55.

—

*Titres.*—Prince aux Pays-Bas autrichiens, 16 septembre 1781. — Reconnaissance par le gouvernement des Pays-Bas du titre de comte, transmissible par ordre de primogéniture. — Titre de marquis, transmissible par ordre de primogéniture, pour Maximilien-Guillaume-

Auguste-Albert, par diplôme du roi Léopold de l'année 1847.

*Léonie*-Louise-Augustine, princesse de Béthune-Hesdigneul, née 28 avril 1804.

**Mère.**

*Adélaïde*-Octavie le Desnays de Quemadeuc, née 1 janvier 1781, veuve 1 février 1856 de Maximilien-Guillaume-Auguste, prince de Béthune-Hesdigneul.

**Cousins germains.**

1. *Eugène-Adolphe, comte de Béthune, né* 19 *mars* 1798, *mort* 6 *août* 1852, *marié* 8 *mai* 1821, *à Adélaïde-Mathilde-Ghislaine-Isabelle-Marie de Peñaranda, née* 4 *juin* 1800, *morte* 28 *juillet* 1846.

*Leurs enfants* :

1° *Eugène*-Ghislain, comte de Béthune, né à Bruges 16 février 1822.

2° *Emma* – Ferdinande – Marie – Joséphine – Ghislaine, née à Bruges 20 juin 1830, mariée 29 mai 1853, à Marie-Charles-*Félix*, comte de Breda, ancien officier de cavalerie au service de France, né 22 juillet 1811.

3° *Hector*-Albert-Marie-Joseph-Ghislain, né à Bruges 18 mars 1832.

II. *Maximilien*-Guillaume-Auguste-Albert, marquis de Béthune, né 20 mars 1802, marié par contrat du 15 août 1824, à *Victoire*-Charlotte-Ghislaine, baronne de Steenhuys.

*De ce mariage :*

1° *Euphémie*-Joséphine-Ghislaine-Maximilienne, née à Bruxelles 24 mai 1826, mariée 21 novembre 1848, à *Victor*-Théodore-Joseph, comte d'Ennetières d'Hust.

2° *Ferdinande*-Albertine-Ghislaine.

III. *Josèphe*-Georgine-Antoinette de Béthune, née 1 avril 1800, mariée à *Camille*-Frédéric, comte d'Ennetières d'Hust.

## CHIMAY.

(RIQUET DE CARAMAN.)

ARMES : *Écartelé : au premier et au quatrième, d'azur à la bande d'or, accompagnée, en chef, d'une demi-fleur de lis du même défaillante à dextre et florencée d'argent, et en pointe, de trois roses du même, qui est de* Riquet ; *au deuxième et au troisième, de gueules à l'épée d'argent, garnie d'or, mise en bande, qui est de* Chimay, *ville.*

*L'écu, timbré de la couronne de prince belge et supporté par deux griffons d'or, est placé sur un manteau de gueules fourré d'hermine sommé, de la couronne ducale du Saint-Empire.*

Devise : JUVAT PIETAS.

*Titres.* — Reconnaissance et confirmation du titre de

prince de Caraman, né 9 octobre 1837, attaché de légation.

2° Marie-Henriette-*Valentine* de Riquet, comtesse de Caraman, née 15 février 1839.

3° *Eugène* de Riquet, comte de Caraman, né 8 janvier 1843.

**Frère et sœur.**

I. Michel-Gabriel-*Alphonse*-Ferdinand de Riquet, comte de Caraman, prince de Chimay, né 5 juin 1810, ancien officier de cavalerie, chevalier des ordres de Léopold et du Lion néerlandais, marié 27 décembre 1834, à *Rosalie*-Marie-Joséphine de Riquet de Caraman, sa cousine, née 31 juillet 1814.

*De ce mariage :*

1° Marie-*Clotilde*-Élisabeth-Louise de Riquet, comtesse de Caraman, née 3 juin 1837.

2° *Alphonse*-Frédéric de Riquet, comte de Caraman, né 20 février 1844.

3° *Marie-Anne*-Suzanne de Riquet, comtesse de Caraman, née 20 février 1844.

II. Marie-Augusta-Louise-*Thérésia*-Valentine de Riquet, comtesse de Caraman, née 19 février

prince de Chimay, 21 septembre 1824 ; prince de Caraman, 1855; les titres de prince de Chimay et de Caraman se transmettent par ordre de primogéniture; le fils aîné du titulaire porte le titre de prince de Caraman seul, du vivant de son père; tous les autres descendants portent le titre de comte et de comtesse de Caraman.

Le prince Alphonse, frère du prince titulaire, a été créé prince de Chimay, à titre personnel; ses descendants portent le titre de comte et de comtesse de Caraman.

*Résidences :* Chimay et Bruxelles.

*Joseph* de Riquet, prince de Chimay et de Caraman, né 20 août 1808, grand d'Espagne de première classe, grand cordon de l'ordre de Léopold, chevalier de première classe de l'ordre de Pie IX, grand-croix des ordres de Saint-Michel de Bavière, de la Branche Ernestine de la maison de Saxe, de la Couronne de chêne, et de Saint-Janvier de Naples, grand cordon de la Légion d'honneur, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire; marié par contrat du 25 août 1830, à

*Émilie*-Louise-Marie-Françoise-Joséphine de Pellapra, née 11 novembre 1808.

*De ce mariage :*

1° Marie-*Joseph*-Guy-Henri-Philippe de Riquet,

prince de Caraman, né 9 octobre 1837, attaché de légation.

2° Marie-Henriette-*Valentine* de Riquet, comtesse de Caraman, née 15 février 1839.

3° *Eugène* de Riquet, comte de Caraman, né 8 janvier 1843.

**Frère et sœur.**

I. Michel-Gabriel-*Alphonse*-Ferdinand de Riquet, comte de Caraman, prince de Chimay, né 5 juin 1810, ancien officier de cavalerie, chevalier des ordres de Léopold et du Lion néerlandais, marié 27 décembre 1834, à *Rosalie*-Marie-Joséphine de Riquet de Caraman, sa cousine, née 31 juillet 1814.

*De ce mariage :*

1° Marie-*Clotilde*-Élisabeth-Louise de Riquet, comtesse de Caraman, née 3 juin 1837.

2° *Alphonse*-Frédéric de Riquet, comte de Caraman, né 20 février 1844.

3° *Marie-Anne*-Suzanne de Riquet, comtesse de Caraman, née 20 février 1844.

II. Marie-Augusta-Louise-*Thérésia*-Valentine de Riquet, comtesse de Caraman, née 19 février

1815, mariée 19 mai 1835, à Jean-Georges-Charles-Frédéric-Emmanuel, marquis du Hallay-Coëtquen.

---

## CROY.

Armes : *Écartelé : d'argent à trois fasces de gueules et d'argent à trois doloires de gueules, les deux en chef adossées.*

*L'écu posé sur un manteau de gueules fourré d'hermine, sommé de la couronne ducale du Saint-Empire.*

Devise : Souvenance.

---

Pour le précis historique, voir l'*Annuaire* de 1847, p. 234.

---

*Titres.* — Prince de l'Empire et prince de Chimay,

9 avril 1486; comte de Solre, 1592; grand d'Espagne de première classe, 1598, titre confirmé par diplôme du 28 juin 1772; prince de Solre, 19 octobre 1677; duc français, par lettres de novembre 1773, enregistrées au parlement 13 décembre 1774.

Le titre d'*Altesse Sérénissime* (*Durchlaucht*) est reconnu à cette maison par les gouvernements d'Autriche et de Prusse.

*Résidences :* Dulmen et le château du Rœulx (Hainaut).

*Alfred*-François-Frédéric-Philippe, duc de Croy-Dulmen, né 22 décembre 1789, grand d'Espagne de première classe, marié 21 juin 1819, à *Eléonore*-Wilhelmine-Louise, née 6 décembre 1794, fille de Constantin, prince de Salm-Salm.

*De ce mariage :*

1° Princesse *Léopoldine*-Auguste-Jeanne-Françoise, née 9 août 1821, mariée à son cousin, le prince *Emmanuel* de Croy, ci-après.

2° Prince *Rodolphe*-Maximilien-Louis-Constantin, prince héréditaire, né 13 mars 1823, marié 15 septembre 1853, à *Nathalie*-Flore-Georgine-Eugénie, princesse de Ligne, née 31 mai 1835.

*Dont :*

*a.* Princesse *Eugénie*-Éléonore-Marie-Louise-Hedwige, née 11 octobre 1854.

*b.* Princesse *Isabelle* - Hedwige - Françoise - Nathalie, née 27 février 1856.

3° Prince *Alexis*-Guillaume-Zéphyrin-Victor, né 13 janvier 1825, marié 18 juin 1853, à sa cousine

*Françoise* - Marie - Jeanne - Caroline - Aloïse, princesse de Salm-Salm, née 4 août 1833, fille de Georges - Léopold - Maximilien - Chrétien, prince de Salm-Salm, et de Rosine, comtesse de Sternberg.

*Dont :*

Princesse *Marie* - Rosine - Françoise, née 11 mai 1854.

4° Princesse *Emma*-Auguste, née 26 juin 1826.

5° Prince *Georges*-Victor, né 30 juin 1828, attaché à l'ambassade de Prusse à Paris.

6° Princesse *Anne*-Françoise, née 24 janvier 1831.

7° Princesse *Berthe* - Rosine - Ferdinande, née 12 mai 1833.

8° Princesse *Gabrielle* - Henriette - Wilhelmine, née 5 janvier 1835.

**Frère et sœur consanguins du duc.**

I. Prince *Ferdinand*-Victorin-Philippe, né 31 octobre 1791, général-major au service des Pays-Bas, marié 3 septembre 1810, à *Constance*-Anne-Louise, née 3 août 1789, fille d'Emmanuel, prince de Croy-Solre.

*De ce mariage :*

1° Prince *Emmanuel*, né 13 décembre 1811, marié 13 juillet 1841, à la Princesse *Léopoldine* - Auguste - Jeanne - Françoise, fille du duc régnant de Croy-Dulmen, née 9 août 1821.

*Dont :*

*a. Alfred*-Emmanuel, né 18 mars 1842.
*b. Édouard*-Gustave-Louis-Emmanuel, né 13 septembre 1843.
*c. Gustave*-Ferdinand-Guillaume-Alfred, né 19 mai 1845.

2° Princesse *Auguste*-Adélaïde-Emmanuelle-Constance, née 7 août 1815, mariée 13 juin 1836, à *Alfred*, prince de Salm-Salm, né 26 décembre 1814, chef de sa maison.

3° Prince *Maximilien*, né 21 janvier 1821, porte le nom de Croy-Havré, comme héritier du dernier duc de ce nom.

4° Prince *Juste*, né 19 février 1824, marié 28 septembre 1854, à

Marie-Joséphine-*Madeleine*, comtesse d'Ursel, née 17 septembre 1833, fille de Jean-François-Charles-Marie-Léon, comte d'Ursel, et de Madeleine Marie-Sophie, comtesse d'Harcourt.

*Dont :*

Princesse *Marie*-Josèphe-Constance-Caroline, née 8 mars 1856.

II. Prince *Philippe*, né 26 novembre 1801, général-major commandant de la 13e brigade de cavalerie, aide de camp du roi de Prusse, marié 28 juillet 1824, à la

Princesse *Jeanne*-Wilhelmine-Auguste, née 5 août 1796, fille de Constantin, prince de Salm-Salm.

*De ce mariage :*

1° Princesse *Louise*-Constance-Nathalie-Jeanne-Auguste, née 2 juin 1825, mariée 20 juin 1848, à *Constantin*, comte

de Benkendorff, aide de camp général de l'empereur et général-major à la suite, au service de Russie, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Russie à Stuttgard.

2° Prince *Léopold*-Emmanuel-Louis, né 5 mai 1827, lieutenant en premier au régiment de cuirassiers n° 7, *duc de Brunswick*, au service d'Autriche

2° Prince *Alexandre*-Gustave-Auguste, né 21 août 1828, lieutenant en second au 8e régiment de hussards, au service de Prusse.

4° Princesse *Stéphanie*, née 7 octobre 1831.

5° Princesse *Amélie*, née 15 novembre 1835.

6° Princesse *Marie*, née 2 février 1837.

7° Prince *Auguste*-Philippe, né 19 mars 1840.

III. Princesse *Stéphanie*-Victorine-Marie-Anne, née 5 juin 1805, mariée 3 octobre 1825, à *Benjamin*, prince de Rohan Rochefort, veuve 5 août 1846.

**Cousine,**

*fille du prince Emmanuel de Croy-Solre, né 7 juillet 1768, décédé 25 janvier 1842.*

Princesse *Constance*-Anne-Louise, née 9 août

1789, mariée à son cousin, le prince *Ferdinand* de Croy-Dulmen.

---

## GRIMBERGHE ET RUBEMPRÉ.

(MERODE.)

ARMES : *D'or à quatre pals de gueules, à la bordure engrêlée d'azur; l'écu couvert d'une couronne à cinq fleurons, surmontée d'un casque d'or, taré de front.*—Cimier : *l'écu des armes accosté d'un vol éployé, dont un demi-vol est d'or et l'autre de gueules.* — Supports : *deux griffons d'or, ayant chacun l'une des deux ailes de gueules, et tenant des étendards armoriés, à dextre, aux armes d'Aragon ou de Merode sans brisure, et à sénestre, aux émaux de l'écu.*

*Les princes de Rubempré, fils aînés des chefs de la maison, écartellent leurs armes avec celles de Rubempré.*

Devise : PLUS D'HONNEUR QUE D'HONNEURS.

—

Pour le précis historique, voir l'*Annuaire* de 1847, p. 240.

—

*Titres.* — Libre baron de Petersheim et du Saint-Empire, par confirmation, 4 octobre 1473; comte d'Oolen, par succession, 1483; marquis de Westerloo, 21 mai 1626; grand d'Espagne de première classe, 1709; comte du Saint-Empire, 1712; prince de Rubempré, par confirmation du titre maternel, 1823; prince de Grimberghe, par confirmation du titre maternel (en vertu d'une disposition de 1827), 1842.

Les titres de prince de Rubempré et de Grimberghe et de marquis de Westerloo sont réservés au chef de la famille. Le fils aîné de celui-ci porte le titre de prince de Rubempré, sans autre addition.

Les autres descendants portent sans distinction le titre de comte et comtesse.

*Résidences :* Bruxelles et Westerloo.

*Charles* - Antoine - Ghislain, comte de Merode, marquis de Westerloo, prince de Rubempré et de Grimberghe, grand d'Espagne de première classe, membre de la chambre des représentants, né 1 août 1824, marié 8 octobre 1849, à

*Marie*-Nicolette-Augustine, princesse d'Arenberg,

née 15 novembre 1830, fille du prince Pierre d'Arenberg.

*De ce mariage :*

1° *Alix*-Marie-Thérèse-Pia-Ghislaine, née 2 septembre 1850.

2° *Jeanne*-Charlotte-Marie-Thérèse-Ghislaine, née à Paris 28 février 1853.

3° *Henri*-Charles-Marie-Ghislain, né à Paris 28 décembre 1856.

**Sœur.**

*Marie*-Josèphe-Hildegarde-Ghislaine, née 8 novembre 1820, mariée 28 mai 1844, à Adrien-Charles-*Guy*-Marie, duc de Mirepoix et de Fernando-Luis, grand d'Espagne de première classe, né en 1818.

**Mère.**

*Louise*-Jeanne de Thésan, née 14 janvier 1787, grande maîtresse de la maison de S. A. I. et R. Madame la duchesse de Brabant, mariée 26 août 1805, à *Henri*-Marie-Ghislain, comte de Merode, marquis de Westerloo, prince de Rubempré et de Grimberghe, veuve 23 septembre 1847.

**Oncles et tante.**

(Comtes et comtesse de Merode.)

I. *Francisca*-Louise-Ghislaine, comtesse de Me-

rode, née 13 mai 1787, mariée 23 septembre 1804, à *Adolphe*, comte de Thiennes de Lombise, veuve 19 janvier 1814.

II. *Philippe* - Félix - *Balthazar* - *Othon* - *Ghislain, comte de Merode, né 13 avril 1791, ministre d'État, membre de la chambre des représentants, mort 7 février 1857, marié en premières noces à* Rosalie *de Grammont, morte 19 septembre 1823; et en secondes noces à* Philippine *de Grammont, sœur de sa première femme, morte 3 mai 1847.*

*Du premier lit :*

1° Charles-*Werner*-Ghislain, comte de Merode né 13 janvier 1816, marié 30 mai 1843, à Sa cousine *Thérèse*-Ghislaine, née 11 octobre 1823, fille du feu comte Werner de Merode. (*Paris.*)

*De ce mariage :*

François - *Herman* - Philippe - Marie - Ghislain, né 18 avril 1853.

2° Marie-*Théoduline*-Ghislaine, née 22 juillet 1817, mariée 9 août 1843, à *Alof*, comte de Wignacourt.

3° Marie - *Anne* - Henriette - Ghislaine, née

20 août 1818, mariée 16 août 1836, à *Charles*, comte de Montalembert, ancien pair de France.

4° Frédéric-*Xavier*-Ghislain, né 26 mars 1820, prêtre, camérier secret de Sa Sainteté. (*Rome.*)

*Du deuxième lit :*

5° Marie-*Albertine*-Ghislaine, née 7 juin 1839.

III. *Louis*-Frédéric-*Ghislain, comte de Merode, né 9 juin 1792, blessé mortellement à Berchem, en combattant contre les Hollandais, mort 4 novembre 1830 ; sa veuve :*

*Marie*-Antoinette du Cluzel, remariée en 1833, au marquis de Cossé.

IV. Werner-*Jean-Baptiste-Ghislain, comte de Merode, mort 2 août 1840, marié à Victoire, comtesse de Spangen, décédée 23 juillet 1845, dont :*

1° *Louise*-Ghislaine, née 22 mai 1819, mariée 28 septembre 1846, à *Emmanuel* dal Pozzo, prince de la Cisterna. (*Turin.*)

2° *Louis*-Ghislain, comte de Merode, né 7 août 1821, marié 31 mai 1854, à *Léonie* de Rochechouart-Mortemart, née en décembre 1833.

*Dont :*

*Werner*, né à Paris 27 janvier 1855.

3° *Thérèse*-Ghislaine, née 11 octobre 1823, mariée 30 mai 1843, à son cousin *Werner* de Merode. (*Voir plus haut.*)

4° *Fanny*-Ghislaine, née 11 août 1824, mariée 30 août 1843, à *Léonel*-Desle-Marie-François-René, marquis de Moustier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France à Berlin, né 23 août 1843.

5° *Amaury*-Ghislain, né 14 mars 1827. (*Everberg.*)

6° *Antoinette*-Ghislaine, née 28 septembre 1828, mariée 28 septembre 1846, à S. A. S. *Charles III* Honoré, prince régnant de Monaco, né 8 décembre 1818. (*Paris et Monaco.*)

7° *Marie*-Ghislaine, née 19 novembre 1830, mariée 23 août 1847, au prince *Antoine*-François d'Arenberg, né 5 février 1826.

# HENNIN D'ALSACE.

ARMES : *De gueules à la bande d'or.*

*L'écu entouré du manteau d'hermine et sommé de la couronne ducale.*

—

Pour le précis historique, voir l'*Annuaire* de 1852, p. 60, et la préface de l'*Annuaire* de 1854.

—

*Titres.* — Comte de Boussu, 1555 ; prince de l'Empire, 4 septembre 1735 ; prince de Hennin d'Alsace, en France, 2 mars 1828.

*Résidence :* Nogent-le-Rotrou (France).

*Charles*-Louis-Albert, prince de Hennin d'Alsace, né 21 mai 1805, marié 12 novembre 1827, à

*Laure*-Françoise-Pauline de Pisieux, née 4 novembre 1812.

*De ce mariage :*

1° *Simon*-Gérard, né 17 avril 1832, marié 28 septembre 1852, à *Angélique*-Louise-Adélaïde, baronne de Brienen, née à Amsterdam 6 janvier 1833.

2° *Gérardine*-Pauline, née 4 mars 1834, mariée 10 mars 1851, au marquis de Partz de Pressy.

---

LIGNE.

Armes : *D'or à la bande de gueules.*

*L'écu, placé sur un manteau de gueules fourré d'hermine, est sommé de la couronne ducale du Saint-Empire.*

Devise : Quo res cunque cadunt, semper stat linea recta.

*Titres.* — Comte de Fauquenberg, 1503; prince de Mortagne par diplômes d'Henri VIII, roi d'Angleterre, et de Charles-Quint, alors roi d'Espagne, 1513; comte de l'Empire, 1549; prince d'Épinoy, 1592; prince du Saint-Empire, 20 mars 1601; prince d'Amblise, 20 avril 1608; prince dans les Pays-Bas espagnols par diplôme des infants Albert et Isabelle, 1602; grand d'Espagne de première classe, 1643; comte immédiat de Fagnoles et membre du collége des comtes de l'Empire, 3 juillet 1788; gentilhomme héréditaire et prince dans le royaume de Pologne, 1789.

Le titre de prince se transmet à tous les descendants.

*Résidences :* Le château de Belœil (Hainaut) et Bruxelles.

*Eugène*-Lamoral, prince de Ligne, d'Amblise, et d'Épinoy, né 28 janvier 1804, grand d'Espagne de première classe, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, en disponibilité; président du sénat de Belgique; chambellan de S. M. I. et R. Ap.; grand cordon de l'ordre de Léopold, chevalier de la Toison d'or d'Espagne, grand-croix des ordres de la Légion d'honneur, de Saint-Michel de Bavière et de la Branche Ernestine de la maison de Saxe, chevalier de première classe de l'ordre de Pie IX, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et de Saint-Hubert.

— Veuf : 1° le 31 janvier 1833, d'Amélie-Mélanie de Conflans ; 2° le 4 juin 1835, de Nathalie-Charlotte-Auguste de Trazegnies ; — remarié 28 octobre 1836, à

*Hedwige*-Julie-Wanda, princesse Lubomirska, née 29 juin 1815.

*Du premier lit :*

1° Prince *Henri*-Maximilien-Joseph-Charles-Louis-Lamoral, né 6 octobre 1824, marié 30 septembre 1851, à

*Marguerite* de Talleyrand, née 29 mars 1832.

*Dont :*

*Louis*-Eugène-Henri-Marie-Lamoral, né 18 juillet 1854.

*Du second lit :*

2° Princesse *Nathalie*-Flore-Georgine-Eugénie, née 31 mai 1835, mariée 15 septembre 1853, à *Rodolphe*-Maximilien-Louis-Constantin, prince héréditaire de Croy-Dulmen, né 13 mars 1823, fils aîné du duc de Croy-Dulmen.

*Du troisième lit :*

3° Prince *Charles*-Joseph-Lamoral, né 17 novembre 1837.

4° Prince *Édouard*-Henri-Lamoral, né 7 février 1839.

5° Princesse *Isabelle*-Hedwige-Mathilde-Eugénie, née 15 avril 1840.

6° Princesse *Marie*-Georgine-Sophie-Hedwige-Eugénie, née 19 avril 1843.

**Mère.**

*Louise* van der Noot, comtesse de Duras (dernière de sa branche), née en 1785, veuve du prince Louis-Lamoral; remariée en 1815, au comte Charles-Ferdinand-Joseph d'Oultremont, et veuve pour la seconde fois 11 mars 1852.

## LOOZ-CORSWAREM.

Armes : *Ecartelé : au premier et au quatrième, burelé d'or et de gueules de dix pièces, qui est de* Looz ; *au deuxième et au troisième, d'argent à deux fasces de sable, qui est de* Diest ; *sur le tout, d'hermine à deux fasces de gueules, qui est de* Corswarem. — Supports : *deux lévriers colletés de gueules, tenant chacun une bannière, à dextre aux armes de* Looz ; *à sénestre, d'or à trois huchets de gueules, virolés d'argent, qui est de* Hornes.

*L'écu placé sur un manteau de gueules fourré d'hermine, est couvert de la couronne ducale du Saint-Empire.*

Devise : Potius mori quam foedari. — Cri : Fortitudini.

*Titres.* — Duc, 25 décembre 1734. — Reconnaissance

de ce titre aux Pays-Bas, 16 février 1816. Le titre de duc est réservé à la primogéniture dans les deux sexes; les autres descendants portent le titre de prince et princesse.

Le titre d'*Altesse Sérénissime* (*Durchlaucht*) est reconnu à cette maison par les gouvernements d'Autriche, de Prusse et de Hanovre.

Comte de Looz-Corswarem, 26 juillet 1826. Ce titre se transmet à toute la descendance.

*Résidences :* Le château de Bonlez (Brabant), Liége, Bruxelles.

*Charles*-Napoléon-François-Guillaume-Ferdinand, duc de Looz-Corswarem, né 9 mars 1804, marié 15 octobre 1829, à

*Hermine*-Gertrude-Jacqueline van Lockhorst de Toll et Veenhuyzen, née 13 octobre 1802, veuve de F. W. de Heeckeren de Nettelhorst.

*De ce mariage :*

1° Princesse *Hermine*-Caroline-Mathilde, née 16 juin 1830, mariée 30 avril 1851, à *Edgard*-François-Jules-Hubert, comte du Val de Beaulieu, né 30 mars 1829.

2° Princesse *Octavie*-Alphonsine-Hermine, née 24 février 1832.

3° Prince *Charles*-Léopold-Auguste-Louis-Phi-

lippe, né 25 février 1833, sous-lieutenant d'artillerie.

4° Prince *Ernest*-Alexandre-Louis-Charles-Napoléon-Auguste, né 5 septembre 1834.

**Frères et sœurs.**

I. *Prince Auguste-François-Charles, né 9 mars 1805, mort 12 juillet 1852; sa veuve :*
*Albertine*-Louise, baronne van Lockhorst, née 13 juin 1820, mariée 1 août 1835.

*De ce mariage :*

Princesse *Louise*-Albertine, née 16 juin 1836.

II. Princesse *Caroline*-Arnoldine-Irène, née 28 juin 1807, mariée 26 juillet 1826, à don José Mariano de la Riva-Aguero, qualifié *marquis* de Monte-Alegre d'Aulestia, ci-devant président de la république et grand maréchal des armées du Pérou.

III. Princesse *Octavie*-Victoire-Antoinette-Zoé, née 7 juin 1811, mariée 6 novembre 1839, à *Thierry*, baron van Lockhorst.

IV. Princesse *Zéphyrine*-Joséphine-Arnoldine-Caroline, née 26 août 1812, mariée 14 mars 1836, à *Louis*-François Dumonceau, fils du général Dumonceau, comte de Bergendael.

V. Prince *Edmond*-Prosper-Perpétue-Théodore, né 9 novembre 1813.

VI. Prince *Guillaume*-Désiré-Polydore, né 2 janvier 1817, marié 15 mai 1838, à
*Eugénie*-Angélique-Jeannette O'Sullivan de Terdeck, née 10 mars 1817.

*De ce mariage :*

1° Princesse *Alice*-Eugénie-Alphonsine-Mathilde, née 12 février 1839.
2° Prince *Frédéric*-Guillaume-Denis, né 19 décembre 1842.
3° Princesse *Marie*-Adélaïde-Renée-Isabelle-Eugénie, née 19 septembre 1846.
4° Princesse *Hortense*-Hippolyte-Zéphyrine-Ottilie, née 19 juin 1849.
5° Prince *Camille*-Eugène-Fernand-Pierre, né 3 mars 1853.

**Tante.**

*Veuve de Joseph-Arnold, prince de Rheina-Wolbeck (mort 30 octobre 1827) :*
*Charlotte*-Constance de Lasteyrie du Saillant.

BRANCHE COMTALE.

*Hippolyte*-Édouard, comte de Looz-Corswarem de

Merdop, né au château d'Avin 4 juillet 1817, marié 15 février 1844, à

*Ferdinande*-Alexandrine-Adélaïde de Liedekerke-Beaufort.

*De ce mariage :*

1° *Georges*, né à Liége 13 mai 1845.
2° *Arnould*, né à Liége 3 juin 1846.

**Cousins.**

I. *César-Adolphe, comte de Looz-Corswarem, mort en 1853, laisse de Fanny, baronne de Favereau :*
1° N., comte de Looz-Corswarem.
2° *Alphonse*, comte de Looz-Corswarem.
3° *Hippolyte*, comte de Looz-Corswarem.

II. *Isidore-Clément-Joseph, comte de Looz-Corswarem, laisse de Dorothée, baronne de Favereau* : *Isidore*, comte de Looz-Corswarem.

## RHEINA-WOLBECK.

(LANNOY.)

ARMES : *D'argent à trois lionceaux de sinople, couronnés d'or, armés et lampassés de gueules.*

*L'écu, placé sur un manteau de pourpre fourré d'hermine, est sommé de la couronne ducale.*

Devise : VOTRE PLAISIR.

Pour le précis historique, voir l'*Annuaire* de 1852, p. 192.

*Titre.*—Prince de Rheina-Wolbeck, 15 octobre 1840.

*Résidences :* Le château de Bentlage, près de Rheina-sur-l'Ems, en Westphalie, et Liége.

*Napoléon*, comte de Lannoy de Clervaux, prince de Rheina-Wolbeck, né 17 décembre 1807, cheva-

lier de deuxième classe de l'ordre de l'Aigle rouge, marié 17 octobre 1830, à

Marie-Auguste, comtesse de Liedekerke-Beaufort, née 21 février 1809.

*De ce mariage :*

1° *Arthur*-Clément-Florent-Charles, né 19 février 1833.

2° *Edgard*-Honoré-Maria, né 16 août 1835.

---

## URSEL.

Armes : *De gueules au chef d'argent, chargé de trois merlettes du champ.* — Supports : *deux griffons d'or.*

*L'écu entouré d'un manteau de gueules fourré d'hermine, blasonné sur les courtines aux émaux de l'écu,*

*est sommé de la couronne ducale du Saint-Empire.*

—

Pour le précis historique, voir l'*Annuaire* de 1855, p. 208.

—

*Titres.* — Baron d'Hoboken, 20 mai 1600; comte d'Ursel et du Saint-Empire, 22 janvier 1638; duc d'Ursel, 19 août 1716; duc d'Hoboken, 24 avril 1717.

Le titre de duc d'Ursel, reconnu sous le gouvernement précédent, est transmissible par ordre de primogéniture; les autres descendants portent le titre de comte et comtesse.

*Résidences :* Hingene (province d'Anvers) et Bruxelles.

*Charles*-Joseph, duc d'Ursel, né 9 août 1777, grand-croix de l'ordre du Lion néerlandais, officier de la Légion d'honneur; ancien ministre; ancien grand maître de la reine, femme de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas; sénateur de Belgique; marié en 1804, à Louise-Victoire-Marie-Josèphe-Françoise Ferrero Fieschi, princesse de Masserano, veuf 18 janvier 1847.

*De ce mariage :*

I. Jean-François-Charles-Marie-*Léon*, né 4 octobre 1805, marié en 1832, à Madeleine-Marie-*Sophie*, comtesse d'Harcourt, veuf 31 mars 1842; remarié 6 octobre 1847, à

*Henriette*-Marie, comtesse d'Harcourt, née 8 oc-

tobre 1828, sœur de sa première femme, toutes deux filles de François-Eugène-Gabriel, duc d'Harcourt.

*Du premier lit :*

1° Marie-Joséphine-*Madeleine*, née 17 septembre 1833, mariée 28 septembre 1854, à *Juste*, prince de Croy, né 19 février 1824, fils de Ferdinand-Victorin-Philippe, prince de Croy, et de Constance-Anne-Louise, princesse de Croy-Solre.

2° Charles-Marie-*Henri*, né 12 décembre 1839.

*Du second lit :*

3° Marie-Charles-*Joseph*, né 3 juillet 1848.

4° Marie-Eugénie-Léonarde-*Sophie*, née 29 juin 1851.

5° *Juliette*-Louise-Marie, née 25 avril 1853.

II. Marie-Augustine-*Caroline*, comtesse d'Ursel, née 21 juin 1807.

III. *Louis*-Marie, comte d'Ursel, né 28 février 1809, marié 5 octobre 1842, à

Marie-Louise-Ève Gueulluy de Rumigny, née 19 mars 1820.

*De ce mariage :*

1° *Marie*-Caroline-Ève, née 22 février 1844.

2° Marie-Joséphine-Caroline-*Gabrielle*, née 20 septembre 1845.

3° *Charles*-Marie-Léon, né 20 janvier 1848.

4° Marie-Henri-Adrien-*Aymar*, né 31 mai 1849.

5° Marie-*Hippolyte*-Adrien-Ludovic, né 17 novembre 1850.

6° Marie-*Émilie*-Madeleine, née 14 février 1853.

7° Marie-Joachim-Auguste-*Paul*, né 9 février 1857.

IV. Marie-*Auguste*, comte d'Ursel, né 8 février 1815.

# WATERLOO.

(WELLESLEY–WELLINGTON.)

ARMES : *Ecartelé : au premier et au quatrième, de gueules à la croix d'argent, chaque canton chargé de cinq besants du même, placés en sautoir, qui est de* Wellesley ; *au deuxième et au troisième, d'or au lion de gueules, qui est de* Cowley ; *sur le tout, en chef, un écusson chargé du pavillon britannique, et, sur les partitions, une étoile d'argent.*

*L'écu est couvert de la couronne ducale britannique, surmontée de la couronne de prince des Pays-Bas.* — Cimier : *le lion naissant de l'écu, portant un pennon à la croix de Saint-Georges.* — Supports : *deux*

*lions au naturel colletés d'une couronne d'or et enchaînés du même.*

Devise : VIRTUTIS FORTUNA COMES.

—

Pour le précis historique, voir l'*Annuaire* de 1847, p. 205.

—

*Titre.* — Prince de Waterloo, par diplôme du roi Guillaume Ier des Pays-Bas ; ce titre se transmet par ordre de primogéniture.

*Arthur* Wellesley, né 3 février 1807, duc de Wellington, *prince de Waterloo,* marquis de Douro, marquis et comte de Wellington, vicomte Wellington de Talavera et Wellington, baron Douro de Wellesley, duc de Ciudad-Rodrigo, et de ce chef grand d'Espagne de première classe, duc de Vittoria, marquis de Torres-Vedras, comte de Vimiero en Portugal; grand écuyer de la maison de la Reine, marié 19 avril 1839, à

Lady *Elisabeth* Hay, quatrième fille du marquis de Tweeddale, née 27 septembre 1820, dame d'honneur de S. M. Britannique.

**Frère.**

Lord *Charles* Wellesley, né 16 janvier 1808, membre du parlement, lieutenant-colonel d'infanterie.

# GÉNÉALOGIE

DES

# FAMILLES NON PRINCIÈRES.

## BIBER.

Armes : *D'argent au castor rampant au naturel, tenant un poisson, au naturel aussi; ledit castor sénestré en chef d'une étoile à six rais de gueules, et posé sur une terrasse de sable.* — Supports : *deux castors au naturel.*

Devise : Semper laborans.

I. Par diplôme du 5 février 1714, l'empereur Charles VI accorda à Richard *Biber,* directeur des vivres à Ingolstadt, et en considération de ses bons et loyaux services, le titre de conseiller et, pour lui et ses enfants, la permission de s'appeler dorénavant *von* ou *de* Biber, formule qui correspond à l'anoblissement. Ce diplôme mentionne deux frères de l'impétrant, servant dans les troupes impériales, le premier dans l'artillerie

de campagne et le second comme officier supérieur dans le régiment de *Loeftholz*.

Richard de Biber épousa N..., dont il eut : 1° Joseph-Ignace, qui suit; 2° Marie-Anne-Barbe, née à Luxembourg 25 avril 1719, mariée à Pierre-Antoine-Joseph baron *de Cassal* et de Bomal, seigneur de Fischbach et de Feltz, membre et député résident de l'état noble de Luxembourg et du comté de Chiny, conseiller d'épée au conseil de Luxembourg prévôt, capitaine et administrateur du marquisat d'Arlon.

II. Joseph-Ignace-Nicolas de Biber, commissaire des vivres au service de S. M. Très-Chrétienne, né à Luxembourg 6 décembre 1716, mort dans la même ville en 1789, épousa sa cousine germaine Marie-Marguerite-Louise *de Cassal*, fille de Pierre-Antoine-Joseph, baron de Cassal et de Bomal, ci-dessus, et de Marie-Anne-Barbe de Biber.

III. Jean-Baptiste-Antoine-Jérôme-Médard de Biber, fils des précédents, né à Luxembourg 8 juin 1758, seigneur de Muntzbach, de Obersceren, de Stassig, mort à Bruxelles en 1838, épousa Marie-Catherine *de Papigny de Clairmarais*, morte à Luxembourg 6 pluviôse an VII.

De ce mariage naquirent : 1° Marie-Catherine-Julie, née 21 février 1786, mariée 11 octobre 1808, à Joseph-Nicolas-Siméon-Guillaume, chevalier *de Hontheim*, membre de l'ordre équestre du grand duché de Luxembourg, né à Trèves 24 décembre 1769, mort à Eich 11 avril 1853, fils de Jean-Jacques, seigneur de Montquintin, de Dampicourt, etc., et de Marie-Élisabeth-Adolphine-Thérèse-Walburge de Hontheim; 2° Justine-Marie-Thérèse, née à Luxembourg 10 juillet 1781, mariée 12 mai 1808 à François-Louis-Albert, chevalier *de Hontheim*, frère du précédent, conseiller de préfecture du département des Forêts, membre de l'ordre équestre du grand-duché de Luxembourg; 3° et 4° deux filles, dont l'une fut religieuse et l'autre épousa un capitaine au service de Prusse; 5° Jean-Baptiste-Salomon, qui suit.

IV. Jean-Baptiste-Salomon qualifié *baron* de Biber, né en juin 1797 à Muntzbach, mairie de Schuttrange (Luxembourg),

capitaine au service de Belgique, mort à Bruxelles 19 août 1832, épousa à Thionville en 1817 Anne-Marie *Michel*, née à Thionville 30 thermidor an VIII, décédée à Bruxelles 30 octobre 1836, fille de Jean-Baptiste et de Marie Muller.

De cette union sont provenus : 1° Antoine-Jérôme, qui suit ; 2° Henri-Auguste-Adrien-Jean-Baptiste, né 9 avril 1825, lieutenant aide de camp du général Rothermel, marié à Liége 3 mai 1851 à Henriette *Storm*, née à Bruxelles en 1829.

V. Antoine-Jérôme, baron de Biber, né 9 août 1818, chevalier de l'ordre de Léopold, capitaine au régiment de grenadiers, aide de camp du lieutenant général baron Greindl, ministre de la guerre, a obtenu, par lettres patentes du 28 avril 1856, reconnaissance de noblesse et a été autorisé par arrêté royal du 19 novembre 1856, à porter le titre de baron dont son père faisait usage. Il a épousé à Bruges 28 août 1843, Pauline-Élise-Marie-Françoise *Perlau*, née à Ostende 8 octobre 1818, morte à Bruges 3 septembre 1854, enterrée à Oudenbourg, dont il a eu : 1° Antoine-Jérôme-Alexis-Edgard, né à Liége 6 juillet 1844 ; 2° Alfred-Paul-Auguste, né à Arlon 24 juin 1845.

---

## BONHOME.

Armes : *Coupé : en chef, d'argent au lion léopardé de gueules ; en pointe, d'or au sautoir de gueules.* — Couronne *de baron.* — Supports : *à dextre, un sauvage tenant une banderole à la deuxième partition de l'écu ; et, à sénestre, un lion de gueules contourné, tenant une banderole à la première partition.*

—

Pour la notice historique, voir l'*Annuaire* de 1850, p. 70.

—

La tante du chef actuel de la famille : Isabelle-Philippine-Josèphe, née en 1770, mentionnée à la page 72, avait épousé, 2 octobre 1805, Jean-Bernard *de Modave de Massogne*.

*Titre.* Baron du Saint-Empire, 2 avril 1789. Ce titre, reconnu

par lettres-patentes du 15 octobre 1856 en faveur d'Alexandre-Marie, Marie-Joseph-Hyacinthe, Eugène-Louis-Joseph, Léopold-Louis-René-Joseph, Alexandre-Louis-Joseph, Maximilien-Henri-Joseph, et Léopold-Joseph de Bonhome, est transmissible à toute la descendance.

*Alexandre*-Marie, baron de Bonhome, né à Maestricht 6 juillet 1804, marié 28 octobre 1832, à sa cousine germaine

*Marie*-Louise-Antoinette, baronne de Bonhome, fille de Nicolas-Léonard-Joseph et de Charlotte-Ernestine de Potesta.

*Dont :*

1° *Léopold*-Nicolas-Joseph, né à Liége 19 décembre 1833;

2° *Hyacinthe*-Ernest-Joseph, né à Ouffet (Liége) 22 avril 1836;

3° *Caroline*-Marie-Louise, née à Ouffet 20 juillet 1839.

**Frère et Sœurs.**

I. *Dorothée*-Marie, née à Liége 11 mars 1805, mariée 5 mars 1832, à *Léopold*-Joseph de Modave de Massogne, son cousin germain, fils de Jean-Bernard et d'Isabelle-Philippine-Josèphe de Bonhome.

II. *Marie*-Georgine-Adélaïde, née à Liége 20 avril 1808.

III. Marie-Joseph-*Hyacinthe*, né à Liége 7 novembre 1810, marié 14 octobre 1846, à
*Léonie* de Pitteurs Hiegaerts.

*Dont :*

1° *Henri*-Théodore-Léon, né à Liége 31 mai 1849;

2° *Armand*-Félix-Alexandre, né à Liége 3 janvier 1853;

3° *Paul*-Léopold-Ferdinand, né à Bruxelles 2 août 1855.

IV. Marie-*Aglaé*-Charlotte, née à Liége 24 février 1813,

mariée 24 juillet 1850, à *Alexandre*-Louis-Joseph, baron de Bonhome, son cousin germain, né à Liége 24 juillet 1804, fils de Nicolas-Léonard-Joseph et de Charlotte-Ernestine de Potesta.

**Cousins germains.**

A. (Enfants d'André-Alexandre-Joseph-Léonard, baron de Bonhome, et de Louise-Dorothée-Catherine-Josèphe de Libert.)

I. *Eugène*-Louis-Joseph, baron de Bonhome, né à Fouron-le-Comte 20 mars 1815, marié 8 novembre 1841, à *Adélaïde*-Joséphine de Coune.

*Dont :*

1° *Gustave*-Maximilien-Joseph, né à Liége 28 juillet 1844 ;

2° *Clémence*-Louise-Arnoldine, née à Chênée 5 janvier 1849 ;

3° *Eugénie*-Marie-Jeannette-Alexandrine, née à Liége 8 novembre 1852.

II. *Julie*-Adélaïde-Catherine-Josèphe, née à Chênée 27 janvier 1810.

III. *Alexandrine*-Agnès-Joséphine, née à Fouron-le-Comte 12 juillet 1809.

B. (Enfants de Nicolas-Léonard-Joseph, baron de Bonhome et de Charlotte-Ernestine de Potesta.)

I. *Léopold*-Louis-René-Joseph, baron de Bonhome, né à Liége 14 novembre 1802, marié 11 juillet 1833, à *Olympe*-Angélique Lonhienne.

*Dont :*

1° *Alfred*-Nicolas-Joseph, né à Verviers 26 juillet 1834 ;

2° *Maria*-Angélique, née à Fraipont 4 février 1836.

II. *Alexandre*-Louis-Joseph, baron de Bonhome, né à Liége 24 juillet 1804, marié 24 juillet 1850 à sa cousine germaine,

Marie-*Aglaé*-Charlotte de Bonhome, fille de Léopold-Joseph-Lambert et de Marie-Anne-Julie de Rosen.

*Dont :*

1° *Charles*-Alexandre-Nicolas-Joseph, né à Haversin 15 mai 1851 ;

2° *Coralie*-Marie-Caroline, née à Haversin 20 mai 1856.

III. *Maximilien*-Henri-Joseph, baron de Bonhome, né à Scrinchamps 1er septembre 1810, marié 14 juin 1843, à

*Eudoxie*, baronne de Villenfagne de Vogelsanck, fille d'Ignace-Léopold-Joseph, et de Pauline-Sophie-Charlotte de Robaulx de Soumoy.

*Dont :*

1° *Maximilien*-Charles-Rodolphe-Joseph, né à Ordenne 27 juin 1854 ;

2° *Marie*-Sidonie-Adolphine-Léopoldine, née à Ordenne 7 octobre 1855 ;

3° *Alexandre*-Joseph-Marie, né à Ordenne 26 novembre 1856.

IV. Marie-*Louise*-Antoinette, mariée 28 octobre 1832, à son cousin germain *Alexandre*-Marie, baron de Bonhome, ci-dessus, fils de Léopold-Joseph-Lambert et de Marie-Anne-Julie de Rosen.

V. *Caroline*-Françoise-Josèphe, née à Liége 27 novembre 1805.

C. (Fils de Maximilien-Henri-Louis-Joseph et de Marie-Barbe-Lambertine-Maximilienne de Martial.)

*Léopold*-Joseph, baron de Bonhome, né à Frandeux 30 mars 1807.

## BORMAN.

Armes : *D'or à trois chapeaux de cardinal garnis de leurs houppes, le tout de gueules.* — Cimier : *un buste de cardinal couvert du chapeau.*

—

Pour le précis historique, voir l'*Annuaire* de 1856, p. 79.

—

*Reconnaissance* de noblesse, 26 avril 1816.

*Titre.* Chevalier pour Arnold-Ferdinand-Jacques, Jacques-Frédéric-François-Alexandre et Théodore-Nicolas de Borman, transmissible par ordre de primogéniture, — par arrêté royal du 2 septembre 1856.

Jacques-*Frédéric*-François-Alexandre, chevalier de Borman, né à Brée 16 septembre 1795, conservateur des hypothèques à Courtrai (fils de Nicolas-Adrien-François et de Marie-Anne-Marguerite Vaes, petit-fils de François-Adrien-Alexandre et de Marie-Jacqueline-Angélique Coomans, mentionnés dans notre volume de 1856, p. 80), marié à Courtrai 26 novembre 1832, à

*Jeanne*-Henriette d'Orchies, née à Courtrai 10 juin 1807, fille de Philippe-Henri-Constantin et de Jeanne-Françoise Delevigne.

*Dont :*

1° *Marie*-Henriette-Frédérique-Cornélie, né à Courtrai 18 janvier 1836;

2° *Ernest*-Charles-Marie-Alexandre, né à Courtrai 17 octobre 1837.

**Frère.**

*Théodore*-Nicolas, chevalier de Borman, docteur en droit, juge de paix du canton de Looz, né à Brée 29 août 1803, marié à

*Nathalie* du Vivier, née 25 décembre 1804, fille de Nicolas-François-Joseph et de Lambertine-Marie-Catherine Barthels (château de Schalkhoven.)

*Dont :*

1° *Camille*-Théodore-Frédéric-Marie, né au château de Rulingen (Looz) 2 avril 1837;

2° *Adeline*-Maximilienne-Françoise-Marie, née au château d'Horpmael 7 septembre 1839;

3° Marie-*Félicie*-Jeanne-Gérardine, née à Horpmael 14 janvier 1846.

DEUXIÈME BRANCHE.

Arnould-*Ferdinand*-Jacques, chevalier de Borman, né à Brée 8 mai 1807, marié à

Ferdinande-Marie-*Alexandrine* Claessens, née à Liége 2 juin 1817.

*Dont :*

1° Jean-Joseph-Marie-Ferdinand-*Alexandre*, né à Liége 29 mars 1838;

2° Dieudonné-Ferdinand-Marie-*Camille*, né à Liége 3 octobre 1839.

---

## CARTON.

Armes : *D'argent à trois têtes de maure de sable, tortillées de gueules.* — Cimier : *une tête de maure de l'écu.*

Il existe plusieurs familles du nom de Carton en Belgique : les Carton de Wiart, de Winnezeele, de Willecourt, qui n'ont entre eux rien de commun que le nom. Ceux dont nous allons parler sont établis dans le Hainaut et possèdent

aujourd'hui la terre de Famillereux qui leur est échue par une alliance avec les Biseau.

I. Antoine Carton, que l'on croit fils de Charles-Joseph Carton, lieutenant colonel au service d'Espagne, entra d'abord comme cadet au régiment du comte d'Oxenstiern, au service des États-généraux, et fut successivement enseigne au service d'Autriche, lieutenant dans les troupes du roi de Pologne, enfin, par brevet du 22 septembre 1702, capitaine au régiment d'infanterie wallonne du baron de Potteghem, fusiliers, au service de France. Il épousa, à Bruxelles, paroisse de la Chapelle, 9 juillet 1721. Marie-Josèphe *Van Oncle,* née à Bruxelles 23 janvier 1683, baptisée à Sainte-Catherine, fille de Louis et de Marie-Anne Proost. De ce mariage sont nés : 1° Sabine-Josèphe, née à Bruxelles 27 avril 1722, baptisée à la Chapelle; 2° Charles-Léopold-François, qui suit.

II. Charles-Léopold-François Carton, né à Bruxelles 15 septembre 1725, baptisé à la Chapelle, licencié ès lois de l'Université de Louvain 22 juin 1750, avocat au conseil souverain de Brabant, admis au lignage de T'Serhuyghs 13 juin 1752, fut pourvu, par lettres patentes du 31 octobre 1765, du poste de lieutenant amman de Bruxelles, en remplacement de Joseph-Philippe Hody. Il prêta le serment en cette qualité 18 novembre 1765, et le 17 avril 1793 il le renouvela après avoir abjuré le serment de liberté et d'égalité qu'il avait dû prêter à la nation française. Il avait épousé en premières noces, à Bodeghem-Saint-Martin, 28 avril 1754, Marie-Anne-Jeanne-Constance *de Vecquemans,* morte à Bruxelles 9 novembre 1785, fille de Philippe-François, seigneur de Bodeghem-Saint-Martin, et de Marie-Constance-Arnoldine de Collaert; et, en secondes noces, 14 frimaire an VI, Marie-Josèphe-Ferdinande *de Vecquemans,* sœur de la précédente, née à Bodeghem-Saint-Martin 7 décembre 1754. Il mourut à Bruxelles 8 brumaire an XII (31 décembre 1803), laissant de son premier mariage : 1° Pierre-François-Hyacinthe, né à Bruxelles 12 mai 1757, mort en célibat; 2° Marie-Philippine-Ferdinande, née à Bruxelles 7 juin 1761, morte sans alliance; 3° Auguste-Constant-Joseph, qui suit; 4° Charles-

Marie-Hyacinthe-Désiré, né à Bruxelles 24 septembre 1770, officier au régiment de Perez, grenadiers wallons, au service des États-généraux, mort en célibat.

III. Auguste-Constant-Joseph Carton, né à Bruxelles 27 décembre 1763, baptisé à la Chapelle, épousa en premières noces, par contrat du 28 avril 1787 passé à Bruxelles, et avec dispenses, sa cousine issue de germain, Marie-Joachime-Josèphe-Berthe-Amélie *de Biseau*, veuve de Jean-Ferdinand-Louis de Mahieu, adjudant de cour de l'archiduchesse Marie-Christine, et fille de Charles-Urbain-Joseph de Biseau, seigneur de Famillereux et de Besonrieux, et de Marie-Thérèse-Victoire Tacquenier; et, en secondes noces, Philippine-Henriette *de Kerpen*, fille de Joseph, baron de Kerpen, seigneur de Vertryck, de Quabeck, major au service impérial, et de Pétronille-Isabelle-Claire de Molo. Il survécut à sa deuxième femme et mourut à Bruxelles 21 novembre 1833, laissant de la première : 1° Charles-Adrien-Joseph-Ghislain, qui suit; 2° Auguste, capitaine dans l'armée hollandaise aux Indes orientales, mort en célibat; 3° Zoé, mariée à Théobald-François-Joseph *Bowens de Bouwens*, major d'infanterie en retraite, chevalier de l'ordre de Léopold, né à Brême 10 septembre 1799, fils de François-Jacques-Arnould et de Thérèse-Amélie-Joséphine Taintenier; 4° Adèle, morte sans alliance.

IV. Charles-Adrien-Joseph-Ghislain Carton, dit de Famillereux, né à Bruxelles 4 novembre 1788, fut institué légataire universel par son oncle maternel Charles-François-Joseph de Biseau, seigneur de Famillereux et de Besonrieux. Il épousa, à Bruxelles 18 avril 1826, Jeanne-Joséphine *de Grégoire*, née à Dunkerque 30 ventôse an III, fille de Philippe-Jacques-Joseph, officier général pensionné, et de Philippine-Josèphe Dubois, (sœur du général baron Dubois). Elle le rendit père de : 1° Oscar-Philippe-Auguste-Joseph, qui suit; 2° Émile-Paul-Philippe-Joseph, né 18 janvier 1829, mort 12 janvier 1832.

V. Oscar-Philippe-Auguste-Joseph Carton (de Famillereux), né à Bruxelles 8 mars 1827, épousa dans la même ville 18 février 1851, Joséphine-Catherine-Mathilde *Gauchez*, fille d'Adol-

phe-Piat-Auguste et de Marie-Barbe-Joséphine Willems. De cette union sont nés : 1° Marie-Françoise-Charlotte-Joséphine-Ghislaine, née 27 novembre 1851 ; 2° Albert-Adolphe-Joseph-Ghislain, né 26 juin 1853.

## COPPENS.

Armes : *D'or à la hure de sanglier de sable, défendue d'argent, languée et ensanglantée de gueules, traversée d'une flèche d'argent en bande.* — Couronne *à neuf perles placées sur le cercle.* — Cimier : *un homme naissant habillé d'azur, armé d'une épée et d'un bouclier.* — Supports : *deux hommes habillés d'azur tenant des bannières, à dextre aux armes de l'écu, et à sénestre d'argent à trois pals de vair.*

I. Guillaume Coppens, natif de Gand, mort à Courtrai en 1582, épousa Jeanne *Laute*, morte en 1621, à Middelbourg où elle s'était établie. De leur union provinrent : 1° Jean, qui suit ; 2° Jossine, morte à Middelbourg en 1663, mariée en premières noces à Liévin *Fiers*, et, en secondes noces, à Pierre *Dolens* ; 3° Guillaume, décédé à Gand, en 1631, marié à Denise *Stobbelaere*.

II. Jean Coppens, mort à Gand 26 octobre 1658, épousa Élisabeth *Maerschalck*, morte 1er février 1649, et fut père de : 1° Jeanne, morte en 1689, femme de Jean *van Basselare* ; 2° Guillaume, qui suit ; 3° Antoine, mort à Anvers 26 juillet 1678, allié à Jeanne *de Keysere*.

III. Guillaume Coppens, intendant, puis conseiller du mont-

de-piété de Gand, mort 8 juillet 1684, épousa, en premières noces, 15 mars 1650, Catherine *van der Meere*, morte 1er octobre 1645, fille de Gilles et de Catherine van der Haeghen, et, en secondes noces, Marie *Valcke*, fille de Pierre; elle mourut sans enfants, 12 septembre 1688. Du premier lit sont issus : 1° Jean-Baptiste, licencié ès lois, mort en 1700, marié en premier lieu à Livine *Stalins*, fille de Jacques, et, en secondes noces, à Marie *Stalins*, fille de Jean. Sa première femme lui donna : *a*. Marie-Livine, femme de Jean-Baptiste *van Visschool*; sa seconde femme : *b*. Catherine, alliée à Dominique *Verschueren*; *c*. Guillaume; *d* Gilles, religieux à Saint-Pierre lez-Gand; 2° Gilles-François, qui suit; 3° Guillaume, religieux augustin, mort à Gand en 1695.

IV. Gilles-François Coppens, licencié ès lois, conseiller receveur général des domaines et finances par lettres patentes du 3 décembre 1671, mort en 1703, épousa Jeanne *van Coppenolle*, fille de Daniel et de Catherine Rombaut, qui lui donna : 1° César-Ferdinand, qui suit; 2° Catherine-Thérèse, alliée à Jean-Baptiste *Risseghem*; 3° Jean-Albert, carme chaux; 4° Marie-Françoise, mariée successivement à N. *Alstein* et à Philippe *Vaerman*; 5° Charles-Alexandre, bailli de Hauthem-Saint-Laurent, en 1708, sans alliance.

V. César-Ferdinand Coppens, seigneur d'Eeckenbrugghe, de la Chapelle, né à Gand 6 mars 1674, mort 8 mars 1754, conseiller ordinaire du conseil de Flandre par patentes du 12 novembre 1710, épousa, en premières noces, Isabelle-Béatrix-Rose *de Lannoy*, morte 8 septembre 1717, fille de Louis et de Marie de Ryckel, et, en secondes noces, Marie-Thérèse *de Lannoy*, née à Anvers 4 avril 1684, fille de Jacques, seigneur de Zwyndrecht, et de Corneille de Brier. Il laissa de sa seconde femme un fils, qui suit.

VI. Charles-Ferdinand-Joseph, créé baron Coppens par lettres patentes du 30 novembre 1766, seigneur d'Eeckenbrugge, de la Chapelle, né à Gand 18 janvier 1727, mort 25 novembre 1774, épousa, à Anvers, 16 juin 1748, Marie-Thérèse Charlotte *Melyn*, née à Anvers 31 mars 1729, morte à Gand 27 juin 1774, fille de

Daniel-Gérard et d'Anne-Marie-Joseph de Launoy. De leur union provinrent : 1° Marie-Isabelle-Ferdinande, décédée en 1749; 2° Marie-Thérèse-Philippine, née 27 août 1751, décédée sans alliance à Gand 11 mai 1772; 3° Marie-Catherine-Charlotte, morte en 1754; 4° Marie-Colette-Catherine-Jeanne, née 23 juillet 1755, décédée 10 août 1787, mariée à Gand 4 avril 1775, à Guillaume-Joseph *Ghyssens*, né 29 décembre 1739, fils de Jacques-François et de Marie-Philippine Odemaer; 5° Ferdinand, mort en 1758; 6° Charles, mort en 1757; 7° Louis-Joseph-Norbert-Benoît, qui suit; 8° Marie-Françoise, morte en 1762; 9° Marie-Josèphe, décédée en 1764; 10° Jean-Charles-François-Joseph, mort 3 octobre 1766; 11° César-Jean-Luc-Ghislain, mort 13 mars 1772; 12° Emmanuel-Joseph-François-Ghislain *qui suivra au degré VII bis*; 13° Arnould-François-Joseph-Ghislain, que l'on *mentionnera au degré VII ter*.

VII. Louis-Joseph-Norbert-Benoît, baron Coppens, seigneur d'Eeckenbrugge, né 16 juillet 1760, membre du congrès national de 1831, mort à Namur 11 décembre 1833, épousa à Gand 3 juin 1788, en premières noces, Marie-Anne-Thérèse *de Norman*, morte à Hal 2 septembre 1821, fille de Charles-Emmanuel baron de Norman et de Polyxène-Rose-Josèphe de Croix de Clerfayt; et, en secondes noces, 1er mai 1822, Marie-Josèphe-Constance *Poncelet*, veuve de Louis Gofflot. Du premier lit sont issus : 1° Marie-Lucie, née 29 décembre 1790, sans alliance; 2° Emmanuel-François, qui suit; 3° Thérèse-Marie, née 26 février 1794, morte sans alliance à Alger 27 juillet 1854; 4° Félicité-Anne-Josèphe, née 13 février 1796; 5° Anne-Josèphe, religieuse du Sacré-Cœur, née 7 août 1797, décédée; 6° Louis-Benoît, commissaire d'arrondissement à Gand, né à Gand 5 février 1799 et y décédé 7 novembre 1836, marié 16 août 1827, à Pélagie *de Moreau de Rouillon*, dont une fille (*voir plus loin*).

VIII. Emmanuel-François, baron Coppens, ancien sénateur, né à Alost 21 juin 1792, a épousé à Rochefort Julienne *Poncelet*, veuve de Lambert Le Jeune, née 23 août 1795, qui lui a donné neuf enfants dont les six survivants *sont indiqués plus loin*.

VII bis. Emmanuel-Joseph-François-Ghislain Coppens, né 8 février 1769, mort à Gand 13 mars 1820, épousa à Gand 8 mars 1792, Marie-Anne-Josèphe *de Norman*, sœur aînée de la femme de son frère, morte 7 octobre 1814, dont il eut un fils unique, qui suit.

VIII. Charles-Marie-Ghislain Coppens, membre du congrès national de 1830, membre de la chambre des représentants de 1831 à 1833, colonel et commandant supérieur de la garde civique de Gand en 1831, chevalier de l'ordre de Léopold, décoré de la Croix de fer, né à Gand 9 novembre 1796, épousa à Gand 12 juin 1819, sa tante Rosalie-Marie-Ghislaine *Kervyn*, née à Gand 14 septembre 1774, veuve d'Arnould-François-Ghislain Coppens, ci-après, et, en secondes noces à Gheel 27 avril 1856, Marie-Thérèse *Janssens*, veuve de François Wouters.

—

VII ter. Arnould-François-Joseph-Ghislain Coppens, né 21 novembre 1771, mort à Gand 14 avril 1805, épousa à Gand 25 mai 1796, Rosalie-Marie-Ghislaine *Kervyn*, née à Gand 14 septembre 1774, fille de Georges-Antoine, seigneur d'Oud-Mooreghem et de Grootenhaege, et de Rosalie-Marie-Anne Baut. Elle épousa en secondes noces son neveu Charles-Marie-Ghislain *Coppens*, ci-dessus, et mourut en....

Elle avait donné à son premier mari :

1° Rosalie-Marie-Ghislaine, née 30 septembre 1797, morte 26 juillet 1841, mariée à Heusden, près Gand, 29 août 1827, à Eugène-Jean *Piers de Raveschoot*, sénateur, né à Gand 3 décembre 1785, mort à Olsene 16 juillet 1857, fils d'Augustin-Hyacinthe et de Marie-Indola de Neve.

2° Théodore-Joseph Ghislain, né 22 septembre 1798, marié 2 juin 1852, à Nathalie-Marie-Philippine *Kervyn*, sa cousine, née 7 octobre 1798, morte sans enfants 6 juin 1857, fille d'Emmanuel-Antoine-Ghislain et de Marie-Agnès-Françoise-Augustine-Robertine van den Hecke.

3° Prosper-Alphonse-Ghislain, né 30 octobre 1801, prêtre de la compagnie de Jésus; il a pris part, pendant quelque temps, aux travaux des Bollandistes.

*Titre.* Baron 30 novembre 1766; reconnaissance de ce titre, transmissible par ordre de primogéniture, a été accordée par le gouvernement néerlandais à Louis-Joseph-Norbert-Benoît Coppens. — Charles-Marie Coppens, Théodore-Joseph-Ghislain Coppens, Prosper-Alphonse-Ghislain Coppens, Rosalie-Marie-Ghislaine Coppens ont obtenu, en même temps, reconnaissance de noblesse.

***Emmanuel*-François, baron Coppens, ancien sénateur, né 21 juin 1792, marié à**
***Julienne* Poncelet, née 23 août 1795.**

*Dont :*

1° ***Achille*-Emmanuel-Hubert, né 22 novembre 1822, marié à Anvers, 27 janvier 1846, à**
***Marie*-Louise van Ravesteyn, née 18 janvier 1820, fille de Jean-Baptiste-François et de Jeanne-Marie-Josèphe van Lidth de Jeude.**

*Dont :*

*a. Marie;*
*b. Julienne;*
*c. Alphonse*-Florent-Joseph-Marie-Emmanuel, né 28 mai 1851;
*d. Ludovic*-Théodore-Marie, né 27 avril 1855.

2° ***Florent*-Aloïs-Joseph-Marie, né 28 juin 1825;**

3° ***Aloïs*-Joseph, né 19 janvier 1827, marié à Liége 17 avril 1854, à**
Constance-*Palmyre* de Fabribeckers, née 8 mai 1832, fille d'Henri-Aimé-Ghislain et d'Aimée-Joséphine-Ghislaine de Villegas de Clercamp.

4° ***Théodore*-Charles-Marie, né 9 août 1828, marié à Anvers 5 octobre 1850, à *Sophie*-Jeanne-Christine de Gruytters née à Anvers 23 septembre 1823, fille de**

Jacques-Alexandre-Jean et de Christine-Gérardine-Marie Bax; veuf 15 octobre 1851.

*Dont :*

N., née en 1851.

5° *Maria*, née 4 octobre 1830, religieuse rédemptoriste.

6° *Paul*-Benjamin, né 20 février 1834, prêtre de la Compagnie de Jésus.

**Frère et sœurs.**

I. *Marie*-Lucie, née 29 décembre 1790.

II. *Félicité*-Anne-Josèphe, née 13 février 1796.

III. Louis-*Benoit*, *né* 5 *février* 1799, *mort* 7 *novembre* 1836, *marié* 16 *août* 1827, à *Pélagie* de Moreau de Rouillon.

*Dont :*

*Mathilde*, née 9 novembre 1828.

**Cousins.**

A. (Fils d'Emmanuel-Joseph-François-Ghislain Coppens et de Marie-Anne-Josèphe de Norman.)

*Charles*-Marie-Ghislain Coppens, chevalier de l'ordre de Léopold, décoré de la Croix de fer, né 9 novembre 1796, marié 12 juin 1819 à sa tante *Rosalie*-Marie-Ghislaine Kervyn; remarié 27 avril 1856, à *Marie*-Thérèse Janssens.

B. (Fils d'Arnould-François-Joseph-Ghislain et de Rosalie-Marie-Ghislaine Kervyn.)

I. *Théodore*-Joseph-Ghislain Coppens, né 22 septembre 1798, marié 2 juin 1832, à *Nathalie*-Marie-Philippine Kervyn, veuf 6 juin 1857.

II. *Prosper*-Alphonse-Ghislain, né 30 octobre 1801, prêtre de la Compagnie de Jésus.

## CROESER.

**Armes** : *de sable à trois chevrons d'argent, accompagnés de trois gobelets du même.* — Couronne *de baron à l'antique.* — Supports : *deux lions d'or contournés, armés et lampassés de gueules, tenant chacun une bannière, à dextre, aux armes de l'écu, et à sénestre, aux armes de* Sproncholf, *qui sont d'azur à l'écusson d'or, à la hure de sanglier de sable défendue d'argent et à deux crosses emmanchées d'or, armées d'argent, posées en sautoir derrière l'écusson.*

Devise : **Mesure dure.**

Famille originaire de l'île de Walcheren.

I. Jacques de Croeser eut de sa femme, N. *Maertens,* un fils, qui suit.

II. Jacques de Croeser, seigneur de Campen et de Wissekercke, épousa N. *Veldeman,* dont il eut : 1° Mathias, qui suit; 2° Anne, morte à Malines 25 octobre 1583, enterrée à Notre-Dame, mariée à Jean *Schoof,* frère de la femme de son frère ci-dessous; il fut échevin de Malines en 1552, 1553, 1556, 1557, 1559, 1563, 1564, juré du doyenné en 1554, 1570, 1571, 1579, 1580, 1583, 1584, bourgmestre en 1558, 1562 et 1569, chef doyen en 1561 et 1565, trésorier de 1566 à 1568, mourut à Malines en 1584, à l'âge de 80 ans, et fut enterré à Notre-Dame.

III. Mathias de Croeser, créé chevalier par l'empereur Charles-Quint en 1536, quitta la Zélande et s'établit, par suite de son mariage, à Malines. Échevin de cette ville en 1545, 1546, 1548, 1550, 1551, 1554 et 1555, juré du doyenné en 1547 et 1548, chef

doyen en 1549, 1552 et 1558, bourgmestre en 1556, 1559, mort à Malines 1 mars 1562, enterré à Saint-Jean, il épousa Anne *Schoof*, fille de Nicolas, chevalier, bourgmestre de Malines, et de Catherine de Gortere dite de Sompeke.

Elle lui donna : 1° Corneille, qui suit; 2° Catherine, mariée 26 juin 1571, à Philippe *d'Ostrel*, seigneur de Dieval, de Lières-Baliscourt, du Quint, de Beauval et de Camblineul, fils de Philippe et d'Antoinette de Mailly; 3° Guillaume, mort en octobre 1582, marié à N. *Dhont*; 4° Marguerite; 5° Jeanne, mariée en Hollande, à Hercule *Verhoeven*.

IV. Corneille de Croeser, seigneur d'Audenthun, d'Enebreucq, de Reckelingen, mort à Berg-op-Zoom 15 janvier 1599, épousa, en premières noces, Médarde *de Vos*, morte à Malines 9 novembre 1567, enterrée à Sainte-Catherine; et, en secondes noces, 9 février 1574, Marie *de Samillan*, dame d'Audenthun, d'Enebreucq, de Reckelingen en Artois, fille d'Antoine et d'Éléonore de Contreras.

Du premier lit est issu : Hugues de Croeser, chevalier par lettres patentes du 4 juillet 1614, seigneur de Hoelede, drossart des pays de Diest et de Sichem, marié à Adrienne *de Mol*, fille de Jean et d'Anne de Wesele; de ce mariage : *a*. Guillaume, seigneur de Hoelede, marié à Marguerite *de Steelant*, dame de Terelst, morte 22 août 1659, enterrée à Waesmunster, fille de de Paul, haut échevin du pays de Waes, et de Jacqueline de Courtewille. Elle épousa, en secondes noces, Gilles Dansaert, haut échevin du pays de Waes; *b*. Ernestine, femme de son cousin germain Cyprien *de Croeser*, fils de Jean et de Jeanne de Marivoorde, ci-après.

Du second lit : 2° Jean, qui suit; 3° Anne, mariée à Nicolas *Hoffman*, mort à Bruxelles 8 juillet 1617, à l'âge de 35 ans, enterré à Saint-Géry, fils de Philippe et d'Anne Bonaert.

V. Jean de Croeser, créé chevalier par lettres du 28 mai 1626, seigneur d'Audenthun, d'Enebreucq, de Reckelingen, capitaine de cavalerie au service d'Espagne, se distingua en cette qualité au siége d'Ostende et au ravitaillement de l'Écluse et de Groll; il mourut à Bruges 8 décembre 1650, et fut enterré à Saint-Sau-

veur. Il épousa, en premières noces, à Bruxelles 20 décembre 1612, Catherine *de Rodoan*, morte à Bruges 3 janvier 1620, enterrée à Saint-Sauveur, fille de Philippe et de Maximilienne de Bourgogne; et, en secondes noces, 21 décembre 1621, Jeanne *de Marivoorde*, morte à Bruges 16 décembre 1653, enterrée à Notre-Dame de la Potterie, fille d'Énée, seigneur de Berges et de Jeanne Anchemant.

Du premier lit sont issus : 1° Isabelle, femme d'Adrien-Philippe *Bette;* 2° Chrétien-Victor, qui suit;

Du second lit : 3° Henri-Marius, auteur de la *deuxième branche* ci-après.

4° Énée, auteur de la *troisième branche.*

5° Jean-François, capitaine d'infanterie au service d'Espagne, mort sans alliance, en 1669.

6° Cyprien, marié à sa cousine germaine Ernestine *de Croeser* ci-dessus, et père d'une fille : Isabelle-Henriette, femme de Jean-François *le Jeune*, capitaine de cavalerie au service d'Espagne.

VI. Chrétien-Victor de Croeser, conseiller d'honneur au conseil d'Artois, seigneur d'Audenthun, d'Enebreucq, de Reckelingen, épousa 30 avril 1647, Jossine *de Boone*, fille de Jacques, bourgmestre de Bruges et échevin du Franc, et d'Isabelle Breydel qui lui donna : 1° Corneille-Dominique, qui suit; 2° Dieudonné-Thadée, auteur d'*un rameau de cette branche.*

VII. Corneille-Dominique de Croeser, chevalier, seigneur d'Audenthun, d'Enebreucq, de Reckelingen, épousa Marie-Isabelle *de Bierne*, dame de Halle, de Hoymille, fille de Gérard, dont il eut : 1° Charles-Dominique, qui suit; 2° Chrétien-Louis, chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons au service de France, sans alliance; 3° Marie-Thérèse, mariée 21 juin 1725, à Charles-Dominique, marquis *de l'Étendart*, seigneur de Werchocq; 4° Marie-Isabelle, alliée en 1720 à Philippe *le Vasseur*, seigneur de Bambeke.

VIII. Charles-Dominique de Croeser, chevalier, seigneur d'Audenthun, d'Enebreucq, de Waninctun, d'Escames, capitaine au régiment de Bournonville, puis aux gardes wallonnes en

Espagne, mort 12 mai 1747, épousa en 1726, Marie *de Roussel*, fille d'Antoine, seigneur de Brême, de Hobange Il eut de ce mariage : 1° Charles-Auguste, qui suit ; 2° Marie-Élisabeth-Françoise, femme de Jean *d'Anglars*, lieutenant du roi au fort Nieulais, près de Calais.

IX. Charles-Auguste de Croeser, seigneur d'Audenthun d'Enebrucq, de Beckelingen, de Waninctun, d'Escames, épousa 21 octobre 1766, Marie-Louise-Charlotte *des Essars*, morte 26 septembre 1770, dont une fille : Marie-Louise, née 27 juin 1769.

*Rameau.* VII. Dieudonné-Thadée de Croeser, épousa Marie-Thérèse *Clays*, dite *de Hewle*, fille de Jacques, seigneur de van der Hulst et de Steenvoorde, bourgmestre de Bergues-Saint-Winnoc. De cette union provinrent : 1° Joseph-Antoine-Louis, qui suit ; 2° Anne-Thérèse, née 10 décembre 1687, morte à Paris 25 octobre 1771, mariée à Bergues-Saint-Winnoc 25 mai 1711, à Jacques-René *Cordier de Launay*, né 25 septembre 1683, seigneur de Vallerie, de Dion, contrôleur ordinaire de guerre des chevau-légers, trésorier général de l'extraordinaire de guerre, mort 16 février 1760 ; 3° Marie-Madeleine, morte 24 octobre 1758, mariée à Bruges à Pierre *van Altere*, échevin du Franc de Bruges ; 4° Benoît-Dominique, chevalier de Saint-Louis, major commandant de la ville de Valenciennes, mort 20 mars 1758, marié à *N. de Sars*, dont : *a*. Benoît-Joseph, né en 1750, capitaine au régiment d'Orléans ; *b*. Joseph-Thadée, enseigne aux gardes wallonnes ; *c*. Jean-Baptiste.

La branche aînée de la famille de Croeser existe encore dans le nord de la France.

Deuxième branche. VI. Henri-Marius de Croeser, né 31 octobre 1625, seigneur de Berges, mort 23 septembre 1678, enterré à Bruges à Notre-Dame de la Potterie, épousa 21 mars 1655, Isabelle *de Groote*, née 2 mars 1632, morte 20 août 1696, enterrée dans le tombeau de son mari, fille de Charles, seigneur de Drumez et de Sophie Knibbe, dame d'Eygehem. Ils eurent un fils, qui suit.

VII. François-Augustin de Croeser, seigneur de Berges, né au

château de Berges 4 octobre 1661, mort 10 juillet 1735, épousa 5 avril 1690, Catherine-Angélique *Audejans*, née 4 avril 1669, morte 6 novembre 1740, fille d'Henri-Benoît et de Catherine Sproncholf. Il fut père de : 1° Charles-Joseph, qui suit; 2° Catherine, née à Bruges 19 août 1692, mariée 21 avril 1722, à Jacques *Wynckelman*, seigneur de Metersche, échevin du Franc de Bruges, et receveur général dudit Franc, mort 4 août 1754, enterré à Saint-Jacques à Bruges, fils de Louis et de Catherine de Wrée; 3° Françoise-Angélique, née 6 octobre 1703.

VIII. Charles-Joseph de Croeser, seigneur de Berges, de Ten Ryne, de Wynenbourg, de Terwalle, mort 1 avril 1773, épousa 10 octobre 1745 Marie-Charlotte *Stochove*, née 2 avril 1724, morte 9 avril 1774, fille de Charles-Emmanuel et de Marie Rommel. De cette union provinrent : 1° Charles-Énée-Jacques, qui suit; 2° Vincent-Joseph.

IX. Charles-Énée-Jacques de Croeser, seigneur de Berges, de Ten Ryne, de Knocke, de Tentore, de Terwalle, licencié ès lois, chevalier des ordres de la Légion d'honneur et du Lion Belgique, né à Bruges 14 juillet 1746, conseiller de Bruges en 1792, président de l'administration centrale du département de la Lys en 1797, président du conseil général du même département en 1802; maire de Bruges de 1802 à 1813, puis bourgmestre de 1817 à 1827; président de l'ordre équestre de la Flandre occidentale en 1816, fut créé baron par lettres patentes de Marie-Thérèse du 13 avri 1775, et vicomte par arrêté du roi Guillaume Ier du 7 octobre 1827. Le diplôme n'ayant pas été levé, cette dernière concession a été déclarée caduque. Il épousa au château de Staden 26 août 1777, Marie-Charlotte *de Carnin*, née 3 avril 1747, fille aînée de Jean-François-Florentin, comte de Carnin et Staden, baron de Slyps et de Maele, seigneur de Roosbeke et de Charlotte-Jeanne Le Poyvre. Le baron de Croeser mourut à Bruges 22 janvier 1828, laissant :

1° Charles-Joseph-Ange, qui suit.

2° Jean-Louis-Énée, né à Bruges 4 juillet 1780 et décédé dans la même ville, marié à Jeanne *van Calven*, sœur de la femme de son frère, morte au château de Lophem 17 avril 1853, à l'âge de 71 ans.

3° François-Vincent-Auguste, né à Bruges 17 juillet 1782, y décédé 26 avril 1783.

4° Louis-Vincent-Marie, né à Bruges 1 novembre 1783, marié 13 juin 1804 à Sophie-Ernestine-Idesbalde *van der Gracht d'Eeghem*, née à Gand 28 juin 1785, fille de Timothée-Charles-Ernest-Idesbalde et de Thérèse-Françoise-Joséphine del Rio, dame d'Eeghem.

X. Charles-Joseph-Ange, baron, dit *vicomte* de Croeser de Berges, né à Vinderhoute 14 octobre 1778, président de la commission d'agriculture de la Flandre occidentale, inspecteur provincial de l'enseignement primaire, mort à Bruges 15 janvier 1857, épousa à Bruges 12 septembre 1804, Anne-Marie-Thérèse *van Caloen*, née 30 août 1780, morte à Bruges 7 avril 1848, fille de Jean-Adrien-Joseph, dont il eut : 1° Charles-Marie-Jean, qui suit; 2° Marie, née 29 janvier 1811, mariée 8 novembre 1834 à Anselme, baron *van Caloen de Basseghem*, né 11 octobre 1805, fils d'Anselme-Marie-Joseph et de Thérèse, baronne le Gillon de Basseghem; 3° N., marié à Jean *van Ockerhout*; 4° Colette, mariée à N. *van Hamme* de Stampaertshoeke.

XI. Charles-Marie-Jean, baron, dit *vicomte* de Croeser de Berges, né 7 décembre 1806, épousa 20 août 1838 Hélène-Caroline-Marie-Ghislaine *van Hoobrouck de Mooreghem*, fille héritière d'Eugène-Marie-Jean-Népomucène, baron van Hoobrouck de Mooreghem, ancien sénateur, et d'Anne-Félicité de Schietere de Caprycke, dont un fils : Édouard de Croeser.

TROISIÈME BRANCHE (en Allemagne). VI. Énée de Croeser, né à Bruges 11 mars 1627, capitaine de la garde du roi de Suède, puis colonel au service du roi de Pologne, et grand veneur du duché de Livonie, mort 9 mars 1695, épousa, en premières noces, en Flandre, Marguerite-Françoise *de Beaufremez*, morte à Folkiew en Pologne, 30 janvier 1665; et en secondes noces, en Pologne, en 1669, Thérèse *de Pleszowice-Fredowna*, nièce de Jean Sobieski, roi de Pologne, morte 12 janvier 1722. Il eut, du premier lit, Jean, d'abord page du roi de Pologne, puis religieux; et du second lit : 2° Charles-Maximilien, page du roi de Pologne, puis chambellan et major d'artillerie, premier juge

terrier de la noblesse de Podolie et nonce à la diète, mort 4 octobre 1738, sans laisser d'enfants de sa femme Hélène *Orchouska;* 3° Louis, qui suit; 4° Martin, né à Folkiew et y baptisé 9 novembre 1676, porte-enseigne de Laticow, mort en 1747; sa femme, Anne *Paplinska,* le rendit père de : Antoine-Joseph-Cajetan, né à Kitaygrod 3 juin 1727, staroste de Bukow, marié à Anne *Hiecznicka;* 5° Constance, femme de Jean *Mozaraki,* grand échanson de Poméranie.

VII. Louis de Croeser (von Kruser) né à Léopol et y baptisé 17 septembre 1674, page du roi de Pologne, grand veneur de Livonie, épousa Constance *Dobrianska,* dont un fils, qui suit.

VIII. Stanislas-Mathias de Croeser (von Kruser), né à Kaminick en Podolie, 19 février 1704, grand veneur du duché de Livonie, mort en 1765, épousa, en premières noces, Barbe *Wyszkancka,* en secondes noces Thérèse, comtesse de *Wilczewska;* en troisièmes noces Thérèse *Selowicka,* et, en quatrièmes noces, Angélique *Starzinska.* Il eut de sa première femme : 1° Thérèse, sans alliance; — de la seconde : 2° Joseph-Martin, tué au siége de Constantinow, en avril 1768, sans alliance; 3° Joachim-Michel, qui suit; — de la quatrième : 4° Antoinette, morte jeune.

IX. Joachim-Michel, qualifié comte de Kruser, né en 1750, adjudant général au service du roi de Pologne, épousa Anne *Golkowska,* dont postérité.

*Titre :* Baron 13 avril 1775. Ce titre a été reconnu sous le gouvernement des Pays-Bas; il est transmissible par ordre de primogéniture.

---

## CUYLEN.

Armes : *D'argent au lion de gueules, armé et lampassé d'or, à la queue fourchue.* — Cimier *: le lion naissant de l'écu.* — Heaume *couronné.*

I. Nicolas Cuylen, d'une famille originaire d'Utrecht, épousa Florence *Nicola* ou *Nicolai,* dont il eut Grégoire, qui suit.

II. Grégoire Cuylen, seigneur de Saint-Job-in-t'-Goor, épousa

Jeanne *Moescops*, fille de Laurent-Égide et de Marie-Christine van den Morselaer.

III. Pierre-Grégoire Cuylen, seigneur de Tereecken, leur fils, conseiller fiscal au conseil souverain de Brabant, par serment du 1 mars 1766, né à Anvers 19 janvier 1720, mort en 1792, épousa, en premières noces, Alexandrine-Cécile *van Ryswyck*, veuve de Nicolas van Soom, et, en secondes noces, Claire-Louise *Pelbier*. Il eut du second lit Emmanuel-Pierre-Louis-Joseph, qui suit.

IV. Emmanuel-Pierre-Louis-Joseph Cuylen de t' Goor et de Tereecken, substitut du procureur général pour les provinces de Brabant, de Limbourg et d'Outre-Meuse, né à Anvers le 11 et baptisé à Saint-Jacques le 13 décembre 1756, mort à Eeckeren (Anvers) 17 juin 1836, épousa à Bruxelles 8 mai 1786, Marie-Alexandrine-Joséphine *del Marmol*, née à Bruxelles 19 février 1762, baptisée à Saint-Jacques sur Caudenberg, morte à Eeckeren 30 décembre 1834, fille de Théodore-Jean-Laurent et de Marie-Élisabeth-Josèphe-Barbe van de Velde, sa deuxième femme. De ce mariage naquirent : 1° Pierre-Ferdinand-Emmanuel, qui fut, jusqu'aux événements de 1830, secrétaire de la ville de Bruxelles; 2° Théodore-Louis, né à Trèves 14 avril 1790, mort à Eeckeren 15 avril 1835; 3° Marie-Louise-Alexandrine, née à Maestricht 24 décembre 1792, morte à Eeckeren 8 février 1856.

*Reconnaissance* de noblesse par diplôme du roi Guillaume Ier.

## DIEUDONNÉ.

Armes : *Parti : d'argent au lion de sable, lampassé de gueules et couronné d'or; et d'azur à trois étoiles à six rais*

*d'or.*—Couronne *de baron.*—Cimier : *le lion de l'écu naissant.* —Supports : *deux lions de sable armés et lampassés de gueules, couronnés d'or, tenant des bannières à la deuxième partition de l'écu.*

Un Nicolas Dieudonné, natif de Nancy, sommelier d'échansonnerie, fut anobli par le duc Antoine de Lorraine, par diplôme du 14 janvier 1511.

I. François Dieudonné, mort en 1710, à l'âge de 79 ans, fut mayeur de Moxheron, en Hesbaie ; il eut un fils, qui suit.

II. Hubert Dieudonné, capitaine de cavalerie au service des États généraux, épousa en 1694, à Maestricht, Catherine *Hanson*, dont il eut deux fils : 1° Jean-Nicolas, licencié ès lois, conseiller juré de Maestricht 22 septembre 1768, échevin 3 septembre 1776. En 1780, il cessa de faire partie de la magistrature et mourut en célibat en 1782 ; 2° Jean-Hubert, capitaine de cavalerie au service des États généraux, aide de camp du général Kinens, corps saxon, tué au siége de Lille à l'âge de 88 ans, après un service actif de soixante ans ; 3° Jean-Guillaume, marié à Marguerite *Bellefroid ;* 4° Gabriel, qui suit.

III. Gabriel Dieudonné, capitaine au régiment du duc de Holstein, dragons, au service impérial, après avoir pris part à l'expédition de Guillaume d'Orange en Angleterre, assista aux batailles de Fleurus (1690) et de Landen (1693), au siége de Namur (1695), aux batailles de Ramillies et de Malplaquet. Il épousa à Louvain 9 mai 1708, Marie-Jacqueline *van Schoubroeck*, dont il eut six enfants : 1° Jean-Baptiste-Joseph-Gabriel, qui suit ; 2° Charles-Joseph-Martin, mort en célibat ; 3° Jean-Ignace-Joseph, sans alliance ; 4° Charles-Ignace, chanoine ; 5° Marie-Anne ; 6° Rose-Angélique ; ces trois derniers firent leur testament réciproque par acte du 10 septembre 1769.

IV. Jean-Baptiste-Joseph-Gabriel Dieudonné, né à Louvain et baptisé à Saint-Pierre 22 avril 1714, seigneur de Moorteren, épousa à Louvain 9 février 1745, Marguerite-Pétronille-Rose *van Schrieck* ou *van den Schrieck*, née en 1717, fille d'André, licencié ès lois et de Thérèse-Cornélie Diaz d'Ossaguera.

Ils eurent deux fils : 1° Antoine-Jean, qui suit ; 2° Godefroid-Gaspar, curé de Saint-Nicolas à Louvain, né à Louvain 29 août 1762 ; 3° Marie-Thérèse ; 4° Marie-Angéline ; 5° Jean-François ; 6° Pierre-Joseph-François-Emmanuel.

V. Antoine-Jean-Emmanuel de Dieudonné, seigneur de Moorteren, né à Louvain et baptisé à Saint-Pierre 18 janvier 1758, admis dans les lignages patriciens de Louvain par serment du 9 mars 1782, licencié ès lois, épousa à Louvain 12 septembre 1791, Marie-Élisabeth-Josèphe *van Spoelberch*, née à Louvain, fille d'André-Emmanuel-Joseph van Spoelberch d'Eynhouts et de Marie-Angélique Bayol. Il fut pendant quelque temps second bourgmestre de Louvain. De son mariage provinrent : 1° Henriette-Isabelle-Joséphine, née à Louvain en 1792, morte en célibat ; 2° Marie-Angéline-Caroline, née à Louvain en 1795, vivante ; 3° Jean-François, mort à sa maison de campagne de Bunswyck sous Wilsele ; 4° Louis-Alexandre, qui suit.

VI. Louis-Alexandre baron de Dieudonné de Corbeek-Loo, né à Louvain 25 vendémiaire an XI (17 octobre 1802), échevin de Louvain de 1836 à 1842, créé chevalier par lettres patentes du 26 mars 1842 et baron par lettres patentes du 15 avril 1843, épousa à Anvers 24 août 1830, Jeanne-Catherine *Joostens*, fille de Mathias. De ce mariage sont nés : 1° Marie-Ghislaine-Stanislas, née à Louvain 15 août 1833, mariée 12 août 1856, à Corbeek-Loo, à Émile *Ernst*, fils de l'ancien ministre de la justice ; 2° Constance-Henriette-Florence-Marie-Ghislaine, née à Corbeek-Loo 15 août 1835 ; 3° Ghislaine-Auguste-Marie-Angéline, née à Louvain 13 juin 1837 ; 4° Zélie-Flore-Marie-Ghislaine, née à Louvain 31 juillet 1838 ; 5° Maximilien-Alphonse-Jean-Ghislain-Marie, né à Louvain 24 août 1840 ; 6° Zénaïde-Catherine-Marie-Ghislaine-Gabrielle, née à Louvain 6 octobre 1841 ; 7° Colette-Joséphine-Pétronille-Marie-Ghislaine, née à Corbeek-Loo 6 septembre 1843 ; 8° Élisabeth-Joséphine-Marie-Ghislaine, née à Louvain 12 mars 1845 ; 9° Oscar-François-Charles-Joseph Marie-Ghislain, né à Louvain 26 novembre 1846 ; 10° Berthe-Florence-Joséphine-Ghislaine-Marie, née à Louvain 5 mars 1850.

*Titres :* Chevalier 16 mars 1842; baron 15 avril 1843. Le titre de baron se transmet par ordre de primogéniture ; les autres descendants mâles portent le titre de chevalier.

---

## DILFT.

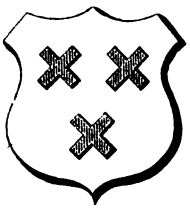

Armes : *D'argent à trois sautoirs de gueules.* — Couronne *de comte.* — Cimier : *une tête et col de sanglier.* — Heaume *couronné.*—Tenants : *un homme et une femme sauvages, armés de leur massue.*

—

Pour le précis historique, voir l'*Annuaire* de 1856, page 92.

—

Jean-Marie-Joseph, comte van der Dilft de Borghvliet, aïeul du représentant actuel de la famille, avait eu deux enfants, un fils dont nous avons parlé, et une fille : Marie-Thérèse-Ghislaine-Ernestine van der Dilft, née à Bruxelles, décédée à Belœil 17 août 1810, à l'âge de 20 ans.

*Titre :* Comte 12 septembre 1771. Reconnaissance de ce titre a été accordée sous le gouvernement de Guillaume Ier ; il est transmissible par ordre de primogéniture.

*Antoine*-Victor-Constantin-Eugène, comte van der Dilft de Borghvliet, né à Leeuw-Saint-Pierre 26 octobre 1834, seul représentant de sa famille.

---

## DHONT.

Armes : *De gueules au lévrier rampant d'argent, colleté d'un collier d'or.* — Cimier : *un lévrier naissant.*

—

Pour le précis historique voir l'*Annuaire* de 1856, page 90.

—

*Titre :* Chevalier, 12 novembre 1847, transmissible par ordre de primogéniture.

*Hippolyte*-Jean-Désiré, chevalier Dhont, né 27 septembre 1803, marié à Bruges à

*Eugénie* Cornelissen.

*Dont :*

1° *Hector* Dhont.
2° *Emma* Dhont.
3° *Alfred* Dhont.

**Frères.**

I. *Charles*-Édouard-Aimé-Bernard, docteur en droit, né 15 décembre 1806.

III. *Honoré*-Théophile-Jean-Charles, né 15 mai 1813.

II. *Sylvie*-Aimée-Philippine-Barbe, mariée à *Denis* Moles le Bailly, ancien officier de cavalerie au service d'Autriche, né à Paris 4 novembre 1776, naturalisé belge 8 juin 1840.

IV. *Pauline*, née 4 juin 1814.

V. *Clémence*-Jacqueline-Anne-Barbe, née 23 février 1818, mariée 4 juillet 1849, à *Théodore* Paterson, né à Londres 15 avril 1823, fils de Léon et de Caroline Beckmans.

RAMEAU DE LA BRANCHE PRINCIPALE.

*Polydore*-Auguste-Jean Dhont, né 27 novembre 1806.

**Frères et sœurs.**

I. *Édouard*-Honoré-François, né 11 février 1813, marié 17 janvier 1843, à *Pauline*-Marie-Sophie de Schietere, veuf 17 mai 1855; remarié à Bruges 25 août 1856, à *Octavie*-Isabelle-Marie-Ghislaine de Waepenaert, fille de Jean-Henri-Constantin et de Rose-Marie-Colette-Françoise Maroucx.

*Du premier lit :*

1° *Léon*-Polydore-Édouard-Marie-Ghislain, né 5 novembre 1845.

2° *Marie*-Anne-Thérèse-Pauline-Alphonsine-Ghislaine, née 5 mars 1851.

II. *Alphonse*-Désiré-Charles, jumeau du précédent, capitaine au régiment de grenadiers, chevalier de l'ordre de Léopold, marié à Anvers 8 juin 1843, à *Célina*-Éléonore-Joséphine Diaz, née 29 septembre 1825, fille de Joachim-Célestin-Benoît Diaz Barragan, natif de Malaga, capitaine au service des Pays-Bas, et, depuis, vice-consul d'Espagne à Anvers, et de Marie-Joséphine Walckiers.

*Dont :*

1° *Herminie*-Mélanie-Félicie, née à Bruxelles 4 avril 1844.

2° *Albert*-Édouard-Palmyre-Alphonse, né à Menin 5 juin 1849.

3° *Alphonsine*-Célina-Herminie-Edmonde, née à Louvain 21 janvier 1854.

## DORLODOT.

Armes : *D'azur au croissant d'or accompagné de trois étoiles à six rais du même.*

—

Pour le précis historique, voir l'*Annuaire* de 1856, page 99.

—

Voici un nouveau fragment de la généalogie de Dorlodot :

I. François de Dorlodot, seigneur d'Argicourt, épousa Jacqueline-Antoinette *de Simont* (*d'azur au lion d'argent, lampassé de gueules, tenant une massue*), dont

II. Pierre de Dorlodot, seigneur d'Épreville, marié à Françoise *du Houx* (*d'azur à trois barres d'or, accompagnées de quatre billettes d'argent*), fille d'Abraham, seigneur de Crèvecœur et d'Anne du Houx des Auvalles.

III. Sébastien de Dorlodot, seigneur d'Épreville, leur fils, épousa Hélène-Françoise *du Houx*, fille de Jean, seigneur de Montigny, et de Louise-Françoise de Bonnet de Breuil.

IV. Du mariage des précédents naquit Marie-Madeleine de Dorlodot, dame d'Épreville, dame de la Croix étoilée, mariée à Pierre-Charles, comte *de Foucault*, baron de Souastre, capitaine conservateur des chasses du duc d'Artois, depuis, major au service de S. M. I. et R. Ap., né à Recourt, diocèse de Verdun, prévôté de Tilly, fils de Louis, vicomte de Foucault de Jumillier, et d'Anne de Doncourt.

Les seize quartiers du comte de Foucault, certifiés à Wesel 9 décembre 1792 par le prince Auguste de Lobkowitz, le prince

de Ligne, le duc de Croy, le prince de Rohan, étaient *Foucault, du Houx, de Brossard, de Preud'homme; des Guiots, de Condé, du Houx, des Gorand; — de Doncourt, de Saint-Mauris, de Jacquot, de Machecot; de Toisy, de Paradin, de Peregny, de Gourcaul du Mont.*

Les huit quartiers de Marie-Madeleine de Dorlodot d'Épreville, certifiés par Innocent-Joseph de Nucé, chancelier du grand prieuré de Bohême, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à Prague 20 juin 1800, et attestés de nouveau à Vienne 6 mars 1805 par le prince de Ligne, Philippe, comte de Kinsky, le comte Michel-Jean-Althann, Adam Borzek, comte Dohalsky, étaient : *de Dorlodot, de Simont, du Houx, du Houx des Auvalles; du Houx, du Houx, de Bonnet, de Condé.*

Du mariage de Pierre-Charles, comte de Foucault, avec Marie-Madeleine de Dordolot d'Épreville naquirent : 1° Louis-Marie-Florent, comte de Foucault, chevalier de Malte, présenté en 1794 de majorité ; 2° Charles-Pierre-Augustin, comte de Foucault, capitaine au service impérial, né 10 novembre 1778.

—

Une branche de la famille de Dorlodot existe encore en France dans la personne de la veuve et des deux fils du général de Dorlodot des Essarts. Ce brave soldat, né en 1786, entra au service en 1803 comme simple volontaire et conquit tous ses premiers grades sur le champ de bataille. La femme du général de Dorlodot appartient à la famille *d'Assance de Navarre;* ses deux fils, officiers distingués, se sont fait remarquer par leur belle conduite au siége de Sébastopol.

*Reconnaissance de noblesse* par lettres patentes du 12 février 1857.

*Eugène*-François de Dorlodot, sénateur, né à Charleroy 27 mars 1783, marié à Bousval 18 juillet 1819, à *Thérèse*-Josèphe Houyoux, née à Bruxelles 19 mai 1799; veuf 19 août 1849.

*Dont :*

1° *Eugène*-Charles-Joseph, né à Bruxelles 1 février 1825, marié à Charleroy 23 octobre 1845, à .
Marie-*Mathilde* de Dorlodot, sa parente, née 18 novembre 1823.

2° *Hortense*-Marie, née à Bruxelles 30 juillet 1827, mariée à Acoz 14 octobre 1844, à Cyrille-*Martial* Le Clercq, né 3 mai 1811.

3° *Charles*-Auguste-Joseph, né 10 juin 1830, marié à Marchienne-au-Pont 1 septembre 1852, à
*Marie* Pirmez, née 19 mars 1827.

*Dont :*

*a. Sylvain*, né à Marchienne-au-Pont en juillet 1853.
*b. Henri*, né au même lieu 15 juillet 1855.

4° Marie-Thérèse-*Eugénie*, née 13 août 1835, mariée à Acoz 17 décembre 1855, à *Tony*-Victor-Joseph, baron del Marmol, né à Ensival 22 mars 1832.

5° *Léon*-Adrien-Joseph, né à Acoz 24 mars 1837.

---

## GAIFFIER.

Armes : *de sable à la hallebarde d'argent, à la hampe d'or, placée en pal, accostée de deux étoiles à six rais du même.* —

Couronne *à cinq perles pour les barons, et de comte pour les vicomtes.* —Supports : *deux lions au naturel.*

I. Gillekin Gaiffier fut échevin de Namur de 1412 à 1438.

II. Jehan Gaiffier, probablement son fils, avait en 1449 pour enfants : 1° Godefroid, qui suit ; 2° Jacquemin, échevin de Namur en 1465 ; 3° Marie, femme de Jacquemin *de Bossimé.*

III. Godefroid Gaiffier épousa Catherine *le Thourier*, dite *de la Rivière*, dont il eut : 1° Godefroid, qui suit ; 2° Pierre, auteur de la *deuxième branche*, ci-après.

IV. Godefroid Gaiffier épousa N... *Gobin*, dont : 1° Jean, qui suit ; 2° Guillaume, marié à N. *Haultepenne.*

V. Jean Gaiffier, seigneur de Bonnine, bourgmestre et échevin de Namur de 1549 à 1572, mort 5 avril 1585, épousa Isabeau *Marotte*, morte 22 avril 1556. Ils furent enterrés aux Dames-Blanches à Namur.

VI. Guillaume Gaiffier, leur fils, seigneur de Bonnine, épousa Catherine *Clockier*, dont il eut : 1° Guillaume, qui suit ; 2° Isabelle, femme de Jean *de Charlet*, seigneur de Pontillas. Son nom figurait conjointement avec celui de son mari sur une verrière posée en 1611 à l'église de Pontillas, où l'on voyait aussi leurs quartiers. Ceux de Charlet étaient : *Charlet, d'Arbre, Lamistant, du Sart ;* ceux de sa femme : *Gaiffier, Marotte, Clockier, de Cerf.*

VII. Guillaume Gaiffier, seigneur de Bonnine (1655), épousa Anne *de Thiribu* d'Oumale, dont : 1° Guillaume, marié à Catherine *de Ponty*, fille de Thierry et de Françoise de Huy ; 2° Othon-Ernest, qui suit.

VIII. Othon-Ernest de Gaiffier, seigneur de Bonnine et de Bossimé, épousa Catherine *Thomaz*, dont :

IX. Florent-Hubert de Gaiffier.

DEUXIÈME BRANCHE. IV. Pierre Gaiffier épousa Marguerite *Goblet*, fille de Nicolas (mort en 1541) et de Marguerite de Walcourt, sa première femme. Marguerite Goblet épousa en secondes noces Jean Tamison. Elle avait donné à son premier mari : 1° Godefroid, qui suit ; 2° Christophe, auteur du *premier ra-*

*meau;* 3° Christophe, deuxième du nom, auteur du *deuxième rameau.*

V. Godefroid Gaiffier épousa Anne *Auxbrebis,* fille de Laurent et de Marie Charlet, dont : 1° Godefroid, qui suit ; 2° Anne, morte 14 septembre 1557, enterrée à l'abbaye de Marche-les-Dames, mariée à Jean *de Maillen,* seigneur de Godinne, échevin de Namur.

VI. Godefroid Gaiffier, conseiller et vice-président du conseil provincial de Namur, épousa Jeanne *de Mahuet.*

VII. Godefroid Gaiffier, fils des précédents, licencié ès lois, mort conseiller au conseil provincial de Namur, épousa Jeanne *Burlen,* fille de Gilles, pensionnaire de l'état ecclésiastique de Namur et de Marguerite Tamison. De cette union est née : Jacqueline, mariée en novembre 1661 à Jérôme *Ladmirant,* fils de Jérôme et de Jeanne del Vaux. — Ils fondèrent deux bourses au collége de Sainte-Anne à Louvain par acte du 2 mars 1673.

*Premier rameau.* V. Christophe Gaiffier épousa Marguerite *Auxbrebis,* fille de Laurent et de Marie Charlet, dont : 1° Pierre, qui suit ; 2° Thierry, marié à Anne *Sauvage,* et père de : *a.* Catherine, femme de Nicolas *Bardoul ; b.* Guillaume, marié à N. *d'Orjo,* et père d'un autre Guillaume.

VI. Pierre Gaiffier, échevin de Namur, épousa Marie *de Fresne.* Elle se maria en secondes noces avec Michel de Croy (acte du 24 septembre 1605). Pierre Gaiffier fut père de : 1° Florent, qui suit ; 2° Françoise, alliée à Guillaume *Auxbrebis,* fils de Michel.

VII. Florent de Gaiffier, mort 12 mai 1622, épousa Marie *Henry,* morte 27 septembre 1658, fille de Nicolas et de Marie de Rifflart. Ils furent enterrés à Notre-Dame à Namur, où l'on voyait leur épitaphe avec huit quartiers. De leur union naquit : Agnès-Catherine, mariée à Arnold *de Warnant,* seigneur de Biron, de Francquegnée, capitaine de cavalerie au service d'Espagne, mort 21 octobre 1668, enterré à Francquegnée sous une pierre portant ses quatre quartiers et les quatre quartiers de sa femme.

*Deuxième rameau.* V. Christophe Gaiffier, greffier du conseil de Namur 27 janvier 1552, charge qu'il garda jusqu'en 1564, épousa Gertrude *Longchamps*, dont il eut : 1° Charles, qui suit ; 2° Marie, femme d'Arnould *Marotte* ; 3° Jeanne, mariée à Jean *du Mont*, seigneur d'Otrenge, gouverneur du fort de Nassau, qu'il défendit vaillamment contre les Hollandais, fils de Rasse, seigneur d'Otrenge et de Thorembais et de Jeanne de Paheau.

VI. Charles Gaiffier épousa Barbe *de Mozet*, dont

VII. Thierry Gaiffier, marié à Anne *de Warnant*. De ce mariage naquirent : 1° Jean, sans alliance ; 2° Agnès ; 3° Anne-Marie ; 4° Antoinette ; 5° Barbe.

—

Les représentants actuels de la famille de Gaiffier descendent de Pierre-Joseph-Baudouin de Gaiffier, seigneur d'Emeville, licencié ès lois, admis au nombre des avocats postulants au conseil provincial de Namur en 1751. Il épousa Marie-Françoise-Joséphine-Bernardine *de Maucour* qui le rendit père de : 1° Pierre-Joseph-Baudouin, baron de Gaiffier de Maharenne et de Tamison, créé baron par diplôme du 24 juillet 1820, bourgmestre de Namur, marié à N. *de la Hamaide*, dont une fille : Marie-Thérèse-Guillelmine, mariée 28 février 1810 à Anatole-Louis-Joseph-Félix *Lallemant de Lévignen*, né 8 janvier 1785, mort 15 juillet 1828, fils de Louis-Charles-Félix, maréchal de camp au service de France, et de Marie-Josèphe-Thérèse Lallemant de Lévignen ; 2° Jean-Jacques-François-Joseph, qui suit.

Jean-Jacques-François-Joseph, vicomte de Gaiffier d'Emeville, créé baron par diplôme du 24 juillet 1820 et vicomte par diplôme du 9 novembre 1828, membre de l'ordre équestre de la province de Namur, conseiller d'État sous le gouvernement des Pays-Bas, épousa Marie-Josèphe *van Velde de Melroy*, dernière de ce nom, fille de Daniel-Balthazar-Philippe-Joseph et de Marie-Philippine Deudon, petite-fille de Jean-Dominique-Antoine, baron van Velde de Melroy et de Marie-Pétronille Swarts. De ce mariage sont nés six enfants *tous mentionnés plus loin*.

*Titres.* Baron de Gaiffier d'Emeville 24 juillet 1820; vicomte 9 novembre 1828. — Baron de Gaiffier de Maharenne 24 juillet 1820. — Baron de Gaiffier d'Hestroy 6 juillet 1845. Tous ces titres se transmettent par ordre de primogéniture.

*Antoine*-Ernest-Guillaume-François-Ghislain, vicomte de Gaiffier d'Emeville, marié 15 mai 1839, à

*Charlotte*-Joséphine-Adélaïde de Moreau d'Yvoir, fille d'Alexandre et d'Aline, vicomtesse de Patin.

*Dont:*

1° *Léon*-Auguste, né 2 juin 1839;
2° *Marie*-Antoinette, née 6 octobre 1840;
3° *Caroline*-Joséphine, née 7 avril 1842;
4° *Ernest*-Jean-Baptiste, né 23 août 1843;
5° *Jules*-Emmanuel, né 1 janvier 1845;
6° *Louis*-Philippe, né 21 octobre 1846;
7° *Édouard*-Eugène, né 27 octobre 1848;
8° *Laure*-Pauline, née 20 avril 1850;
9° *Victor*-Albéric, né 9 septembre 1851.

**Frère et Sœurs.**

I. *Emmanuel*-Louis-François-Hubert-Ghislain, baron de Gaiffier d'Hestroy, né à Dave-Nanines (Namur) 21 mars 1806, marié 2 novembre 1830, à

*Adèle* de Pitteurs, fille de Lambert-Théodore-Michel-Joseph, baron de Pitteurs de Budingen et de Pauline-Marie-Catherine de Baré de Comogne.

*Dont:*

*Victor*, né à Maillen 19 février 1837.

II. *Marie*-Caroline-Françoise-Ghislaine, née en 1795, mariée 26 avril 1818 à *Thomas*-Antoine-Joseph, baron de Garcia de la Vega de Flostoy, né 29 janvier 1792, fils de

Charles-Marie-François-Baptiste et d'Hubertine Dinon.

III. *Jeanne*, mariée à *Charles* de Pierpont.

IV. *Guillelmine*-Lambertine-Françoise-Ghislaine-Josèphe, mariée 14 mai 1832 à Marie-Philippe-Frédéric-Charles-René, marquis de Radiguez de Chenevière, dont elle est veuve.

V. *Bernardine*-Félicité-Françoise-Ghislaine, mariée à *Constant*-Augustin-Louis d'Orjo de Marchovelette.

---

## HEUSCH.

Armes : *D'or à la flèche de gueules mise en bande.*—Cimier : *une tête de bœuf accornée d'or.* — Supports : *deux levriers d'argent colletés et annelés d'or.*

Devise : In pharetra et sagitta.

I. Henri de Heusch, orginaire des environs de Bois-le-Duc, épousa Catherine *van Geel*.

II. Arnould de Heusch, leur fils, épousa Élisabeth *van den Eynde*.

III. Des précédents naquit Henri de Heusch, seigneur de la Zangrye, lequel contracta mariage avec Marthe *van Hedel* (1558), de Bois-le-Duc, fille de Siger et d'Aleide van den Bossche; leur fils suit.

IV. Arnould de Heusch, seigneur de la Zangrye, mort 4 fé-

vrier 1603, épousa Catherine *van Hinnisdael,* fille de Guillaume et de Catherine van Streelen. Ils furent enterrés en l'église d'Eygenbilsen, où l'on voit encore leur pierre sépulcrale avec leurs huit quartiers. Leur fils Guillaume suit.

V. Guillaume de Heusch de la Zangrye, mort à Saint-Trond 24 août 1646, enterré en l'église d'Eygenbilsen sous la tombe de ses parents, épousa à Saint-Trond 18 février 1604, Marie *van Hinnisdael,* morte 20 septembre 1639, fille de Robert et de Gertrude de la Blocquerie. Elle le rendit père d'Arnould.

VI. Arnould de Heusch de la Zangrye, capitaine de cavalerie au service de S. M. Catholique, mort 25 juin 1663, enterré en l'église d'Eygenbilsen, épousa à Saint-Trond par contrat du 28 juillet 1642, Marie-Catherine *van der Borcht,* fille unique de Tilman, lequel obtint confirmation de noblesse par patentes du 23 février 1629, et de Jeanne de la Quadra. Leur testament, daté du 27 août 1653, fut approuvé par le fiscal à Liége 18 mars 1664. Ils eurent entre autres enfants deux fils, dont l'aîné suit et dont le second, Nicolas, fut l'auteur de la *deuxième branche ci-après.*

VII. Guillaume de Heusch de la Zangrye, épousa Barbe *Edelbampt,* née à Saint-Trond en 1652, fille de Georges et d'Odile Scroots, dont il eut entre autres Arnould, qui suit.

VIII. Arnould, *baron* de Heusch de la Zangrye, seigneur de Gellick, d'Eygenbilsen, de Petersheim, épousa Marie-Anne-Mathilde *de Bausele,* fille d'Henri-Charles et de Marie-Catherine de Jeger. De leur union provinrent : 1° Arnould-François ; 2° Jean-Louis, qui suit ; 3° Isabelle-Marie-Christine, mariée à Nicolas-Bonaventure *de Creeft,* voué de la ville de Saint-Trond, capitaine au service de France, chevalier de Saint-Louis, né 30 avril 1728, fils de Nicolas et de Claire Maugeer.

IX. Jean-Louis-Charles, *baron* de Heusch de la Zangrye, épousa Ide-Françoise-Marie-Hyacinthe-Catherine *de Scherpenzeel,* sa parente, fille de Gérard-Norbert et de Barbe-Catherine de Bausele. Leurs enfants furent : 1° Adrien ; 2° Jean-Louis ; 3° Gérard ; 4° Marie-Christine-Henriette, chanoinesse de Moustier en 1768 ; 5° Anne-Catherine-Ernestine, morte 11 juin 1774,

femme de Pierre-François *de Wevelinchoven*, seigneur d'Aquoi, capitaine au service d'Autriche, mort 22 mai 1750.

Cette branche principale était représentée sous le gouvernement des Pays-Bas par Théodore-Jean-Victor, baron de Heusch de la Zangrye, membre de l'ordre équestre du Limbourg, et par Nicolas-Joseph, baron de Heusch de la Zangrye, reconnus barons pour eux et toute leur descendance et avec exemption de l'obligation de lever un acte de preuve (*acte van bewys*), comme descendant d'une famille qui avait été admise dès avant 1579 dans les états nobles du pays (?)

Ils étaient fils de Raphaël-Népomucène, baron de Heusch de la Zangrye et d'Elisabeth *Steegen*.

Nicolas-Joseph, baron de Heusch de la Zangrye mourut à Weyer (Limbourg) 8 décembre 1824, laissant de sa femme Marie-Angélique-Thérèse-Françoise-Amélie *de Hodiamont* un fils unique, Marie-Adrien-Jean-Joseph, baron de Heusch de la Zangrye, né à Weyer 5 juillet 1822.

—

Deuxième branche. VII. Nicolas de Heusch, seigneur d'Émines, de Villers-le-Hest, du chef de sa femme, capitaine entretenu au service de S. M. Catholique, épousa Marie-Catherine-Gertrude *de la Rue de Huilplanche*, dont il eut Alard-Laurent, qui suit.

VIII. Alard-Laurent de Heusch, seigneur d'Émines, de Villers-le-Hest, de Thisnes, membre de l'état noble de Namur, épousa en premières noces Marie *de Wiltheim*, veuve d'Adrien Paheau, et, en secondes noces, Marie-Françoise-Josèphe *van Eyll*, fille de Laurent-Guillaume, chevalier du Saint-Empire et de Marie-Marguerite Vaes. L'un de leurs fils suit ; l'autre forma *la branche des seigneurs de Thisnes* à laquelle se rattache aussi le *rameau de Hanesche*.

IX. Adrien-Nicolas, *baron* de Heusch de Schalkhoven, né à Hoesselt (Limbourg) 16 juin 1746, mort à Cortessem (Limbourg) 23 décembre 1807, épousa Thérèse-Catherine, comtesse *de Looz Corswarem*. De ce mariage naquirent : 1° Albert-Louis-Joseph, qui suit ; 2° Adrien-Servais-Joseph-Alard, baron de Heusch,

inscrit comme tel dans les listes officielles de la noblesse du royaume des Pays-Bas; 3° Alard-François-Joseph, qui suivra ci-après; 4° Bonaventure-Nicolas, baron de Heusch, inscrit dans la liste officielle des nobles du royaume des Pays-Bas, nommé membre de l'ordre équestre du Limbourg par arrêté royal du 16 février 1816.

X. Albert-Louis-Joseph de Heusch, né à Hoesselt 31 janvier 1778, épousa à Cortessem 19 frimaire an XIII, Marie-Jacqueline *Bosch*, fille de Jacques-André, maire de Vechmael, et d'Élisabeth-Henriette de Stellingwerff. Il fut père de : 1° Adrien-Servais-Joseph, baron de Heusch, par lettres patentes du 25 février 1840, ancien capitaine adjudant-major au 5e régiment de ligne, né à Weyer 4 novembre 1806; 2° Gustave-Adolphe-Charles-Achille; 3° Guillaume-François-Émile, chevalier de l'ordre de Léopold, capitaine commandant d'artillerie; 4° Alexandre-Frédéric-Victor, capitaine au 5e de ligne.

X^bis. Alard-François-Joseph de Heusch fut baptisé à Weyer 10 mai 1781, ayant pour parrain le baron van Eyll, chanoine de Saint-Servais à Maestricht, représenté par Nicolas-Bonaventure de Creeft, chevalier de Saint-Louis, et pour marraine Marie-Louise-Françoise, comtesse de Bornhem et de Marbais, née de Rouveroy, représentée par Anne-Catherine, comtesse de Looz-Corswarem. Il épousa, en premières noces, Joséphine-Julienne *Roelants*, morte à Cortessem 6 mars 1817, fille de Guillaume et d'Isabelle-Cornélie-Guillelmine-Julienne de Stappers, et, en secondes noces, à Cortessem 8 janvier 1819, avec dispenses données par arrêté royal du 22 juillet 1818, sa belle-sœur Marie-Thérèse *Roelants*, née à Gotthem, canton de Looz, en 1801. Du second mariage naquit : Jérôme-Georges de Heusch, né à Donck (Limbourg) 11 février 1822.

*Rameau des seigneurs de Thisnes.* Il descend de la deuxième branche et était représenté sous le gouvernement des Pays-Bas par Jean-Louis-Ignace, baron de Heusch de Thisnes, membre de l'ordre équestre de la province de Liége.

*Rameau des seigneurs de Hannesche.* Il provient du ra-

meau précédent. Léopold-Ferdinand, baron de Heusch de Hannesche, ancien officier de cavalerie au service d'Autriche, fut reconnu baron par diplôme du 6 août 1823, avec dispense de l'obligation de lever un acte de preuve. Il eut trois fils, dont l'aîné suit ; les deux autres moururent célibataires.

Émile, baron de Heusch de Hannesche, né en 1799, cadet au 2e régiment de cavalerie carabiniers belges en 1814, assista à la bataille de Waterloo ; il fut promu lieutenant et décoré de l'ordre militaire de Guillaume sur le champ de bataille. Rentré dans la vie privée en 1817, il remplit depuis 1822 les fonctions de bourgmestre de la commune de Hannesche (province de Liége). Sa fille et enfant unique épousa 21 février 1854, Jean-Louis-Henri-Théodore *Goyens*.

*Reconnaissance* du titre de baron a été accordée, sous le gouvernement des Pays-Bas.

*Concession* du titre de baron a été octroyée par le roi Léopold à Adrien-Servais-Joseph de Heusch, par lettres patentes du 25 février 1840.

Le titre se transmet à toute la descendance.

## LANNOY.

(BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA CHAUSSÉE.)

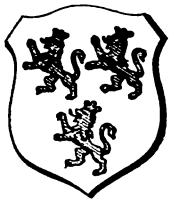

ARMES : *D'argent à trois lionceaux de sinople, couronnés d'or, armés et lampassés de gueules.* — Cimier : *une tête et col de licorne d'argent.* — Couronne *à cinq fleurons.*—Supports : *deux griffons d'or contournés, armés et lampassés du même.*

*L'écu est placé sur un manteau de gueules fourré d'hermine, sommé de la couronne à cinq fleurons.*

—

Pour le précis historique, voir l'*Annuaire* de 1852, p. 192.

—

*Gustave*-Ferdinand-Guillaume, comte de Lannoy, né 5 août 1800, grand-maître de la maison de LL. AA. RR. et I. le duc et la duchesse de Brabant, officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre du Lion néerlandais, marié 10 juillet 1827, à

Marie-*Joséphine*-Caroline-Albertine van der Noot d'Assche, née 19 avril 1805, dame d'honneur de S. A. R. et I. madame la duchesse de Brabant.

*Dont :*

1° *Charles*-Maximilien-Marie-Joseph, né à Bruxelles 12 septembre 1828;

2° *Marie*-Joséphine-Philippine, née à Bruxelles 3 février 1832;

3° *Ferdinand*-Charles-Marie-Joseph, né à Bruxelles 8 juin 1833;

4° *Louise.*

**Frères et sœur.**

I. *Blanche,* religieuse du Sacré-Cœur.

II. *Adrien,* comte de Lannoy, marié 16 janvier 1834, à *Alexie*-Adrienne-Marie de Lannoy, née 21 juin 1814, sa cousine germaine.

III. *Paul,* comte de Lannoy.

---

## LICHTERVELDE.

Armes : *D'azur au chef d'hermine.*— Supports : *deux cerfs au naturel.*

I. Roger de Lichtervelde, seigneur de Coolscamp, épousa Marguerite *de Wingle*, dame de ce lieu, dont il eut :

1° Louis, seigneur d'Essenen et de Sarren, cité en un registre

des magistrats de Bruges, marié à Jeanne, dame de Rumbeke, fille de Roland de Nevele, dont : *a.* Roger, chevalier, seigneur de Lichtervelde. Il signa les accords faits entre le duc de Brabant et le comte de Flandre en 1336 et 1339, et mourut sans postérité ; *b.* Marguerite, dame de Lichtervelde, après son frère, mariée à Hugues *de Halewyn*, chevalier ; *c.* Marie, dame de Rumbeke, femme de Roger *de Ghistelles*.

2° Georges, seigneur de Coolscamp, marié à la fille du seigneur de Heule, dont : Louis de Lichtervelde, seigneur de Coolscamp, mort en 1375, allié à Béatrice *de Tollenaere*, morte en 1374 ; ils furent enterrés en l'église de Coolscamp.

3° Thierry, qui suit.

4° Jeanne, mariée à Gérard, seigneur de Marbais.

5° Roger, auteur de la *deuxième branche*.

II. Thierry de Lichtervelde épousa Jeanne, fille du seigneur de Beerst, dame de Betse, dont il eut : 1° Roger, qui suit ; 2° Louis, marié à N., mort en 1398, dont une fille du nom de Marguerite, qui épousa successivement Jean *de Liechteiges* et Jean *Andries*.

III. Roger de Lichtervelde, chevalier, dit *au chien d'Audenaerde* (1379), seigneur de Betse (1357, 1368, 1377), et de Croix (1362), grand bailli d'Ypres, épousa, en premières noces, Jeanne *de Moerkerke*, et, en secondes noces, Isabeau *de Heilly*, fille de Laurent, seigneur de Joye (1341, 1371) ; il eut du premier lit : 1° Jean, curé de Roulers (1341, 1365, 1371, 1373) ; 2° Germaine, mariée à Josse *van den Berghe*, seigneur de Watervliet ;—du second lit : 3° Louis, qui suit ; 4° Éloi (1341), tué en 1382, marié à Marie *de Medonck*, dame de Beaurewart, fille de Thierry. Elle se remaria avec Jean Belle, seigneur de Boesinghe, qui mourut en 1412.

IV. Louis de Lichtervelde, chevalier, seigneur de Croix et de Betse, grand bailli de Termonde en 1376, fut assiégé dans cette ville en 1380 et y fut tué par ceux de Gand et de Bruges ; il épousa Anastasie *de Morslede*, dame de Staden et de Roosbeke, fille de Jean, morte en 1411 et enterrée à Roosbeke. Il fut père de Victor.

V. Victor de Lichtervelde, chevalier, seigneur de Staden, de Roosbeke, de Croix (1399), chevalier de l'ordre d'Écosse (1398), grand bailli de Courtray par lettres du 9 mai 1407, enterré à Roosbeke sous une tombe relevée, épousa successivement Marguerite *de Loo*, dame de Vormezeele, fille de Jean et de Marguerite de Dixmude (1393); et Christine *van Belle*, morte en 1457, fille de Jacques, inhumée à côté de son mari en l'église de Roosbeke.

Du second lit sont issus : 1° Louis, chevalier, seigneur de Staden, de Roosbeke, de Capelle-ten-Poele (1407), bourgmestre du Franc de Bruges en 1428, mort en 1457, enterré à Staden, marié à Marie *Dammart*, dame de Loo, fille de Pierre, morte en 1459, aussi enterrée à Staden, dont : *a*. Jean, seigneur de Staden, de Roosbeke, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne en 1470, puis de l'empereur Maximilien en 1481, enterré aux Jacobins, à Saint-Omer, marié à Marie *de Harchies*, fille de Jacques, chevalier, seigneur dudit lieu, morte en 1517; *b*. Gertrude, morte en 1483, mariée à Antoine *de Rosimbos*, chevalier, seigneur de ce lieu, capitaine des archers de la garde du corps du duc Charles de Bourgogne, mort en 1505; ils furent enterrés en l'église des Jacobins, à Saint-Omer.

2° Victor, qui suit.

3° Jean, seigneur de Beaurewart et de la Croix, mort 28 avril 1492.

4° Jean, mort en 1487, enterré en l'église de Bailleul, sous une tombe relevée, marié à Marie *van Hove*, veuve d'Enguerrand de Dixmude et fille de Nicolas. Elle mourut en 1488 et fut enterrée en l'église des Jacobins, à Ypres.

VI. Victor de Lichtervelde, seigneur de Croix, de Beaurewart, de Vroylande, de Rebrouck, de Duyfhuyse (1407), mort en 1485, épousa en 1435 Marguerite *de Heuchin*, fille de Thierry, morte en 1435; et, en secondes noces, Catherine *de Brune*, morte en 1479, fille de Josse et de Laurence de Bailleul.

VII. Du second lit naquit Jean de Lichtervelde, seigneur de Beaurewart, de Croix, de Vellenaere, de Rebroeck, de la mairie de Kasekins et Stuyvekinskerke (1446), conseiller et chambellan

de Philippe, archiduc d'Autriche, par patentes du 16 octobre 1488, mort en 1492, inhumé à Wambrechies. Il épousa, en premières noces, Catherine *de Brievere*, fille de Jacques; et, en secondes noces, Adrienne *van der Gracht*, dame de Westoutre, morte en 1517, fille de Jean, enterrée en l'église de Saint-Jacques, à Ypres. Il eut du premier lit : Jean, qui suit; du second lit : Gauthier, seigneur de Westoutre, tué près de Gorcum en 1517, au service de l'empereur, marié à Jacqueline *Briers*.

VIII. Jean de Lichtervelde, seigneur de Beaurewart, de Croix, de Vellenaere, de la mairie de Kasekins et Stuyvekinskerke, avoué d'Ypres, mort en 1559, épousa, en premières noces, Barbe *de Halewin*, morte en 1516, inhumée à Saint-Martin, à Ypres, fille de Jacques, seigneur de Roosbeke et de Marguerite d'Oignies; en secondes noces, Adrienne *Lem*, fille de Charles et de Cornélie Veyse, dame de Meulenbeke. Du second lit naquirent : 1° Jean, qui suit; 2° Adrienne, femme d'Adolphe *de Gruutere*; 3° Nicolas ou Colard, marié à Marie *de la Porte*, dame de Rolleghem. Il ne laissa pas d'enfants légitimes, mais il fut l'auteur d'une *branche bâtarde, ci-après*.

IX. Jean de Lichtervelde, seigneur de Beaurewart, de Croix, de Vellenaere, fut pourvu du poste de souverain bailli de Flandre par lettres patentes du 18 septembre 1575; il en fut dépouillé en 1582 lors des troubles, et mourut en 1586; il fut enterré en l'église de Saint-Jacques, à Ypres. Il épousa Marguerite *de Gros*, morte en 1580, enterrée au Saint-Sépulcre, à Saint-Omer, fille de Féry, seigneur de Nieulande.

X. Ferdinand de Lichtervelde, seigneur de Beaurewart, de Croix, de Vellenaere, avoué d'Ypres en 1598, créé chevalier par l'archiduc Albert 1 février 1600, mort 24 mars 1618, épousa à Lille Catherine *de Preud'homme d'Hailly*, morte 2 juin 1622, fille de Jean, baron de Poucques, seigneur de Neufville, d'Hallewyn, de Locquegnies, et d'Antoinette de Grenet, vicomtesse de Nieuport, dame de Lobes. Leurs enfants furent : 1° Ferdinand, seigneur de Beaurewart et de Croix, mort sans postérité; 2° Jean, seigneur de Vellenaere; il porta la bannière de Groeninghe à la pompe funèbre de l'archiduc Albert 12 mars 1622, et

mourut dans le cours de la même année sans avoir été marié; 3° Pierre, qui suit; 4° Antoinette, sans alliance; 5° Valentine, religieuse à Ypres.

XI. Pierre de Lichtervelde, seigneur de Beaurewart, de Croix, de Vellenaere, de Caeskerke et de Vrylande, chevalier par lettres patentes du 22 août 1639, grand bailli d'Ypres en 1648, mort 18 janvier 1678, épousa, par contrat passé à Anvers 29 janvier 1628 et par bénédiction religieuse du 3 mai, Anne *de Renesse,* fille de René, baron d'Elderen, seigneur d'Oostmalle, de Masny et de Rocourt, et de Catherine van Arckel d'Amelrode ou d'Amelroye. Ils eurent deux fils : 1° Jean-Ferdinand, baron d'Amelroye, seigneur de Beaurewart, de Croix, mort 20 octobre 1711, marié par contrat passé à Ypres 9 avril 1690, à Marie-Catherine-Françoise *de Belver,* morte 24 février 1761, dame d'Elverdinghen, fille de Jacques, seigneur de Ramshoven et de Woesten, et de Marie-Isabelle van der Borcht, dame d'Elverdinghen. Ils eurent deux filles : *a.* Marie-Isabelle-Catherine, baronne d'Amelroye, morte 21 juin 1739, mariée par contrat du 17 juillet 1715, à Jacques-Joseph *van Vilsteren,* baron de Laerne, mort 25 juin 1730; *b.* Anne-Isabelle, mariée par contrat du 16 novembre 1711, à Guillaume-François-Joseph *de Steenhuys,* baron de Hernen, seigneur de Bekensteyn et de Schrevelduyn-Capelle, mort 6 novembre 1737, fille de Philippe-Henri et d'Anne-Marguerite de Steenhuys, sa première femme; 2° Pierre-François, qui suit; 3° Anne-Catherine, dame de Caeskerke, sans alliance.

XII. Pierre-François, *baron* de Lichtervelde, seigneur de Vrylande, mort 14 septembre 1701, épousa Barbe-Jacqueline *Stalins,* dame de Laethem et de Gheluwe, morte 15 janvier 1714, fille de Gilles, seigneur de Moesscher-Ambacht et d'Oosthove, conseiller et receveur général de la West-Flandre, et d'Anne-Marie de Scheppere. De ce mariage naquirent : 1° Gilles-François, qui suit; 2° Marie-Barbe, morte à Gand 14 avril 1734, mariée à Joseph-Albert *de Cabiliau,* seigneur de Triponceau, capitaine de cavalerie, puis échevin des parchons de Gand en 1702, 1703, 1704, 1706, 1707, et de la keure en 1709, 1711, 1717,

1721 et 1725, né en la ville de Gheldere 1 octobre 1670, mort à Gand 3 janvier 1759, enterré aux Dominicains, fils de Dominique, capitaine de cavalerie au service d'Espagne, puis colonel d'un régiment au service des États généraux, et d'Anne-Marie van Heeteren.

XIII. Gilles-François, comte de Lichtervelde, seigneur de Vrylande, de Laethem, de Gheluwe. premier député des états de Flandre, créé comte par patentes du 22 mai 1745. mort 14 janvier 1750. à l'âge de 91 ans, épousa 13 août 1705, Marie-Anne *de Preud'homme d'Hailly*, sa cousine, morte à Gand 8 janvier 1766, à l'âge de plus de 92 ans, fille de Marc-Antoine de Preud'homme d'Hailly, vicomte de Nieuport, baron de Poucques, et d'Anne-Maximilienne Damman, vicomtesse d'Oomberghe. De ce mariage sont nés : 1° Charles-François-Joseph, qui suit; 2° Albert-Louis, comte de Lichtervelde, né 16 août 1715, prévôt de la cathédrale de Gand par patentes du 16 juillet 1772, depuis évêque de Namur; 3° Charles-Joseph, *auteur du rameau* de cette branche; 4° Marie-Anne-Colette, dame de Cocquignies, née à Gand 10 septembre 1708, dame de l'ordre de la Croix étoilée par patentes du 3 mai 1733, mariée à Gand 6 octobre 1731, à Michel-Wenceslas, comte *d'Althann*, chambellan actuel de l'empereur Charles VI et lieutenant-colonel de cavalerie, né 13 mai 1701, mort 30 novembre 1766, fils de Michel-Ferdinand et de Marie-Éléonore-Ève, comtesse Laschanska de Bukowe.

XIV. Charles-François-Joseph, comte de Lichtervelde, baron de Herzelles, seigneur d'Eecke sur l'Escaut, chambellan actuel de LL. MM. II., né à Gand 4 avril 1712, y décédé 13 février 1767, épousa 24 septembre 1732, Marie-Anne-Colette *van den Meersche*, morte 13 décembre 1757, fille d'Alexandre-Augustin, seigneur de Baereldonck, de Berlaere, et de Marie-Anne-Colette van den Meersche. De ce mariage sont nés : 1° Charles-Joseph-François-Xavier-Hyacinthe, qui suit.

2° Emmanuel-Marie-Félix-Hyacinthe, comte de Lichtervelde, né à Gand 25 mai 1750, seigneur de la baronnie d'Herzelles, obtint par lettres patentes de l'impératrice Marie-Thérèse du

7 août 1775, la permission de sommer son écusson d'une couronne de marquis; il épousa à Gand 3 novembre 1785, Thérèse-Caroline *van de Woestyne*, née à Gand 7 mai 1762, fille unique de Jean-François et de Caroline-Françoise van der Bruggen.

3° Marie-Anne-Françoise-Colette, née à Gand 29 janvier 1736, dame de la Croix étoilée, morte à Vienne 24 février 1797, mariée, en premières noces, à Gand 19 février 1758, à Charles-Louis-Albert *de Thiennes*, comte de Rumbeke, baron d'Ère, seigneur de Castre, né en 1754, mort l'année même de son mariage, 2 novembre, fils de Philippe-René-Hyacinthe de Thiennes, comte de Rumbeke, chambellan de LL. MM. II. et RR. Ap., et de Marie-Barbe Ballet; et, en secondes noces, à Gand 23 janvier 1765, à Joseph, comte *de Murray*, baron de Melgum, chevalier de l'ordre militaire de Marie-Thérèse, chambellan, conseiller d'État, intime et actuel de l'empereur et roi, général d'artillerie de ses armées, colonel propriétaire d'un régiment d'infanterie à son service, général commandant de ses troupes, lieutenant gouverneur et capitaine général des Pays-Bas par intérim, du 19 juillet 1787 au 27 octobre de la même année. Il était veuf de Christine de Maringh et était fils de Robert Murray, lieutenant général au service des États généraux, colonel propriétaire d'un régiment écossais, gouverneur de la ville et citadelle de Tournay, et de Marguerite-Thérèse Booninck. Joseph de Murray, créé baron par patentes du 16 septembre 1760, comte par lettres du 25 novembre 1761, obtint par lettres patentes du 19 avril 1785, la permission de porter dans les provinces belges les armes pleines de sa famille avec les décorations dont les aînés jouissaient en Écosse.

4° Marie-Thérèse-Alexandrine-Joséphine, née à Gand 26 octobre 1737, y décédée 12 janvier 1823, dame de la Croix étoilée, mariée à Gand 17 avril 1768, à Chrétien-Henri-Georges, comte *de Rindsmaul*, général-major au service d'Autriche, gouverneur d'Ostende jusqu'en 1789, pensionné lors de l'invasion française en 1794. Né à Gratz, en Styrie, 25 avril 1725, il mourut à Presbourg 7 novembre 1799. Il était fils de Sigismond. (Voir l'article RINDSMAUL dans les *Tablettes généalogiques*.)

5° Marie-Colette-Jeanne-Baptiste, née à Gand 2 septembre 1743, morte 3 novembre 1830, mariée à Gand 23 avril 1769, à François-Théodore-Laurent, comte *de Thiennes* et de Rumbeke, seigneur d'Hemsrode, d'Anseghem, d'abord capitaine au régiment de Murray et chambellan de S. M. I. et R. Ap., depuis, chambellan du roi Guillaume Ier, né 10 août 1745, mort 13 avril 1822, fils de Jacques-Florent-François, comte de Thiennes, et de Marie-Thérèse-Françoise Ballet.

6° Louis-Charles-Hyacinthe-Jean-Népomucène, né à Gand 19 septembre 1745, mort 30 octobre suivant.

XV. Charles-Joseph-François-Xavier-Hyacinthe, comte de Lichtervelde, baron de Herzelles et de Heyne, beer de Flandre, seigneur d'Eecke sur l'Escaut, de Heurne, de Berlaere, de Baereldonck, de Vroylande, chambellan de S. M. I. et R. Ap. en 1765, naquit à Gand 4 avril 1741, mourut dans la même ville 12 mars 1805 et fut enterré à Berlaere. Il épousa, en premières noces, à Gand 3 mai 1766, Marie-Josèphe-Ghislaine *de Lens*, née à Gand 26 août 1747, morte dans la même ville 31 mars 1767, fille de Nicolas-François, seigneur d'Oyeghem, de Ponches, de Gros, de Terbeken et de Bavichoven, maréchal héréditaire de la West-Flandre, et de Livine-Hippolyte de Beer; et, en secondes noces, à Gand 22 janvier 1769, Albertine-Théodore-Josèphe *de Cassina de Boulers*, comtesse de Wonsheim, née au château de Boulers 24 juillet 1749, dame de la Croix étoilée par patentes du 3 mai 1770, décédée à Gand 7 mai 1816, fille de Pierre-Philippe-François de Cassina, des comtes della Martesana, chevalier du Saint-Empire, comte de Wonsheim, baron de Boulers, beer de Flandre, seigneur bannueret du pays d'Alost, seigneur de Schendelbeke, de Promelles, de Vieux-Genappe, de Glabbais, et de Marie-Louise-Josèphe de Plotho.

Du premier lit naquit : Marie-Charlotte-Alexandrine, née 17 mars 1767, morte à Gand 7 février 1853, dame de la Croix étoilée par patentes du 14 septembre 1786, mariée 26 juillet 1785, à Charles-Désiré-Aloïs-Colette-Ghislain, vicomte *de Nieulant et de Pottelsberghe*, né 21 juillet 1755, mort 25 janvier 1822, fils d'Hubert-François-Pierre et de Françoise-Josèphe Alegambe.

Du second lit : 2° Marie-Reine-Louise-Joséphine-Ghislaine, née à Gand 28 février 1770, y décédée 8 janvier 1801, mariée en 1795, à Philippe-Balthazar-Marie-Ghislain, comte *de Lens*, baron de Meulebeke, bourgmestre de Gand, gouverneur de la Flandre orientale sous Guillaume Ier, né 6 janvier 1765, mort 20 mars 1830, fils de Robert-François et de Marie-Thérèse, baronne de Zinzerling. Il se remaria avec sa belle-sœur, ci-dessous, et ne laissa des enfants que de son premier mariage.

3° Marie-Colette-Ghislaine, née à Gand 26 avril 1772, mariée 19 mai 1802, à son beau-frère, Philippe-Balthazar-Marie-Ghislain, comte *de Lens*.

4° Henriette-Marie-Ghislaine, née à Gand 23 août 1773, mariée à François-Xavier-Jean-Joseph, baron *Triest*, né à Courtray 11 octobre 1771, mort à Willebroeck 25 décembre 1847, dont postérité.

5° François-Joseph-Ghislain, qui suit.

6° Marie-Sophie-Albertine, née à Gand 21 mars 1778, y décédée 18 mai 1850, mariée à Gand 12 août 1807, à Gérauld-Paul, comte *de Murat*, né à Vic-le-Comte, en Auvergne, 1 novembre 1774, chevalier des ordres de Malte et du Lion belgique, officier au service d'Autriche de 1793 à 1807, commandant de la maréchaussée de 1818 à 1830, mort à Gand 19 octobre 1844, fils de Philippe et de Marie-Françoise-Philippine de Cassina, comtesse de Wonsheim. (Voyez l'art. MURAT au tome VII.)

7° Marie-Joseph-Auguste-Ghislain, qui suivra ci-après, *au degré XVIbis*.

8° Josèphe-Julie-Ghislaine, née à Gand 20 mars 1781, y décédée 1 janvier 1851, dame de la Croix étoilée, mariée à Gand 8 avril 1807, à son cousin germain, Maximilien-François-Hyacinthe-Ghislain, comte *de Rindsmaul*, capitaine de cavalerie, chambellan de S. M. I. et R. Ap., chevalier de Saint-Louis, né à Gand 12 octobre 1775, y décédé 30 novembre 1851, fils de Chrétien-Henri-Georges et de Marie-Thérèse-Alexandrine-Joséphine de Lichtervelde. Ils eurent deux enfants.

9° Théodore-Édouard-Ghislain, qui sera mentionné ci-après *au degré XVIter*.

XVI. François-Joseph-Ghislain, comte de Lichtervelde, membre de l'ordre équestre de la Flandre orientale, né à Gand 4 septembre 1775, épousa, à Bruges en 1798, Charlotte-Marie-Jeanne-Ghislaine *van Huerne*, née à Bruges 5 mars 1778, morte à Gand 22 novembre 1850, fille de Joseph-Albert, seigneur de Schuervelde et de Puyenbeke, et d'Isabelle-Louise de Carnin.

De leur union provinrent : 1° Auguste-Joseph-Albert-Ghislain, né à Gand 14 avril 1799.

2° Marie-Eugénie-Charlotte-Ghislaine, née à Gand 3 juillet 1800, mariée 14 octobre 1828 à son cousin germain Théodore-François-Marie-Antoine-Ghislain, baron *de Pélichy*, né à Bruges 1 octobre 1803, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire le Grand, membre de la députation permanente de la Flandre orientale, fils de François-Joseph-Marie-Thérèse et de Catherine-Caroline de Lichtervelde. (Voyez l'art. PÉLICHY.)

3° Léopoldine, née à Gand, mariée en 1828 à Désiré-François, vicomte *Desmaisières de Wault*, né en 1793, mort à Bruxelles 24 avril 1854, dont postérité.

4° Adolphe-Marie-Ghislain, né à Gand 22 octobre 1805.

5° Jules-Charles-Ghislain, né à Gand 18 septembre 1807.

—

XVI[bis]. Marie-Joseph-Auguste-Ghislain, comte de Lichtervelde, né à Gand 23 novembre 1779, y décédé 31 mai 1850, chevalier de Malte, reçu de minorité 7 février 1780, membre de l'ordre équestre de la Flandre orientale, épousa 16 avril 1812 Adélaïde-Marie-Anne *Veranneman de Watervliet*, née à Bruges 6 juillet 1793, fille de Jean Veranneman, seigneur de Watervliet et de Waterland, et d'Émérence-Colette Pardo, dame de Frémicourt, en Artois.

Ils eurent un fils unique :

XVII. Alfred-Ghislain de Lichtervelde, né à Gand 3 février 1813, marié 10 octobre 1840 à Adélaïde, marquise *Rodriguez d'Evora y Vega*, née en octobre 1817, fille de François-Marie-Ghislain, marquis Rodriguez d'Evora y Vega et de Justine-Waudru du Mont, marquise de Gages, dont un fils : Gaston-Ghislain de Lichtervelde, né à Gand 9 novembre 1847.

XVI[ter]. Théodore-Édouard-Ghislain de Lichtervelde, né à Gand 17 ou 18 novembre 1792, membre de l'ordre équestre de la Flandre orientale, décédé au château de Berlaere 2 octobre 1834, épousa à Gand civilement 14 et à l'église 17 juin 1823 Clémentine-Jeanne *de Kerchove d'Ousselghem*, née 4 messidor an x, décédée à Gand 2 mars 1826, fille d'Emmanuel-Philippe-Marie-Colette et de Marie-Angélique-Désirée Piers de Raveschoot.

Ils eurent deux enfants : 1° Camille-Emmanuel-Charles-Ghislain, qui suit.

2° Victorine-Marie-Ghislaine, née à Gand 17 septembre 1825, mariée à Gand 14 juin 1849 à Victor-Augustin-Marie-Philippe, comte *van den Steen de Jehay*, né 25 mars 1822, fils de Charles-Amand-Herman-Joseph, baron van den Steen de Jehay, et de Marie-Charlotte-Éléonore-Pétronille de Grumsel d'Émale, dont postérité.

XVII. Camille-Emmanuel-Charles-Ghislain, comte de Lichtervelde, créé comte par lettres patentes du 12 juin 1846, né à Gand 24 mars 1824, épousa dans la même ville 16 février 1846 Elfride-Justine-Henriette *de Vaernewyck d'Angest*, née au château de Diepenbroeck, commune de Lovendeghem, 8 mars 1823, fille de Charles-Constantin-Marie-Bavon-Colette-Ghislain, vicomte de Vaernewyck d'Angest, et de Joséphine-Adélaïde-Rosalie de Baillet.

De ce mariage sont provenus : 1° Gontran-Ernest-Désiré-Aloïs-Marie-Ghislain, né à Gand 17 décembre 1849.

2° Ida-Marie-Joséphine-Ghislaine, née à Gand 25 avril 1847, morte à Berlaere 26 novembre 1849.

—

*Rameau de la branche principale.*— XIV. Charles-Joseph, comte de Lichtervelde, seigneur de Laethem, obtint par lettres patentes de l'impératrice Marie-Thérèse du 20 octobre 1751, l'autorisation de sommer son écusson de la couronne de marquis; né à Gand 6 juillet 1715, il épousa, en premières noces, dans la même ville 12 juin 1764 Isabelle-Thérèse-Josèphe-Jacqueline *Limnander*, née 27 mai 1743, morte 24 septembre 1764, fille de Jérôme-Olivier, seigneur de Zulte, et de Charlotte de

Kerchove; et, en secondes noces, 8 octobre 1765 Marie-Françoise-Josèphe-Thérèse *de Joigny de Pamele*, née à Ypres 28 juin 1738, dame de la Croix étoilée, fille d'Adolphe-Guillaume-Antoine, seigneur de Linde, de Chesnecourt, et de Marie-Catherine-Claire Wynckelman, dame de Steenwerck.

Il mourut à Gand 12 avril 1783, laissant de sa seconde femme : 1° Charles-Marie, né à Gand 2 mars 1770, mort à Beernem, Flandre occidentale, 21 septembre 1819, marié à Gand 20 frimaire an VII (10 décembre 1798) à Adélaïde-Colette-Adrienne *de Heems*, née à Gand 12 mai 1759, morte dans la même ville 12 avril 1825, fille de Jean-Baptiste-François, baron de Heems, et de Jeanne-Marie-Thérèse Goethals.

2° Joseph-François, qui suit.

3° Marie-Louise, née à Gand 8 septembre 1767, décédée à Bruges sans alliance 12 mars 1820.

4° Marie-Colette-Thérèse, née à Gand 12 avril 1769, décédée à Beernem 2 décembre 1811, sans alliance.

5° Thérèse-Pélagie, née à Gand 27 juillet 1775, morte dans la même ville 8 février 1848, mariée 14 mai 1794 à Marie-Frédéric-Joseph *van Pottelsberghe de la Potterie*, né à Gand 27 avril 1772, y décédé 15 janvier 1842, fils de Jean-Baptiste-Désiré-Jacques et de Marie-Josèphe-Cornélie Balde, dont postérité.

6° Catherine-Caroline, née à Gand en 1780, mariée à Gand 16 novembre 1802 à François-Joseph-Marie-Thérèse, baron *de Pélichy*, membre de l'ordre équestre de la Flandre occidentale, conseiller d'État, ministre du culte catholique aux Pays-Bas, commandeur de l'ordre du Lion néerlandais, né à Bruges 22 juin 1772, mort à La Haye 24 novembre 1844, fils de Théodore, baron de Pélichy, et de Marie-Elisabeth-Brigitte de Stappens.

XV. Joseph-François de Lichterve de, né à Gand 26 juin 1772, décédé à Gand 18 septembre 1840, épousa 11 janvier 1810 Marie-Louise-Joséphine *Verschaffelt*, née 28 janvier 1791.

Ils eurent quatorze enfants : 1° César, qui suit.

2° Joseph-François, né 25 mars 1812, mort 16 décembre 1841,

3° Marie-Lucie, née 5 mars 1813.

4° Édouard, né 9 octobre 1815, décédé 1 juin 1849.

5° Jeannette-Lucie, née 17 octobre 1817, morte 4 octobre 1821.

6° Caroline-Catherine, née 1 avril 1819.

7° Auguste-Liévin, né 8 mai 1820.

8° Gustave-Joseph, né 12 novembre 1821, mort 3 novembre 1851.

9° Jeanne-Marie, née 6 janvier 1823, mariée 29 juin 1843 à Désiré-Auguste *Bauwens*, né 19 janvier 1812.

10° Ferdinand-Jean, né 28 mars 1824.

11° Angélique-Josèphe, née 5 décembre 1825, alliée 19 septembre 1844 à Ferdinand-Charles-Jean *Bauwens*, né 8 mai 1809.

12° Eugène-Pierre-Jean, né 5 février 1827.

13° Irène-Catherine-Marie, née 12 mai 1828, morte 16 janvier 1829.

14° Charles-Désiré, né à Gand 4 octobre 1829.

XVI. César de Lichtervelde, né 25 février 1811, mort 17 avril 1849, épousa 29 juin 1843, Éléonore-Thérèse *Bauwens*, née à Gand 28 janvier 1822, morte 18 mai 1844, dont une fille : Marie-Éléonore-Jeanne-Françoise, née 7 mai 1844.

—

Deuxième branche. II. Roger de Lichtervelde, seigneur de Beernem, épousa la fille de Raoul de Hazebroeck, morte en 1300 et enterrée à Ardoye. Il fut père de : 1° Jean, qui suit; 2° Roger de Lichtervelde dit d'Ardoye, seigneur de Beernem, bourgmestre de Bruges en 1378; il épousa N., qui le rendit père d'une fille, Marguerite, mariée à Jean *de Claerhout*, seigneur de Pitthem.

III. Jean de Lichtervelde, seigneur d'Ardoye, vivant en 1360, épousa Marguerite *de Ghistelles*, avec laquelle il fut enterré en l'église d'Ardoye. Ils eurent un fils, qui suit, et une fille, Marguerite, alliée à Jean *de Winghene*.

IV. Jacques de Lichtervelde, chevalier, seigneur de Coolscamp, d'Arsebroeck, d'Ardoye, de Swevezeele, grand bailli de

Courtray en 1392, capitaine et gouverneur du château d'Anvers en 1394, souverain bailli de Flandre en 1396 et 1404, tuteur de Philippe, fils du duc Philippe le Hardi, par lettres du 28 avril 1402, chambellan du duc de Bourgogne, épousa Marie *de Vos*, fille de Baudouin, seigneur de Pollaer, et d'Isabeau de Masmines, dame d'Axele, de Laerne, morte sans enfants en 1431. Elle est inhumée en l'église de Coolscamp. Jacques de Lichtervelde eut de Catherine de le Male un fils bâtard, Louis de Lichtervelde, lequel fut légitimé par lettres patentes de Philippe le Bon, données à Lille 10 avril 1421.

—

BRANCHE BATARDE. IX. Nicolas ou Colard de Lichtervelde n'eut point d'enfants légitimes, mais il fut père d'un fils bâtard, qui suit.

X. Lideric de Lichtervelde épousa Hélène *de Wasquehal* fille du seigneur de Lassus. Outre un fils légitime, qui suit, il eut un bâtard du nom de Michel de Lichtervelde, dont la postérité s'établit dans le Furne-Ambacht.

XI. Nicolas de Lichtervelde, seigneur de Tilloye-lez-Bapaume, épousa Marguerite *de Longueval*, dont postérité.

—

*Titre :* Comte 22 mai 1745 et 7 août 1775. Ce titre a été reconnu sous le gouvernement des Pays-Bas, pour François-Joseph-Ghislain de Lichtervelde. Comte par lettres patentes du 12 juin 1846, pour Camille-Emmanuel-Charles-Ghislain de Lichtervelde.

Le titre se transmet par ordre de primogéniture.

Marie-Joseph-Augustin-Ghislain de Lichtervelde fut créé comte à titre personnel par le roi Guillaume Ier. Le même souverain accorda reconnaissance de noblesse à Joseph-François de Lichtervelde et à Théodore-Édouard-Ghislain de Lichtervelde.

BRANCHE AINÉE.

*François*-Joseph-Ghislain, comte de Lichtervelde, né 4 septembre 1775, marié à *Charlotte*-Marie-Jeanne-Ghislaine van Huerne, veuf 22 novembre 1850.

*Dont :*

1° *Auguste*-Joseph-Albert-Ghislain, né 14 avril 1799.

2° Marie-*Eugénie*-Charlotte-Ghislaine, née 3 juillet 1800, mariée 14 octobre 1828, à *Théodore*-François-Marie-Antoine-Ghislain, baron de Pélichy, né 1 octobre 1805, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, membre de la députation permanente de la Flandre orientale.

3° *Léopoldine*, veuve, 24 avril 1854, de *Désiré*-François, vicomte Desmaisières de Wault.

4° *Adolphe*-Marie-Ghislain, né 22 octobre 1805.

5° *Jules*-Charles-Ghislain, né 18 septembre 1807.

**Frères et sœurs.**

I. Marie-*Colette*-Ghislaine de Lichtervelde, née 26 avril 1772, mariée 19 mai 1802 à *Philippe*-Balthazar-Marie-Ghislain, comte de Lens, veuve 20 mars 1850.

II. *Henriette*-Marie-Ghislaine de Lichtervelde, née 23 août 1773, mariée à *François*-Xavier-Jean-Joseph, baron Triest, veuve 25 décembre 1847.

III. *Marie-Joseph*-Auguste-*Ghislain*, *comte de Lichtervelde né 23 septembre 1779, décédé 31 mai 1820*; sa veuve : *Adélaïde*-Marie-Anne Veranneman de Watervliet, née 6 juillet 1795, mariée 16 avril 1812.

*Dont :*

*Alfred*-Ghislain de Lichtervelde, né 3 février 1813, marié 10 octobre 1840, à

Adélaïde, marquise Rodriguez d'Evora y Vega, née en octobre 1817.

*Dont :*

*Gaston*-Ghislain, né 9 novembre 1847.

IV. Théodore-*Édouard*-*Ghislain de Lichtervelde*, *né 17 ou 18 novembre 1792, mort 20 octobre 1854, marié 14 juin*

1823, à Clémentine-*Jeanne de Kerchove d'Ousselghem, morte* 17 *mars* 1826.

*Dont :*

1° *Camille*-Emmanuel-Charles-Ghislain, comte de Lichtervelde, né 24 mars 1824, marié 16 février 1846, à

*Elfride*-Justine-Henriette de Vaernewyck d'Angest, née 8 mars 1823.

*Dont :*

*Gontran* - Ernest - Désiré - Aloïs - Marie - Ghislain, né 17 décembre 1849.

2° *Victorine*-Marie-Ghislaine de Lichtervelde, née 17 septembre 1825, mariée 14 juin 1849, à *Victor*-Marie-Augustin-Philippe, comte van den Steen de Jehay, né 25 mars 1822.

## MAILLEN.

Armes : *D'or à trois peignes de chevaux de gueules.*—Couronne *de marquis ancienne.* — Supports : *deux lions d'or,*

*armés et lampassés de gueules, tenant chacun une bannière aux armes de l'écu.*

*Le tout posé sous un pavillon de gueules, fourré d'hermine, cintré, houppé et frangé d'or; les courtines retroussées et liées à cordons et houppes d'or: le comble rayonné d'or, surmonté d'un trousseau de plumes; les revers aux émaux de l'écu.*

Wouthy de Maillen, chevalier, est nommé, avec son frère Philippe, parmi les chevaliers liégeois rangés sous l'étendard de Saint-Lambert, en 1321 (1).

I. Wéry de Maillen, seigneur de Tahier en partie, épousa Jeanne *de Modave*, fille de Watier, dit Waldor de Modave, chevalier, et de N. de Gorée. Leur fils Wathelet suit.

(1) La liste de ces chevaliers comprend :
Honorable et sage monseigneur Istas d'Orey;
Messire Gérard, seigneur de Houffalize;
Messire Thomas de Dost, sire de Wodemont;
Messire Lalose de Weray, chevalier;
Thierry, sire de Rochefort, voué, un des douze pairs de Saint-Lambert;
Messire Louis d'Agimont;
Messire Jean de Thier;
Godefroid de Wihogne;
Henry, sire de Hermal;
Thierry de Faux;
Raes de Puchet;
Arnold de Villers de Marneffe;
Hubert de Berlaymont, chevalier;
Colin de Sampson;
Messire Eustache de Crisgnée;
Alexandre de Saint-Servais, chevalier;
Fastré de Bervoye Hollogne;
Guillaume de Fumal, échevin de Liége;
Philippe et Wouthy DE MAILLEN, chevaliers;
Guillaume Surlet;
Arnould de Saint-Laurent;
Bornekeir de Horion;
Bernard de Hollignoulle;
Bernard, sire d'Argenteau;
Gérard de Hornes Perwez;
et quelques autres.

II. Wathelet de Maillen épousa, en premières noces, Marguerite *de Libain*, dite *de Beaufort*, veuve d'Henri de Ramelot et fille de Guillaume de Libain, dit de Beaufort, bailli de Bouvigne, châtelain de Montaigle et de N. de Paive; et, en secondes noces, Ide *de Jupplеu*, dite *de Leuze*, fille de Jean, seigneur de Waroux, et de Catherine de Warfusée. Par acte passé devant les échevins de Liége 14 novembre 1417, Jean de Leuze donna à Wathelet de Maillen, mari de damoiselle Ide, sa fille, tous ses biens, sous la condition qu'ils feraient retour, à sa mort, à Balduinet, fils dudit Wathelet. — Wathelet de Maillen eut de sa seconde femme : 1° Balduinet, qui suit; 2° Ide, mariée à Jacquemin *de Pottier*.

III. Balduinet de Maillen épousa, en 1432, Jeanne *de Pottier*.

IV. Jean de Maillen, seigneur de Maibes, de Wierdes, de Dorinne, de Sart-Bernard, leur fils, épousa, en premières noces, Jeanne *de Trina*, dite *Sarter*; et, en secondes noces, Jeanne *de Jupplеu*, dite *Delmotte*, morte 3 septembre 1527. Jean de Maillen mourut 7 mai 1500, et fut enterré ainsi que sa femme dans l'église de Sart-Bernard où l'on voyait leur pierre tumulaire. Du second mariage naquirent : 1° Wauthier, qui suit; 2° Jeanne, mariée à Engelbert *de Gendron*, seigneur de Champion; 3° Félix, auteur de *la branche des seigneurs de Godinnes*, ci-après; 4° Jean, tige de *la branche des seigneurs de Sart-Bernard*; 5° Gérard, auteur de *la branche des seigneurs de Modave à Limoy*; 6° Louis, mort au siége de Valenciennes.

V. Wauthier de Maillen, seigneur de Maibes, épousa par contrat du 20 juillet 1520, approuvé 15 juin 1528, Marguerite *de Lardenois*, dame de Ville et de Chefsonfosse, fille de Lambert, seigneur des mêmes lieux et de Marguerite d'Autel, sa deuxième femme. De leur union provinrent : 1° Jean, qui suit; 2° Engelbert, tige du *rameau des seigneurs de Sorée*, ci-après; 3° Lambert, auteur du *rameau des seigneurs de Maibes*; 4° Jeanne, mariée à François *de Harzée*, fils de Jean et de Catherine d'Anthines; 5° Marie, femme d'Adrien *d'Awans*, fils de N. et de Jeanne Chevalier.

VI. Jean de Maillen, seigneur de Ville, fut cotisé avec les au-

tres nobles du comté de Namur pour contribuer à l'aide volontaire accordée à l'empereur Charles-Quint ; il fut membre de l'état noble de Namur et capitaine du comté de Loigne. Sa femme Anne *de Verleumont,* fille de Gilson, potestat de Stavelot, et d'Anne de Sohey, mourut 10 octobre 1569 et fut enterrée à My. Jean de Maillen, mourut 19 avril 1583 et gît à côté de sa femme sous une pierre portant les quartiers suivants : *Maillen, Delmotte, Lardenois, d'Autel ; — Verleumont, Rahier, Sohey, Neufforge.* De leur union naquirent six enfants qui firent le partage de la succession de leurs père et mère par acte du 15 mai 1577 : 1° Wauthier, qui suit ; 2° Jean, tué près de Huy où l'on voyait son épitaphe, sans alliance ; 3° Éverard, aussi sans alliance ; 4° Paul, jésuite, mort à Trèves ; 5° Marguerite, mariée en 1562 à Henri *de Crisgnée,* seigneur de Grimonster, fils d'Arnould, seigneur de Lizen, de Xhenceval, et de Guignée et de Sente d'Ochain ; 6° Catherine, sans alliance ; 7° Philippe, sans alliance.

VII. Wauthier de Maillen, seigneur de Ville, conseiller du prince-évêque de Liége pour le pays de Stavelot, mayeur héréditaire de Hamoir, mort 6 octobre 1605, épousa par contrat du 7 juin 1569. Marie *de Hodister,* dame de l'office héréditaire de Hamoir, morte 25 avril 1630, fille de Jean, seigneur de Génimont et de Bièvre et de Marie de Hemricourt, dite de Hawea de Bovegnistier. Ils furent enterrés dans la chapelle de Hamoir ; leur pierre tumulaire portait les quartiers suivants : *Maillen, Delmotte, Lardenois, Autel ; Verleumont, Rahier, Sohey, Neufforge ; — Hodister, My, Génimont, Ochain ; Hemricourt, Carpentier, Berlier, Hoensbroeck.* Leurs enfants furent :

1° Jean, gentilhomme de la chambre de Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liége et son écuyer tranchant, mort sans alliance ; il testa 22 juillet 1646.

2° Marie, mariée 15 octobre 1591, à Jean *de Crisgnée,* seigneur de Lizen, fils de Jean et de Jeanne de Favillon.

3° Éverard, seigneur de Ville, marié en 1649, à Jeanne *de Coppin,* dame de Corenne, fille de Louis, seigneur de Beausaint, membre de l'état noble de Luxembourg, et de Catherine de la Roche, dame héritière de Beausaint, dont deux filles :

*a*. Marie-Marguerite de Maillen, mariée en 1665, à Jean-Éverard *de la Fontaine*, vicomte *d'Harnoncourt*, seigneur d'Horbé; *b*. Élisabeth, religieuse à Hocht.

4° Paul, qui suit.

5° Jeanne, mariée à Philippe *de Wal*, baron de Woest, seigneur de Taviers, de Wibrouck, de Landrescourt, veuf de Marguerite d'Anthines (morte en 1527), et fils de Mathieu, gouverneur de Chauvancy, colonel d'infanterie, commandant le château de Gand en 1585, prévôt de Luxembourg, gouverneur d'Arlon, et d'Anne de Lardenois de Ville.

6° Gillette, mariée à Jean *de Gourcy*, seigneur de Porcheresse, de Ville sur Cousance, fils de François, seigneur en partie de Ville-sur-Iron, de Charcy, de Rothey, de Mérigny, capitaine prévôt de Longwy, et de Catherine Champenois, dite de Nogent.

7° Marguerite, mariée à Louis *de Coppin*, seigneur de Beausaint, frère de Jeanne de Coppin, ci-dessus.

8° Gilles, mort capitaine au siége d'Ostende.

9° Wauthier, au service impérial, mort en Hongrie.

10° Antoine, capucin.

11° Nicolas, sans alliance.

VIII. Paul de Maillen, officier héréditaire de Hamoir, seigneur de Maibes, de Lustin, membre de l'état noble de Namur, fut convoqué, en 1656, avec les autres gentilshommes de la province afin de se rendre à la cour de Bruxelles. Il épousa 8 décembre 1622, Jeanne *de Maillen*, sa parente, dame héritière de Ry, fille d'Éverard de Maillen et de Jeanne de Crisgnée.

IX. Walter de Maillen, leur fils unique, officier héréditaire de Hamoir, seigneur de Ry, de Maibes, épousa par contrat passé à Liége 9 novembre 1661, réalisé devant la cour de justice du ban de Xhignesse et Hamoir 23 avril 1674. Marie *de Laverne*, dame de Courcelles et de Ville-Chevreux, en Bourgogne, fille de Jean-Claude, conseiller de guerre, colonel de cuirassiers au service de S. M. Catholique, gouverneur de Saint-Venant, ensuite des ville et duché de Limbourg, et de Marguerite de Fraypont, chanoinesse de Rheinsdorf-lez-Bonn. Ils firent, en 1698, leur

testament conjonctif dans lequel ils mentionnent leurs douze enfants :

1° Jean-Claude, officier héréditaire de Hamoir, capitaine au régiment de son parent le comte de Saint-Mauris, au service de France ; retiré dans ses foyers, il se fit prêtre sans vouloir posséder de bénéfices.

2° Walter, chanoine régulier de l'ordre de Sainte-Geneviève au Neufmoustier.

3° Jacques-François, qui suit.

4° Guillaume-Walter, sans alliance.

5°, 6°, 7°, 8°, quatre filles dont trois furent religieuses recollettines à Durbuy, à Huy et à Namur ; la dernière fut dame à l'abbaye noble de Herckenrode.

9° Barbe-Françoise, mariée à Nicolas, baron *de Wal* de Baronville, seigneur de Ville.

10° Anne-Charlotte, mariée par contrat passé au château de Ry 9 février 1697, à Théodore-Florent *de Lardenois de Ville*, seigneur de Mabouge en partie, fils de Charles, seigneur de Naomé, de Melreux, et de Marguerite de Waha, dame desdits lieux, sa première femme. Anne-Charlotte testa, étant veuve, par acte scellé à Melreux 1 juin 1720, et institua pour légataire universelle sa sœur Barbe-Françoise.

11° Jeanne-Philippine, chanoinesse du chapitre d'Épinal en Lorraine, mariée, en première noces, à Gilles-Albert *de Ghelin*, seigneur de Verlaine, et, en secondes noces, à Jean-François, comte *de Beaurieux*, seigneur de Maffes. Elle mourut sans enfants.

12° Thérèse-Dieudonnée, mariée par contrat passé devant le lieutenant mayeur et les échevins de la cour de Verlaine, au pays de Luxembourg, 13 avril 1728, à Jean-François, baron *de Wambach*, seigneur de Burté, de Borey, d'Oubersy, de Longvilly. Elle était veuve au 7 octobre 1754 et mourut sans enfants.

X. Jacques-François de Maillen, officier héréditaire de Hamoir, seigneur de Maibes, de Ry, de Jamblinne, de Narron, membre de l'état noble de Namur, épousa en 1701, Marie-Éli-

sabeth *de Brant de Brabant*, fille unique et héritière d'Albert-Jean-Balthazar, membre de l'état noble de Namur, et de Marie-Louise de Fariaux. Jean-François de Maillen mourut en 1740, et fut enterré avec sa femme en l'église de Monhiville où l'on voyait leur épitaphe avec les quartiers : *Maillen, Verleumont, Hodister, Hemricourt; Maillen, Hollogne, Crisgnée, Favillon; — Laverne, du Tartre, Saint-Mauris, Willafans, Fraipont, Nerpo dit Metz, Trina dit Sarter, Lienen.* Ils laissèrent, outre deux filles, mortes en bas âge : 1° Albert-François, capitaine au régiment de la reine au service de France, seigneur de Ry, de Maibes, de Jamblinne, de Narron, de Sorée, de Reppe. Il mourut 20 avril 1768, et fut enterré en l'église de Monhiville qu'il rebâtit de ses deniers et où l'on voyait sa tombe chargée de seize quartiers; il institua pour légataire universel son neveu Albert-François-Dieudonné de Maillen, ci-après; 2° Claude-Walter, qui suit.

XI. Claude-Walter, qualifié *baron* de Maillen, seigneur de la vicomté de Noirmont, officier héréditaire de Hamoir, seigneur de Ferot, de Millier, d'Ohey, de Chaltin, membre de l'état noble de Namur, né à Jamblinne 18 décembre 1707, mort 12 mai 1788, enterré en l'église de Monhiville, épousa à Liége par contrat du 12 mars 1732, réalisé devant la cour de justice souveraine de Liége 11 juillet 1775, Marie-Anne *de Savary*, fille unique de François-Joseph et d'Ursule de Loyers.

De leur union naquirent outre six fils morts en bas âge :

1° Godefroid-Joseph, lieutenant au régiment de la Fère au service de France, mort à Valence en Dauphiné en 1760, à l'âge de 18 ans.

2° Albert-François-Dieudonné, qui suit.

3° Anne-Marguerite, religieuse à l'abbaye noble de Herckenrode; 4°, 5° deux religieuses au Val-Notre-Dame et à Oriente.

6° Marie-Thérèse-Françoise, née à Xhignesse 18 février 1741, dame de Millier, de Lizen, mariée par contrat passé à Scy 9 octobre 1769, réalisé devant la cour féodale de la prévôté de Poilvache 16 décembre 1776, à Philippe-Joseph *Martinez*, comte *de Peralta y Cascales*, seigneur de Louvignies, né audit lieu 26

février 1718, gentilhomme ordinaire de la chambre de Théodore de Bavière, prince-évêque de Liége, lieutenant-colonel au régiment de Vierset, chevalier de Saint-Louis, fils de don Rodrigues, chevalier de Calatrava, seigneur de Louvignies, membre de l'état noble de Hainaut, gentilhomme de Théodore de Bavière, prince-évêque de Liége, général de ses troupes, et d'Isabelle de Cassina.

7° Barbe-Françoise-Scolastique, dame de Ferot et de la vicomté de Noirmont, mariée à Ohey 18 août 1765, à Jacques-Joseph-Augustin, baron *de Slassart*, né à Namur 25 août 1737, mort à Corioule 12 mai 1807, conseiller au grand conseil de Malines par patentes du 3 septembre 1776, fiscal par patentes du 8 février 1778, président du conseil de Namur en 1787, fils de Jean-Jacques, conseiller d'État, président du conseil provincial de Namur, et de Catherine-Joséphine de Martin.

8° Marie-Isabelle-Josèphe, née à Liége 22 décembre 1747, mariée à Ry 5 novembre 1760, à Albert-Ignace-Joseph *de Curelier*, seigneur de Champion, lieutenant-colonel au service d'Espagne, né à Namur 9 novembre 1730, fils de Nicolas-Antoine-Joseph, seigneur de Villers-le-Hest, de Crehen, de Cognelée, de Champion, et de Marie-Antoinette-Charlotte-Brigitte de Zualart.

XII. Albert-François-Dieudonné, marquis de Maillen, né à Chaltin 10 novembre 1750, seigneur d'Ohey, de Chaltin, de Sorée, de Ry, de Maibes, de Jamblinne, de Narron, de Reppe, vicomte de Noirmont, membre de l'état noble de Namur, et sous le gouvernement des Pays-Bas, de l'ordre équestre de Namur, fut créé marquis avec décoration d'armes par lettres patentes de Joseph II du 1 mars 1789. Entré au service de France comme volontaire, il devint sous-lieutenant, puis aide-major au régiment de Bourbonnais; mais il quitta bientôt la carrière des armes, et épousa par contrat passé au château d'Eysden 27 novembre 1771, Ferdinande-Antoinette-Philippine, comtesse *de Geloes*, chanoinesse d'Andenne par réception du 19 octobre 1750, dame de la Croix étoilée par patentes du 14 no-

vembre 1781, morte au château de Ry 8 septembre 1808, fille de Maur-Ferdinand, comte de Geloes et du Saint-Empire, conseiller intime et ministre de conférence du cardinal de Bavière, prince-évêque de Liége, et son chambellan, conseiller privé, commissaire déciseur de la ville de Maestricht, stathouder de la noble salle de Curenge, haut officier de la ville de Hasselt, chef de l'état noble du pays de Liége, lieutenant des fiefs, président des états réviseurs et du conseil ordinaire, seigneur de la franchise d'Eysden, et d'Isabelle, comtesse de Hoensbroeck d'Oost, dame de la Croix étoilée, sœur du prince-évêque de Liége de ce nom. — Le marquis de Maillen fit les preuves de chambellan avec les douze quartiers suivants : *Maillen*, *Maillen*, *Laverne*, *Fraipont*, *Brant*, *d'Anthines*, *Fariaux*, *Trois-villes*; — *Savary*, *Felennes*, *Loyers*, *Sohey*. Il avait été nommé grand veneur et grand fauconnier de la principauté de Liége en 1774, dignité qui lui fut confirmée par patentes du 17 août 1784 et du 14 septembre 1792.

De lui naquirent : 1° Frédéric-Walter-Narcisse-Ghislain, page du prince-évêque de Liége, né à Namur 29 octobre 1772, mort à Ohey 3 novembre 1781.

2° Ferdinande-Marie-Joséphine-Calixte-Ghislaine-Fançoise-Antoinette, chanoinesse du chapitre de Susteren par réception du 21 avril 1784, dame de la Croix étoilée par patentes du 5 mai 1786, née à Ohey 14 octobre 1773, morte à Ciney 2 août 1849.

3° Isabelle-Guillelmine-Clémentine-Ghislaine-Françoise-Antoinette, née à Ohey 23 novembre 1774, chanoinesse du chapitre d'Asbeck, au pays de Munster, 28 avril 1790.

4° Julienne-Charlotte-Reine-Begge-Ghislaine-Françoise-Antoinette, née à Andennes 6 janvier 1777, chanoinesse de Susteren 22 avril 1791.

5° Fortuné-Walrame-Ghislain-François-Antoine, qui suit.

6° César-Antoine-Constantin-Ghislain-François, né à Andennes 16 février 1779, mort 1 juillet suivant.

7° Philippine-Auguste-Félicité-Ghislaine-Françoise-Antoinette, née à Namur 1 mars 1782, chanoinesse de Nottulen, au

pays de Munster 1 juin 1797, mariée à Frédéric, baron *de Khaynach*.

XIII. Fortuné-Walrame-Ghislain-François-Antoine, marquis de Maillen d'Ohey, membre de l'ordre équestre de la province de Namur, né à Andennes 3 janvier 1778, mort 2 août 1833, épousa en 1820 Sophie *de Pierpont*, morte en 1824, fille d'Ambroise-Albert et de Constance de Noust. Ils eurent un fils unique, chef et unique représentant actuel de sa famille. (*Voir plus loin.*)

Seigneurs de Sorée. VI. Engelbert de Maillen, fils puîné de Wauthier, seigneur de Maibes, et de Marguerite de Lardenois de Ville, épousa Jeanne *de Tellin*, fille de Mathieu et d'Isabeau de Dave, dont il eut Guillaume, qui suit.

VII. Guillaume de Maillen, seigneur de Sorée, contracta mariage avec Jeanne *de Juppleu*, dite *de Leuze*, dame de Sorée, dont il eut une fille unique : Marie de Maillen, dame de Sorée, mariée à Hubert *d'Anthines*, fils d'Alexis et de Jeanne de Peissant.

Seigneurs de Maibes. VI. Lambert de Maillen, troisième fils de Wauthier, seigneur de Maibes, et de Marguerite de Lardenois de Ville, fut convoqué aux états de Namur et cotisé avec les autres nobles de la province pour l'aide volontaire accordée à l'empereur Charles-Quint. Il épousa Marie *de Hollogne*, dite *de Luxembourg*, morte 2 mai 1557, fille de Gérard, seigneur de Ry, et d'Ève de Haultepenne. Lambert de Maillen mourut 10 novembre 1567 et fut enterré à côté de sa femme en l'église de Chaltin, où l'on voyait leur pierre sépulcrale avec les quartiers suivants : *Maillen, Delmotte, Lardenois de Ville, d'Autel; — Luxembourg-Hollogne, Louvignies, Haultepenne, Vaulx d'Avesnes.*

Ils eurent deux fils : 1° Wauthier de Maillen, seigneur de Ry, allié à Jeanne *de Marbais de Louverval*, fille de Jean, seigneur de Jamblinne, de Narron, de Sart-Custinne, et d'Élisabeth d'Ève. Il mourut sans hoirs en 1606 et gît en l'église de Monhiville sous une tombe chargée des quartiers suivants : *Maillen, Lardenois de Ville, Luxembourg - Hollogne,*

*Haultepenne; — Marbais, Goblet, Ève, Custines.* Le château de Ry fut bâti par lui en 1598. Jeanne de Marbais épousa en secondes noces N. de Moitry, seigneur de Custines.

2° Érard, qui suit.

VII. Érard de Maillen, seigneur de Ry, après son frère, et de Maibes, épousa Jeanne *de Crisgnée,* sœur de Marie de Crisgnée, femme de Philippe de Maillen, seigneur de Modave à Limoy, toutes deux filles de Jean de Crisgnée, seigneur de Lizen, et de Jeanne de Favillon. Ils furent enterrés en l'église de Monhiville. Ils eurent quatre enfants : 1° Jean, seigneur de Ry et de Maibes, 2° Jeanne, dame de Ry et de Maibes après son frère, alliée 8 octobre 1662, à son cousin Paul *de Maillen,* officier héréditaire de Hamoir, membre de l'état noble de Namur, fils de Wauthier et de Marie de Hodister ; 3° Ève ; 4° Barbe, religieuse à Dinant.

Seigneurs de Godinnes. V. Félix de Maillen, seigneur de Godinnes, fils de Jean, seigneur de Wierdes, de Dorinne, de Sart-Bernard, de Maibes, et de Jeanne de Juppleu, dite Delmotte, fut convoqué 10 février 1514 aux états de Namur. Il épousa Isabeau *de le Cigne,* dame héritière de Godinnes, et eut d'elle un fils, qui suit.

VI. Jean-Philippe de Maillen, seigneur de Godinnes, membre de l'état noble de Namur, assista au serment prêté par le comte de Berlaymont comme gouverneur du comté de Namur. Il mourut 7 décembre 1559, et sa première femme, Jeanne *de Bossiau,* dite *de Mozet,* dame héritière de Mont et d'Arville, fille de Jean et de Jeanne de Trina, décéda 5 mars 1554. Ils furent enterrés en l'église de Notre-Dame, à Namur, où l'on voyait leur pierre sépulcrale chargée de leur effigie et des quartiers suivants : *Maillen, Delmotte, Juppleu, Hun, le Cigne, Luxembourg-Hollogne, Wildre, Modave; — Bossiau, Erpent, Corioul, Wierde, Trina, Luxembourg-Hollogne, Erpent, Ramelot.* Il épousa, en secondes noces, Anne *de Gaiffier,* morte 14 septembre 1557, enterrée à l'abbaye des Marche les Dames avec les quartiers : *Gaiffier, Goblet, Auxbrebis, Charletz,* fille de Christophe et de Marguerite Aux-

brebis. De son premier mariage naquirent : 1° Thierry, qui suit ; 2° Jean, auteur du *rameau des seigneurs d'Arville*, ci-après.

VII. Thierry de Maillen, seigneur de Godinnes et de Rivière, mort 7 octobre 1594, épousa Marguerite *de Sohey* dite *du Bois*, morte 28 mars 1629. Ils furent enterrés en l'église de Godinnes, sous une tombe magnifique où l'on voyait leurs quartiers : *Maillen, le Cigne, Bossiau, Trina ; — Sohey, Crisgnée, Warnant, Rahier.*

De leur union provinrent : 1° François, qui suit ; 2° Hélène, dame héritière de Godinnes, alliée à Gilles *d'Orjo*, membre de l'état noble de Namur.

VIII. François de Maillen, seigneur de Godinnes, de Mont et de Rivière, mort 8 décembre 1624 des suites d'une blessure qu'il avait reçue au marché Saint-Remy, à Namur, épousa Jeanne *de Honoré*, morte 2 août 1641. Ils furent enterrés tous les deux en l'église des Récollets, à Namur, où l'on voyait leurs quartiers respectifs : *Maillen, Bossiau, du Bois Sohey, Crisgnée ; — Honoré, Wasservas, Brion, Berlaymont.*

SEIGNEURS D'ARVILLE. VII. Jean de Maillen, seigneur d'Arville de Mont, mort 20 octobre 1576, épousa Marguerite *d'Autrive*, morte 11 octobre 1578. Ils furent enterrés en l'église de Mont, sous une tombe ornée de seize quartiers : *Maillen, Delmotte, le Cigne, Wildre ; Bossiau, Corioule, Trina, Erpent ; — d'Autrive, Cloche, Erpent, Modave ; Fumal, Erpent, Corswarem, Ramelot.*

D'eux naquirent : 1° N., religieuse à Anchin ; 2° Jean-Philippe, qui suit ; 3° Marguerite, mariée à Jacques *de Prez*, seigneur de Barcenalle, membre de l'état noble de Namur ; 4° N., femme du seigneur *de Maiseroel.*

VIII. Jean-Philippe de Maillen, seigneur d'Arville et de Mont, membre de l'état noble de Namur, épousa Agnès *de Namur*, chanoinesse d'Andennes, fille de Jean, seigneur de Flostoy, et de Jeanne de Royer, chanoinesse de Moustier. De ce mariage : 1° Godefroid, qui suit ; 2° Gérard ; 3° Hubert, tous deux sans alliance ; 4° François, tué dans les guerres d'Allemagne.

IX. Godefroid de Maillen, seigneur d'Arville et de Mont, membre de l'état noble de Namur, épousa Marie-Madeleine *de Geloes*, fille de Jean-Baptiste, seigneur de Bievene et d'Houchenée, et de Marie-Anne de Berlaymont dite de Floyon. Ils eurent deux filles : 1° Marie-Agnès *aliàs* Anne-Marie, mariée 25 septembre 1690, à Maximilien-Henri *de Haultepenne*, seigneur de Biron, et, du chef de sa femme, d'Arville et de Mont, né à Mont-Sainte-Marie 29 septembre 1666, admis à l'état noble de Namur 16 décembre 1698, fils de François-Nicolas et d'Anne de Horion; 2° Louise-Catherine, morte en 1713, mariée en premières noces à Philippe *de Coudenhove*, baron de Fraiture, fils de Jacques-Eustache et d'Agnès de Leefdael, dame de la Croix étoilée, et, en secondes noces, à N. *de Custines*.

Seigneurs de Sart-Bernard. V. Jean de Maillen, seigneur de Sart-Bernard, mort 25 août 1539, fils de Jean, seigneur de Wierdes, etc., et de Jeanne de Juppleu, dite Delmotte, épousa Jeanne *de l'Arbalestrier*, dont il eut : 1° Godefroid, qui suit; 2° Marie, femme de Jean *de My*, seigneur de ce lieu.

VI. Godefroid de Maillen, seigneur de Sart-Bernard, membre de l'état noble de Namur, épousa Catherine *de Jamblinne*, fille de Thierry, seigneur de Doyon, et de Marie de Baduelle, et eut d'elle un fils unique, qui suit.

VII. Gérard de Maillen, seigneur de Sart-Bernard, membre de l'état noble de Namur, et premier échevin de la ville de Namur, dut s'expatrier et se réfugia à la cour de Henri IV, roi de France. Sa femme, Marie *de Maillen*, fille de Jean, seigneur d'Arville, et de Marie-Marguerite d'Autrive, lui donna deux filles : 1° Marie, religieuse de la congrégation de Notre-Dame, à Longwy; 2° Catherine de Maillen, dame héritière de Sart-Bernard, mariée en premières noces à Henri, baron *de Berlaymont*, seigneur de Houchenée, de Fontenoy, fils de Philippe et d'Anne de Berlo, chanoinesse d'Andennes; et, en secondes noces, à Adolphe *de Crisnée*, colonel d'un régiment de dragons au service impérial, mort 6 juillet 1661, fils de Laurent et de Catherine de Rahier. Elle mourut sans descendants 1 novembre 1666.

SEIGNEURS DE MODAVE A LIMOY. V. Gérard de Maillen, membre de l'état noble de Namur, fils de Jean et de Jeanne de Jupplen, dite Delmotte, mort 29 novembre 1511, enterré en l'église d'Erpent, épousa Jeanne *Charletz de Stieng*, dame de Modave à Limoy, fille de Guillaume et de N. d'Otreppe. Il testa en 1551 et laissa : 1° Jean, qui suit ; 2° Gérard, auteur du *rameau des seigneurs de Wierde, ci-après ;* 3° Mathieu, pendant trente ans échevin noble de la ville de Namur, marié à Catherine *de Bossiau* dite *de Mozet*, fille d'Antoine et d'Agnès de Marotte. Jean de Mozet, seigneur de Grunne, céda à son beau-frère, Mathieu de Maillen, par acte du 27 octobre 1563, la seigneurie de Mozet. Mathieu de Maillen eut deux fils : 1° Antoine, seigneur de Mozet, mort à soixante ans sans alliance ; 2° Guillaume, marié à N. *de Tellin*.

VI. Jean de Maillen, mort à Namur en 1649, épousa Marie *de Montaigle*, morte dans la même ville en 1663. De cette alliance naquirent : 1° Godefroid, chanoine de Notre-Dame, à Namur ; 2° Gérard, qui suit ; 3° Agnès.

VII. Gérard de Maillen, seigneur de Modave à Limoy, mort à Namur en 1659, épousa Barbe *de Cortils*, décédée à Namur en 1696 ; ils eurent deux filles, mortes sans alliance, et Philippe, qui suit.

VIII. Philippe de Maillen, seigneur de Modave à Limoy, membre de l'état noble du comté de Namur, et échevin noble de la ville de Namur, épousa Marie *de Crisgnée*, fille de Jean, seigneur de Lizen, et de Jeanne de Favillon. Leur fille, Barbe de Maillen, mourut sans alliance.

SEIGNEURS DE WIERDE. VI. Gérard de Maillen épousa Jeanne *de Hollogne*, alias *de Luxembourg*, dame en partie de Wierde et de Ry, fille de Gérard et d'Ève de Haultepenne, sa seconde femme. De ce mariage provinrent : 1° Jean, mort au service d'Espagne ; 2° Gérard, qui suit.

VII. Gérard de Maillen, seigneur de Wierde, mort 18 janvier 1636, gît à Wierde, sous une tombe ornée de ses huit quartiers : *Maillen, Delmotte, Stieng, Otreppe ; Hollogne, Louvegnies, Haultepenne, Vaux d'Avesnes*, et des huit quartiers de sa

femme : *Marbais*, *Celles*, *Goblet de Dion*, *Haversin*; *Ève*, *Senzeilles*, *Custines*, *Nicet*. Il épousa Jeanne *de Marbais de Lorverval*, chanoinesse de Moustier, dame héritière de Sart-Custinne, de Rienne, de Jamblinne, morte 1 mars 1630, fille de Jean seigneur de Sart-Custinne, de Rienne, de Jamblinne, et d'Élisabeth d'Ève. De leur union naquirent : 1° Louis, seigneur de Wierde et de Rienne, mort sans alliance 8 mars 1668, enterré à côté de ses parents à Wierde; 2° Marie, dame de Wierde après son frère, mariée en 1646 à Jean *de Waha*, seigneur de Grampteau et de Vaux, châtelain, capitaine, prévôt et officier général des ville, château et comté de Rochefort, fils de Martin et de Marguerite d'Orchimont. Elle vivait encore en 1685 et était décédée au 2 janvier 1687; 3° Philippe; 4° Gérard; 5° Agnès, dame de Sart-Custinne; 6° Jean, qui suit.

VIII. Jean de Maillen, seigneur de Sart-Custinne, après sa sœur, et de Wierde, de Froidfontaine, épousa Catherine *de Taboulet*, dont deux filles : 1° Jeanne-Marie-Rolande, mariée à Jean-Philippe *de Wal*, seigneur de Tavier, haut voué de Hody; 2° Marie-Anne-Thérèse, morte jeune.

*Titre*. Marquis, 9 mars 1789. Ce titre, reconnu sous le gouvernement des Pays-Bas, se transmet aux descendants mâles par ordre de primogéniture.

*Albert*-Joseph-Antoine, marquis de Maillen d'Ohey, né au château de Ry 22 août 1822, marié 11 novembre 1844, à *Éléonore*-Marie-Caroline-Ferdinande, comtesse van den Steen de Jehay, née 7 octobre 1824.

*Dont :*

1° Marie-Aimée-*Ferdinande*-Antoinette, née 2 octobre 1845.

2° Marie-*Augustine*-Caroline-Isabelle, née 28 janvier 1849.

3° *Antonia*-Charlotte, née à Liége 4 février 1853.

4° *Wilhelmine*-Victorine-Marie-Anne, née à Bruxelles 11 juin 1856.

## NIEULANT.

Armes : *d'azur au casque d'or, doublé de gueules.* — Couronne *à sept perles.* — Supports : *deux lions d'or.* — Cimier : *un buste de maure naissant, tortillé d'argent.*

I. Daniel Nieulant, échevin de Termonde, épousa Marguerite *van Damme.*

II. Leur fils Josse Nieulant, seigneur de Gaverincxhove, né 3 août 1465, mort 12 mai 1504, échevin de Termonde, épousa 15 juin 1492, Élisabeth *van Ghyseghem,* veuve de Guillaume de Boodt et fille de Godefroid, seigneur de Schellebelle et d'Isabelle de Ketelboetere, dont il eut : 1° Marguerite, née 22 novembre 1494, morte 29 septembre 1575, mariée en premières noces en 1515 à Guillaume *de Boodt,* mort 30 janvier 1526, et, en secondes noces, à Martin *Snoeckaert,* veuf de Livine Benning, seigneur de Somerghem, secrétaire de Charles-Quint; 2° Olivier, qui suit; 3° Guillaume, religieux à l'abbaye de Baudeloo, ordre de Cîteaux, né 6 décembre 1499, mort 18 janvier 1543.

III. Olivier Nieulant, seigneur de Gaverincxhove, plusieurs fois bourgmestre de Termonde de 1523 à 1551, né 9 septembre 1496, mort à Termonde 10 juillet 1554, épousa, en premières noces, Catherine *van Hecke,* fille de Wolfraud et d'Anne Uutenhove; et, en secondes noces, Jossine *van Eessene,* dame de Ruddervoorde et de Goebroeck, fille de Josse et de Catherine van Eekere; en troisièmes noces, 4 octobre 1543, Aldegonde

*Maes*, veuve de François van Loghenhaghe, fille d'Arnould et de Claire van der Linden.

Il eut du premier lit : 1° Isabelle, mariée 19 mai 1543, à Jacques *van den Hende*, pensionnaire de Delft ; 2° Anne, femme, en premières noces, de François *Serventi*, et, en secondes noces, de Léonard *Broucx*.

Il eut du second lit : 3° Olivier, qui suit ; 4° Philippe, avocat au conseil de Flandre, seigneur de Betoigne et de Barlincourt ; 5° Jean, né en 1549, échevin de Bruges en 1587 et 1588, trésorier en 1590, mort 31 mai 1591, marié 28 décembre 1579, à Claudine *Wyts*, morte 30 janvier 1609, fille de Philippe et d'Anne de Boodt, dont : *a*. Jean, capitaine d'infanterie wallonne au service de S. M. C., né en 1581, marié à Marie *du Mont*, demoiselle d'honneur de la princesse de Ligne ; *b*. Guillaume, mort sans laisser d'enfants de sa femme Anne *Bouffaert* ; *c*. Jacques, religieux à Saint-Jean à Furnes, né 2 août 1588 ; *d*. Isabelle, née 5 juillet 1601. — 6° Antoine, auteur *de la deuxième branche*, ci-après ; 7° Anselme, pensionnaire de Bruges en 1592, conseiller et procureur général du conseil de Flandre ; 8° Catherine, morte 16 juin 1616, mariée en 1571, à Jacques *Canin*, avocat au conseil de Flandre, mort 11 avril 1614 ; 9° Josse, religieux à Baudeloo.

IV. Olivier Nieulant, né 20 septembre 1546, échevin de Bruges en 1574, pensionnaire et greffier de la *Vierschare* en 1578, conseiller pensionnaire et greffier du pays de Waes de 1587 à 1599, épousa, en premières noces, Adrienne *Wyts*, morte 7 juin 1593, enterrée à Saint-Nicolas, fille de Jean et de Marie de Boodt, et, en secondes noces, en 1594 à Termonde, Marie *de Sorre*, fille de Pierre et de Louise Zeghers. — Il eut de sa première femme : 1° Olivier, qui suit ; 2° Frédéric, créé chevalier par lettres patentes du 7 octobre 1647, auteur de la *troisième branche*, ci-après.

V. Olivier de Nieulant, seigneur de Bruane, pensionnaire du pays de Waes en 1618 et 1642, conseiller au conseil de Flandre, né 23 janvier 1578, mort 9 janvier 1659, épousa 7 août 1612, Isabelle *van Loghenhaghe*, morte 20 avril 1664, fille de Fran-

çois, seigneur d'Ingelant et d'Antoinette du Rivage. D'eux naquirent :

1° Pierre, échevin et trésorier de Bruges, marié à Françoise *Sproncholf,* dont une fille : Christine, femme de François *Snouckaert,* fils de Martin, chevalier, et de Marie Laensaeme.

2° François-Olivier, dont l'article suit.

3° Michel, jésuite, né 19 octobre 1617, mort 10 août 1646.

4° Frédéric-Ignace, né 6 juillet 1623, mort à Gand 23 janvier 1668, marié 25 avril 1650. à Caroline *de Coninck,* fille de François et de Jossine Mussaert. De leur union provinrent : *a.* Marie-Thérèse, née 11 mai 1657, morte 12 mars 1721, mariée à Philippe-François-Xavier *de la Woestine,* seigneur de la Potterie, fils de François, chevalier par lettres du 23 octobre 1640, grand bailli de la ville et châtellenie d'Ypres, colonel d'un régiment d'infanterie et de Marguerite de Thiennes, chanoinesse de Maubeuge, sa deuxième femme; *b.* Marie-Isabelle, née 26 août 1659, mariée en 1682 à son cousin issu de germain, Philippe-François *Sersanders,* marquis de Luna par lettres patentes du 28 janvier 1720, seigneur de la Woestyne, de Cleenbrugghen, de Cauterleye, grand bailli de la ville et châtellenie de Gand, mort 29 mars 1721, après avoir épousé en secondes noces Marie-Isabelle Sucx; il était fils de Gilbert-Hubert et d'Isabelle de Nieulant.

5° Catherine, née 1 octobre 1621, morte sans alliance 25 août 1644.

6° Marie-Anne, née 19 novembre 1625, morte 26 janvier 1712, mariée à Gand 1 avril 1653, à Jean-Baptiste *d'Hane,* seigneur de Paridaen, de Nieulande, de Lusbeke, d'Eechove, etc., conseiller au conseil de Flandre (en vertu de la résignation faite en sa faveur par Olivier de Nieulant, son beau-père), créé chevalier par patentes du 2 septembre 1662, né à Gand 13 juillet 1624, mort 2 janvier 1689. Il avait épousé en premières noces Marie-Thérèse de Jonghe et était fils de Sébastien et d'Anne-Marie Jacobs.

VI. François-Olivier de Nieulant, né 11 décembre 1615, mort 13 mars 1675, conseiller pensionnaire du pays de Waes en 1642,

ensuite de la ville de Bruges en 1646, créé chevalier par patentes du 2 mai 1662, épousa 13 septembre 1639, Marie-Anne *Spronc-holf*, fille de Pierre et de Marie Wynckelman, dont il eut : 1° François, né 12 septembre 1641, religieux dominicain à Bruges ; 2° Pierre-Marin, né à Bruges 10 janvier 1647 ; 3° Olivier-Léopold-Noël, qui suit ; 4° Marie-Gabrielle, née 10 février 1654, morte 18 mars 1668 ; 5° Marie-Isabelle, née 17 juillet 1662.

VII. Olivier-Léopold-Noël de Nieulant, seigneur de Voordenhoven, conseiller et maître de la chambre des comptes à Bruges par patentes du 13 juin 1674, bourgmestre du Franc de Bruges en 1688, et, depuis, premier conseiller et maître de la chambre des comptes à Bruxelles, né à Bruges 24 décembre 1648, mort 23 décembre 1719, épousa 26 novembre 1672, Jeanne-Claire *van Caloen*, née 4 février 1649, morte à Bruxelles 11 novembre 1712, fille de Chrétien, chevalier, bourgmestre du Franc de Bruges, et de Jeanne Rommel. De cette union sont issus : 1° François-Léopold, qui suit ; 2° Pierre-Jean, dont la descendance suivra après celle de son frère.

VII. François-Léopold Nieulant, seigneur de Bruane et de la vicomté de Furnes, qu'il acheta par acte du 14 septembre 1715, écoutète de Bruges, né à Bruges 19 novembre 1673, mort 16 décembre 1718, épousa, en premières noces, 18 juin 1702, Isabelle-Josèphe *de Meulenaere*, dame de Zedelghem, de Patstraete et de Croonvoorde, morte 14 décembre 1707 ; et, en secondes noces, 17 février 1709, Marie-Brigitte-Anselmine *Madoets*, morte 5 juillet 1735, fille unique de Jean Chrétien, seigneur de Bernonsart, et d'Éléonore Stappens ; elle épousa, en secondes noces, Charles, baron de Uyvary, capitaine au régiment de Bonneval.

Il eut de sa première femme : 1° Marguerite-Josèphe, dame de Zedelghem, née 9 avril 1705, morte 23 juin 1780, mariée 2 février 1725, à Corneille-Ghislain *van Caloen*, receveur général des droits de convoi, né à Bruges 24 décembre 1685, mort 10 juillet 1757, fils de François et de Barbe-Françoise-Antoinette de le Flye ; 2° Jeanne-Conrarde, dame de Croonvoorde, née

7 avril 1704, mariée en 1725 à Anselme-Désiré *Peellaert*, seigneur de Steenmaere et de Cleyhem, bourgmestre du Franc de Bruges en 1743, 1747 et 1748, et commis des nouvelles impositions du pays de Flandre au quartier du Franc dès 1753, fils de Jean-Charles-Corneille Peellaert, chevalier du Saint-Empire, et de Marie-Jeanne d'Overloope; 3° Thérèse-Françoise-Pétronille, née 26 mai 1706, morte en 1754, mariée 12 août 1727, à Adrien-Xavier *de Ghellinck*, seigneur d'Elseghem, de Langherhage, de Halle, de Calmont, fils de Jean-Baptiste et d'Isabelle Wallaert.

Il eut du second lit: 4° Jeanne-Brigitte, née 4 janvier 1710, mariée 11 mars 1738 à Valentin *Stappens*, seigneur de Harnes, bourgmestre du Franc de Bruges en 1748 et écoutète de Bruges en 1755, fils de Jean-François et d'Anne-Rosalie Stouthals; il épousa, en secondes noces, Marie-Thérèse Damarin, dame de Merlebeke, de Lemberghe et de Ruddershove, veuve de Donat van den Bogaerde; 5° Henriette-Léopoldine, née 25 septembre 1711, mariée à Jean *del Campo*, vicomte de la Camara, fils de Jean-Baptiste; 6° Brigitte-Josèphe, née 11 août 1715, mariée à N. *le Sellier*; 7° Jacques-François, qui suit.

VIII. Jacques-François de Nieulant, seigneur de la vicomté de Furnes, né 23 janvier 1716, conseiller de Bruges de 1754 à 1762, commis des fortifications de la même ville en 1756, épousa Charlotte *de Spada*, fille d'honneur de la duchesse de Lorraine, fille de Silvestre, marquis de Spada, chevalier d'honneur de la duchesse de Lorraine, grand bailli de la Lorraine allemande, et de Gabrielle-Claudine-Marguerite de Saint-Martin d'Agencourt. De ce mariage est issu un fils : Jacques de Nieulant, capitaine au service de l'impératrice reine en 1770.

VII. Pierre-Jean de Nieulant, seigneur de Ruddervoorde, capitaine au régiment des gardes de l'électeur de Bavière au service d'Espagne, fut créé vicomte par lettres patentes du 6 août 1724. Né à Bruges et baptisé à l'église cathédrale 3 octobre 1675, mort à Gand 1 janvier 1743, il épousa, en premières noces, 25 février 1706, Catherine-Françoise *van Beughem*, morte 11 novembre 1718, fille de Mathieu, seigneur de Houthem

et de Constance-Marie Rubens; et, en secondes noces, 11 septembre 1721, sa cousine au quatrième degré, Françoise-Pétronille, vicomtesse *de Nieulant et de Pottelsberghe*, dame de Ruddervoorde, née 20 mars 1694, morte 31 août 1759, fille de Hubert-François, vicomte de Nieulant et de Pottelsberghe, et de Marie-Catherine Wouters de Vinderhoute. Du premier lit provint: Jeanne-Josèphe, née 13 novembre 1706, morte sans alliance à Gand 17 juillet 1779; et, du second lit : Hubert-François-Pierre, qui suit.

VIII. Hubert-François-Pierre, vicomte de Nieulant et de Pottelsberghe, seigneur de Ruddervoorde, de Goudekeuken, de Noortvelde, de Gaverelle, né à Gand 9 octobre 1722, chambellan actuel de LL. MM. II. et RR. Ap., grand bailli de Gand, commissaire de S. M. au renouvellement des magistrats de cette ville en 1756, 1759 et 1761, conseiller d'État, mort à Bruxelles 14 avril 1767, enterré aux Carmes à Gand, épousa 21 septembre 1747, Françoise-Josèphe *Alegambe*, dame de la Croix étoilée, née 30 janvier 1730, morte 6 décembre 1778, fille de Charles, baron d'Auweghem, et de Christine-Ernestine Wouters, dame de Volckeghem. Leurs enfants furent :

1° Françoise-Charlotte-Colette-Hubertine, née 10 mai 1749, morte 29 mars 1772, mariée à Gand 15 mai 1780, à Charles-Robert-Jean *Maelcamp*, créé comte de Maelcamp par lettres patentes du 14 mars 1776 et marquis par lettres du 21 décembre 1785, seigneur de Schoonberghe, de Raveschoot, d'Eenrode, né à Gand 3 janvier 1742, fils de Charles-Philippe-Antoine et d'Isabelle-Françoise Wyckhuuse.

2° Jeanne-Charlotte-Josèphe-Colette, née 20 octobre 1751, morte à Gand en janvier 1837, mariée à Gand 15 mai 1780, à Mathieu-Jacques-François *Maelcamp*, seigneur de Balsberghe, né à Gand 19 novembre 1724, mort 29 avril 1793, fils de Jacques-Fortuné et de Sabine-Jeanne du Bois, sa deuxième femme.

3° Charles-Désiré-Aloïs-Colette-Ghislain-Hubert, qui suit.

4° François-Xavier-Marie-Ghislain-Hubert, né 14 avril 1757, page de l'impératrice Marie-Thérèse en 1763.

5° Antoine-Marie-Colette-Ghislain-Hubert, né 11 mars 1759, mort 11 décembre 1765.

6° Maurice-Jean-Joseph-Colette-Hubert, créé vicomte de Nieulant et de Pottelsberghe par le roi Guillaume Ier, né 11 mars 1760, marié à Gand 10 juillet 1787, à Marie-Pharaïlde-Françoise *Odemaer*, née 15 mai 1759, fille de Charles-André-Emmanuel, seigneur de Stuyveghem, et de Marie-Éléonore-Walburge de Mahieu.

7° Désiré-Hubert-Jean-Népomucène-Colette-Ghislain, créé vicomte de Nieulant et de Pottelsberghe par le roi Guillaume Ier, né 27 février 1763, chevalier de Malte par admission dans la langue de France 22 novembre 1784, capitaine aux gardes wallonnes au service de S. M. Catholique, chambellan de Guillaume Ier, mort en 1835, marié en 1805 à Marie-Henriette-Josèphe-Balduine *de Kerchove*, née à Gand 17 mars 1776, morte 16 décembre 1844, fille d'Albert-Désiré-Xavier de Kerchove, baron d'Exaerde, et de Camille-Josèphe-Ghislaine de Lens. Il mourut à Gand 31 avril 1835, laissant deux enfants : *a*. Désiré-Jean-Constant, marié en 1833 à sa cousine germaine Herminie-Mathilde *van der Straten Wallay*, née 4 janvier 1801, fille d'Antoine-Joseph-Adrien et de Charlotte-Hubertine-Colette-Ghislaine de Nieulant, dont un fils : François, né en 1840; *b*. Adélaïde-Marie, née 16 décembre 1805, morte à Gand 16 février 1856, mariée à Gand 3 mai 1828 à Emmanuel-Frédéric *Pottelsberghe de la Potterie*, né à Gand 26 juillet 1799, fils de Marie-Frédéric-Joseph et de Thérèse-Pélagie de Lichtervelde.

8° François-Joseph-Colette-Ghislain, chanoine de Tournay, puis du chapitre de Saint-Rombaut à Malines, mort dans cette ville 26 août 1853.

9° Charlotte-Josèphe-Colette-Hubertine-Ghislaine, née 19 avril 1765, chanoinesse du chapitre d'Andennes par réception du 10 avril 1785, morte en 1816, mariée 10 juillet 1791 à Antoine-Joseph-Adrien *van der Straten*, seigneur de Wallay et de Reppe, membre de l'état noble de Namur, né 13 juin 1742, fils de Charles-Fortuné-Henri et de Marie-Josèphe de Brialmont.

10° Charles-Alexandre-Fortuné-Marie-Hubert-Ghislain, chevalier de Malte.

IX. Charles-Désiré-Aloïs-Colette-Ghislain, vicomte de Nieu-

lant et de Pottelsberghe, né 21 juillet 1755, épousa à Gand 26 juillet 1785, Marie-Charlotte-Alexandrine-Josèphe-Ghislaine *de Lichtervelde,* née à Gand 17 mars 1767, dame de l'ordre de la Croix étoilée par patentes du 14 septembre 1786, morte à Gand 7 février 1853, fille de Charles-Joseph-François-Xavier-Hyacinthe, comte de Lichtervelde, et de Marie-Josèphe de Lens.

Charles-Désiré-Alois-Colette-Ghislain, vicomte de Nieulant et de Pottelsberghe, obtint de Guillaume Ier des lettres patentes de reconnaissance de noblesse et de titre; le titre fut déclaré transmissible à toute la descendance. Il mourut 25 janvier 1822, laissant :

1° Charles-Hubert-Colette-Ghislain, vicomte de Nieulant et de Pottelsberghe, né à Gand 19 juin 1786.

2° Albertine-Éléonore-Parfaite-Valentine-Ghislaine, née 29 mars 1788, morte jeune.

3° Reine-Ernestine, née à Gand en 1789, mariée à Jacques-Nicolas *Everts,* général au service des Pays-Bas, mort en octobre 1846 (que l'on a quelquefois confondu avec le lieutenant général baron Evers, mort en 1818.)

4° Édouard-Prosper-Emmanuel-Ghislain, vicomte de Nieulant et de Pottelsberghe, chevalier de l'ordre de Guillaume, bourgmestre de Saint-André-lez-Bruges, né à Gand, baptisé à Notre-Dame 5 décembre 1792, marié à Bruges 11 août 1818, à Sophie-Marie-Thérèse-Louise *van Outryve d'Ydewalle,* née à Bruges 8 septembre 1789, fille d'Emmanuel-Louis-Joseph van Outryve, seigneur d'Ydewalle, et d'Anne-Jacqueline-Pétronille de l'Épée. De ce mariage sont nées : *a.* Mathilde-Gabrielle-Caroline-Ghislaine, née à Bruges 15 avril 1820, morte à Oostcamp 8 juin 1846, mariée par contrat du 5 mai et religieusement 11 mai 1840, à Irénée-Charles-Maurice *Peers,* né 6 mai 1818, fils de Charles-Jean et d'Isabelle-Thérèse Dhont; *b.* Élise-Charlotte-Louise-Ghislaine, mariée par contrat du 28 et par bénédiction religieuse du 30 avril 1849, à son beau-frère Irénée-Charles-Maurice *Peers; c.* Valérie.

5° Maurice-Henri-Ghislain, vicomte de Nieulant et de Pottelsberghe, né 29 octobre 1798, général-major, chevalier de l'ordre

de Léopold, marié à Anvers 11 juillet 1844, à Mathilde-Louise-Marie *van den Berghe,* née à Eeckeren 26 juillet 1819, fille de Charles-Jean-Joseph et d'Henriette-Marie-Isabelle Moretus. Ils ont eu six enfants, dont le second, Georges-Marie-Henri-Ghislain, né 15 juillet 1846, mourut 6 mai 1847; les autres sont *indiqués plus loin.*

6° Sophie, sans alliance; 7° Adélaïde, sans alliance; 8° Émérence, aussi sans alliance.

9° Théodore-Édouard, vicomte de Nieulant et de Pottelsberghe, né à Moerzeke 16 octobre 1806, ancien officier au service des Pays-Bas, chevalier de l'ordre militaire de Guillaume, marié à Bruxelles 21 mai 1832 à Éléonore-Louise-Ghislaine *Huysman d'Honsem,* née à Bruxelles 10 mai 1805, fille de Sébastien-Charles-Hyacinthe-Joseph-Ghislain et de Barbe-Joséphine-Ghislaine van Male. De cette union sont nées trois filles. (*Voir plus loin.*)

Deuxième branche. IV. Antoine Nieulant, né 17 mai 1550, épousa 28 septembre 1587, Jacqueline *Bauwens,* qui lui donna : 1° Antoine, qui suit; 2° Adrienne, femme de Jean *de Clerck,* sans enfants; 3° Alexandre, sans alliance; 4° Jeanne, mariée à Gaspar *Taets;* 5° Paul, mort jeune; 6° François, qui suivra après son frère.

V. Antoine Nieulant, seigneur de Rattelaere, épousa Marie-Françoise *van der Foreeste,* fille de Liévin et de Barbe Stalins, dont il eut : 1° Ferdinand, seigneur de Rattelaere, échevin de Gand en 1681 et 1685; 2° Marie-Catherine, mariée en premières noces à Roland *van der Zypen,* fils de Jacques et d'Isabelle de Hembise; et, en secondes noces, en février 1664, à Jean *Borluut,* seigneur d'Asschenburg, mort en 1653.

V. François Nieulant, mort 8 avril 1663, enterré à Lebbeke, pays de Termonde, épousa Martine *van Hove,* morte 29 octobre 1651, fille de François. De leur union provinrent : 1° François, sans alliance; 2° Pierre, qui suit; 3° Adrienne, femme d'Adrien *Ryngout;* 4° Marie, alliée à Jean *van Damme.*

VI. Pierre Nieulant, né à Lebbeke 25 septembre 1641, épousa Amelberge *de Jonghe,* et fut père de :

VII. Jean Nieulant, né à Saint-Amand, pays de Termonde, 30 janvier 1668, mort en 1721, marié à Jeanne *de Boeck*. De ce mariage naquirent onze enfants dont l'aîné se nommait Gérard (1751).

TROISIÈME BRANCHE. V. Frédéric Nieulant, seigneur de Walle, de Venacker, né 4 décembre 1581, haut échevin du pays de Waes en 1638, créé chevalier par lettres patentes du 7 octobre 1647, mourut à Gand 2 juin 1653, et fut enterré dans l'église des Récollets où l'on voyait autrefois son cabinet d'armes. Il avait épousé en juin 1610, Marie *Fernandez-Castillo*, morte 12 décembre 1675, enterrée aux Récollets à Saint-Nicolas, fille d'Antoine, conseiller et contrôleur général des fortifications et commissaire des montres aux Pays-Bas, et de Barbe Pottiers.

De cette union sont provenus : 1° François, qui suit.

2° Frédéric, seigneur de Hoogercamere, haut échevin du pays de Waes en 1672, marié, en premières noces, à Catherine *Sproncholf*, fille de Pierre et de Marie Wynckelman, morte sans enfants en janvier 1674; et, en secondes noces, à Marie-Anne *de Crane*, fille de Jean et d'Anne de Lis, laquelle, devenue veuve, se remaria avec Georges-Adolphe Landman, seigneur de Notax. Elle avait donné à son premier mari : Marie-Anne, dame de Hoogercamere et de Ten Doorent, mariée en mars 1694, à Pierre-Antoine *du Bois*, dit *van den Bossche*, admis au lignage de Roodenbeke à Bruxelles 3 juin 1696, mort en 1721, fils d'Antoine et de Marie Steenmaere. — Il épousa, en deuxièmes noces, Anne-Philippine de Dongelberghe, veuve de François-Engelbert de Steelant.

3° Catherine, morte 8 décembre 1691, à l'âge de 80 ans, mariée 20 juillet 1633 à Philippe *Volckaert*, chevalier par lettres du 16 février 1662, seigneur de Wildene, mort 13 octobre 1668, trésorier de la ville de Gand, fils de Laurent et de Barbe de Groote.

4° Barbe, mariée à Guillaume-François *Tayaert*, seigneur de Van der Elst et de Walle, fils de Baudouin et d'Anne van Ryckegem.

5° Marie, religieuse aux Pénitentes à Gand.

6° Jeanne, religieuse au même couvent.

7° Louise-Thérèse, morte 12 novembre 1676, mariée 1 mars 1671 à Philippe-François-Xavier *de la Woestine*, seigneur de la Potterie, lequel épousa, en secondes noces, Marie-Thérèse Nieulant, fille de Frédéric-Ignace et de Catherine de Coninck. Il était fils de François, seigneur de Becelaere, de la Potterie, de Caridon, et de Marguerite de Thiennes, sa seconde femme.

8° Philippine, religieuse à l'abbaye de Nieuwenbosch à Gand.

9° Isabelle-Wilhelmine, mariée 2 février 1654 à Gisbert-Hubert *Sersanders*, seigneur de la Woestyne et de la Grande de Gand, commis des impôts du Vieux-Bourg de Gand, mort 19 septembre 1691, fils de Charles et de Gertrude Viron.

VI. François de Nieulant, seigneur de Walle, de Venacker et de Pottelsberghe, échevin de Gand en 1683 et 1686, épousa 1 mars 1652, Marie-Éléonore *Wouters*, morte en 1667, fille de Charles, seigneur de Ruddervoorde et de Gaverelles, et d'Éléonore de la Coste, qui lui donna : 1° Éléonore-Françoise, dame de Walle et de Venacker, après son frère, née 2 juin 1653, morte 28 février 1742, mariée 2 juin 1685 à Corneille-Arnould *Sandelyn*, seigneur de Ten Heule, mort 5 octobre 1720, commis et receveur du *moulage* au quartier de Gand, échevin des parchons en 1672, de la keure en 1678, fils de Corneille et de Martine-Françoise van Schyngen ; 2° Jean-François, né 24 mai 1655, mort 31 mars 1682 sans alliance ; 3° Catherine-Jeanne, née 20 juillet 1657, morte en mars 1738, mariée 28 janvier 1690 à Alphonse-Ferdinand *de Facuwez*, sergent-major au service de S. M. C. ; 4° Thérèse-Françoise, née 31 décembre 1660, morte en 1747, mariée 31 octobre 1693 à Charles *van der Camere*, seigneur du Sart, de Mullem et de Tweewalle, mort en 1736, fils de Paul et de Marie-Catherine Canin ; 5° Frédéric-Philippe, seigneur de Ruddervoorde, de Walle et de Venacker, né 26 février 1663, sans alliance ; 6° Hubert-François, qui suit.

VII. Hubert-François Nieulant, créé vicomte de Pottelsberghe par lettres du 27 mai 1718, seigneur de Pottelsberghe, de Termeerschen, de Bassevelde, capitaine de dragons en 1693, éche-

vin de la keure de Gand en 1709, premier échevin de 1717 à 1720, mort à Gand 24 avril 1724, enterré aux Augustins, épousa 27 juin 1695. Marie-Catherine *Wouters*, veuve de François de Seclyn et fille de Philippe, seigneur de Vinderhoute, de Merendrée et de Belseele, et d'Ernestine de Herissem, dame de Volckeghem. Elle mourut en février 1722, ne laissant qu'une fille unique : Françoise-Pétronille, vicomtesse de Nieulant et de Pottelsberghe, dame de Ruddervoorde, née 20 mars 1694, mariée 11 septembre 1721 à Pierre-Jean *de Nieulant*, son cousin au quatrième degré, ci-dessus.

*Titre*. Vicomte 27 mai 1718; nouvelle création 6 août 1724. Le titre de vicomte de Nieulant de Pottelsberghe a été reconnu sous le gouvernement des Pays-Bas et déclaré transmissible à tous les descendants.

*Charles*-Hubert-Colette, vicomte de Nieulant et de Pottelsberghe, né 19 juin 1786.

**Frères et Sœurs.**

. *Reine*-Ernestine, née en 1789, veuve en octobre 1846, du général Jacques-Nicolas Everts.

II. *Édouard*-Prosper-Emmanuel-Ghislain, vicomte de Nieulant et de Pottelsberghe, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, né 5 décembre 1792, marié 11 août 1818, à *Sophie*-Marie-Thérèse-Louise van Outryve d'Ydewalle, née 8 septembre 1789.

*Dont :*

1° *Élise*-Charlotte-Louise-Ghislaine, mariée 30 avril 1849 à *Irénée*-Charles-Maurice Peers, né 6 mai 1818, son beau frère, veuf de *Mathilde*-Gabrielle-Caroline-Ghislaine de Nieulant;

2° *Valérie*.

III. *Maurice*-Henri Ghislain, vicomte de Nieulant et de Pottelsberghe, né en 1798, général-major, chevalier de l'ordre de Léopold, marié à Anvers 11 juillet 1844, à

*Mathilde*-Louise-Marie van den Berghe, née 26 juillet 1819.

*Dont :*

1° *Oscar*-Marie-Joseph-Ghislain, né 18 juillet 1845;

2° *Georges*-Maurice-Marie-Ghislain, né 11 août 1848;

3° *Valentine*-Marie-Joséphine-Ghislaine, née 28 novembre 1849;

4° *Armand*-Marie-Joseph-Ghislain, né 28 mai 1851;

5° *Clotilde*, née en 1855.

IV. *Sophie*, vicomtesse de Nieulant et de Pottelsberghe.

V. *Adélaïde*, vicomtesse de Nieulant et de Pottelsberghe.

VI. *Émérence*, vicomtesse de Nieulant et de Pottelsberghe.

VII. *Théodore*-Édouard, vicomte de Nieulant et de Pottelsberghe, né 16 octobre 1806, chevalier de l'ordre militaire de Guillaume, marié à Bruxelles 21 mai 1832 à *Éléonore*-Louise-Ghislaine Huysman d'Honssem, née 10 mai 1805.

*Dont :*

1° *Marie*-Charlotte-Éléonore-Josèphe-Ghislaine, née à Bruxelles 23 août 1833;

2° *Léonie*-Marie-Barbe-Charlotte-Josèphe-Ghislaine, née à Bruxelles 13 février 1835;

3° *Louise*-Marie-Georgine-Sophie-Josèphe-Philomène-Ghislaine, née à Bruxelles 28 février 1837, mariée à Bruxelles 14 juin 1855, à *Augustin*-Charles-Nicolas, baron de T'Serclaes de Norderwyck, veuf de Sophie-Josèphe-Françoise van de Werve de Vorsselaer et fils de Victorin-Ghislain-Nicolas et de Thérèse-Agathe-Gabrielle Godfriaux de Gossoncourt.

**Cousin germain.**

*Désiré*-Jean-Constant, vicomte de Nieulant et de Pottelsberghe, marié en 1833 à

*Herminie*-Mathilde van der Straten-Wallay, née 4 janvier 1801.

*Dont :*

*François*, né en 1840.

---

## P LICHY.

Armes : *De sinople à la fasce d'argent, accompagnée de trois roses d'or, tigées et feuillées de sable, les deux premières affrontées par leurs tiges.* — Couronne *de baron à l'antique.* —Cimiers : *à dextre, une licorne d'argent naissante, contournée; à sénestre, un arbre au naturel.* — Supports : *à dextre, une aigle, à sénestre, un lion d'or.*

Devise : Vulnerat et Sanat.

Pour le précis historique, voir l'*Annuaire* de 1848, p. 155.

Théodore, baron de Pélichy, seigneur de Turksweert, né 19 novembre 1741, mort à Turksweert 26 août 1811, épousa, 14 septembre 1768, Marie Élisabeth *de Stappens*, née 19 juin 1749, morte 14 février 1829, fille de Valentin, seigneur de Harnes, de Reux, bourgmestre du Franc de Bruges, et d'Henriette-Léopoldine de Nieulant.

De ce mariage naquirent :

1° Jean-Théophile-Marie-Théodore-Joseph, né à Bruges 6 mars 1770. y décédé 26 mars 1775.

2° François-Joseph-Marie-Thérèse, qui suit.

3° Jean-Marie-François-Théodore-Ghislain, baron de Pélichy, encore vivant (*voir plus loin*).

4° Philippe-Marie-François-Ghislain, baron de Pélichy, né à Bruges 9 mars 1776, mort à Syracuse, en Sicile, 20 octobre 1821, membre de l'ordre équestre du Tyrol, chambellan de S. M. I. et R. Ap., colonel du régiment de Wurtemberg au service impérial, marié en 1806, à Marie, baronne *de Beelen Bertholf*, dont un fils.

5° Alexandre-Théodore-Marie-Antoine-Ghislain, né à Gand, vivant à Turksweert en 1819.

6° Jeanne-Thérèse-Jacqueline-Louise, née à Gand, vivant au même lieu à la même époque.

7° Marie-Anne-Thérèse, née à Gand 15 janvier 1779, mariée au baron *de Blockland*.

8° Charles-Joseph-Marie-Jean-Népomucène, né à Gand 13 mai 1781, y décédé 6 novembre 1783.

François-Joseph-Marie-Thérèse, baron de Pélichy, né à Bruges 22 juin 1772, filleul de l'impératrice Marie-Thérèse, membre de l'ordre équestre, conseiller d'État du roi Guillaume Ier, ministre du culte catholique en Hollande, commandeur de l'ordre du Lion néerlandais, épousa, à Gand 16 novembre 1802, Catherine-Caroline *de Lichtervelde*, fille de Charles-Joseph, comte de Lichtervelde, seigneur de Laethem, et de Marie-Françoise-Joséphine-Thérèse de Joigny de Pamele, sa deuxième femme. Le baron de Pélichy mourut à La Haye 24 novembre 1844, laissant un fils, chef actuel de sa famille, et une fille (*voir plus loin*).

*Titre :* Baron 26 octobre 1726. Ce titre a été reconnu sous le gouvernement des Pays-Bas en faveur de François-Joseph-Marie-Thérèse de Pélichy. Le même titre a été concédé à Jean-Marie-François-Théodore-Ghislain de Pélichy, par lettres patentes du 4 juillet 1842. Le titre de baron se transmet par ordre de primogéniture.

*Théodore*-François-Marie-Antoine-Ghislain, baron de Pélichy, né à Bruges 1 octobre 1803, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, membre de la députation permanente du conseil provincial de la Flandre orientale, marié 14 octobre 1828, à

Marie-*Eugénie*-Charlotte-Ghislaine de Lichtervelde, née 3 juillet 1800, fille de François-Joseph-Ghislain, comte de Lichtervelde, et de Charlotte-Marie-Jeanne-Ghislaine van Huerne.

*Dont :*

1° *Marie-Antoinette-Charlotte-Ghislaine, née à Gand 4 septembre* 1829, *morte au château d'Eecke 2 novembre* 1851 ;

2° *Louise*-Marie-Ghislaine, née à Gand 18 février 1831 ;

3° *Mathilde*-Marie-Ghislaine, née à Eecke 20 octobre 1832, mariée à Gand 17 avril 1856, à *Paul*-Ernest-Félix-Idesbalde Rotsart d'Hertaing, né à Oostcamp 15 avril 1835, fils d'Ernest-Jean-Félix et de Prudence-Cajétane-Françoise van der Gracht d'Eeghem.

4° *Céline*-Marie-Ghislaine, née à Eecke 8 août 1835 ;

5° *Élisa*-Marie-Ghislaine, née à Eecke 12 octobre 1838 ;

6° *Valérie, décédée en bas âge ;*

7° François-*Eugène*-Marie-Ghislain, né à Gand 5 avril 1840 ;

8° *Valérie*-Thérèse-Colette-Marie-Ghislaine, née à Gand 20 avril 1842.

**Sœur.**

*Mathilde*-Adélaïde-Françoise de Pélichy, née à Amsterdam 15 juillet 1815, mariée à La Haye 22 août 1838, à Pierre-*Eugène*-Henri-Marie, baron de Trevey de Charmail, chambellan du roi des Pays-Bas, fils de Jean et de Wilhelmine, baronne de Roest d'Alkemade.

**Oncle.**

*Jean*-Marie-François-Théodore-Ghislain, baron de Pélichy, né à Bruges 2 mai 1774, cadet au régiment autrichien de Klebeck en 1795, capitaine à l'état-major en 1804, membre de l'ordre équestre de la Flandre occidentale en 1828, membre du congrès national de 1830, puis sénateur, bourgmestre de Bruges de 1841 à 1856, commandeur de l'ordre de Léopold, chevalier des ordres du Christ et de

l'Éperon d'or, marié à Bruges 15 juin 1807, à Marie-*Joséphine*-Anne-Ghislaine van Huerne, née à Bruges 3 juin 1786, y décédée 7 avril 1828, fille de Joseph-Antoine-Aybert-Idesbalde, seigneur de Schiervelde et de Puyenbeke, et deMarie-Anne-Joséphine de Schietere.

*Dont :*

1° *Marie*-Joséphine-Ghislaine, née à Bruges 9 mars 1808, mariée à Iseghem 6 août 1828, à *Louis*-Jean-Joseph Gillès, créé baron Gillès de Pélichy, né à Anvers 25 juin 1798, sénateur, chevalier de l'ordre du Christ, fils de Jean-Joseph et de Jeanne-Pétronille-Joséphine de Pret;

2° *Joseph*-Antoine-Marie-Ghislaine-Anastasie-Jean-Népomucène, prêtre, né 15 avril 1819.

---

## RENNETTE.

Armes : *D'azur au sautoir alésé d'or, accompagné d'une merlette d'or en chef et de trois pommes reinettes du même, deux aux flancs et une en pointe.*—Supports : *deux lions d'or contournés, armés et lampassés de gueules.*

I. Lambert de Rennette, provedor général des troupes impériales aux Pays-Bas, fut anobli par lettres patentes de l'empereur Charles VI du 29 juillet 1733.

Il mourut à Bruxelles 15 décembre 1754, précédé dans la tombe par sa femme, Anne-Catherine *Fourneau*, morte 17 janvier de la même année; ils furent enterrés dans l'église de Saint-Nicolas. Ils eurent cinq enfants : 1° Aimé-Renier-Servais, provedor général des troupes, comme son père, fut créé baron de son nom de Rennette par lettres patentes du 22 août 1742. Il épousa, en premières noces, Barbe *de Broe*, morte 16 mars 1766, fille d'Anselme et de Catherine de Nouville, et, en secondes noces, 5 octobre 1768, sa nièce, Marie-Madeleine-Geneviève *de Rennette*, fille de Lambert-Martin, baron de Renette, et de Jeanne Perremans. Le baron de Rennette mourut sans enfants à Bruxelles 4 avril 1780 à l'âge de 74 ans; 2° Gérard, qui suit; 3° Lambert, auteur de la *deuxième branche*, ci-après; 4° Jean-Robert, mort à Bruxelles 20 janvier 1765, marié à Marie-Thérèse *de Soldi*; 5° Anne-Catherine, mariée à Bruxelles 13 novembre 1759, à Mathias-Justin *van der Vekene*, chevalier de Saint-Jacques, conseiller au conseil souverain de Gueldre, seigneur de Winghe-Saint-Georges, de Gempe et de Houthem, né à Lottum, en Gueldre 19 juillet 1715, mort à Louvain 1 août 1758, fils de Justin et d'Anne-Catherine van den Bergh. Anne-Catherine Rennette mourut en 1758 et fut enterrée dans le caveau de la famille de son mari, à Ruremonde.

II. Gérard de Rennette, mort à Namur 20 janvier 1759 à l'âge de 54 ans, épousa Dieudonnée *Misson*, dame de Villers Perwin, fille de François Misson de Wayaux et de Jeanne Dumont. Ils eurent deux enfants : 1° Renier-Servais, qui suit; 2° Jean-Ferdinand, seigneur de Jardin, né à Bruxelles et baptisé à Sainte-Catherine en 1740, décédé sans alliance à Namur 19 mai 1822; il était sourd et muet.

III. Renier-Servais de Rennette, seigneur de Villers Perwin, né à Bruxelles et baptisé à Sainte-Catherine en 1739, mort à Namur 25 décembre 1764, épousa Anne-Josèphe *de Quinart*, fille de Jacques, seigneur de Wanfercée, dont il eut : 1° Rose-Josèphe-Ghislaine, née à Namur, baptisée à Saint-Aubin 22 octobre 1762, morte à Brünn, en Moravie, mariée, en premières noces, 13 mai 1785, à Louis-Norbert *de Gheus*, natif d'Ypres,

premier lieutenant au régiment de Murray; et, en secondes noces, en 1802, à Albert *de Best*, général major au service d'Autriche, mort en 1817; 2° Henri-Léopold-Servais-Ghislain, qui suit.

IV. Henri-Léopold-Servais-Ghislain de Rennette, seigneur de Villers Perwin, membre de l'ordre équestre, bourgmestre de Namur, chevalier de l'Aigle Rouge de Prusse, né à Namur et baptisé à Saint-Aubin 5 janvier 1765, épousa, en premières noces, à Namur, avec dispenses, 2 août 1791, Rosalie-Josèphe-Ghislaine *de Posson*, décédée à Namur 16 avril 1801, fille de Jean-François, seigneur de Wanfercée, et de Marguerite-Cécile de Quinart; et, en secondes noces, 17 mai 1809, Marie-Angélique-Josèphe *de Maloteau*, veuve de Ferdinand-Victor-Ghislain de Posson, officier au régiment de Ligne. Il mourut à Namur 15 octobre 1837, laissant de sa première femme : 1° Xavier-Ferdinand-Charles-Léopold-Ghislain, qui suit; 2° Victoire-Ghislaine, née en février 1795, morte sans alliance à Namur 9 décembre 1841; 3° Eugène-Aybert-Ghislain, né à Namur en janvier 1796, colonel en retraite, chevalier de l'ordre de Léopold, marié, en premières noces, 19 août 1822, à Philippine *Wasseige*, morte sans enfants en avril 1828, fille de Jean-Baptiste-Xavier-Joseph-Ghislain, conseiller d'État sous le gouvernement des Pays-Bas, et de Catherine-Augustine-Josèphe Devaux; et, en secondes noces, avec dispenses, 27 février 1851, Henriette *Wasseige*, sœur de sa première femme.

V. Xavier-Ferdinand-Charles-Léopold-Ghislain de Rennette, né à Namur 23 mai 1792, mort à Spontin 11 février 1851, épousa à Namur 26 août 1822, Albertine-Josèphe *Hamoir*, fille de Louis-Joseph et de Marie-Catherine Houlet. De leur union sont provenus : 1° Xavier-Ferdinand-Ghislain-Albert-Nicolas, qui suit; 2° Victoire.

VI. Xavier-Ferdinand-Ghislain-Albert-Nicolas, baron de Rennette, né à Namur 27 novembre 1823, lieutenant d'artillerie, aide-de-camp du général Rahier, a été autorisé par arrêté royal du 18 septembre 1856, à relever le titre de baron éteint dans sa famille.

***Deuxième branche.*** II. Lambert-Martin, baron de Rennette, seigneur de Logenhagen, de Cattenbrouck, de Frendys, né 5 janvier 1714, mort à Bruxelles 20 décembre 1776, épousa à Bruxelles 6 janvier 1738 Jeanne *Perremans*, morte à Bruxelles 8 janvier 1783, fille de Jean-Antoine, seigneur en Laeken, et de Madeleine Blocqueau. Il fut créé baron par lettres patentes du 30 septembre 1763. Ses enfants furent : 1° Jean-Robert-Gaspar, baron de Rennette, capitaine au régiment de Ligne, décédé à Tournai en 1790 ; 2° Lambert-Joseph, qui suit ; 3° Charles-Louis, lieutenant au régiment du grand maître de l'ordre Teutonique, sans alliance ; 4° Marie-Madeleine-Geneviève, morte 24 avril 1805, mariée, en premières noces, 5 octobre 1768, à son oncle, Aimé-Renier-Servais, baron *de Rennette*, mort 4 avril 1780 ; en secondes noces, 19 janvier 1785, à Jean-Joseph-Nicolas *de Fraula*, né 5 novembre 1752, mort sans enfants 14 août 1787, fils de Charles-Joseph, baron de Fraula, et de Jeanne-Marie-Madeleine le Brun de Miraumont ; et, en troisièmes noces, à Aybert-Macaire *Le Gillon*, né à Bruges 10 mars 1746, mort à Paris 1 septembre 1796, fils de Macaire-Joseph et de Catherine-Ayberte-Josèphe van Huerne ; 5° Jeanne-Catherine.

III. Lambert-Joseph, baron de Rennette, major au régiment du grand maître de l'ordre Teutonique, tué en Italie 17 janvier 1798 (son régiment faisant partie du corps du général Provera), épousa Marie-Angélique *Rodrigues*, native de Luxembourg, morte 10 octobre 1805. De leur union provinrent : 1° Joseph-Guillaume ; 2° Joséphine-Thérèse, morte 25 mars 1844, mariée 5 janvier 1809, à Auguste *Deudon*, mort à Bruxelles 11 novembre 1823, fils de Jean-Louis-Joseph-Ghislain et de Barbe-Françoise de Fine.

*Titre.* Baron 22 août 1742 et 30 septembre 1763.

Baron par arrêté royal du 18 septembre 1856. Le titre se transmet par ordre de primogéniture.

Sous le gouvernement des Pays-Bas, Henri-Léopold-Servais de Rennette obtint reconnaissance de noblesse.

## RYCKMAN.

Armes : *Écartelé : au premier et au quatrième d'argent à cinq fusées de gueules, en fasce; au deuxième et au troisième, d'or à trois étriers d'argent liés du même; à la croix engrêlée de gueules brochant sur les partitions.*—Heaume *couronné.*—Cimier : *un double panache de plumes d'argent et de gueules.*

Famille patricienne de Liége, connue primitivement sous le nom de *Rickman.*

I. Jean Rickman, chevalier de Jérusalem, mort en 1476, épousa Jeanne *del Chaussée,* morte en 1508.

II. Jean Rickman, échevin de Liége, leur fils, mort en 1538, épousa Ide *de Chauweheit*, laquelle mourut en 1555, laissant un fils, qui suit.

III. Baudouin Rickman, conseiller de la ville de Liége, mort en 1597, épousa Gertrude *de Bailge* morte en 1590.

IV. De ce mariage : Libert Rickman, mort en 1619, marié à Agnès *Thomé*, morte en 1620, laissant un fils, qui suit.

V. Jean Rickman, mort en 1650, épousa Anne *de Lassenote*, décédée en 1675. De leur alliance naquit Walerand-Lambert, qui suit.

VI. Walerand-Lambert de Rickman, licencié ès lois, bourgmestre de Liége en 1682, mort en 1694, épousa Marie *Hardenne*, morte en 1690.

Les six degrés qui précèdent sont rappelés sur une pierre tumulaire à Saint-Lambert. (Loyers, *Recueil des bourgmestres de Liége.*)

VII. Jean Rickman, fils de Walerand-Lambert, fut major de Huy. Sa femme, Jossine-Isabelle-Bertholde *Gheys*, le rendit père de Jean-Joseph, qui suit.

VIII. Jean-Joseph de Rickman, député au conseil des vingt-deux pour la noblesse du pays de Liége et comté de Looz, épousa Claire-Élisabeth *van de Plas*, mariage qui lui fit transférer son domicile dans le Brabant. Il fut père d'un fils, qui suit.

IX. Lambert-Antoine-Bertholde de Rickman ou Ryckman,

seigneur de Geetz-Betz et de Craeywinkel, né à Geetz-Betz 10 janvier 1747, mort à Louvain 23 octobre 1821, enterré à Winghe, épousa, en premières noces, en mai 1768, Jeanne-Félicité *van der Vekene*, née à Winghe en 1744, morte en 1772, fille de Mathias-Justin van der Vekene, chevalier de Saint-Jacques, et d'Anne-Catherine de Rennette; et, en secondes noces, 10 septembre 1783. Marie-Barbe *van der Vekene*, sœur de la précédente, née à Ruremonde 30 novembre 1753. Il eut du premier lit : Jean-Justin-Georges, né à Ruremonde 24 août 1769, lieutenant de la garde nationale de Douai, ville où il avait fait ses études, puis capitaine commandant au bataillon des chasseurs de la Hagelande pendant la révolution brabançonne, tué à la tête de ce corps à l'affaire de Maffle en Condroz, 22 septembre 1790, sans alliance.

Du second lit : 2° Charles-Mathias-Jean de Ryckman, né à Diest 24 août 1784, mort en ..., marié 25 mars 1810, à Marie-Thérèse-Josèphe *Bouwens*, fille de Lambert-Joseph et de Marie-Ludgarde Maisin, dont plusieurs fils et une fille mariée au général *Ablay*.

3° Jean-Justin-Lambert de Ryckman de Betz, sénateur, né à Diest en avril 1790, marié à Louvain en janvier 1812, à Pétronille-Anne-Jeanne *van der Beken Pasteel*, fille de Jacques-Joseph et de Jeanne-Richarde-Josèphe de Grez.

De ce mariage sont nés : *a*. Edmond ; *b*. Marie-Barbe-Josèphe-Adèle, mariée à Guillaume-Joseph-Lucien *de Troostembergh*, et décédée ; *c*. Laurence, mariée à Louvain 25 septembre 1851, à Jules-Antoine-Joseph, baron *van Haeften*, né à Anvers 3 mai 1825, fils de Gustave-Alexandre-Frédéric et de Jeanne-Marie-Caroline Vermoelen.

4° André-Corneille-Jean de Ryckman, né à Diest 27 août 1795, marié 23 août 1827, à Félicité-Caroline-Marie *de Spoelberch*, née 17 avril 1804, fille de Jean-Henri-Joseph, vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, et de Thérèse-Françoise-Claire de Troostembergh.

*Reconnaissance* de noblesse sous le gouvernement des Pays-Bas.

## SNOY.

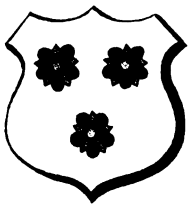

Armes : *D'argent à trois quintefeuilles de sable, boutonnées et feuillées d'or.* Bonnet *de baron à l'antique.* — Supports : *deux lions léopardés d'or, armés et lampassés de gueules, tenant chacun une bannière aux armes de l'écu.*

Famille originaire de la Gueldre.

I. Lambert Snoyen ou Snoy, épousa Ade *de Broeckhuysen.*

II. Thierry Snoyen ou Snoy, leur fils, contracta mariage avec Marguerite *van Draekenburg*, et fut père de Lambert qui suit.

III. Lambert Snoyen ou Snoy, épousa Émérentiane *Pauw de Derthuysen.* Elle était veuve lorsqu'elle fit son testament daté du 25 juin 1544, et portant partage entre ses deux fils, savoir : 1° Josse, qui suit; 2° Thierry, gouverneur de la Nord-Hollande, amiral du Zuyderzée, vivant encore en 1588, célèbre par sa bravoure et sa cruauté.

IV. Josse Snoy, seigneur d'Oppuers et de Befferen, mort à Malines 29 septembre 1584, épousa par contrat du 24 septembre 1563, Walburge *van der Aa*, dame d'Oppuers et de Befferen, morte à Malines 1 septembre 1621, fille de Philippe, seigneur d'Oppuers, et de Claire de Barres, dame de Befferen. Elle épousa, en secondes noces, Simon van de Werve, marcgrave d'Anvers, dont elle fut la troisième femme. Josse Snoy et Walburge van der Aa firent leur testament conjonctif 22 juin 1583; ils furent enterrés à Saint-Rombaut où l'on voyait leur pierre sépulcrale avec leurs quatre quartiers respectifs. Leur fils suit.

V. Philippe Snoy, seigneur d'Oppuers et de Befferen, d'abord

page du duc de Savoie, fut créé chevalier par lettres patentes du 2 mars 1653, mourut à Malines 9 juin 1657, et fut enterré à Saint-Rombaut. Il épousa, en premières noces, Florence *de Brimeu*, dame de Poederlé et en Gierle, morte à Malines 8 janvier 1616, enterrée à Saint-Pierre où l'on voyait son épitaphe avec ses quatre quartiers et les quartiers de son mari, fille de Jean, seigneur de Poederlé, et de Claire van Tuyll van Serooskerke; en secondes noces, par contrat du 5 juillet 1617, Marie *van der Dilft*, veuve de Jean-Baptiste Kerremans, morte à Malines 17 mai 1618, enterrée à Saint-Jean, fille d'Édouard et de Jossine de Cordes; et, en troisièmes noces, Lucie *van der Laen*, morte 14 mars 1670, à l'âge de 82 ans, fille de Nicolas et de Marguerite Pieters van Cats.

Il eut du premier lit : Walburge, dame de Poederlé, née en 1605, morte 24 février 1651, mariée 14 janvier 1636, à Philippe-Guillaume *de Steenhuys*, seigneur de Flers, créé baron de Poederlé par lettres patentes du 24 mars 1653, conseiller au conseil de Gueldre, puis, par patentes du 9 août 1627, conseiller au grand conseil de Malines, président du conseil de Flandre par patentes du 8 juillet 1648, conseiller au conseil privé en 1650, en 1657 conseiller d'État et chancelier de Brabant en 1659, mort à Bruxelles 1 mai 1668, fils de Guillaume et de Marguerite de Gottignies; — du deuxième lit : 2° Jean-Charles, qui suit; — du troisième lit : 3° Marie-Anne, mariée 7 mars 1660, à Jean-Baptiste *de Gottignies*, seigneur de Woudenbroeck, fils d'Augustin et de Marguerite Verreycken.

VI. Jean-Charles Snoy, né 27 mars 1618, seigneur d'Oppuers, d'Elsbroeck, de Calster, de Langerhage, de Weert, créé baron d'Oppuers par patentes du 22 mars 1664, admis à l'état noble de Brabant 19 février 1666, mort à Malines 6 mars 1689, enterré à Saint-Rombaut, épousa en 1646 Jacqueline-Isabelle *de Steelant*, dame d'Oirzeele, de Langerhage et de Weert, morte à Malines 8 octobre 1687, enterrée à Saint-Rombaut, fille de Charles, haut échevin du pays de Waes, et de Catherine van Castre. Ils firent leur testament conjonctif à Malines 16 mars 1676, et laissèrent : 1° Jean-Jacques-Antoine, qui suit; 2° Jean-

Charles, dont la descendance suivra après celle de son frère ; 5° Philippe-Adrien, né 7 novembre 1653, dominicain ; 4° Jean, né à Malines, baptisé à Saint-Rombaut 13 février 1655 ; 5° Marie-Chrétienne, née 8 avril 1656, morte 11 août 1695, mariée à Charles-Édouard *de Coudenhove*, seigneur de Tongerlé, fils de François et de Louise-Thérèse Sandelyn ; 6° Charles-Claude-Dominique, né 11 avril 1657 ; 7° Lancelot-Joseph, né 28 avril 1658 ; 8° Walburge-Thérèse, née 25 juillet 1659, mariée à Charles *Cattaneo della Volta* ; 9° N., né 28 juin 1660.

VII. Jean-Jacques-Antoine Snoy, deuxième baron d'Oppuers, par cession de son père et par relief du 16 février 1683, né à Malines, baptisé à Saint-Rombaut 4 mai 1648, mort 31 juillet 1691, épousa 26 février 1682, sa cousine germaine Marie-Walburge *de Steenhuys*, née 12 décembre 1642, morte à Malines 11 février 1709, enterrée à Saint-Rombaut, fille de Philippe-Guillaume et de Walburge Snoy. Ils n'eurent qu'une fille : Charlotte-Marie-Florence Snoy, baronne d'Oppuers, par relief du 3 octobre 1691, dame d'Elsbroeck, née à Malines 26 novembre 1683, baptisée à Saint-Jean, morte à Lille en mars 1727, enterrée aux Récolletines, mariée à Malines en 1701, à Charles-Philippe, comte *d'Hangouart* et d'Avelin, baron d'Avelin, seigneur de Seclin, de Marcq en Penele, de Capelle, de Hatricht, de la Madeleine, d'Antreville, de Plouich, etc., député des États de la province de Lille, Douay et Orchies, né à Lille, paroisse de Saint-Étienne 1 juillet 1680, mort à Lille 19 novembre 1749, enterré aux Récolletines, fils de Barthélemi-François-Joseph et de Françoise-Isabelle de la Vichte.

VII. Jean-Charles Snoy, qualifié *vicomte* d'Oirzeele, né à Malines, 13 février 1655, baptisé à Saint-Rombaut, décédé 24 mai 1714, enterré à Saint-Jean, capitaine de cavalerie, puis échevin et bourgmestre de Malines, épousa à Bruxelles, par contrat du 18 avril 1691, Suzanne-Catherine *Wynants*, morte 26 août 1743, fille de Gosuin, conseiller au conseil de Brabant, et d'Isabelle van Veen.

Leurs enfants furent : 1° Élisabeth, née à Malines 2 janvier

1692, morte dans la même ville 15 août 1768, enterrée à Saint-Jean, mariée à Malines 27 janvier 1720, à Herman-Gisbert *van der Heu*, baron de Nedersteyn par lettres patentes du 17 novembre 1718, lieutenant de la cour féodale de Malines, veuf de Françoise-Alexandrine-Victoire de Lindick, mort à Malines 10 avril 1758, enterré à Saint-Jean, fils de Gérard et de Gertrude-Marguerite van Blocklant.

2° Ghislain-Chrétien, né à Malines 28 août 1693, baptisé à Saint-Jean, jésuite, mort à l'abbaye de la Cambre 24 août 1777.

3° Pétronille-Ernestine, née à Malines 24 octobre 1694, baptisée à Saint-Jean, morte à Malines 4 juillet 1780.

4° Jean-Charles, seigneur de la vicomté d'Oirzeele, né à Malines 26 janvier 1696, baptisé à Saint-Jean, mort à Waesmunster 29 juillet 1785, marié audit lieu 28 octobre 1756, à Anne-Jacqueline *de Castro y Toledo*, fille d'Antoine-François-Joseph, seigneur de Vyvere, et de Jeanne-Marie-Thérèse Laureyns.

5° Christine-Thérèse, née à Malines 7 février 1697, baptisée à Saint-Jean, carmélite à Malines sous le nom de Josèphe-Thérèse de la Conception, morte supérieure de la communauté 15 novembre 1761.

6° Marie-Charlotte, née à Malines 13 août 1698, baptisée à Saint-Jean, morte dans la même ville 17 novembre 1786, mariée à Malines 23 décembre 1753, à Jean-Daniel-Antoine *Schoc-kaert*, né à Bruxelles en 1698, veuf de Marie-Thérèse Fernandez de Ribadeo, licencié ès lois 30 septembre 1721, échevin de Bruxelles de 1725 à 1729, conseiller au conseil de Brabant par patentes du 23 décembre 1730, conseiller au conseil privé en 1739, chancelier de Brabant par patentes du 24 décembre 1739, mort au château de Bygaerden 16 juin 1756, fils de Jean-François-Hyacinthe et de Jeanne-Catherine van den Kerckhoven.

7° Guillaume-François, qui suit.

8° Séraphine-Charlotte, née à Malines 9 octobre 1702, baptisée à Saint-Jean.

9° Marie-Alexandrine-Barbe, née à Malines 14 juin 1704, baptisée à Saint-Jean, religieuse à l'abbaye de la Cambre sous le nom de Séraphine, élue abbesse en 1757.

10° Philippe-Hyacinthe, né à Malines 16 août 1706, baptisé à Saint-Jean, licencié ès lois, chanoine de Saint-Servais à Maestricht, mort à Malines 18 avril 1738, enterré à Saint-Jean.

11° Marie-Josèphe, née à Malines 16 juillet 1708, baptisée à Saint-Jean, carmélite à Bruxelles.

VIII. Guillaume-François-Augustin Snoy, né à Malines 4 octobre 1700, baptisé à Saint-Jean, échevin de Malines, puis conseiller au grand conseil par patentes du 19 février 1734, mort à Malines 11 juin 1773, enterré à Saint-Jean, épousa 9 avril 1740, Dorothée-Françoise-Josèphe *van T'Sestich*, née 24 avril 1721, décédée à Malines 28 mai 1793, fille unique de François-Romain-Philippe, seigneur d'Ophem et de Winxele, et d'Anne-Pétronille Vilain de Welle.

Elle le rendit père de : 1° Suzanne-Catherine-Ghislaine, née à Malines 31 mars 1741, et y décédée 24 avril 1805, mariée à Malines 13 février 1773, à Albert-Alexandre *de Spenraey*, échevin d'Anvers, fils de Jean-Louis-Joseph, bourgmestre d'Anvers en 1732 et 1733, et de Marie-Christine-Caroline de la Bistraete.

2 Philippe-Ghislain, qui suit.

3° Marie-Ferdinande-Ghislaine, née à Malines 16 avril 1747, morte dans la même ville 12 mai 1835, mariée à Malines 26 décembre 1775, à Louis-François-Eugène-Joseph *van der Gracht*, capitaine de grenadiers au régiment de Ligne, mort 6 février 1814, frère de la femme de Philippe-Ghislain, baron Snoy d'Oppuers, ci-dessous.

4° Pétronille-Caroline-Ghislaine, née à Malines 20 février 1749.

IX. Philippe-Ghislain, baron Snoy d'Oppuers, né à Malines 18 juin 1744, baptisé à Saint-Jean, échevin et bourgmestre de Malines sous le régime autrichien, mort dans la même ville 14 mars 1825, fut créé baron par arrêté du roi Guillaume Ier du 26 août 1822; il avait fait en 1777 le retrait lignager de la baronnie d'Oppuers, vendue la même année par les enfants du comte d'Avelin. Il épousa 30 janvier 1774, Marie-Françoise *van der Gracht*, née 7 mai 1752, morte 28 janvier 1832, fille de

Louis-François, seigneur de Fretin, grand bailli de Tournay et du Tournésis, et de Marie-Philippine-Marguerite-Geneviève de la Tour du Pin.

De leur union sont nés : 1° Dorothée-Louise-Alexie, née à Malines 27 décembre 1774, décédée à Malines 24 décembre 1828.

2° Idesbalde-François-Ghislain, qui suit.

3° Alexandre-Albert-Marie-Ferdinand-Ghislain, auteur *du rameau, ci-après.*

X. Idesbalde-François-Ghislain, baron Snoy d'Oppuers, chambellan du roi Guillaume Ier, sénateur de Belgique, né à Malines 23 octobre 1777, baptisé à Saint-Rombaut le 27, mort à Paris 2 mars 1840, épousa en 1809 Joséphine-Françoise-Ghislaine *Cornet de Grez*, morte au château de Bois-Seigneur-Isaac 29 novembre 1839, fille de Gommaire-Ignace-Antoine, comte Cornet de Grez, et d'Agnès-Thérèse Daneau de Thimougies, sa deuxième femme.

Leurs enfants furent : 1° Raymond, mort à Tournay 14 décembre 1829.

2° Eulalie, mariée à Bois-Seigneur-Isaac 15 octobre 1834, à Ferdinand, comte *Cornet de Grez*, membre des États-généraux, puis du congrès national, et de la chambre des représentants, fils de François-Marie-Gommaire-Ghislain et de Thérèse-Antoinette-Ghislaine de Beughem.

3° Idesbalde, qui suit.

4° Alphonse-Constantin-Marie-Ghislain, mort au château de Bois-Seigneur-Isaac 29 avril 1844, à l'âge de 24 ans, marié à Clabbeke 19 mai 1842, à Julienne-Louise-Élisabeth *de la Croix de Chevrière de Sayves*, née 10 février 1819, fille de Joseph-Louis-Jules de la Croix de Chevrière, marquis de Sayves, et de Célestine-Wilhelmine, baronne de Cauvigny. Elle a épousé, en secondes noces, 10 juillet 1850, Léon-Joseph, comte de Robiano. Elle avait donné à son premier mari un fils : Georges Snoy, né en 1844.

5° Charles-Auguste-Stéphanie, membre de la chambre des représentants, marié à Paris 31 janvier 1843, à Claire *de la Croix de Chevrière de Sayves*, sœur de la femme de son frère,

née 15 mai 1821. De cette union : *a.* Marguerite ; *b.* Idesbalde ; *c.* Raoul ; *d.* Maurice.

6° Hortense-Dorothée-Marie-Ghislaine, morte à Auteuil près de Paris 3 juillet 1840, à l'âge de 19 ans.

XI. Idesbalde, baron Snoy d'Oppuers, chef de la famille.

*Rameau.* X. Alexandre-Albert-Marie-Ferdinand-Ghislain Snoy, né à Malines en 1787, épousa en 1810 à Malines Henriette-Marie-Anne-Désirée *van Leemputte de Vleesbeek,* morte à Malines 28 mai 1857, dont il eut : 1° Philippe-Louis-Joseph-Marie-Ghislain, qui suit ; 2° Cécile, morte en 1822 ; 3° Marie, aussi morte en 1822 ; 4° Émile ; 5° Théodore, marié à Binche 18 septembre 1849, à Louise *de Sebille ;* 6° Désiré-Idesbalde, né 28 février 1823 ; 7° Dorothée, née 24 août 1827, mariée à Bruxelles 29 juin 1854, à Léon-Charles-Marie-Ghislain *Otto de Mentock,* lieutenant aux Guides, fils de Charles et d'Adèle-Constance-Ghislaine Powis de Tenbossche.

XI. Philippe-Louis-Joseph-Marie-Ghislain Snoy, né 11 avril 1811, bourgmestre de Melsbroeck, mort à Bruxelles 25 avril 1856, épousa 22 octobre 1845, Caroline-Louise-Marie-Ghislaine *Powis de Tenbossche,* née 15 janvier 1825, fille de Louis-Benoît-Ghislain et de Thérèse-Martine-Ghislaine Cornet de Peyssant. De leur union sont provenus : 1° Marie-Désirée-Thérèse-Ghislaine, née à Erps 4 septembre 1847 ; 2° Alix-Marie-Louise-Ghislaine, née à Bruxelles 18 janvier 1849 ; 3° Albert-Philippe-Émile-Ghislain, né à Bruxelles 1 mars 1850 ; 4° Eulalie-Louise-Marie-Ghislaine, née à Bruxelles 11 avril 1851 ; 5° Idesbalde-Philippe-Marie-Ghislain, né à Melsbroeck 25 septembre 1852.

*Titre.* Baron d'Oppuers 22 mars 1664.

Baron 26 août 1822, pour Philippe-Ghislain Snoy d'Oppuers. Le titre se transmet par ordre de primogéniture.

## STEENHUYS

Armes : *D'argent au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un annelet du même.*

La généalogie de la famille de Steenhuys a été publiée au dernier siècle par Théodore *Von Steinen*, ministre luthérien à Formern, dans son *Essai sur l'histoire de la Westphalie et du comté de la Marck* (Dortmund, 1749).

Un grand nombre de chartes, dont quelques-unes ont été imprimées par *Aub. Miræus* dans ses *Donationes*, servent de preuves aux premiers degrés de la filiation. *Butkens* avait rassemblé plusieurs de ces documents et les destinait à l'impression. On peut consulter aussi le livre de Werner *Tischenmacher* (*Annales Cliviæ, Juliæ*, etc.).

La filiation remonte à Théodoric, baron de Horst, au duché de Clèves, qui eut trois fils ; l'aîné, nommé Théodoric, continua la ligne des barons de Horst, éteints depuis longtemps.

Le second, nommé Arnould, ayant eu pour apanage la forêt de Hollebuin, y fit construire une forte maison en bois entre les villes de Calcar et de Goch, d'où il prit le nom de *Holz-hausen*, qu'il transmit à sa descendance, éteinte aussi.

Enfin le troisième fils, Godefroid, fit bâtir dans les terres de son apanage une forte maison *en pierre* entre les villes de Clèves et de Calcar, circonstance qui lui fit donner le nom de *Stein-hausen*, retenu par sa postérité et changé, par suite de la corruption du langage, en *Steenhuys*.

I. Godefroid de Steenhuys, chevalier, né en 1077, épousa Mechtilde *de Rees*, fille du seigneur de la ville et terroir de Rees, au

pays de Clèves et de Gertrude de Rittberg. Ils sont cités dans le testament de leur neveu, Rodolphe de Rees, chevalier, daté du monastère de Saint-Pantaléon, près de Cologne, 9 octobre 1158.

Ils eurent deux fils : 1° Godefroid, chevalier, marié à Élisabeth *de Gennep*, fille d'Oswald, comte de Gennep, et de Sibille de Catzellenbogen, dont Théodore de Steenhuys, chevalier, allié à Berthe *de Broch*, sa parente, fille d'Adolphe et d'Aleide de Steenhuys ; ces derniers eurent pour fils Gérard de Steenhuys, chevalier, dont la femme fut Ode *de Heinsberg* (1248), et de ceux-ci naquit Godefroid de Steenhuys, chevalier, marié à Sibille *de Merode*, fille de Werner et de Sibille d'Arensberg, dont il eut un fils du nom de Godefroid-Werner de Merode, en qualité de tuteur dudit Godefroid de Steenhuys, son petit-fils, approuva la donation faite par Godefroid, père de dernier, aux Frères Trinitaires, la surveille de l'annonciation, 1271. (L'acte *original* est dans les archives de la famille de Steenhuys, chez M. le marquis de Béthune).

2° Gérard, qui suit.

II. Gérard de Steenhuys, chevalier, épousa Sophie *de Assenberg ;* ils sont cités dans le contrat de mariage de leur arrière petit-fils, Godefroid de Steenhuys, avec Odile Schellart d'Obberndorf, le jeudi après Pâques de l'an 1246.

III. Théodore de Steenhuys, chevalier, fils des précédents, épousa Élisabth *de Our*, fille de Jean et d'Ermentrude de Berenberg. Ils sont mentionnés dans le contrat de mariage, déjà cité, de Godefroid de Steenhuys et Adèle Schellart d'Obberndorf. Leur fils Gérard suit.

IV. Gérard de Steenhuys, chevalier, seigneur de Walecken et de Bellinghoven eut pour femme Walburge *de Loo* ou *Loe*, fille de Gérard et d'Agnès de Heinsberg. Le comte Théodore de Clèves, par une charte datée de la veille de la Saint-Mathieu 1219, accorda l'investiture de la seigneurie et du château de Walecken audit Gérard de Steenhuys. Ce dernier fit une donation au monastère de Campen le cinquième jour avant la Pentecôte de l'an 1244. Il eut un grand nombre d'enfants, parmi lesquels nous ne citerons que Godefroid, qui suit.

V. Godefroid de Steenhuys, chevalier, seigneur de Walecken et de Bellinghoven, épousa, par contrat daté du jeudi après Pâques de l'an 1246, Odile *Schellart d'Obberndorf*, veuve d'Henri de Wittenhorst, fille de Jean et d'Ode de Randeradt.

Godefroid de Steenhuys et Odile Schellart d'Obberndorf eurent entre autres deux fils, qui formèrent lignée. Adolphe, l'aîné, épousa Marguerite *de Walecken* ou *Wylich*, et c'est à lui que se rattachent les Wylich qui se sont perpétués jusqu'à nos jours sous le nom de *Wylich et Lottum* dans la province rhénane et en Westphalie. Le second fils fut Godefroid.

VI. Godefroid de Steenhuys, seigneur de Bellinghoven, est mentionné dans une charte de Marguerite, comtesse de Clèves, datée du jour de la Saint-Jacques de l'an 1317, par laquelle elle investit Godefroid de Steenhuys, chevalier, et Judith, sa femme, et ce au profit de Godefroid d'Appelteren, chevalier, comme tuteur et mari de Hardewige de Steenhuys, et d'Henri de Zyl, comme tuteur et mari d'Odile de Steenhuys, d'une ferme nommée le *Langenhorst*, située à Lutinghen. — Outre les deux filles citées dans ce document, Godefroid de Steenhuys et Judith *de Berenborch*, sa femme, eurent un fils, Arnould, qui suit.

VII. Arnould de Steenhuys, chevalier, seigneur de Bellinghoven, est cité dans la charte que nous venons d'analyser. Il est aussi mentionné dans le recueil de Jean *Van Gauthoven* (qui écrivait en 1480) comme ayant épousé Aleide *de Blitterswyck*, fille de Robert, chevalier. Il eut plusieurs enfants, parmi lesquels se trouve Goswin, qui suit.

VIII. Goswin de Steenhuys, chevalier, seigneur de Bellinghoven, chevalier de Jérusalem, est mentionné dans le livre de la chevalerie de Clèves; il assista au tournoi de Clèves en 1322. Il épousa en premières noces Amelberge *de Wisschel*, fille de Théodore, chevalier; et en secondes noces, en 1366, Gertrude *de Grutterswyck*, fille d'Henri. Sa première femme lui donna six enfants, dont l'aîné fut Constantin qui suit.

IX. Constantin de Steenhuys, seigneur de Bellinghoven, épousa par contrat daté du jour de sainte Marie Madeleine 1365, Gertrude *de Reydt*, mourut 19 décembre 1427 et fut enterré au

couvent de Griet, pays de Clèves. Il laissa plusieurs fils dont l'aîné suit, et une fille, Gertrude, qui fut femme d'Adolphe *de Heyrvelt* ou *Heyschvelt*.

X. Godefroid de Steenhuys, seigneur de Bellinghoven, épousa par contrat passé le soir de Sainte-Gertrude 1386, Agnès *de Wachtendonck*, fille d'Arnould, chevalier, et d'Agnès de Blitterswyck. Il mourut 8 mars 1406, laissant sept enfants parmi lesquels nous ne citerons que l'aîné, qui continue la descendance.

XI. Godefroid de Steenhuys, seigneur de Bellinghoven, épousa par contrat du 21 avril 1419, Marguerite *de Streithagen*, qui le rendit père entre autres de : 1° Goswin qui suit ; 2° Jordan, auquel Adolphe, duc de Clèves, donna, par commission datée du vendredi après le dimanche de *Judica me Domine*, dans le carême de 1445, la garde du château de Bôitzler. Il fut tué à la guerre ; 3° Élisabeth, mariée à Guillaume *Ulst*, seigneur de Laeckhuysen.

XII. Goswin de Steenhuys, seigneur de Bellinghoven, vendit ce fief à son beau-frère Guillaume Ulst. Il avait épousé, par contrat du 18 septembre 1453, Anne *van Ossenbroeck*, fille de N. et de Sophie de Pallant, et vivait encore en 1475. Ses enfants furent : 1° Goswin, capitaine au service du duc de Clèves en 1475 ; il n'eut pas d'enfants de sa femme Otheline *de Brackel* ; 2° Godefroid qui suit ; 3° Anne, religieuse à Nimègue ; 4° Marie, religieuse à Tiel, au duché de Gueldre.

XIII. Godefroid de Steenhuys, seigneur de Bekensteyn, amman de la ville de Rees, au pays d'Aspel, fut témoin, avec les principaux nobles du duché de Gueldre, au traité d'alliance entre le duc de Gueldre et le duc de Clèves en 1481. Il épousa en 1475 Élisabeth *van der Voort*, fille de Jean, seigneur de Reyst, et de Dorothée Pleys. Il mourut en 1484 et sa femme en 1506 ; ils furent enterrés en l'église de Saint-Antoine dit *Sint-Teunis*, au pays de Cuyck, district de Boxmeer, en Gueldre. Il est le premier qui alla s'établir au pays de Gueldre, où il acquit la seigneurie de Bekensteyn. Il fut père de : 1° Henri qui suit ; 2° Jean, auteur de la *deuxième branche* ci-après ; 3° Marguerite, alliée à Corneille *de Hipshoven* ; 4° Corneille, allié à Jeanne *van Brienen*, fille

d'Henri et de Marguerite *de Wolff*; leur descendance s'arrêta à la troisième génération; 5° Théodore, marié à N. *Bock de Lichtenberg*, dont une fille religieuse à Griethuysen; 6° Adolphe, qui forme *un rameau de cette branche, ci-après*.

XIV. Henri de Steenhuys, seigneur d'Oploo, épousa Sophie *de Jegher* et mourut en 1550, laissant : 1° Godefroid qui suit; 2° Marguerite, femme de Guillaume *de Scheewyck*, seigneur de Driesberg; 3° Georges, amman de la ville de Grave et du pays de Cuyck, allié, en premières noces, à Élisabeth *d'Eynhouts*, dont une fille unique : Élisabeth de Steenhuys, abbesse de l'abbaye de Hoydonck, au pays de Clèves, morte en 1611; et en secondes noces, à Françoise *Maskereel*, fille de Winand, seigneur de Wynantroy, dont il eut Godefroid de Steenhuys, amman de la ville de Grave, au pays de Cuyck, mort 17 juin 1647, sans laisser d'enfant de sa femme Gertrude *van Twinbergen*.

XV. Godefroid de Steenhuys, seigneur d'Oploo, eut pour femme Agnès *de Niddeghem*, fille de Walerand, amman de la ville de Grave, qui lui donna : 1° Walerand qui suit; 2° Anne, femme d'Henri *de Kriel*; 3° Henriette, religieuse à l'abbaye de Binderen.

XVI. Walerand de Steenhuys, seigneur d'Oploo, épousa Ève *van Erwitten de Dobbelhoven*, fille de Thierry et d'Anne de Coninck, dont il eut : 1° Godefroid qui suit; 2° Anne-Livine, femme de Jean *d'Ossenbroeck*.

XVII. Godefroid de Steenhuys, seigneur d'Oploo, épousa à Rees, au pays de Clèves, Albertine *de Honepelt*, dite *Empel*, fille de N. et de N. van Wiscum. Leurs enfants furent : 1° Walerand dont l'article suit; 2° Albert, qui eut de sa femme Marie *van der Hoeven*, une fille unique, Albertine de Steenhuys, mariée à Gaspar *de Syberg* ou *Sibrich*, colonel d'infanterie au service de l'électeur de Brandebourg, mort en 1672; 3° Agnès, alliée à Guillaume *de Tuyll*, seigneur de Bultkensteyn; 4° Marguerite, morte sans alliance en 1610; 5° Ludolphe, auteur de la *branche des seigneurs de Heumen, ci-après*.

XVIII. Walerand de Steenhuys, seigneur d'Oploo et d'Aerdt, vendit la seigneurie d'Oploo à son frère Ludolphe de Steenhuys et acheta celle d'Aerdt, dans la haute Betuwe, au duché de

Gueldre. Il épousa en 1623 Jeanne *de Bocholt*, fille de Georges et de Wilhelmine van Erp. De ce mariage provinrent : 1° Godefroid qui suit ; 2° Albert, prieur de l'abbaye noble de Hamborn ; 3° Georges, chevalier de l'ordre Teutonique, mort peu de temps après sa réception ; 4° et 5° Marie et Guillelmine, religieuses à Heusden. — Walerand de Steenhuys épousa en secondes noces à Arnhem, 3 juillet 1637, Gertrude *de Hackvort*, morte sans postérité 23 avril 1652, veuve de Gérard van Meckeren et de Jean van Bronkhorst, et fille de Floris et d'Agnès Botter de Snellenberg. Il mourut en 1660.

XIX. Godefroid de Steenhuys, seigneur d'Aerdt, contracta mariage avec Théodorine *Vygh*, fille de N., seigneur d'Isendorn, président de la cour souveraine du duché de Gueldre à Arnhem, et d'Anne Cock van Opynen. De cette union provinrent : 1° Georges qui suit ; 2° Georgine, alliée à Adolphe-Samuel, baron *d'Hugenpoth de Stockum*, au pays de la Marck.

XX. Georges de Steenhuys, seigneur d'Aerdt, épousa Antoinette *de Fourneau*, fille de Philippe-Théodore de Fourneau, comte de Cruyckenbourg, baron de Capelle-Saint-Ulric et du Saint-Empire, seigneur de Vichte, et en cette qualité premier maréchal de la Flandre, membre de l'État noble de Brabant, et de Marie-Anne de Berchem. Ils n'eurent pas d'enfants, et leur succession passa à Georgine de Steenhuys, femme d'Adolphe-Samuel, baron de Hugenpoth de Stockum, ci-dessus.

*Rameau de cette branche.* XIV. Adolphe de Steenhuys épousa Catherine *de Gruttersvyck*, dite *Haack* ou *Haeken*, dont il eut : 1° Gérard, sans postérité de sa femme Élisabeth *de Niddeggem* ; 2° Théodore qui suit.

XV. Théodore de Steenhuys, marié à Anne *de Niddeghem*, avec laquelle il vécut plus de soixante-trois ans, mourut en 1615, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Il fut père de : 1° Claire, alliée à Georges *van der Voort* ; 2° Adolphe qui suit ; 3° Marguerite, femme d'Adrien *d'Eynhouts*, seigneur d'Empel, de Werwyck, amman du pays de Cuyck.

XVI. Adolphe de Steenhuys eut de N. : 1° Henri, capitaine de cuirassiers, marié à N. *de Bocholt*, dont un seul enfant mort

en bas âge; 2° François, lieutenant-colonel de cuirassiers.

Seigneurs de Heumen. XVIII. Ludolphe de Steenhuys, *baron* de Heumen, seigneur de Malden, d'Oploo, de Floresteyn, amman de la ville de Grave et du pays de Cuyck, lieutenant-général de cavalerie au service des États-généraux, membre de l'État de la noblesse du duché de Gueldre, épousa Anne *de Randwyck*, fille de Jacques, comte de Randwyck, seigneur de Rossum, de Hessel et de Gameren, colonel de cavalerie, gouverneur de Ruremonde, et de Marie-Geneviève van der Noot du Risoir. Il mourut 29 mars 1680 et sa femme en octobre 1705. De leur union étaient nés : 1° Jacques, capitaine de cavalerie au service des États généraux, mort à la Haye 18 septembre 1672, sans alliance; 2° Walerand qui suit; 3° Albertine, mariée en 1674 à Gilbert *de Tengnagel*, seigneur de Gellecum, député des États du duché de Gueldre; 4° Geneviève, alliée en 1679 à Georges *de Syberg*, colonel de cavalerie au service de l'électeur de Brandebourg, mort au siége de Namur en 1695.

XIX. Walerand de Steenhuys, baron de Heumen, seigneur de Malden, d'Oploo, de Floresteyn, amman de la ville de Grave et du pays de Cuyck, député de la noblesse du pays de Gueldre, mort 17 mai 1722, épousa en 1687 Lucrèce-Louise-Catherine *van der Noot*, dame du Risoir, fille aînée de Lamoral van der Noot, seigneur du Risoir, capitaine d'infanterie au service des États-généraux, et de Cécile Taminga. De leur mariage naquirent : 1° Amélie-Cécile, née en 1690, morte sans alliance en janvier 1767; 2° Walerand, né en 1700, mort en 1718; 3° Geneviève-Marie de Steenhuys, baronne de Heumen, héritière de sa branche, née en octobre 1705, mariée en novembre 1722, à Bernard, comte *de Welderen*, seigneur d'Obbergen et de Valburg, haut voué du pays de Fauquemont outre-Meuse, député de la noblesse de Gueldre, ambassadeur extraordinaire à la cour de Georges II, roi d'Angleterre. Il mourut 10 mars 1770 et sa femme en novembre 1774.

Deuxième branche. XIV. Jean de Steenhuys, seigneur de Lingen, de Bekensteyn, écoutète de l'ammanie du pays de Cuyck,

mort 28 février 1550, épousa en 1514 Claire *de Niddeggem*, fille de Jean, seigneur de Hesterberg, et d'Élisabeth van Erp, dite de Ponsendael. Elle mourut 17 septembre 1556 et fut enterrée à côté de son mari en l'église de Saint-Antoine, dite de Sint-Teunis, au pays de Cuyck, sous une pierre portant leurs quatre quartiers respectifs.

De leur mariage naquirent : 1° Jean qui suit.

2° Henri, tige *des barons de Hernen*, ci-après.

3° Herman, allié à Cunégonde *van Soelen*, dont Jean de Steenhuys, qui eut pour femme Marguerite *de Merswyck* (1595) et pour enfants : *a*. Godefroid, tué au siége de Berg-op-Zoom, sans alliance ; *b*. Cunégonde, femme de Bernard *van Galen*.

4° Arnould, allié à Claire *de Varick*, fille de Corneille et d'Anne de la Motte, dont : *a*. Corneille, mort au service d'Espagne, sans alliance ; *b*. Claire, femme de Jean *van Galen*, seigneur d'Overhagen.

5° Guillaume, au service d'Espagne, mort au siége de Namur 8 juin 1558, enterré aux Récollets de Namur, où l'on voyait son épitaphe.

6° Anne, mariée à Étienne *Spee*.

7° Marthe, religieuse au couvent de Marien-Grave, au pays de Kessel.

9° Henriette, religieuse au couvent de Binderen, près d'Helmont.

XV. Jean de Steenhuys, seigneur de Lingen, châtelain et gouverneur de la ville et du château de Lannoy, né à Bekensteyn en 1515, mort à Lannoy 20 juillet 1589, épousa à Tournay, par contrat du 17 juillet 1557, Charlotte *de Preys*, morte à Tournay 23 mars 1606, veuve de Jean Bouchart, seigneur de Waillemotte, et fille de Jean, seigneur d'Esclaibes et de Jeanne de la Tremoille ; de ce mariage sont nés : 1° Guillaume, qui suit ; 2° Anne, femme de Charles *de Maldere*, chevalier, seigneur de Haye, de Popuelle, fils de Simon et d'Antoinette Bernard ; 3° Claire, née à Lannoy en 1568, morte à Malines 3 mars 1658, sans alliance ; 4° Jean, chevalier de l'ordre Teutonique au bailliage d'Utrecht 9 mars 1593, commandeur de Schaluy-

nen, né à Lannoy en 1561, mort 5 octobre 1628 à Utrecht; 5° Adrien, né à Lannoy 28 septembre 1570, chanoine de la cathédrale de Tournay, mort en cette ville 29 septembre 1635, enterré à la cathédrale; 6° Jacques, né à Lannoy 9 mai 1573, capitaine au service d'Espagne, mort à Verceil (Piémont) en 1591.

XVI. Guillaume de Steenhuys, seigneur de Flers et de Lingen, né à Lannoy 8 octobre 1558, chevalier par lettres patentes du 30 décembre 1622, fut successivement conseiller au grand conseil de Malines par patentes du 7 juin 1601, conseiller au conseil privé 14 mai 1611, conseiller de l'amirauté, alcade de la maison et de la cour de l'infante Isabelle 3 septembre 1613, conseiller au conseil d'État 13 novembre 1622, envoyé à la diète de Ratisbonne de la part des archiducs Albert et Isabelle 13 octobre 1623, et ensuite ambassadeur extraordinaire à la cour de France. Né à Lannoy 8 octobre 1558, il mourut à Bruxelles 30 avril 1638, et fut enterré aux Dominicains, où l'on voyait son épitaphe avec ses huit quartiers : *Steenhuys*, *Voordt*, *Niddeghem*, *Erp van Ponsendael*; *Preys*, *la Chapelle*, *la Tremoille*, *Milot*, et les huit quartiers de sa femme : *Gottignies*, *Musch* dit *van den Broeck*, *Thienwinkel*, *van Beke*; *van der Laen*, *Assendelft*, *Huyter*, *Diepenhorst*. Il épousa à Malines, par contrat du 16 octobre 1591, Marguerite *de Gottignies*, née à Malines 24 septembre 1569, morte à Bruxelles 17 novembre 1644, enterrée aux Dominicains, fille de Lancelot, seigneur de la Haye et d'Anne van der Laen. De leur union sont nés : 1° Philippe-Guillaume, qui suit; 2° Anne, née à Malines 24 juin 1599, morte 24 mars 1669, enterrée à Bruxelles aux Dominicains, mariée en 1631 à son cousin Bernard *de Steenhuys*, seigneur de Bekensteyn, de Capelle, lieutenant-colonel au régiment haut-allemand de Jean de Nassau, mort 10 février 1651, fils de Guillaume et de Marie de Raveschoot; 3° Marie, née à Malines 9 juin 1602, morte sans enfants 14 août 1669, mariée par contrat du 29 mars 1646, à Philippe-Philibert *de Spangen*, seigneur de Terliest, mort 22 août 1669, et enterré avec sa femme au Val-Sainte-Marguerite à Auvers, fils de Corneille et d'Anne van Halmale; 4° Marie-Chrétienne;

5° Jean-Augustin, né à Malines 21 septembre 1608, protonotaire apostolique, chanoine de Cambray, où il mourut 3 décembre 1631 ; 6° Charles, chanoine de Tournay, conseiller ecclésiatique au grand conseil de Malines, né à Bruxelles 2 décembre 1615, paroisse de Saint-Géry, mort à Malines 18 juillet 1666.

XVII. Philippe-Guillaume de Steenhuys, seigneur de Flers, de Heerle, baron de Poederlé par lettres patentes du 24 mars 1653, conseiller au conseil de Gueldre en 1623, puis par patentes du 9 août 1627 conseiller au grand conseil de Malines, président du conseil de Flandre par patentes du 8 juillet 1648, conseiller au conseil privé en 1650, conseiller d'État en 1657 et chancelier de Brabant en 1659, né à Malines 27 septembre 1593, mort à Bruxelles 1 mai 1668, enterré aux Dominicains, épousa à Malines, par contrat du 14 janvier 1636, Walburge *Snoy*, dame héritière de Poederlé, née le jour de Pâques 1605, morte 24 février 1651, fille de Philippe, seigneur d'Oppuers et de Befferen, et d'Éléonore de Brimeu, dame de Poederlé.

De leur union provinrent : 1° Guillaume-Philippe de Steenhuys, baron de Poederlé, né à Malines 12 juillet 1538, mort à Bruxelles sans alliance 5 octobre 1678 ; 2° Charles-Chrétien, né à Malines 17 septembre 1639, capitaine de cavalerie au service de S. M. Catholique, mort à Orezzo 18 septembre 1666 ; 3° Claire-Florence, née à Malines 15 novembre 1640, morte à Hernen près Nimègue 6 août 1688, enterrée aux Récollets à Meghem, mariée par contrat du 14 décembre 1663, à Pierre *de Croix*, comte de Wasquehal et de Croix, seigneur de Marcq en Baroeul, de Bunette, de Belsage, d'Escou, d'Avelette, colonel de cavalerie au régiment royal Wallon, brigadier des armées de S. M. T. C., mort à Hernen 6 août 1688, fils de Jacques et de Marie de Croix d'Oyembourg.

4° Anne-Marguerite, née à Malines 18 octobre 1641, morte à Malines 25 février 1680, enterrée à Saint-Pierre, mariée, par contrat du 30 novembre 1669, à Philippe-Henri *de Steenhuys*, né en 1635, seigneur de Bekensteyn et de Hernen, mort à Hernen 1 octobre 1690, fils de Bernard et d'Anne de Steenhuys.

5° Marie-Walburge, née à Malines 12 décembre 1642, morte

à Malines 11 février 1709, enterrée à Saint-Rombaut, alliée 26 février 1682, avec dispenses, à son cousin germain Jean-Jacques-Antoine *Snoy*, baron d'Oppuers, mort à Malines 31 juillet 1691, enterré à Saint-Rombaut.

6° Jean-Érard-Ignace, qui suit.

7° Catherine-Françoise, morte jeune en mars 1650.

XVIII. Jean-Érard-Ignace de Steenhuys, baron de Poederlé, né à Malines 17 mars 1648, mort à Bruxelles 16 mars 1714, enterré à Laeken, épousa à Bruxelles, par contrat du 13 décembre 1689, Marie-Françoise *van Achelen*, née à Bruxelles 9 avril 1668, y décédée 16 septembre 1698, fille de Pierre, seigneur de Saintes et dans Laeken, secrétaire du conseil privé, et d'Hélène van Male dite Malineus.

De ce mariage provinrent : 1° Marie-Anne, née à Bruxelles 6 juillet 1692, morte la même année ; 2° Marie-Hélène-Françoise, qui suit ; 3° Marie, née à Bruxelles 15 avril 1695, morte à Malines 10 septembre 1698.

XIX. Marie-Hélène-Françoise de Steenhuys, baronne de Poederlé, dame de Moerbeke et en Gierle, née à Bruxelles, baptisée à Sainte-Gudule 31 décembre 1693, morte à Malines 27 septembre 1735, enterrée à Laeken, épousa à Bruxelles, par contrat du 11 février 1714, Eugène-Joseph *le Clercq* dit *d'Olmen*, seigneur de Court-au-Bois, d'Ottignies et de Walle, lequel fut créé baron de Poederlé par patentes du 14 juillet 1707. Il était fils de Jean-Florent et de Marie de Vicq ; licencié ès lois 7 décembre 1707, conseiller au grand conseil de Malines par patentes du 9 février 1727, conseiller au conseil privé par patentes du 9 février 1743, président du même grand conseil par patentes du 14 mai 1739, il mourut à Malines 6 décembre 1756.

Barons de Herren. XV. Henri de Steenhuys, seigneur de Bekensteyn, amman de la ville de Grave et du pays de Cuyck, par patentes de l'empereur Charles-Quint du 31 mai 1550, confirmées par patentes du 13 juillet 1557, obtint le même poste de Guillaume, prince d'Orange, qui ratifia cette nomination par patentes données à Breda 11 juillet 1560. Par lettres du

28 mars 1577, données à Dordrecht, le même prince d'Orange, réintégré dans la possession du pays de Cuyck, confirma de nouveau Henri de Steenhuys dans la charge d'amman. Ce dernier fit son testament 1 août 1586, conjointement avec Jeanne *de Hackrort*, qu'il avait épousée par contrat du 11 janvier 1554 ; il eut deux enfants : 1° Guillaume, qui suit ; 2° Jean, admis dans l'ordre Teutonique 10 avril 1580, d'abord intendant des bâtiments de la maison de l'ordre à Maestricht, capitulaire 23 avril 1588, commandeur de Grutrat 30 juin 1591, enseigne de la garde du corps du grand-maître dans la guerre contre les Turcs, décédé à Gratz, en Styrie, en 1594 (*Certificat* de Godefroid, comte de Huyn, baron de Gleen, grand commandeur du bailliage des Vieux-Joncs de l'ordre Teutonique, donné à Cologne 7 juin 1645). Il eut une fille bâtarde : Anne.

XVI. Guillaume de Steenhuys, seigneur de Bekensteyn et de Schrevelduyn-Capelle, page du duc de Clèves, depuis drossard de Montfort et d'Overveluwe, au duché de Gueldre, par lettres patentes des archiducs Albert et Isabelle du 11 juillet 1603, capitaine de hauts-Allemands, épousa, par contrat sous seing privé du 10 février 1588, passé au couvent de Hoydonck, confirmé par acte notarié du 19 mars suivant, Marie *de Raveschoot*, fille aînée de Jean, seigneur de Schrevelduyn-Capelle, et de Marguerite van Merwede. Ils firent un premier testament conjonctif à Bois-le-Duc 7 janvier 1598, modifié par testaments successifs du 15 septembre 1605 et du 14 octobre 1612. Guillaume de Steenhuys mourut en 1613, laissant : 1° Henri, capitaine au service de S. M. C., mort au siége de Verceil, en Italie, en 1617 ; 2° Jean, capitaine au même service, mort au Palatinat ; 3° Bernard, qui suit ; 4° Jean, au service impérial, mort à Prague ; 5° François, volontaire au même service, tué au siége de Bude en 1624 ; 6° Isabelle, sans alliance ; 7° Marguerite, aussi sans alliance.

XVII. Bernard de Steenhuys, seigneur de Bekensteyn, de Capelle, capitaine d'une compagnie de 300 hauts-Allemands par brevet de l'archiduc Albert du 24 mai 1620, sergent-major au régiment de Nassau, depuis de Barbanson, 1 octobre 1627, de-

vint colonel du même régiment, par patentes de l'infante Isabelle du 27 juin 1631.

L'infante avait reçu de Philippe IV, au sujet de Bernard de Steenhuys, la lettre suivante : « Madame ma bonne tante, je suis particulièrement informé et très-satisfait des services que Bernard de Steenhuys, capitaine et sergeant-major du régiment de mon très-cher et féal cousin le prince de Barbanson, m'a rendus en différentes occasions par sa valeur et sa bonne conduite, et désirant le recognoistre ès occasions qui se présenteront de son advancement, je prie Vre Altèze d'en avoir souvenance pour le faciliter par les promotions aux charges et honneurs proportionnez à son mérite. A tant, madame ma bonne tante, Nre Seigr conserve Vre Altèze en parfaicte santé à longues années. De Madrid, le 17 de juin 1631. *Parafé* Villegs Vt. *Au bas était écrit :* Vre bon nepveu, *signé :* PHILIPPE, et *contresigné :* J. DE BRITO. »

Il épousa, par contrat passé à Bruxelles 28 février 1631, Anne *de Steenhuys,* sa cousine au troisième degré, née à Malines 24 juin 1599, morte à Malines 24 mars 1669, enterrée aux Dominicains à Bruxelles, dans le caveau de la famille de Gottignies, fille de Guillaume et de Marguerite de Gottignies. Il testa conjointement avec sa femme à Bekensteyn 15 mai 1648, mourut au même lieu 10 février 1651 et fut enterrée à Oploo, pays de Cuyck ; il fut père de : 1° Guillaume, né au château de Bekensteyn 23 mai 1634, décédé à Louvain 10 septembre 1655, étant aux études ; 2° Philippe-Henri, qui suit ; 3° Marguerite-Caroline, née au château de Bekensteyn 2 juillet 1632, morte à Bruxelles en célibat 10 mai 1658 ; 4° Marie-Catherine, morte à Bruxelles sans alliance 10 octobre 1676 ; 5° Isabelle-Christine, née à Oploo 19 juillet 1639, morte 22 octobre 1677, mariée à Bruxelles par contrat du 11 mai 1670, avec dispenses, à Ignace *de Gottignies,* seigneur de La Haye et de Borgenstein, créé baron du Saint-Empire par patentes de 1658, mort en 1684, fils d'Augustin et de Marguerite Verreycken. — Ces cinq enfants sont tous mentionnés dans le testament de leurs parents.

XVIII. Philippe-Henri de Steenhuys, seigneur de la baronnie

de Hernen, en Gueldre, qu'il acheta par acte du 13 juin 1680, de Schrevelduyn Capelle, de Bekensteyn, lieutenant-colonel au service de S. M. C., épousa en premières noces, avec dispenses du pape Clément IX et par contrat passé à Bruxelles 30 novembre 1669, et religieusement le lendemain, Anne-Marguerite *de Steenhuys*, sa cousine, née à Malines, paroisse de Saint-Pierre, 1 octobre 1641, morte à Malines 25 février 1680, enterrée à Saint-Pierre, fille de Philippe-Guillaume, chevalier, baron de Poederlé, seigneur de Flers, de Moerbeke, chancelier de Brabant et de Walburge Snoy; — et, en secondes noces, à Bruxelles, par contrat du 22 septembre 1682, Barbe-Jacqueline *de Fourneau*, morte sans enfants en 1726, fille de Philippe-Thierry de Fourneau, comte de Cruyckenbourg, baron de Capelle Saint-Ulric, et de Marie-Anne de Berchem. — Né au château de Bekensteyn 16 octobre 1635, il mourut au château de Hernen 1 octobre 1690 et fut enterré aux Récollets de la ville de Megem. Il était qualifié de baron de Hernen, seigneurie à laquelle était annexée haute, basse et moyenne justice, avec d'autres priviléges qui n'étaient attachés qu'à un très-petit nombre de fiefs. Il eut de sa première femme : 1° Guillaume-François, qui suit; 2° Isabelle-Thérèse, née 13 octobre 1672, morte jeune; 3° Charles-Augustin, né 31 octobre 1674, mort au berceau; 4° Jean-Ignace, capitaine au régiment de Bellet, cavalerie, né à Malines 2 juillet 1677, tué au siége de Gaëte en 1707.

XIX. Guillaume-François-Joseph, baron de Steenhuys et de Hernen, seigneur de Bekensteyn, de Schrevelduyn-Capelle, de Knoppen-Ambacht, des marais de Hedel, né à Malines, paroisse de Saint-Rombaut, 24 janvier 1671, mort au château de Hernen 6 novembre 1737, épousa, par contrat passé à Amelrode 16 novembre 1711, Isabelle-Anne *de Lichtervelde*, née à Ypres 26 décembre 1692, morte à Amelrode 16 juin 1716, fille de feu Jean-Ferdinand, baron de Lichtervelde, libre seigneur d'Amelrode ou Amelroy, de Wel, de Woldragen, de Vellenaer, etc., et de Marie-Catherine-Françoise de Belver. De ce mariage naquit Jacques Ferdinand, qui suit.

XX. Jacques-Ferdinand-Antoine, baron de Steenhuys, de

Hernen et d'Elverdinghen, seigneur de Schrevelduyn-Capelle, de Knoppen-Ambacht, des marais de Hedel, de Spiers, né à Hernen et baptisé 14 mai 1713, mort à Ypres 2 février 1791, enterré à Elverdinghen, épousa, à Ypres 16 juillet 1741, Marie-Catherine *de Schynckele*, née à Furnes 18 novembre 1718, morte à Ypres 30 janvier 1744, fille aînée de Bruno-Alexandre, seigneur de Montigny, de Noortburg, de Pongerville, landhouder de la ville de Furnes, et de Marie-Françoise de Aerlebout. Par lettres patentes de Marie-Thérèse du 28 avril 1773, il obtint le titre de baron, *pour autant que de besoin*, avec décoration d'armoiries et permission pour son fils unique de porter le titre de baron du vivant de son père.

Les seize quartiers du baron de Steenhuys, approuvés par la chambre héraldique 11 août 1761, sont : *Steenhuys, Raveschoot, Steenhuys, Gottignies ; Steenhuys, Gottignies, Snoy, Brimeu ; — Lichtervelde, Preud'homme-d'Hailly, Renesse, Arckel ; Belver, Zannequin, van der Borcht, Adriansen.*

Il eut deux enfants : 1° Antoine-Bruno-François, qui suit ; 2° Marie-Ferdinande-Pélagie, dame de la Croix étoilée par patentes du 3 mai 1784, née au château de Pollinchoven 17 juin 1742, morte à Ypres 27 août 1784, mariée, en premières noces, à Ypres, par contrat du 17 septembre 1761, à Marie-Louis-Balthazar *de Beaufort*, comte de Croix, né 6 janvier 1730, mort à Arras 18 novembre de la même année, fils de Christophe-Louis et de Marie-Anne-Françoise-Josèphe de Croix, sa deuxième femme ; et, en secondes noces, à Ypres, par contrat du 1 juin 1765, à Jean-Charles *de Joigny de Pamele*, seigneur de Linde, né 4 novembre 1741, mort à Bruges 19 mars 1794, fils d'Adolphe-Guillaume-Antoine et de Marie-Claire Wynckelman.

XXI. Antoine-Bruno-François, baron de Steenhuys, d'Elverdinghen et de Hernen, seigneur de Schrevelduyn-Capelle, de Knopper-Ambacht, de Montigny, de Noortburg, de Pongerville, de Riencourt, né à Ypres 27 novembre 1743, et y décédé 2 février 1791, enterré à Elverdingen, épousa à Tournay, en la chapelle de l'évêché, 15 avril 1771, Marie-Victoire-Félicité-Josèphe

*d'Ennetières,* comtesse d'Hust et du Saint-Empire, dame de la Croix étoilée, par patentes du 3 mai 1784, née à Tournay 2 janvier 1752, fille d'Engelbert-Maximilien-Joseph, marquis d'Ennetières et des Mottes, comte de Mouscron, d'Hust et du Saint-Empire, baron de Heule et de la Berlière, et de Jeanne-Ernestine-Albertine de Sainte-Aldegonde Noircarmes.

De ce mariage sont issus : 1° Marie-Joséphine, née à Ypres 13 avril 1773, baptisée à la cathérale, mariée à Tournay, par contrat du 17 janvier 1797, à Marie-Aimé-Bernard-Antoine-Joseph-Eugène-Maximilien, comte *de Béthune,* baron de Bousbecque, chevalier de Malte, chambellan du roi Guillaume Ier, colonel d'état-major en 1815, membre de l'ordre équestre du Hainaut en 1816, chevalier de l'ordre du Lion belgique, commissaire du district de Tournay en 1818, mort à Tournay 28 octobre 1835, fils d'Eugène-François-Léon, prince de Béthune-Hesdigneul, comte de Noyelles sous Lens, vicomte de Nielles, lieutenant-général au service de France, chevalier de Saint-Louis, de l'Aigle-Blanc, de Saint-Stanislas, et d'Albertine-Josèphe-Eulalie le Vaillant, baronne de Bousbecque; 2° Alexandre-François, qui suit; 3° Ernestine-Ferdinande, née à Tournay 25 juin 1781, baptisée à Saint-Jacques, mariée dans la même ville, par contrat du 10 octobre 1797, à Maximilien-François-Xavier, baron *de Joigny de Pamele,* son cousin germain, né à Ypres 4 décembre 1773, fils de Jean-Charles et de Marie-Ferdinande-Pélagie de Steenhuys; 4° Augustine-Philippine, née à Tournay 2 mars 1783, morte en bas âge; 5°, 6°, 7°, 8° quatre filles mortes au berceau.

XXII. Alexandre-François, baron de Steenhuys, d'Elverdinghen et de Hernen, seigneur de Schrevelduyn-Capelle, etc., né à Tournay 23 novembre 1774, baptisé à la cathédrale, épousa à Bruxelles, civilement 3 novembre 1802 et le 4 à Saint-Jacques-sur-Caudenberg, Hippolyte-Josèphe *de Vicq de Cumptich,* baronne de Meere et d'Overam, vicomtesse de Warde et de Wyts, dame d'Erembodeghem, etc., née à Malines, paroisse de Saint-Jean, 27 novembre 1774, fille de François-Constantin-Joseph-Ghislain de Vicq, baron de Cumptich, de

Meere et d'Overam, *vicomte* de Warde et de Wyts, seigneur d'Erembodeghem, de Teralphen, de Saint-Pierre-Vissenaeken, de Braekem, de Willebringen, de Wilverghem, etc., membre de l'État noble de Brabant, et de Cécile-Livine-Ghislaine le Clercq d'Olmen, chanoinesse de Nivelles. Ils eurent deux filles : 1° Cécile-Ghislaine-Antoinette, née à Bruxelles 26 août 1803, morte à Bruxelles 4 mars 1813; 2° Victorine-Charlotte-Ghislaine qui suit.

XXIII. Victorine-Charlotte-Ghislaine, baronne de Steenhuys, épousa par contrat du 22 août 1825 son cousin germain, Maximilien-Guillaume-Auguste-Albert, marquis *de Béthune*, né à Tournay 20 mars 1802, fils de Marie-Aimé-Bernard-Antoine-Joseph-Eugène-Maximilien, comte de Béthune, baron de Bousbecque, et de Marie-Joséphine de Steenhuys. Elle est la dernière représentante de sa maison.

---

## THIER.

Armes : *Écartelé : au premier et au quatrième d'or à trois feuilles de sinople; au deuxième et au troisième d'azur à deux chevrons d'or, accompagnés de trois croissants du même.* — Couronne *à neuf perles.* — Supports : *deux griffons d'or.*

I. Arnould de Thier, échevin de Liége, seigneur de Montgauthier, épousa Gertrude *de Marche*, fille de Louis et d'Élisabeth de Soumagne, sa deuxième femme. Ils moururent tous les deux en novembre 1668 et furent enterrés à Saint-Martin en l'Ile, où l'on voyait leur épitaphe et une verrière portant une inscription en leur honneur. Ils eurent entre autres enfants : 1° Jean-François, chevalier du Saint-Empire, seigneur de Lantremange, de Skeuvre, bourgmestre de Liége en 1709, marié à Gertrude *Knops*, fille d'Alexandre, natif d'Aix-la-Chapelle, et de Marie de Marche; 2° Arnould, seigneur de Montgauthier, député aux États de Liége et comté de Looz; 3° Louis, qui suit.

II. Louis de Thier, chevalier du Saint-Empire, seigneur de

Skeuvre, de Lantremange, du chef ban de Walhorn, bourgmestre de Liége en 1701 et 1713, épousa Isabelle *d'Ogier*, dame du chef ban de Walhorn, fille de Michel et d'Élisabeth Sewin. Louis de Thier mourut 28 février 1725, laissant entre autres enfants, François-Arnould-Charles, qui suit.

III. François-Arnould-Charles de Thier, chevalier du Saint-Empire, échevin de Liége, seigneur de Skeuvre, de Montganthier, de Lantremange, voué de Bleret, conseiller privé du prince-évêque, épousa Marie-Josèphe *de Plenevaux*, dame de Grimonster et de Chefsonfosse, dernière de ce nom, fille unique et héritière de Jean-Barthélemy, quatre fois bourgmestre de la noble cité de Liége, et d'Élisabeth Clossart.

De ce mariage naquirent entre autres : 1° Nicolas-Toussaint, qui suit.

2° Gertrude, dame de Grimonster, mariée à Pierre-François *van den Steen*, baron de Jehay, vicomte de Harduemont, seigneur du ban de Selles, de Waleffe-Saint-Georges, d'Oumal, de Tourinne-la-Chaussée, conseiller du prince-évêque de Liége, fils de Lambert et de Marie-Josèphe de Lavaux.

IV. Nicolas-Toussaint de Thier, né 26 juin 1730, chevalier du Saint-Empire, seigneur de Skeuvre, prévôt de Revogne, conseiller du prince-évêque, et bourgmestre de la noble cité de Liége en 1776, épousa à Liége 8 novembre 1757, Marie-Joséphine, baronne *de Cler*, fille de Jean-Frédéric, baron de Cler, seigneur de Krey, de Neuville, prévôt de Revogne, et de Marie-Jeanne, baronne de Moreau d'Hermale. Il mourut à Natoye 10 frimaire an XIII.

Leurs enfants furent : 1° Marie-Jeanne-Élisabeth-Sophie, née à Liége et baptisée à Saint-Servais 27 novembre 1760, morte à Halloy 7 juillet 1854, mariée à Liége 15 avril 1782, à Guillaume-Bernard-Noël *d'Omalius*, seigneur de Halloy, de Croix, de Braibant, mort à Halloy 28 mai 1828, à l'âge de 78 ans, fils de Jean-Baptiste et de Catherine-Françoise de Villenfagne de Sorinne.

2° Augustine, mariée à Charles-Albert *de Cartier de Porcheresse*, député aux États provinciaux de Namur, membre de l'ordre équestre, veuf de N. de Donnéa, et mort sans postérité

en 1836. Il était fils de Pierre-Robert, seigneur de Mont-sur-Marchienne, de Genneville, de Porcheresse, bourgmestre de Liége en 1768, et de Gertrude-Barbe Werck.

3° Louis-Félix, seigneur du chef ban de Walhorn, tréfoncier de Liége.

4° Ignace-Frédéric-Florentin, qui suit.

V. Ignace-Frédéric-Florentin, baron et chevalier de Thier de Nedercanne, né à Liége 6 juin 1767, membre de l'ordre équestre de la province de Liége 16 février 1816, mort 19 juin 1848, épousa Marie-Albertine-Charlotte *de Rosen*, morte 15 septembre 1824, fille de Charles-Servais, baron de Rosen, seigneur de Borgharen, de Wanze, d'Outrelouxhe, et de Marie-Louise-Isabelle van Buel

De ce mariage sont nés : 1° Sophie, née en 1797, mariée à Joseph *de Clercx de Waroux*.

2° Adélaïde, mariée, en premières noces, en 1819, à Henri-Lambert, chevalier *de Melotte de Lavaux*, né 9 juin 1782, mort 7 avril 1829, fils de Gisbert-Nicolas-Henri, bourgmestre de la noble cité de Liége en 1786, et d'Anne de Nizet; et, en secondes noces, à Édouard *de Fabribeckers* de Grâce, fils cadet d'Henri-Guillaume-Joseph, et de Jeanne-Joséphine-Ghislaine de Villegas de Clercamp.

3° Félix-Adolphe, qui suit.

4° Hyacinthe-Auguste, chevalier de Thier, né en 1810.

VI. Félix-Adolphe, baron de Thier (de Skeuvre), né à Nedercanne 11 thermidor an IX, épousa Pauline-Albertine *Moncheur de Rieudotte*, sœur du représentant de ce nom. De ce mariage sont nés : 1° Alfred-Ignace, né 30 octobre 1830 ; 2° Félicie-Sophie, née en 1832, mariée 8 septembre 1852 à Jules *de Modave*, de la Neuve Cour; 3° Léontine-Victoire, née en 1836.

—

*Titres*. Chevalier du Saint-Empire...; baron 16 février 1816. Ce dernier titre était personnel à Ignace-Frédéric-Florentin de Thier de Nedercanne, dont tous les fils devaient porter le titre de chevalier. Il a été déclaré transmissible à sa descendance mâle par ordre de primogéniture par arrêté royal du 29 janvier 1857.

## WAVRIN VILLERS AU TERTRE.

**Armes :** *D'azur à l'écusson d'argent.*

Ces armes sont proprement celles de la maison de Wavrin, que les seigneurs de Villers au Tertre ont reprises il y a un siècle. Ils portaient auparavant *d'azur à l'écusson d'argent à un orle de onze billettes du même.*

Thierry de Wavrin fut sénéchal de Flandre en 1066 ; il est le premier de ce nom dont on trouve mention. Robert de Wavrin, chevalier, sire de Saint-Venant, devint maréchal de France vers 1345.

Un mémoire cité par la Chesnaye d s Bois tend à prouver que la famille de Villers au Tertre est sortie de celle de Wavrin, par Hellin de Wavrin, qui du chef de sa femme N. de Hainaut, aurait eu en apanage la terre et seigneurie de Villers au Tertre et en aurait retenu le nom dès le xiie siècle.

I. Aleaume, sire de Villers au Tertre, chevalier, épousa en 1206 Ide *de Doucy*, et fut père de

II. Hellin, sire de Villers au Tertre, chevalier, marié à Isabelle *de Bondues*. Ils furent enterrés tous les deux en 1257 dans l'église de Saint-Géry à Cambrai, et eurent pour enfants : 1° Aleaume, qui n'eut pas d'enfants mâles et laissa la seigneurie de Villers au Tertre à sa fille Marie de Villers au Tertre, qui la porta dans la famille de son mari Pontus *d'Ocoche*, sire de Mancicourt ; 2° Hellin, qui suit.

III. Hellin de Villers au Tertre, chevalier, seigneur d'Ousauchoy, épousa en 1287 Isabeau *de Culster*, dont il eut Mathieu.

IV. Mathieu de Villers au Tertre, chevalier, seigneur d'Ousauchoy, contracta mariage avec Marguerite *de Marquette*, dont il eut Nicolas, qui continue la descendance.

V. Nicolas de Villers au Tertre, chevalier, seigneur d'Ousauchoy, mort en 1396, enterré à Saint-Jacques à Douay, épousa Jeanne *d'Auberchicourt*, morte en 1415. Leur fils Thomas, suit.

VI. Thomas de Villers au Tertre, seigneur d'Ousauchoy, d'Auberchicourt, de Danicq et de Peissant, épousa par contrat du 26 septembre 1423, Jeanne *d'Épinoy lez Oisy*, dite *Le Dent*, qui lui donna Collard.

VII. Collard de Villers au Tertre, chevalier, seigneur d'Ousauchoy, marié par contrat du 29 septembre 1459, à Jeanne *de Corbehem*, fut père de

VIII. Jean de Villers au Tertre, chevalier, seigneur d'Ousauchoy. Il épousa par contrat du 16 octobre 1484, Hélène *le Remi de Cartier*, et testa 9 mai 1526. De son mariage était né Jehannet, qui suit.

IX. Jehannet de Villers au Tertre, chevalier, épousa par contrat du 11 septembre 1511, Hiéromette *de Hertain*, qui le rendit père d'Adrien, qui suit.

X. Adrien de Villers au Tertre, chevalier, seigneur de Fagnolet, épousa par contrat du 29 juillet 1545, Suzanne *van den Houtte*, fille de Pierre et de Louise de Saint-Omer. Il testa 3 septembre 1584, et laissa : 1° Antoine, qui suit ; 2° Pontus, tige des *seigneurs de Cambrin, ci-après*.

XI. Antoine de Villers au Tertre, chevalier, seigneur de Lyhove, de Ligny, de Fagnolet, prévôt de Cambray, épousa Madeleine *Danews*, dont il eut : 1° Jean, chanoine de la cathédrale de Cambray ; 2° Alphonse, qui suit ; 3° Marie, femme de Michel *d'Aoust*, seigneur de Jumelles et de Sin-le-Noble, né 19 avril 1590, mort 12 août 1662, prévôt de Cambray par lettres du 21 août 1617, en remplacement de son beau-père. Il était fils d'Antoine et d'Antoinette de Pressy.

XII. Alphonse de Villers au Tertre, chevalier, mort en 1688, à l'âge de 91 ans, épousa Barbe *de Léaucourt*. Ils furent en-

terrés en l'église de Sainte Marie-Madeleine à Cambray, où l'on voyait leur tombe.

XIII. Pierre-François de Villers au Tertre, seigneur de Ligny, de la Clyte, de Fagnolet et de Léaucourt, leur fils, mort 8 février 1677, enterré à Sainte Marie-Madeleine à Cambray, dans le caveau de ses parents, épousa Catherine-Robertine *Spierinck van Welle*, dont il eut : 1° Robert-Noël-Alphonse, qui suit; 2° Frédéric-Alphonse, auteur *du rameau des seigneurs de Serin, ci-après*.

XIV. Robert-Noël-Alphonse de Villers au Tertre, seigneur de Ligny, épousa à Clairmont 2 septembre 1685, Anne-Michelle *d'Esclaibes*, fille de Charles-Antoine d'Esclaibes, comte de Clairmont, seigneur de Maelstede, de Coyghem, d'Inchy, de Beaumont, et de Marie-Alexandrine-Françoise Basta, comtesse d'Hust et du Saint-Empire Romain.

C'est sur cette alliance que la famille de Villers au Tertre s'est appuyée, vers la fin du dernier siècle, pour prétendre au titre de comte du Saint-Empire.

Ils eurent deux fils : 1° Alphonse-Alexandre, qui suit.

2° Ferdinand-Théodore-François, qui suivra après la descendance de son frère.

XV. Alphonse-Alexandre de Villers au Tertre, seigneur de Ligny, né à Clairmont 7 septembre 1687, épousa Marie *de Beaucourt*, dont il eut un fils, qui suit.

XVI. Charles-François-Théodore de Villers au Tertre, seigneur de Ligny, membre des États du Cambrésis, capitaine de cavalerie, épousa sa parente N. *de Villers au Tertre*, de la branche des seigneurs de Serin, et, en secondes noces, N. *des Forges de Cauillière*, morte à Paris après 1827. Il n'est point nés d'enfants de ces mariages.

XV. Ferdinand-Théodore-François de Villers au Tertre, seigneur de Masnières, né à Ligny en 1694, épousa à Clairmont 16 janvier 1725, sa cousine germaine Marie-Robertine *d'Esclaibes*, comtesse d'Hust, fille de Georges-Ferdinand d'Esclaibes, comte de Clairmont, et de Cécile-Elisabeth-Françoise de la Tour-Saint-

Quentin. Elle le rendit père de : 1° Marie-Robertine-Françoise, née à Bethencourt 4 octobre 1725, mariée à Masnières 9 septembre 1756, à Louis-Joseph *de Sars*, chevalier, qui suivit les princes en émigration, rentra en France avec le grade de lieutenant-colonel retraité et mourut en 1814 ; 2° N., abbesse de l'abbaye noble d'Avesne-lez-Arras, morte en émigration ; 3° Alphonse-François-Joseph, qui suit.

XVI. Alphonse-François-Joseph, *comte* de Wavrin Villers au Tertre, seigneur de Rumilly, de Masnières, de la Clite, de Ramecourt, premier pair du Cambrésis à cause de sa terre de Rumilly, né à Masnières en 1750, épousa à Mons 3 août 1769, Marie-Françoise-Eugénie-Louise-Ursule-Julie *de Biseau*, dame de Houdeng, morte à Mons 2 avril 1817, à l'âge de 81 ans, fille de Nicolas-François-Joseph de Biseau, seigneur de Houdeng, de Crehin, de Bougnies, de Saint-Hilaire, et de Marie-Ursule d'Antoing de Rochefort. Il mourut à Houdeng-Aimeries 24 germinal an x, laissant de son mariage : 1° Marie-Ursule-Julie, née à Masnières en 1770, morte à Cambrin en avril 1843, mariée 29 novembre 1788, à son cousin Marie-Joseph-Albéric-Hubert-Ghislain-Lambert *de Wavrin Villers au Tertre*, mort 31 janvier 1856, de la branche des seigneurs de Cambrin ci-après ; 2° François-Alphonse-Eugène-Joseph, né à Masnières 6 mars 1772, élève de Saint-Cyr, lieutenant au régiment de Berchigny, mort sans alliance à Lille 17 mars 1817 ; 3° Joséphine-Albertine-Désirée, née à Masnières 3 mars 1774, morte en 1842, mariée en 1795, à Emmanuel-Joseph *Harou* ; 4° Marie-Joseph-Henri, qui suit.

XVII. Marie-Joseph-Henri, *comte* de Wavrin Villers au Tertre, né au château de Masnières 27 décembre 1776, lieutenant au service d'Autriche dans le régiment de dragons de La Tour, mort au château d'Houdeng 11 mai 1847, épousa à Wetzlar, durant l'émigration, 18 juillet 1797, Marie-Catherine-Wilhelmine-Antoinette *Emerich*, née à Wetzlar 14 mars 1777, morte au château d'Houdeng 12 avril 1820 ; et, en secondes noces, 10 octobre 1822 sa belle-sœur Chrétienne-Antoinette *Emerich*, morte au château de Houdeng 29 juin 1853 ; elles étaient filles de

Philippe-Jacques-Henri, procureur de la chambre impériale, et de Marie-Catherine Merzig. Du premier mariage sont nés les représentants actuels de la branche belge. (*Voir plus loin.*)

Seigneurs de Serin. XIV. Frédéric-Alphonse de Villers au Tertre, seigneur de Lyhove, de Fagnolet et de Serin du chef de sa femme, Jeanne-Caroline *le Sart*, dame de Serin, est l'auteur de ce rameau.

De lui descendait Louis-Joseph-Frédéric de Villers au Tertre, seigneur de Serin, lequel épousa N. *de Quellerie de Chantereine*, fille de François-Emmanuel, comte de la Quellerie de Chantereine, chevalier d'honneur à la cour du parlement de Flandre, créé comte en janvier 1766, et de Marie-Françoise Cardon de Rollencourt, dame de Rollencourt. Ils eurent une fille unique, Marie-Françoise, mariée 27 avril 1785, à Constant-Marie-Joseph comte *de Malet et de Coupigny*, né 23 septembre 1761, mort en octobre 1803, fils de Constant-Marie-Hyacinthe-Joseph et de Marie-Maximilienne-Henriette de Preud'homme d'Hailly.

Seigneurs de Cambrin. XI. Pontus de Villers au Tertre, seigneur de Cambrin et d'Hélissart, du chef de sa femme, épousa 26 juillet 1596, Walburge *le Martin*, fille de Jean, seigneur de Mesplan, de Cambrin, et de Catherine de Maubus. Il testa 18 juin 1618, et fut père de

XII. Jean-Baptiste de Villers au Tertre, seigneur de Cambrin, d'Hélissart, créé chevalier par patentes de Philippe IV, roi d'Espagne, du 26 mars 1632, épousa par contrat du 24 janvier 1624 Marguerite *le Martin*, sa cousine, dame des Prez-le-Comte, fille de Jacques, seigneur de Wanes, de Mesplan, et de Jacqueline de Peissant. Leurs enfants furent : 1° Henri-Ferdinand, qui suit; 2° Léonard-François, tige de la *branche des seigneurs d'Hélissart, ci-après;* 3° Marie-Lucrèce, citée dans l'acte de partage de la succession de ses parents, passé 31 mai 1663.

XIII. Henri-Ferdinand de Villers au Tertre, seigneur de Cam-

brin, épousa Adrienne-Anne *de Barle,* qui lui donna François, qui suit.

XIV. François de Villers au Tertre, seigneur de Cambrin, épousa Marie-Josèphe *de Ruyant,* dont il eut entre autres un fils qui suit.

XV. Albert-Antoine-François-Joseph, *marquis* de Wavrin Villers au Tertre, sénéchal héréditaire de Flandre, baron de Hauchy, seigneur de Cambrin, de Cunchy, de Sétubert, de Wanes, né en 1704, épousa en 1729, Marie-Madeleine-Honorée *de Villers au Tertre,* sa cousine germaine, fille de Michel-François et de Marie-Angélique de le Pierre, dame de Sonnebois, de Bruneau-Bois, des Vaux, de la Bouchardière et de Langlet. De cette alliance sont provenus : 1° Albert-François-Fidèle, qui suit.

2° Henri, né en 1732, mort à l'armée en 1759, étant alors premier lieutenant au régiment de Condé, infanterie.

3° Hubert-Marie-Joseph-Jean-Népomucène, capitaine au régiment du Roi, chevalier de Saint-Louis, mort à Tournay 8 décembre 1820, sans postérité ; il épousa, en première noces 4 mars 1783, Antoinette-Françoise-Josèphe *de Cambry*, née à Tournay 15 avril 1731, décédée dans la même ville 7 juillet 1792, fille de Jacques-Antoine-Honoré, seigneur de Baudimont, et de Marie-Émérence de Laben de Louvignies ; et, en secondes noces, Alexandrine *d'Hangouart*, baronne d'Avelin, veuve de Charles-François de Lannoy de Wattignies, née à Gand 25 mars 1758, morte 16 octobre 1827, fille d'Antoine-François-Joseph et de Marie-Anne-Françoise de Preud'homme d'Hailly.

4° Marie-Ghislaine, mariée, en premières noces, à Thomas-Albert *de Preud'homme d'Hailly,* marquis de Verquigneul, seigneur de Cunchy et de Hauchy, veuf d'Anne de Saint-Sanfleu, et fils de Charles-Philippe et d'Isabelle-Antoinette de Croix ; et, en secondes noces, à Charles-Philippe *d'Hangouart,* comte d'Avelin.

5° Lucrèce.

XVI. Albert-François-Fidèle, *marquis* de Wavrin Villers au Tertre, baron de Vaux, né 4 octobre 1730, capitaine au

régiment du Roi, infanterie, chevalier de Saint-Louis, député général et ordinaire de la noblesse des États d'Artois, épousa en 1761 Marie-Madeleine-Pauline-Casimir *de Chorus,* qui lui donna : 1° Albert-Honoré-Marie-Joseph-Corneille-Ghislain, qui suit ; 2° Marie-Joseph-Albéric-Hubert-Ghislain-Lambert, qui suivra après son frère ; 3° Auguste, né 11 avril 1770, mort jeune ; 4° Bernardine, née 7 août 1764, alliée au marquis *de Piolenc ;* 5° Pauline, née 2 novembre 1768, mariée à Michel *Magon de la Giclais,* adjudant du château royal de Versailles, mort en 1828.

XVII. Albert-Honoré-Marie-Joseph-Corneille-Ghislain, *marquis* de Wavrin Villers au Tertre, né 3 août 1763, mort en 1844, épousa à Paris en mars 1783, Françoise-Pélagie *Cordier de Launay,* dite *de Montreuil,* née 12 octobre 1760, morte en 1835, fille de Claude-René Cordier de Launay, comte de Vallerie, baron de Montreuil, président de la cour des aides, dit *le président de Montreuil,* et de Marie-Madeleine de Plissay. Ils eurent deux fils : Albéric et Albert, tués tous les deux à la bataille de Waterloo.

XVII. Marie-Joseph-Albéric-Hubert-Ghislain-Lambert de Wavrin Villers au Tertre, né 16 octobre 1766, chevalier de Malte, mort à Cambrin 31 janvier 1856, épousa 29 novembre 1788, sa parente Marie-Ursule-Julie *de Wavrin Villers au Tertre,* morte à Cambrin en avril 1843. Ils eurent deux fils : 1° Ferdinand, né 20 septembre 1789, élève de l'école de Saint-Cyr où il mourut en 1807.

2° Victor, né à Noulette 1 janvier 1791, élève de l'école de Saint-Cyr, sous-lieutenant d'infanterie, prisonnier en Allemagne en 1814, vivant à Cambrin en célibat.

Seigneurs d'Hélissart. XIII. Léonard-François de Villers au Tertre, passa peu de temps après son mariage à la Guadeloupe, revint en France vers 1681, mourut à Lille dans le cours de la même année, et fut enterré en l'église de Cambrin. Il avait épousé par contrat du 11 février 1667, Thérèse-Amande *de Lé-*

*pinay*, fille de Jean, colonel d'un régiment au service du roi d'Angleterre, et de Françoise-Thérèse de Berghes, et eut d'elle : 1° Charles-François, sans alliance ; 2° Jean-Baptiste, aussi sans alliance ; 3° François, qui suit ; 4° Béatrix, mariée à Hugues *de Bologne*, capitaine de cavalerie à la Guadeloupe ; 5° Thérèse, alliée à Robert *Chevalier*, conseiller au conseil souverain de l'île de Guadeloupe ; 6° Jeanne-Catherine, mariée par contrat du 19 avril 1719, à Cambray, à Charles-Ferdinand *d'Aoust*, chevalier, seigneur de Francière ; 7° Alexandrine, religieuse brigittine à Lille, morte en 1752.

XIV. François de Wavrin Villers au Tertre, seigneur d'Hélissart, repassa à la Guadeloupe, où il mourut 12 février 1735. Il avait épousé par contrat du 10 février 1699, Suzanne *de Fonvielle*, fille de Guillaume et de Jacqueline de Wrilmoulu. Leurs enfants furent : 1° Léonard-François, né en 1704, mort en mer, en retournant à la Guadeloupe en 1730 ; 2° Jean-Baptiste, mort aussi en mer avec son oncle le chevalier de Fresnoy, dans la traversée de l'île Marie-Galande à la Guadeloupe en avril 1727 ; il était âgé de 14 ans ; 3° Pierre, qui suit ; 4° Thérèse, femme d'Henri *Piché*, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine, chevalier de Saint-Louis ; 5° Suzanne, mariée en 1740, à Jean-Clair *Dyel du Parquet*, capitaine aide-major des troupes à l'île de la Guadeloupe.

XV. Pierre de Wavrin, *baron* de Villers au Tertre, né à la Guadeloupe 7 novembre 1723, fut élevé en France, entra dans la compagnie des mousquetaires en 1743 et fit les campagnes de 1744 et 1745. Il mourut à la Guadeloupe 18 avril 1756. Marie-Jacqueline *le Paige*, fille d'Adrien et de Jeanne-Jacqueline Piché, qu'il avait épousée par contrat du 14 février 1746, lui donna : 1° Charles-Louis, qui suit ; 2° Jean-Victor, qui suivra après son frère.

XVI. Charles-Louis de Wavrin, *baron* de Villers au Tertre, né à Paris 15 mai 1751, lieutenant au régiment du roi, infanterie, épousa, à l'Escafotte, près Saint-Amand, 11 novembre 1783, Christine-Joséphine *de Biseau*, morte à Lille en 1822, fille de Nicolas-François-Joseph de Biseau, seigneur de Houdeng, de Crohin,

de Bougnies, et de Marie-Ursule d'Autoing de Rochefort. Christine-Joséphine de Biseau était sœur de Marie-Françoise-Eugénie-Louise-Ursule-Julie de Biseau, ci-dessus. Ils eurent deux filles : 1° Olympe-Julie, née à Bethancourt 30 août 1784, mariée en 1816 à Charles-Louis *Prévost*, comte *de Gagemon*, officier supérieur au service de France, officier de la Légion d'honneur, mort à Gagemon, en Poitou, 20 août 1840; 2° Caroline-Ferdinande-Éléonore, morte à Cairon, près Caen, 3 octobre 1845, mariée à Paris 8 février 1821, à Jacques-Joseph-Louis, comte *de Montalembert d'Essé*, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre militaire de Pologne, ancien capitaine de cavalerie, né 6 juillet 1788. Ils ont un seul enfant : Artus-Louis-Henri-Jacques, né à Paris 14 juillet 1824, marié à Paris 14 novembre 1852 à Marie de Choiseul Praslin.

XVI. Jean-Victor de Wavrin Villers au Tertre, appelé le *chevalier* de Villers au Tertre, né 8 mai 1752, sous-lieutenant au régiment du Roi, infanterie, mort à Paris en 1820, épousa Marie-Barbe *Rebagnier de Luzarès*, dont il eut : 1° Aurore-Aglaë-Sybille, mariée à son oncle Adrien-Marie-Louis *le Paige de Bures*; 2° Adrienne, sans alliance.

*Titre :* Comte par arrêté du roi Léopold du 14 juin 1856. Ce titre se transmet par ordre de primogéniture.

Charles-*Frédéric*-Armand, comte de Wavrin Villers au Tertre, né au château de Houdeng 3 janvier 1811, mariée à Deurne (Anvers) 26 novembre 1850, à

*Marie*-Pétronille Storms, fille de Jean Storms et de Marie-Brigitte Beerenbroeck.

*Dont :*

*Henri*-Frédéric-Marie-Jean-Réginald-Philippe, né à Saint-Josse-ten-Noode 6 janvier 1852.

**Sœurs.**

I. *Wilhelmine*-Adèle-Henriette, née à Houdeng 1 septembre

1808, mariée à Houdeng 10 février 1834, à *Maximilien*-François-Emmanuel-Joseph, chevalier Ruzette, général-major honoraire pensionné, né à Mons 27 juillet 1795, fils de Maximilien-Marie-Emmanuel-Joseph et de Catherine-Françoise-Josèphe Lequeux.

II. *Fanny*-Léocadie-Philippine-Mathilde, née à Houdeng 10 juillet 1813.

III. *Émilie*-Élisa, née à Houdeng 5 mars 1815, mariée 8 octobre 1843 à son cousin *Théobald* Harou, fils d'Emmanuel-Joseph et d'Albertine-Désirée de Wavrin Villers au Tertre.

---

## YSEBRANT.

Armes : *D'or au castor au naturel élancé en bande.* Tenants : *deux tritons au naturel, armés d'une bandelaire d'argent, à poignée d'or et tenant une bannière à dextre aux armes de l'écu ; et, à sénestre, de sable semé de fleurs de lis d'or, qui est de* Bellefourière *dit* de Bernemicourt. — Cimier : *le castor de l'écu naissant.*

Devise : PER MARE PER TERRAS.

—

Pour le précis historique, voir l'*Annuaire* de 1850, p. 213.

—

En 1675, le héraut d'armes Bouhelier s'avisa de contester à Arnould Ysebrant, seigneur de Rielant, bourgmestre de Ca-

prycke, sa qualité de gentilhomme. Il l'actionna devant le conseil de Flandre, mais il fut débouté et condamné aux dépens par jugement du 16 novembre 1675, jugement qui constate de la manière la plus solennelle les droits nobiliaires de la famille Ysebrant. Une sentence du 15 décembre 1689 enjoignit au greffier de Caprycke, sous peine d'amende, d'attribuer au même Arnould Ysebrant, dans les registres aux sentences, le titre d'écuyer resté en blanc jusqu'alors. Nous avons eu sous les yeux des copies authentiques, délivrées en 1856, de ces deux pièces judiciaires dont les originaux sont conservés dans les archives du greffe de la cour d'appel de Gand.

*Alphonse*-Jean-Baptiste-Fortuné Ysebrant de Lendonck, né 15 juillet 1822, marié 12 juin 1849, à
*Eulalie*, baronne de Broich de Broich.

**Sœur.**

*Stéphanie*-Marie-Henriette, née 3 décembre 1820, mariée 28 août 1842, à *Corneille*-Antoine-Auguste, baron de Radzitzky d'Ostrowick, né 7 juillet 1801.

**Oncle et Tante.**

I. *Caroline*-Julie Ysebrant de Lendonck, née 22 septembre 1787, mariée 9 octobre 1806, à *Philippe*-Maurice Lebon, ancien colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur.

II. *Camille* Ysebrant de Lendonck, né 14 juin 1799, ancien lieutenant d'infanterie, marié 4 juillet 1827, à
*Marie*-Françoise-Suzanne de Sars, née à Peruwelz 27 avril 1803.

*Dont :*

*Albéric* Ysebrant de Lendonck.

DEUXIÈME BRANCHE.

*Charles* Ysebrant de Difque, né 26 mars 1788, marié 22 mai 1811, à

*Angélique*-Philippine-Ghislaine, comtesse d'Auxy de Fouleng, née 6 novembre 1783.

*Dont :*

I. *Hélidore*-Idesbalde-Philippe, né 26 mars 1812.

II. *Léonie*-Charlotte-Louise, née 26 août 1815, mariée 4 juillet 1839, à *Edmond*, chevalier de Mons d'Hédicourt.

III. *Émile*-Victor-René-Ghislain, né 25 décembre 1817.

IV. *Jules*-Charles, né 22 novembre 1820, marié 22 novembre 1849, à

*Eulalie*-Joséphine-Marie-Ghislaine de la Coste, née 7 janvier 1821.

*Dont :*

1° *Marie*-Caroline-Julie-Angélique-Ghislaine, née à Saint-Josse-ten-Noode 23 août 1850.

2° *Edmond*-Philippe-Jules-Ghislain, né à Saint-Josse-ten-Noode 28 novembre 1851.

3° *Juliette*-Thérèse-Philippine-Ghislaine, née 24 janvier 1853.

4° *Philippe*-Joseph-Louis-Ange-Ghislain, né à Bruxelles 22 janvier 1855.

**Neveu et Nièces.**

( *Enfants de* Louis-*Joseph Ysebrant de Lendonck, mort* 20 *décembre* 1849, *et de* Joséphine-*Charlotte du Vernay du Plessy, morte à Lille* 17 *janvier* 1855.)

1° *Céline*-Françoise-Augustine, née 1 juillet 1824, mariée à Lille, 15 décembre 1851, à *Alexandre* le Vaillant de Jollain.

2° *Léonide*-Édouard-Gustave, née 20 janvier 1826, mariée 18 juillet 1855, à *Victor*-Ghislain de Formanoir de la Cazerie.

3° *Louis*-Édouard-Gustave, né 4 novembre 1828.

# TABLETTES GÉNÉALOGIQUES.

---

### BARGIBANT.

ARMES : *D'azur à la rose d'or, au chef d'or chargé de trois molettes de gueules.*

Famille de Tournay.

I. Philippe de Bargibant, né vers 1500, épousa en 1538 Martine *de Vergelois*, fille de Jean et de Gillette de Maldère. Leurs enfants furent : 1° François, qui suit; 2° Philippe, marié à N. *Cartier*, dont postérité.

II. François de Bargibant, mayeur de la ville de Tournay, épousa Guillemette *de la Haye*, fille de Louis et de Guillemette Localin, dont il eut : 1° Nicaise, jésuite; 2° N., capucin; 3° Anselme; 4° Louis, qui suit; 5° Marthe, mariée à Philippe *Harou*.

III. Louis de Bargibant, trésorier général de la ville de Tournay, épousa, en premières noces, Barbe *Zyvert*; et, en secondes noces, Barbe *Liebaert*, qui lui donna : 1° Louis, chanoine de Cambray; 2° François, chanoine de Tournay; 3° Guillaume, jésuite; 4° Catherine, mariée à Gaspar *Hennoteau*; 5° Jacques, mort sans alliance en 1651; 6° Marguerite, femme de Jean *de la Charité*.

IV. Jean de Bargibant, premier conseiller pensionnaire de la ville de Tournay, ensuite président du conseil souverain de ladite ville, fut anobli par lettres du 13 juin 1664 et mourut 24 juillet 1674; il fut enterré à la cathédrale. Sa femme, Marie *Picquery*, fille de Nicolas et de Françoise Raulx, lui donna :

1° Louis, chanoine de la cathédrale; 2° Marc-Antoine, qui suit; 3° Marie-Barbe, alliée en 1684 à Jean-François *des Enffans*, mort 27 août 1733, seigneur de Launoy, de Fermont, de Bassecourt, fils de Simon et de Catherine Haccart; 4° Marie-Thérèse, morte 27 mai 1728, alliée à Simon-Georges *des Enffans*, seigneur du Ponthois, colonel d'infanterie, mort 7 octobre 1728, frère du précédent.

V. Marc-Antoine de Bargibant, seigneur de Ramegnies, de Chin, épousa Louise *del Fosse*, morte 7 avril 1755, mariée en secondes noces à Louis-François Errembault. Elle eut de son premier mari une fille unique, qui suit.

VI. Louise-Jeanne-Albertine-Louise de Bargibant, dame de Chin, de Ramegnies, de Lassus, de Haudion, de Haudioncelle, morte 9 juillet 1748, épousa Louis-Théodore *de Sourdeau*, seigneur de Balmeroux par relief du 30 juillet 1732, et de Namèche, pensionnaire de l'État noble de Namur par patentes du 29 décembre 1717, né à Namur, paroisse de Saint-Jean-l'Évangéliste, 10 octobre 1695, mort 24 juillet 1772, enterré à Ramegnies, fils de Philippe, membre de l'État noble de Namur, et d'Hélène-Marie-Dieudonnée d'Hinslin. — Ils firent leur testament conjonctif à Namur 28 juin 1748.

---

### BLEYFUESZ.

ARMES : *D'or au lion de gueules, gravissant une montagne de huit coupeaux d'azur, mouvante de la pointe sénestre de l'écu.* — Cimier : *le lion de l'écu naissant, entre deux trompes, à dextre, d'or, à sénestre, d'azur.*

Par lettres patentes du 20 mars 1620, l'empereur Ferdinand II, voulant récompenser les services militaires rendus pendant l'espace de quarante ans au roi d'Espagne par Antoine *Bleyfuesz*, lui accorda le droit de porter des armoiries.

Sa descendance s'établit dans les environs de Stuttgardt et y remplit des positions honorables.

Jean Bleyfuesz mourut 31 août 1654, après avoir rempli

pendant quinze ans les fonctions de bailli à Remingheim.

Son fils, Jean-Jacques Bleyfuesz, épousa 31 novembre 1645 Anne-Marie *Dreher*, fille de Jacques, bourgmestre de Leonberg.

Ferdinand Bleyfuesz, né à Herrlingen 9 avril 1746, s'établit à Verviers. Il épousa, en premières noces, N., et, en secondes noces, à Petit Rechain, près Verviers, 18 septembre 1785, Dieudonnée *Haquin*. Il mourut à Dison 24 avril 1812, laissant de son second mariage un fils, qui suit.

Ferdinand-Joseph Bleyfuesz, né à Petit Rechain 11 décembre 1789, établit une grande manufacture de draps à Dison, et c'est à lui que cette localité si industrieuse doit, en grande partie, sa prospérité. Il a épousé à Dison 7 mai 1810, Marie-Thérèse *Le Marchand*, fille de Corneille-Joseph et de Marie Gertrud. Ses enfants sont : 1° Ferdinand-Joseph, né à Dison 15 avril 1820, bourgmestre de Dison; 2° Dieudonnée-Pauline, née à Dison 1 avril 1822; 3° Corneille-Joseph, né à Dison 13 avril 1826; 4° Sophie-Adélaïde, née à Dison 20 février 1832.

Ferdinand-Joseph Bleyfuesz a été anobli par arrêté royal du 1 septembre 1836.

---

### CESVE.

Armes : *D'or à l'arbre de sinople, placé sur une terrasse du même.* — Couronne *de baron.* — Cimier : *l'arbre de l'écu.*

I. Jean-François-Joseph de Cesve, originaire de Dinant, épousa en cette ville 3 mai 1772, Jeanne-Thérèse-Augustine *Misson*, et mourut à Dinant 9 mars 1790.

II. Leur fils, Alexandre-Frédéric de Cesve, né à Dinant 3 décembre 1775, bourgmestre de Heer (Namur) de 1807 à 1854, épousa à Givet Henriette-Sophie *Lonnoy*, décédée en 1820, et mourut 31 mars 1854, laissant un fils unique, qui suit.

III. Eugène-Alexandre-André-Théophile, baron de Cesve, né à Givet 12 floréal an XI, membre du sénat, épousa en 1828 Marie-Joséphine *de Jacquier de Rosée*, fille de François-Hilarion et de Félicité de Tornaco.

Il a été créé baron par arrêté royal du 1 septembre 1856. Ce titre est transmissible par ordre de primogéniture.

---

### CORBISIER DE MÉAULTSART.

Armes : *D'argent à trois trèfles de sinople; au chef d'azur chargé d'une étoile à six rais d'or.* — Cimier : *l'étoile de l'écu.*

Benjamin-Joseph Corbisier, né à Mainvault (Hainaut) 11 février 1788, fils de Jacques-Joseph et de Florence-Honorée *Liénart*, a été autorisé, par arrêté royal du 25 septembre 1843, à joindre à son patronimyque celui de l'ancien fief de Méaultsart, propriété de sa famille.

Le roi lui a accordé des lettres de noblesse par arrêté du 25 septembre 1843.

Substitut du procureur impérial à Nivelles 6 août 1811, procureur civil dans la même ville 1 octobre 1814, président du tribunal de Nivelles 17 mars 1824, puis conseiller à la cour supérieure de justice de Bruxelles 2 février 1831, et conseiller à la cour d'appel, officier de l'ordre de Léopold, M. Corbisier de Méaultsart a épousé, à Nivelles 4 juin 1815, Anne-Isabelle-Wilhelmine *Dept*, née à Nivelles 1 avril 1787, fille d'Albert-François et d'Isabelle-Françoise de Brou.

De ce mariage naquirent : 1° Alexandre-François-Joseph, mort à Bruxelles 31 mars 1841.

2° Victor, marié 4 août 1851, au château de Plessis-sur-Loire (France), à Mathilde *du Chesnoy*, fille de A. du Chesnoy, maire de Saint-Firmin et de N. de Valois du Tremblay.

3° une fille.

---

### FALLON.

Armes : *D'azur à trois besants d'or; au chef de sable, au lion naissant d'or, armé et lampassé de gueules.* — Couronne *de baron.* — Cimier : *un besant de l'écu.* — Supports : *deux lions léopardés au naturel.*

Devise : PRO PATRIA CUM PATRIAQUE.

Isidore Fallon, né à Namur 28 mars 1780, successivement membre de l'administration des hospices de 1804 à 1817, avocat des domaines, des douanes et des accises de 1815 à 1837, membre des États de la province de Namur de 1818 à 1830, membre de la régence de Namur de 1815 à 1830, fut membre du congrès national en 1830, puis de la chambre des représentants, assemblée dont il fit partie jusqu'à l'adoption de la loi sur les incompatibilités ; il fut vice-président de la chambre de 1832 à 1839, et président pendant les sessions de 1839 à 1842. En 1838 il fut envoyé à deux reprises en mission à Londres pour y traiter les questions relatives au traité de paix avec la Hollande ; plus tard, il présida la commission d'Utrecht, chargée du règlement de la partie financière du traité de paix. Il est actuellement président du conseil des mines. Nommé, par arrêté royal du 1 juin 1845, grand officier de l'ordre de Léopold, M. Fallon a été créé baron par arrêté royal du 14 octobre 1856. Ce titre est transmissible par ordre de primogéniture.

Le baron Fallon est fils de Louis-Augustin, pensionnaire de l'État noble du comté de Namur, et de Marie-Françoise *Stiénon ;* petit-fils de Jean-Baptiste et de Thérèse *Mussau*.

---

GOEDL-LANNOY.

ARMES : *D'argent à trois lionceaux de sinople, couronnés d'or.* — Couronne *de baron*.

Rodolphe-Oscar Goedl, fils de François, maître de postes, et de Françoise *Zaehrer,* naquit à Mahrenberg (Autriche), 17 avril 1814. Il fut d'abord chancelier du consulat général d'Autriche à Alexandrie, et devint ensuite consul général d'Autriche et de Belgique à Jérusalem. Il épousa à Zellnitz, en Styrie, 4 novembre 1843, Thérèse, noble *de Carneri* à Eben et Bergfelden, fille de François-Xavier, chevalier de Carneri à Eben et Bergfelden, conseiller de gouvernement et directeur de la police à Gratz.

Il fut adopté par acte passé à Vienne 21 décembre 1852, confirmé par jugement du tribunal de première instance de Vienne du 14 janvier 1853, par Édouard, baron de Lannoy, et porte depuis lors le nom de *Goedl-Lannoy*.

Il a été créé baron par diplôme du roi des Belges, du 12 janvier 1857. Ce titre se transmet par ordre de primogéniture.

---

GREINDL.

Armes : *D'azur à trois glands d'or, tigés et feuillés du même.* Couronne *de baron.* — Supports : *deux lions léopardés au naturel.*

Devise : BIEN FAIRE ET LAISSER DIRE.

I. Philippe Greindl, mort à Bruxelles 3 décembre 1791, épousa Caroline *Bauwens*, morte 5 septembre 1811.

II. Jean-Joseph Greindl, leur fils, né à Bruxelles 23 septembre 1763, mort dans la même ville 1 janvier 1834, épousa à Bruxelles Marie-Thérèse *van Bellinghen de Fresen*, décédée à Bruxelles 12 octobre 1828, fille de Joseph-Marie-Antoine-Augustin et de Cornélie Pletinckx. Leur fils suit.

III. Léonard-Jean-Charles, baron Greindl, né à Bruxelles 9 août 1798, lieutenant général, ministre de la guerre, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de la branche Ernestine de la maison de Saxe, chevalier de première classe de l'ordre de l'Aigle rouge, grand cordon de l'ordre du Lion de Zaehringen, décoré de l'ordre du Medjidié de première classe, commandeur de l'ordre de Saint-Benoît d'Avis, a épousé, 11 août 1834, Éléonore-Marie-Josèphe *Foullé*.

De ce mariage sont nés : 1° Jules-Xavier-Charles-Léonard-Joseph, né 7 septembre 1835, secrétaire de légation de deuxième classe, officier de l'ordre du Sauveur ; 2° Gustave-Marie-Séraphin-Léonard-Alfred, né 16 juillet 1837, sous-lieutenant de cavalerie ; 3° Charles-Arthur-Marie-Joseph-Léonard, né 17 juillet 1839 ; 4° Marie-Louise-Augustine-Éléonore-Josèphe-Charlotte, née 8 septembre 1841.

Le lieutenant général Greindl a été créé baron par lettres patentes du 16 décembre 1856. Le titre se transmet par ordre de primogéniture.

---

### HALEWYCK

ARMES : *D'azur à deux chevrons d'or, accompagnés en pointe d'un grelot du même.* — Cimier : *le grelot de l'écu.*

I. Jean van Halewyck épousa Anne ***van Gelmen,*** fille de Guillaume et de Marie van Halle.

II. Leur fils Josse van Halewyck eut pour troisième femme Gertrude ***van Houthem.***

III. De ces derniers naquit Jean van Halewyck, qui épousa Marie ***van Gindertaelen,*** fille de Lancelot et de Marie de Roover ou de Ruwe. De leur union provint Josse-Melchior, qui suit.

IV. Josse-Melchior van Halewyck, né à Bruxelles 4 avril 1649, licencié ès-lois, commissaire des montres des gens de guerre pour le service de S. M. C. Charles II, par lettres patentes du 12 janvier 1691, épousa 1 mars 1691, avec dispenses de la cour de Rome, Anne-Marguerite ***de Kempenere,*** née 6 novembre 1664, morte 21 novembre 1737.

Ils eurent quatre enfants : 1° Daniel-Joseph-Benoît, qui suit ; 2° Louis-Josse, auteur de la ***deuxième branche ;*** 3° Isabelle, décédée 22 février 1750 ; 4° Catherine-Caroline, née 4 novembre 1704, morte 12 octobre 1768, mariée 7 juillet 1726, à Jacques-Benoît ***Powis,*** chevalier par lettres patentes du 2 novembre 1733, seigneur de Houthem, de Westmalle et de Tenbossche, mort 6 janvier 1764, fils de Benoît-Jacques Pauwens et de Marie Neyts.

V. Daniel-Joseph-Benoît van Halewyck, licencié ès-lois, échevin de la ville de Bruxelles, né à Bruxelles et baptisé à la Chapelle 31 décembre 1694, mort 26 juin 1759, épousa à Bruxelles 29 octobre 1709, Marie-Isabelle ***Pauwens,*** morte 22 septembre 1778, fille de Benoît-Jacques et de Marie Neyts.

D'eux naquirent : 1° Henri-Guillaume, admis au lignage de T'Serhuygs 13 juin 1743 et par serment du 13 juin 1744, mort en célibat 8 mai 1765; 2° Daniel-Benoît, licencié ès-lois, admis au même lignage 13 juin 1748, mort en célibat 15 janvier 1781; 3° Isabelle-Antoinette, morte sans alliance 6 juillet 1758; 4° Anne-Henriette-Josèphe, morte aussi sans alliance 1 mai 1779; 5° N. mariée 11 septembre 1780, à N. *de Page*, fils de N. et de N. Pasteels; 6° Jeanne-Joséphine, morte sans enfants 25 mai 1772, mariée 12 octobre 1762, à Pierre-Joseph *Pangaert*, né à Bruxelles 4 février 1736, mort 15 juin 1780, fils de Jean-Baptiste, chevalier par lettres patentes du 26 octobre 1729 et de Marie-Françoise-Catherine de Villegas. Il épousa en secondes noces Anne-Marie-Jeanne Aerts d'Opdorp; 7° Françoise-Isabelle, morte sans alliance 25 mars 1781.

*Deuxième branche*. V Louis-Josse van Halewyck, né 3 mars 1695, mort 18 janvier 1747, licencié ès-lois, admis au lignage de T'Serhuygs 18 juin 1731, échevin de la ville de Bruxelles en 1738, conseiller au conseil souverain de Brabant par patentes du 2 novembre 1739, épousa 22 mars 1720, Marie-Catherine *van Riethoven*, née 4 avril 1706, morte 8 février 1779, fille de Corneille et d'Adrienne Stickens Leurs enfants furent : 1° Marie-Catherine-Cornélie, morte sans alliance 2 février 1668; 2° Jean-Louis, qui suit; 3° Louis-Henri-Jacques-Joseph, né à Bruxelles, baptisé à la Chapelle 24 août 1740, admis au lignage de T'Serhuygs 13 juin 1765, licencié ès-lois, échevin de Bruxelles de 1776 à 1780, trésorier, puis surintendant du canal, marié en premières noces 16 août 1773, à Christine-Henriette *de Roovere*, née 23 juillet 1750, morte 2 août 1786, fille de feu Jean et de Marie-Cornélie T'Kint; et, en secondes noces, avec dispenses 24 juin 1788, à sa belle-sœur Anne-Thérèse *de Roovere*, née 22 novembre 1756, morte sans enfants 18 juin 1789; 5° Catherine-Françoise-Josèphe, non mariée, morte 18 février 1773; 4 Jeanne-Cornélie-Joséphine, morte sans alliance 3 juin 1781.

VI. Jean-Louis van Halewyck, né à Bruxelles, baptisé à la Chapelle 27 juillet 1734, avocat au conseil souverain de Bra-

bant, admis au lignage de T'Serhuygs 13 juin 1763, épousa 15 septembre 1770. Catherine-Jeanne *Beydaels*, née 22 juin 1748, morte en avril 1798, fille de Jean-Baptiste-Rupert et de Jeanne-Catherine Francolet, et sœur de Charles-Jean Beydaels de Zittaert, conseiller de S. M. I. et R. Apostolique, et son premier roi d'armes dit *Toison d'or* aux Pays-Bas, mort à Vienne 18 avril 1811.

Jean-Louis van Halewyck fut père de : 1° Louis-Jean, né 5 mai 1771, mort le lendemain.

2° Marie-Françoise-Louise, née 2 juin 1772, morte 16 avril 1807, mariée 29 février 1796, à son cousin sous-germain Louis-Benoît-Ghislain *Powis de Tenbossche*, fils de Benoît-Jacques-Antoine, seigneur de Tenbossche, et de Marie-Catherine de Moor de Mentock, sa deuxième femme. Il fut conseiller à la cour supérieure de justice, naquit 26 décembre 1772, et mourut 27 juin 1847.

3° Louis-Jean-Ghislain, né 21 juillet 1775, mort à Bruxelles sans alliance 3 mai 1851.

4° Aloïse-Jeanne-Wilhelmine-Ghislaine, née 28 octobre 1776, morte sans alliance 17 septembre 1830.

5° Daniel-Jean-Ghislain, chevalier de l'ordre de Léopold, né 4 septembre 1779, mort à Bruxelles sans alliance 26 septembre 1851.

---

### HOLLAIN.

ARMES : *D'argent au chevron de sable chargé de trois losanges d'or, accompagné de trois besants de sable, chargés chacun d'une étoile à six rais d'or.*

I. Antoine de Hollain, seigneur du Quesnoy et de Nepplières épousa Marguerite *de Rets*.

II. D'eux naquit Nicolas de Hollain, seigneur du Quesnoy et de Nepplières, marié à Claire *de la Chapelle*, dame du Moncheau et de la Bourde, fille de Jean, chevalier, dont il eut : 1° Nicolas, qui suit; 2° Anne, dame d'Esparqueaux, qu'elle

acheta étant veuve par acte du 30 octobre 1612, alliée à Georges *Luytens*, prévôt de Saint-Amand.

III. Nicolas de Hollain, seigneur du Quesnoy, de Nepplières, du Moncheau, de la Bourde, contracta mariage avec Jeanne *de la Hamayde*, dont il eut : 1° Louis ; 2° Anne ; 3° Antoinette, femme de Michel *de Monnel*, seigneur de Ruyelle ; 4° Jean, qui suit ; 5° Marie, alliée à Jean-Baptiste *du Laury* ; elle mourut à Gand 7 juillet 1651 et fut enterrée aux Carmélites avec ses quatre quartiers : *Hollain, Hamayde, la Chapelle, Landas* ; 6° Philippe-Antoine ; 7° Anne-Adrienne, mariée à Philippe *Hovynes*, seigneur des Ruisseaux ; 8° Léon.

IV. Jean de Hollain, seigneur de la Bourde et du Moncheau, épousa Antoinette *de Chastillon*, qui lui donna : 1° Jean-Nicolas, qui suit ; 2° Philippe-Adrien ; 3° Marie-Hélène.

V. Jean-Nicolas de Hollain, seigneur du Moncheau, épousa en premières noces Madeleine *Lion* ; et, en secondes noces, Marie-Catherine *de Cocq*, dame de Beaulieu.

Il eut de sa première femme : Marie-Madeleine ; de la seconde : 2° Pierre-Joseph, qui suit ; 3° Nicolas-Alard-Joseph, religieux à l'abbaye de Cisoing ; 4° Brigitte-Albertine-Josèphe, femme de Charles *du Puget*, chevalier de Saint-Louis, commandant de Calais.

VI. Pierre-Joseph de Hollain, seigneur du Moncheau, de Beaulieu, d'Excoute, épousa, en premières noces, Marie-Pauline *Haliote*, et, en secondes noces, Marie-Agnès *Herbeaux*. De ce dernier mariage sont nés : 1° Pierre-François-Joseph, qui suit ; 2° Floribonde-Agnès-Josèphe, femme d'Augustin-Bonaventure-Joseph *Cordonnier*, seigneur de la Motte, conseiller général provincial des monnaies à Lille ; 3° Eugénie-Isabelle-Josèphe, mariée à Philippe-Charles-Benoît *Perdu*, seigneur de l'Espinois, conseiller au siége royal du bailliage de Tournay-Tournésis.

VII. Pierre-François-Joseph de Hollain, seigneur du Moncheau, de Beaulieu, épousa Caroline-Agnès-Josèphe *Perdu*, qui lui donna : 1° Pierre-François-Joseph, né à Tournay, baptisé à Saint-Jacques 9 avril 1747 ; 2° Marie-Léonard-Joseph, qui suit.

VIII. Marie-Léonard-Joseph de Hollain, seigneur de Beaulieu, de Saint-Genois, de Flandre, né à Tournay et baptisé à Saint-Jacques 27 février 1755, épousa Adrienne-Caroline-Amélie *de Nave*, dont il eut un fils, qui suit.

IX. Alexandre-Benoît de Hollain, capitaine de gendarmerie pensionné, né à Tournay, baptisé à Saint-Piat 16 janvier 1787, épousa Anne-Colette *de Haese*, née à Renaix 5 janvier 1796, dont il eut :

1° Édouard-Alexandre, né à Renaix 15 février 1817 ; 2° Félix-Désiré, né à Ypres 12 août 1819 ; 3° Henri-Théophile, né à Namur 3 octobre 1822 ; 4° Florimond-Frédéric, né à Namur 26 février 1825 ; 5° Auguste-Victor, né à Neufchâteau 2 février 1828 ; 6° Émile-Célestin, né à Neufchâteau 19 novembre 1830 ; 7° Adèle-Sophie-Mélanie-Colette, née à Bruxelles 2 janvier 1833 ; 8° Alphonse-Louis, né à Mons 26 janvier 1838 ; 9° Léon-Charles, jumeau du précédent ; 10° Arthur-Hector, né à Mons 30 mars 1841.

---

### HORION.

Armes : *D'argent à la bande de gueules, chargée au franc canton d'une étoile à six rais d'or.* — Cimier : *une tête et col de licorne d'argent, accornée d'or.*

I. Jean-Baptiste-Léopold Horion fut anobli par lettres patentes de l'impératrice Marie-Thérèse du 22 septembre 1763.

Il épousa Marie-Philippine *Rins*, dont il eut :

II. Jacques-Mathieu de Horion, marié à H. B. C. *Brunet de Rochebrune*, qui lui donna :

III. Pierre-Léopold Horion, né à Ath 26 décembre 1764 ; il obtint en 1826 reconnaissance de noblesse.

---

### MAESEN (VAN DER).

Armes : *D'or à l'anille de sable, surmontée d'un globe renversé d'azur, ceintré et croiseté d'or.* — Cimiers : *à dextre, le*

*globe de l'écu, mais droit, entre deux cornes de buffle, coupées d'or et de sable; à sénestre un lévrier naissant d'argent, colleté d'or.*

I. Jean-Christophe-Joseph van der Maesen, seigneur d'Aviompuits, fils de Christophe et de Béatrix *Jadoul*, fut créé chevalier du Saint-Empire par diplôme de l'empereur Joseph II, du 11 février 1770, entériné au conseil privé du prince-évêque de Liége 22 décembre suivant.

Il épousa à Leipzig, par contrat du 18 avril 1757, réalisé à Liége 21 janvier 1763, Philippine-Marthe-Marie *Curione*, fille de François.

De ce mariage naquirent entre autres : 1° Laurent-Christophe-Joseph, qui suit.

2° Dieudonné-Joseph-Ignace, chevalier van der Maesen, reconnu comme tel sous le gouvernement des Pays-Bas.

II. Laurent-Christophe-Joseph van der Maesen, né à Liége et baptisé à Notre-Dame-aux-Fonts 23 février 1762, épousa Marie-Anne-Dieudonnée *Lion*. De ce mariage naquirent : 1° Antoine-Laurent-Christophe-Charles, qui suit; 2° Charles-Augustin, lieutenant au régiment de carabiniers, né à Forêts 15 août 1806.

III. Antoine-Laurent-Christophe, chevalier van der Maesen, né à Dison 28 juillet 1794, chevalier de l'ordre de Léopold, procureur du roi près du tribunal de première instance de Verviers, décédé ..., a obtenu reconnaissance du titre de chevalier par patentes du 20 février 1848.

Le titre se transmet à tous ses descendants mâles.

---

### PEETERS.

ARMES : *D'argent à trois fasces de gueules, au chef d'azur chargé de trois écureuils assis d'or, mangeant chacun une pomme d'argent.* — Cimier : *un écureuil de l'écu.*

I. Édouard Peeters, fils de Luc, épousa Anne-Marie *Goeyvaertsen van den Graeve*, fille de Jean et d'Anne-Marie Moens,

dont il eut : 1° Anne-Marie, née à Anvers, baptisée à Saint-Georges 5 février 1650, morte 18 novembre 1705, mariée à Saint-Jacques, à Anvers 17 juin 1670, à Michel *Moens*, contrôleur général des fortifications, né 20 novembre 1646, fils de Daniel et de Catherine de Groot, mort avant 1683; 2° Michel, qui suit; 3° Edmond, mort avant 1676; 4° Jean-Baptiste, mineur à la date du 28 octobre 1679, anobli par lettres patentes du 22 novembre 1682; 5° Marie-Thérèse, mineure à la même époque; elle fonda par un codicille passé devant le notaire A. de Pieters junior, 14 avril 1684, un canonicat à l'église de Saint-Jacques, à Anvers; 6° Catherine, mariée à Saint-Jacques à Anvers 26 janvier 1677, à Constantin *de Weert*, licencié ès-lois, secrétaire de la ville d'Anvers, né à Anvers, baptisé à Saint-Jacques 10 mars 1642, fils de Grégoire et de Claire Rubens.

II. Michel Peeters, conseiller et juge de la chambre des tonlieux à Anvers, anobli par lettres patentes du 22 novembre 1682 et créé chevalier par nouvelles lettres du 18 juin 1683, né à Anvers, baptisé à Saint-Jacques 20 juin 1651, épousa 16 février 1683, Marie-Josèphe *van Eelen*, morte 29 janvier 1700, fille de Jean et d'Anne van Eelen.

De leur union provinrent : 1° Michel-Joseph, qui suit; 2° Édouard-Jean, né en avril 1688, mort à Ypres, à l'âge de 19 ans et demi, 2 novembre 1707; 3° Suzanne-Françoise, morte 13 novembre 1725; 4° Anne-Marie, béguine à Anvers par profession du 6 avril 1708; 5° Jean-Égide-Constantin, auteur de la *deuxième branche*, ci-après; 6° Marie-Thérèse, mariée en premières noces à Jérôme-Albert *de Lindeman*, baron de Nevelsteyn, et, en secondes noces, à N. *de Spangen*, fils de Jean, seigneur de Sterthoven et de N. de Vissier.

III. Michel-Joseph Peeters, seigneur de Merchtem, mort 10 novembre 1724, épousa à Saint-Georges à Anvers 7 juillet 1709, Anne-Catherine *Goos*, née en 1689, fille de Pierre et de Jeanne-Claire-Isabelle Vecquemans. Elle mourut 23 mars 1730, laissant : 1° Marie-Thérèse, née en 1715, mariée à Jean-André-Norbert *Peytier*, né à Anvers, baptisé à Saint-Jacques 11 septembre 1706, fils d'André et de Jeanne-Cornélie Schut, mort en

décembre 1764; 2° Michel-Joseph, qui suit; 3° Charles-François-Joseph, mort sans alliance à Anvers 3 avril 1751.

VI. Michel-Joseph Peeters, seigneur de Merchtem, mort 28 janvier 1760, épousa en octobre 1745, sa cousine-germaine Marie-Jeanne-Catherine *le Candele,* née à Anvers, baptisée à Saint-Georges 7 décembre 1723, morte sans postérité 15 janvier 1759, fille de Robert et de Jeanne-Isabelle Goos.

Deuxième branche. III. Jean-Égide-Constantin Peeters, né à Anvers, baptisé à Saint-Jacques 1 janvier 1692, épousa à Anvers 28 février 1721, Catherine *de Coninck,* morte 27 août 1731 à l'âge de 31 ans, enterrée à Saint-Jacques à Anvers, fille de Louis-François et de Catherine le Candele. Elle épousa en secondes noces Jacques-François-Nicolas Cheeûs. Elle avait donné à son premier mari : 1° Catherine-Hélène, née à Anvers, baptisée à Notre-Dame 25 novembre 1722, morte à Anvers 14 janvier 1755, enterrée à Saint-Jacques; 2° Marie-Thérèse, née 17 mars et morte 19 juin 1724.

IV. Jean-Égide Peeters, seigneur de Buerstede, d'Aertselaer, de Cleydael, né à Anvers 10 avril 1725, baptisé à Notre-Dame, mort 14 juin 1786, enterré dans la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs à Saint-Jacques, épousa à Anvers 21 février 1747, sa cousine sous-germaine Mathilde-Françoise *van den Cruyce,* née à Anvers 6 février 1724, décédée dans la même ville 30 mars 1796, fille de Pasquier-Jean-Augustin, seigneur d'Aertselaer et de Cleydael, et de Marie-Mathilde de Coninck.

De ce mariage sont nés : 1° Marie-Louise, dame d'Aertselaer et de Cleydael, née à Anvers 21 avril 1748, y décédée 23 avril 1804, mariée à Anvers 1 juin 1767, à Henri-Joseph *Stier,* né à Anvers 15 avril 1743, baptisé le 19 à Saint-Jacques, mort à Brasschaet 21 juin 1821, enterré à Aertselaer, fils d'Albert-Jean et d'Isabelle-Hélène de La Bistrate.

2° Thérèse-Françoise, née à Anvers 22 août 1749, baptisée à Saint-Jacques, morte sans postérité à Anvers 28 juillet 1789, mariée 3 novembre 1770 à Philippe-Louis-Joseph-Ignace *van de Werve,* baron de Schilde, membre de l'État noble de Brabant, né à Anvers 11 octobre 1749, mort à Anvers 23 avril

1854, veuf de Marie-Alexandrine-Josèphe de Franla; Thérèse-Françoise Peeters mourut sans postérité 5 janvier 1770, et son mari épousa en troisièmes noces à Anvers, 10 mai 1791, Marie-Louise-Suzanne-Emmanuelle della Faille.

5° Françoise-Jacqueline-Josèphe, née à Anvers 9 juin 1751, baptisée à Saint-Jacques, morte à Anvers 22 décembre 1805, mariée à Anvers 2 juin 1778, à Jean-Baptiste-Joseph *Guyot*, licencié ès-lois, né à Anvers 25 novembre 1748, mort à Anvers 16 mars 1789, veuf d'Isabelle-Théodore-Antoinette van den Berghe, et fils de Jean-Alexandre-Antoine et de Catherine-Pasquière-Joséphine van Laer.

4° Jean-Ferdinand-Albert, né 7 juin 1753, mort à Anvers 10 juillet 1759.

5° Augustin-Joseph-Louis, né à Anvers 15 avril 1758, mort jeune.

6° Catherine-Marie, née à Anvers 21 novembre 1761, morte à Anvers 19 juin 1793, mariée à Anvers 4 mai 1783, à Henri-Joseph *Geelhand*, seigneur de Merxem et Dambrugghe, né à Anvers 20 octobre 1763, baptisé le 23, mort à Anvers 17 février 1819, après avoir épousé en secondes noces Catherine-Reine-Constance-Josèphe Mols.

7° Jeanne-Louise, née 5 décembre 1765.

---

### RINDSMAUL.

ARMES : *Écartelé; au premier d'argent à la tête de bœuf au naturel ayant les naseaux traversés par un anneau d'or; au deuxième et au troisième d'azur à trois couronnes d'or; au quatrième comme au premier, sauf que la tête de bœuf est de sable. Sur le tout d'or à l'ours rampant de sable, colleté d'or et enchainé du même.*

Une branche de cette ancienne famille, originaire de Styrie, s'est établie dans nos provinces, dans la seconde partie du dernier siècle.

Henri de Rindsmaul figura au tournoi de Zurich en 1165. Albert de Rindsmaul combattit à la bataille de Mühldorf (29 septembre 1322), et c'est lui qui désarma l'archiduc Frédéric d'Autriche et le fit prisonnier.

Rupert de Rindsmaul fut créé baron 7 mars 1622, et ses trois fils furent élevés à la dignité de comte par lettres patentes du 28 décembre 1665.

Sigismond-Frédéric, comte de Rindsmaul, baron de Frauheim, qui possédait déjà l'indigénat en Hongrie et l'incolat en Styrie et en Autriche, obtint pour lui et ses descendants l'incolat en Bohême 10 avril 1764. C'est son fils qui s'établit le premier dans les provinces belges.

I. Chrétien-Henri-Georges, comte de Rindsmaul, général-major au service d'Autriche, gouverneur d'Ostende, né à Gratz, en Styrie, 23 avril 1725, mort à Presbourg 7 novembre 1799, épousa à Gand 17 avril 1768, Marie-Thérèse-Alexandrine-Joséphine *de Lichtervelde*, née à Gand 26 octobre 1737, y décédée 12 janvier 1823, dame de la Croix étoilée, fille de Charles-François-Joseph, comte de Lichtervelde, et de Marie-Anne van den Meersche.

De ce mariage sont nés : 1° Colette-Éléonore-Hyacinthe-Ghislaine, comtesse de Rindsmaul, née à Gand 2 octobre 1770, y décédée sans alliance 22 septembre 1822.

2° Françoise-Charlotte-Hyacinthe-Ghislaine, comtesse de Rindsmaul, née à Gand 20 avril 1774, décédée à Acqui, en Piémont, 12 juin 1820, mariée 25 janvier 1805, à Gratz, en Styrie, à Jean-Chrysostôme, comte *Roberti de Castelvero*, lieutenant-général de cavalerie au service de Sardaigne, né à Asti, en Piémont, 10 décembre 1775, mort 28 octobre 1844, dont postérité.

3° Maximilien-François-Hyacinthe-Ghislain, qui suit.

4° Henriette-Marie-Hyacinthe-Ghislaine, comtesse de Rindsmaul, dame de la Croix étoilée, née à Gand 17 janvier 1777, mariée à Gand 11 avril 1815, à Joseph-Benoît, baron *de Loen d'Enschede*, gouverneur de la Flandre orientale, membre de la première chambre des États généraux, chambellan du roi Guillaume Ier, chevalier de l'ordre du Lion belgique, né au château

de Roosbeek (arrondissement de Louvain) 12 décembre 1755, mort à Gand 5 février 1844.

5° Emmanuel-Joseph-Wenceslas-Hyacinthe-Ghislain, comte de Rindsmaul, major au service d'Autriche, chevalier de Malte, né à Gand 11 mars 1778.

II. Maximilien-François-Hyacinthe-Ghislain, comte de Rindsmaul, né à Gand 12 octobre 1775, décédé dans la même ville 30 novembre 1851, capitaine de cavalerie, chambellan de S. M. I. et R. Ap., chevalier de Saint-Louis, épousa à Gand 8 avril 1807, sa cousine germaine, Josèphe-Julie-Ghislaine *de Lichtervelde*, dame de la Croix étoilée, née à Gand 20 mars 1781, y décédée 1 janvier 1851, fille de Charles-Joseph-François-Xavier-Hyacinthe, comte de Lichtervelde, et d'Albertine-Théodore-Josèphe de Cassina de Boulers, sa deuxième femme.

De ce mariage sont nés : 1° Mathilde-Marie-Thérèse, comtesse de Rindsmaul, née à Gand 12 janvier 1808, sans alliance ; 2° un fils, qui suit.

III. Albert-Joseph-Ghislain, comte de Rindsmaul, né à Gand 19 septembre 1809, sans alliance.

---

**VERVIER.**

Armes : *D'or à la fleur de lis d'azur, au chef d'hermine chargé de trois pals de gueules.* Couronne *de chevalier* pour le titulaire. — Cimier : *la fleur de lis de l'écu.*

Camille Vervier, né à Gand 6 octobre 1827, fils unique de Charles-Auguste-Marie, membre des États provinciaux de la Flandre orientale, conseiller provincial depuis 1821, receveur particulier des finances, et d'Adélaïde-Marie-Françoise *de Stroobant*, a été anobli et créé chevalier héréditaire par lettres patentes du roi de Bavière du 26 juillet 1852. Cette concession avait eu lieu de l'assentiment du gouvernement belge (1), lequel

(1) Par arrêté postérieur, en date du 13 avril 1853, le Roi a décidé que les ti-

a autorisé l'impétrant à porter le titre de chevalier par lettres patentes du 15 août 1853.

La mère du chevalier Vervier, Adélaïde-Françoise-Marie *de Stroobant*, était née à Saint-Nicolas 4 juillet 1789; elle avait épousé en premières noces Pierre-Didier-Antoine Éverard, bourgmestre d'Eecloo, mort 15 décembre 1819, et décéda à Gand 7 juin 1859.

Elle était fille de Charles de Stroobant, seigneur de Terbruggen, né à Bruxelles 30 décembre 1765, et de Marie-Thérèse van de Voorde, morte à Saint-Nicolas 11 août 1789; petite-fille de Jacques-Gabriel-Antoine Stroobant de Berenhoven, et de Marie-Lucrèce-Agathe-Thérèse Raellen; arrière-petite-fille de François-Joseph, commissaire général des finances et conseiller aulique de l'électeur palatin et de Gabrielle de Rons.

Le titre de chevalier se transmet par ordre de primogéniture.

tres accordés à des Belges par des souverains étrangers ne seraient, à l'avenir et dans aucun cas, reconnus par son gouvernement.

# LÉGISLATION HÉRALDIQUE

## DU ROYAUME DES PAYS-BAS.

(*Suite*) (1).

---

Liste des arrêtés royaux renfermant des dispositions en matière de noblesse.

---

### TROISIÈME PARTIE.

### 235.

Arrêté royal donné à Bruxelles 28 décembre 1822, n° 172 : Pierre *de Penaranda Dufilée* et Jean *de Penaranda Simon* obtiennent reconnaissance de noblesse.

### 236.

Arrêté royal donné à Bruxelles 29 décembre 1822, n° 11 : Eugène-Marie-Didier-Ghislain, baron *de Peellaert,* commissaire du district de Poperinghe et membre des États provinciaux de la Flandre occidentale, obtient reconnaissance du titre de baron, transmissible par ordre de primogéniture.

### 237.

Arrêté royal donné à Bruxelles 31 décembre 1822, n° 44 : Jean-Bernard *de Guchteneere* obtient reconnaissance de noblesse.

(1) Voir les *Annuaires* de 1853, 1854, 1855 et 1856.

238.

Arrêté royal donné à Bruxelles 31 décembre 1822, n° 45 :

François-Ignace-Henri *van den Broucke de Terbecq* obtient reconnaissance de noblesse ; il est, en même temps, créé baron, titre transmissible par ordre de primogéniture.

239.

Arrêté royal donné à Bruxelles 1 janvier 1823, n° 149 :

Jean-Charles-François-Ghislain *de Prelle de la Nieppe* et Bernard-Hyacinthe-Marie-Charles-Ghislain *de Prelle* obtiennent reconnaissance de noblesse.

240.

Arrêté royal donné à Bruxelles 3 janvier 1823, n° 101 :

Auguste-Bernard-Maximilien *de Bagenrieux*, Omer-Remi-Joseph *de Bagenrieux* et Charles-Henri-Victor *de Bagenrieux* obtiennent reconnaissance de noblesse.

241.

Arrêté royal donné à Bruxelles 9 janvier 1823, n° 193 :

Antoine-Louis-Jacques *Danneels*, né à Gand 26 novembre 1754, demeurant à Alost, obtient reconnaissance de noblesse.

242.

Arrêté royal donné à Bruxelles 12 janvier 1823, n° 100 :

Antoine-Pierre-François *de Penaranda* obtient reconnaissance de noblesse.

243.

Arrêté royal donné à Bruxelles 12 janvier 1823, n° 101 :

Anselme-Marie-Joseph *van Caloen*, Henri-Maurice *van Caloen* et Joseph-Bernard-Nicolas *van Caloen*, obtiennent reconnaissance de noblesse.

244.

Arrêté royal donné à Bruxelles 12 janvier 1823, n° 102 :

Charles-Ignace-Ghislain *van Caloen*, Jules-Justin-Ghislain *van Caloen*, Auguste-Charles-Ghislain *van Caloen*, Anne-Thérèse-Marie-Ghislaine *van Caloen*, Jean-Baptiste-Albert-Ghislain *van Caloen* et Marie-Françoise-Anne-Isabelle *van Caloen*, tous enfants de feu Anselme *van Caloen* et d'Anne-Thérèse *Coppieters* obtiennent reconnaissance de noblesse (1).

245.

Arrêté royal donné à Bruxelles 12 janvier 1823, n° 103 :

Joseph-Pierre *Geelhand* obtient reconnaissance de noblesse.

246.

Arrêté royal donné à Bruxelles 13 janvier 1823, n° 149 :

P.-A.-J.-L. *de Steurs*, d'Anvers, obtient un délai pour la communication du diplôme accordé à son père.

247.

Arrêté royal donné à Bruxelles 14 janvier 1823, n° 22 :

Luc-Joseph-Antoine *de Roovere* obtient reconnaissance de noblesse.

248.

Arrêté royal donné à Bruxelles 20 janvier 1823, n° 10 :

Louis-Benoît-Alexandre *de Ruescas* et François-Joseph-Alphonse *de Ruescas* obtiennent reconnaissance de noblesse.

249.

Arrêté royal donné à Bruxelles 20 janvier 1823, n° 136 :

Guillaume-Jacques-Joseph-Simon *de Flodorp* obtient reconnaissance de noblesse.

250.

Arrêté royal donné à Bruxelles 21 janvier 1823, n° 49 :

Le baron *de Peellaert* obtient remise du paiement de la taxe due pour la délivrance de son diplôme.

(1) Cet arrêté a été annulé, les impétrants n'ayant point levé leurs diplômes.

251.

Arrêté royal donné à Bruxelles 21 janvier 1823, n° 50.

Les deux enfants mineurs de feu Louis-Agathon-Édouard *de Blois*, vicomte *d'Arondeau*, et de Charlotte-Marie-Thérèse-Adélaïde *de Colins de Quieverchin*, savoir : Léonce-Louis-Ghislain *de Blois* et Maurice-Charles-Ghislain *de Blois* obtiennent reconnaissance du titre de vicomte porté par leur père, transmissible par ordre de primogéniture.

252.

Arrêté royal donné à Bruxelles 21 janvier 1823, n° 51 :

Charles-Frédéric-Marie-Ghislain *Rodriguez d'Evora y Vega*, marquis *de Rodes*, baron *de Berleghem*, obtient reconnaissance de noblesse; il est exempté de l'obligation de lever un acte de preuve.

253.

Arrêté royal donné à Bruxelles 27 janvier 1823, n° 163 :

Charles *Soudain de Niederwerth* obtient reconnaissance de noblesse.

254.

Arrêté royal donné à Bruxelles 28 janvier 1823, n° 112 :

Marie-Vincent-Hyacinthe *Cornet* et Jacques-Louis-Auguste-Benoît *Cornet du Chênoy* sont reconnus appartenir à la noblesse du royaume avec le titre de comte, le premier sous le nom de *Cornet d'Elzius* et le second sous le nom *de Cornet d'Elzius du Chênoy*.

255.

Arrêté royal donné à Bruxelles 9 février 1823, n° 84 :

A la requête de Caroline-Françoise-Louise-Amélie *de Schneidauer*, douairière de Jean-Baptiste-Joseph *Robyns*, demeurant à Bruxelles, les enfants issus de son mariage avec ledit Jean-Baptiste-Joseph *Robyns*, savoir : Louis-Léopold-Joseph, Joseph-Frédéric-Alexandre-Marie, François-Isidore-Ghislain-Désiré et

Adèle-Charlotte-Pauline-Hortense *Robyns* obtiennent reconnaissance de noblesse.

256.

Arrêté royal donné à Bruxelles 10 février 1823, n° 35 :

Pierres-Georges *de Meulenaere* obtient reconnaissance de noblesse et concession du titre de baron transmissible par ordre de primogéniture.

257.

Arrêté royal donné à Bruxelles 10 février 1823, n° 37 :

Lambert-Henri-François *Frantzen*, François-Charles-Joseph *Frantzen*, Jean-Hubert-Charles *Frantzen*, Jean-Norbert-Charles *Frantzen*, obtiennent reconnaissance de noblesse.

258.

Arrêté royal donné à Bruxelles 19 février 1823, n° 151 :

Jean Baptiste *d'Hooghe de la Gauguerie* obtient reconnaissance de noblesse et concession du titre de chevalier, transmissible à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

259.

Arrêté royal donné à Bruxelles 19 février 1823, n° 152 :

Messire Léopold-François-Philippe *de Brou*, messire François-Bernard-Joseph-Ghislain *de Pletincx de Bois de Chêne*, messire Jean-Charles *de Villegas*, et messire Charles-Théodore *de Gheldere* obtiennent remise du payement de la moitié de la taxe ordinaire du chef de leurs diplômes de reconnaissance de noblesse.

260.

Arrêté royal donné à Bruxelles 25 février 1823, n° 55 :

Par modification à l'arrêté royal du 21 septembre 1822, Féry-Louis-Alexandre-Joseph *du Mont*, marquis *de Gages*, obtient reconnaissance du titre de marquis, avec exemption de l'obligation de lever un acte de preuve (*acte van bewys*).

261.

Arrêté royal donné à Bruxelles 28 février 1823, n° 56 :

Jean-Baptiste-Isidore *Cossée de Maulde* obtient reconnaissance de noblesse et concession du titre de vicomte.

262.

Arrêté royal donné à Bruxelles 4 mars 1823, n° 109 :

Clément-Pie-Moïse *Merghelynck*, d'Ypres, obtient reconnaissance de noblesse.

263.

Arrêté royal donné à Bruxelles 5 mars 1823, n° 148 :

« Ayant pris connaissance de la requête de Jacques-Joseph *Del' Halle*, etc.

« Considérant que les papiers de famille de l'adressant ont été détruits lors du pillage du château de Walzin pendant la dernière guerre, château qu'habitait son père; que, néanmoins, la noblesse du requérant est de notoriété publique;

« Avons trouvé bon d'incorporer le requérant dans la noblesse nationale, etc. »

264.

Arrêté royal donné à Bruxelles 7 mars 1823, n° 149.

Albert-Marie-Ghislain *Lefebvre*, Jacques-Joseph-Ghislain *Lefebvre*, Ignace-Marie-Ghislain *Lefebvre*, Henri-Victor-Constant *Lefebvre*, Alexandre-François-Ghislain *Lefebvre* et Victor-Nicolas-Ghislain *Lefebvre* obtiennent reconnaissance de noblesse.

265.

Arrêté royal donné à Bruxelles 15 mars 1823, n° 89 :

Le général-major *Durivier* est élevé à la noblesse nationale et obtient en même temps le titre de baron, transmissible à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

266.

Arrêté royal donné à Bruxelles 15 mars 1823, n° 90 :

Éverard *de Prez d'Aye* est élevé à la noblesse nationale.

267.

Arrêté royal donné à Bruxelles 16 mars 1823, n° 217 :

Bruno *de Marenzi* obtient reconnaissance de noblesse et du titre de baron.

268.

Arrêté royal donné à Bruxelles 16 mars 1823, n° 218 :

François-Simon-Charles *van der Dussen de Kestergat* obtient reconnaissance de noblesse et exemption de l'obligation de lever un *acte de preuve,* comme appartenant à une famille qui a fait partie des anciens États nobles du pays.

269.

Arrêté royal donné à Bruxelles 16 mars 1823, n° 219 :

Jacques-Ange-Hyacinthe-Joseph *de Diepenhede de Roosendael* obtient reconnaissance de noblesse sous le nom de *Lauweryns de Diepenhede de Roosendael* et concession du titre de baron, transmissible à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

270.

Arrêté royal donné à Bruxelles 17 mars 1823, n° 147 :

Henri-Ambroise *de la Chapelle* obtient reconnaissance de noblesse.

271.

Arrêté royal donné à Bruxelles 22 mars 1823, n° 82 :

Félix-François-Joseph *Paternostre de la Mairieu* obtient reconnaissance de noblesse et du titre de chevalier.

272.

Arrêté royal donné à Bruxelles 23 mars 1823, n° 78 :

Antoine-Jean-Dominique-Henri-Léopold *de Richterich de Niel* obtient reconnaissance de noblesse.

273.

Arrêté royal donné à Bruxelles 4 avril 1823, n° 118 :

François-Xavier *Wauthier* obtient reconnaissance de noblesse.

274.

Arrêté royal donné à Bruxelles 14 avril 1823, n° 120 :

Chrétien-François-Joseph *de la Croix* et Alexandre-Philippe-Joseph *de la Croix* sont incorporés dans la noblesse nationale.

275.

Arrêté royal donné à Bruxelles 14 avril 1823, n° 121 :

Gaspar-Antoine *de Meester* obtient reconnaissance de noblesse.

276.

Arrêté royal donné à Maestricht 26 avril 1823, n° 24 :

Félix-François-Joseph *de Formanoir de la Cazerie*, domicilié à Celles-Molembaix (Hainaut), et Pierre-Hubert *de Formanoir de la Cazerie*, à Tournay, obtiennent reconnaissance de noblesse.

277.

Arrêté royal donné à Bruxelles 13 mai 1823, n° 206 :

Jean-Henri-Pierre *van den Branden* obtient reconnaissance de noblesse et du titre de chevalier.

278.

Arrêté royal donné à Groeningue 27 mai 1823, n° 97 :

Frédéric-Auguste-François-Joseph-Ghislain *de Cuvelier*, Ladislas-Joseph-Ghislain *de Cuvelier* (1) et Eugène-Joseph-

(1) Cet arrêté a été annulé quant à cet impétrant, lequel a négligé de lever son diplôme.

Ghislain *de Cuvelier* obtiennent reconnaissance de noblesse avec confirmation du titre de baron, tel qu'il a été accordé par lettres patentes de l'impératrice Marie-Thérèse du 8 mars 1758, à leur aïeul Nicolas Joseph-Antoine *de Cuvelier*, et tel qu'il est porté par leur frère aîné, Édouard-Walter-Charles-Marie-Ignace, baron *de Cuvelier*, membre du corps équestre de la province de Namur.

279.

Arrêté royal donné à Groeningue 27 mai 1823, n° 98 :

Charles *van Asten* et Édouard *van Asten* obtiennent reconnaissance de noblesse.

280.

Arrêté royal donné à Groeningue 27 mai 1823, n° 99 :

Philippe-Joseph *Fontaine* est élevé à la noblesse nationale.

281.

Arrêté royal donné à la Haye 6 juin 1823, n° 192 :

Jean-Marie-François-Théodore-Ghislain *de Pélichy* obtient reconnaissance de noblesse avec exemption de l'obligation de lever un *acte de preuve*, comme appartenant à une famille qui faisait précédemment partie des États nobles.

282.

Arrêté royal donné à la Haye 6 juin 1823, n° 193 :

Édouard-Jean-Nicolas *de Saint-Genois* obtient reconnaissance de noblesse et du titre de baron pour lui et tous ses descendants avec exemption de l'obligation de lever un *acte de preuve*, comme appartenant à une famille admise dans un des anciens États nobles du pays.

283.

Arrêté royal donné à Goes 12 juin 1823, n° 191 :

Nicolas-Joseph-Ghislain *Bauwens* obtient reconnaissance de noblesse (1).

(1) Cet arrêté a été annulé, l'impétrant ayant négligé de lever son diplôme.

284.

Arrêté royal donné à Goes 12 juin 1823. n° 193 :

Constantin-Pierre-Jean *de Meester de Ravestein*, Louis-Joseph-Boniface *de Meester* et Édouard-Jean-Charles *de Meester* obtiennent reconnaissance de noblesse.

285.

Arrêté royal donné à Middelbourg 15 juin 1823, n° 21 :

Joseph-Rase-Ghislain-François de Paule *van Grave* obtient reconnaissance de noblesse et concession du titre de baron, transmissible à ses descendants mâles par ordre de primogéniture (1).

286.

Arrêté royal donné à Bruxelles 17 juin 1823, n° 169 :

Jean-Claude-Bernardin *de la Valette Chabriol* est incorporé dans la noblesse nationale avec les titres qui lui appartiennent de marquis, comte, vicomte et baron (2).

287.

Arrêté royal donné à Bruxelles 17 juin 1823, n° 170 :

Antoine-Louis-François-Hyacinthe *Dupuis* et Louis-Emmanuel-Joseph *Dupuis* (3) obtiennent reconnaissance de noblesse.

288.

Arrêté royal donné à Bruxelles 18 juillet 1823, n° 95 :

Le comte *de Merode*, marquis *de Westerloo*, obtient reconnaissance de noblesse avec exemption de l'obligation de lever un *acte de preuve*, comme appartenant à une famille admise dans les anciens États nobles du pays.

289.

Arrêté royal donné à Noisy 24 juin 1823, n° 35 :

(1) L'arrêté a été annulé, l'impétrant n'ayant point levé son diplôme.
(2) Ibid.
(3) Cet arrêté a été annulé quant au dernier impétrant, qui a négligé de lever son diplôme.

Léopold-Albert-Ignace *de Villenfagne de Sorinnes* obtient reconnaissance de noblesse et du titre de baron.

290.

Arrêté royal donné à Bruxelles 26 juin 1823, n° 196 :

Jeanne-Népomucène-Marguerite-Claire *d'Yve d'Ostiche* recevra dans tous les documents et actes officiels le titre de comtesse.

291.

Arrêté royal donné à Bruxelles 26 juin 1823, n° 197 :

Philippe-Marie-Henri *van der Stegen* obtient reconnaissance de noblesse et du titre de comte, transmissible par ordre de primogéniture.

292.

Arrêté royal donné à Laeken 5 juillet 1823, n° 91 :

B. J. *Holvoet* est élevé à la noblesse nationale.

293.

Arrêté royal donné à Laeken 12 juillet 1823, n° 115 :

Célestin *de Calwaert* et Lambert-Adolphe-Engelbert *de Calwaert* sont incorporés dans la noblesse nationale avec le titre de baron, transmissible à tous leurs descendants.

294.

Arrêté royal donné à Bruxelles 13 juillet 1823, n° 68 :

Ernest-Libert *de Schrynmakers* et Alexandre-Joseph *Goupy* obtiennent reconnaissance de noblesse, le premier avec le titre de vicomte *de Schrynmakers de Dormael,* le second sous le nom de *Goupy de Quabeck.*

295.

Arrêté royal donné à Bruxelles 1 août 1823, n° 99 :

Jacques-Henri-Thomas-Joseph *de Neufforge* (1), Benoît-

(1) Cet arrêté a été annulé quant à cet impétrant, lequel n'a point levé son diplôme.

Antoine-Joseph *de Neufforge* et François-Antoine *de Neufforge* (1) obtiennent reconnaissance de noblesse.

296.

Arrêté royal donné à Laeken 2 août 1823, n° 55 :

Joseph *Sartorius* obtient reconnaissance de noblesse.

297.

Arrêté royal donné à Laeken 2 août 1823, n° 56 :

Jean-Bernard *de Guchteneere* obtient reconnaissance de noblesse et concession du titre de chevalier, transmissible à ses descendants par ordre de primogéniture.

298.

Arrêté royal donné à Bruxelles 6 août 1823, n° 132 :

Léopold-Ferdinand *de Heusch de Hannesche* obtient reconnaissance de noblesse et du titre de baron, avec exemption de l'obligation de lever un *acte de preuve*, comme appartenant à une famille admise dans un des anciens États nobles du pays.

299.

Arrêté royal donné à Laeken 9 août 1823, n° 95 :

Alexis-Joseph *de Blois* obtient reconnaissance de noblesse.

300.

Arrêté royal donné à Bruxelles 13 août 1823, n° 125 :

Louis-Benoit-Norbert *Coppens* obtient reconnaissance de noblesse et du titre de baron, transmissible par ordre de primogéniture.

301.

Arrêté royal donné à Bruxelles 14 août 1823, n° 101 :

Léon-François *de Menten de Horne* obtient reconnaissance de noblesse et du titre de chevalier.

(1) L'arrêté a été aussi annulé quant à ce dernier impétrant qui n'a point levé son diplôme.

302.

Arrêté royal donné à Bruxelles 14 août 1823, n° 102 :

Léon-Pierre-Adrien-Clément *de Menten de Horne* obtient le titre de baron sous le nom de *de Menten de Horne de Longchamps*, transmissible à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

303.

Arrêté royal donné à Bruxelles 14 août 1823, n° 103 :

Le baron Léopold-Marie *de Goër de Herve de Forêt*, qui a obtenu reconnaissance de noblesse par arrêté royal du 15 août 1822, obtient exemption de l'obligation de lever un *acte de preuve*, sa famille ayant été admise dans l'un des anciens États nobles du pays.

304.

Arrêté royal donné à Laeken 22 août 1823, n° 31 :

Emmanuel-Pierre-Louis-Joseph *Cuylen* obtient reconnaissance de noblesse.

305.

Arrêté royal donné à Laeken 22 août 1823, n° 41 :

Jean-Baptiste-Louis-Ghislain-Joseph *de Cartier d'Yve*, François-Marie-Louis-Joseph-Ghislain *de Cartier* et Joseph-Ghislain *de Cartier* obtiennent reconnaissance de noblesse. Jean-Baptiste-Louis-Ghislain-Joseph *de Cartier d'Yve* est en même temps créé baron, titre transmissible à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

306.

Arrêté royal donné à Bruxelles 25 août 1823, n° 152 :

Charles-Henri-Victor *de Bagenrieux* est autorisé à écarteler ses armes avec celles de *Dujardin*.

307.

Arrêté royal donné à Bruxelles 16 septembre 1823, n° 118 :

Pierre-Jacques-Constantin *Melgar* obtient reconnaissance de noblesse.

308.

Arrêté royal donné à Bruxelles 22 septembre 1823, n° 127 :

Messire Henri-Jean-Marie-François *de Witte* obtient concession du titre de baron, transmissible à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

309.

Arrêté royal donné à Bruxelles 22 septembre 1823, n° 131 :

C. M. P. *van Bemmel* obtient reconnaissance de noblesse et du titre de baron.

310.

Arrêté royal donné à Bruxelles 22 septembre 1823, n° 132 :

Augustin-Jean-Baptiste *Geelhand* obtient reconnaissance de noblesse.

311.

Arrêté royal donné à Bruxelles 22 septembre 1823, n° 133 :

Joseph-Ildephonse-Amable *de Glarges* obtient reconnaissance de noblesse (1).

312.

Arrêté royal donné à Laeken 23 septembre 1823, n° 49 :

Le baron Bruno *de Marenzi* est dispensé du paiement des taxes établies du chef de la délivrance de son diplôme.

313.

Arrêté royal donné à Laeken 23 septembre 1823, n° 50 :

Alexandre-Théodore-Joseph *Charlé* obtient reconnaissance de noblesse.

314.

Arrêté royal donné à Laeken 23 septembre 1823, n° 52 :

(1) L'arrêté a été annulé, l'impétrant n'ayant point levé son diplôme.

Charles-Octave *de Rossius d'Humain* et Joseph *de Rossius d'Humain* obtiennent réintégration (*herstelling*) de noblesse.

315.

Arrêté royal donné à la Haye 4 octobre 1823, n° 14 :

Messire Étienne-Eugène-Joseph-Ghislain *Obert de Thieusies* obtient concession du titre de vicomte, transmissible à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

316.

Arrêté royal donné au Loo 10 octobre 1823, n° 70 :

Messire Antoine-Louis-François-Hyacinthe *Dupuis* obtient remise du paiement de la moitié de la taxe du chef de son diplôme.

317.

Arrêté royal donné à la Haye 15 octobre 1823, n° 84 :

Félix-Joseph-Jean-Charles-Ghislain *de Limon* obtient reconnaissance de noblesse.

318.

La Haye, 19 octobre 1823, n° 159.

Communication du secrétaire d'État constatant que le roi ne voit aucune difficulté à confirmer au comte *de Merode*, marquis de Westerloo, les titres de prince *de Rubempré* et *d'Everberghe*.

319.

Arrêté royal donné à la Haye 14 novembre 1823, n° 111 :

Aimé-Henri *de Crampagna* obtient reconnaissance de noblesse.

320.

Arrêté royal donné à la Haye 27 décembre 1823, n° 97 :

A la demande de Thérèse-Catherine-Ghislaine *van der Fosse*, douairière d'Antoine-Charles-Hyacinthe-Ghislain *de Beughem*,

reconnaissance de noblesse est accordée aux fils dudit A. C. H. G. *de Beughem*, savoir : Ferdinand-Adolphe-Ghislain et Antoine-Alphonse-Ghislain. Le premier obtient en même temps le titre de vicomte, transmissible à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

321.

Arrêté royal donné à la Haye 17 janvier 1824, n° 78 :

A la demande de la douairière de Louis-Simon-Joseph *Geelhand*, ses enfants mineurs, Louis *Geelhand*, Alphonse-Louis *Geelhand* et Clémentine-Louise *Geelhand* obtiennent reconnaissance de noblesse.

322.

Arrêté royal donné à la Haye 1 février 1824, n° 97 :

Messire Robert-Antoine-Ghislain-Marie *de Diepenhede de Roosendael* est autorisé à porter du vivant de son père le titre de baron, concédé à celui-ci par arrêté royal du 16 mars 1823.

323.

Arrêté royal donné à la Haye 2 février 1824, n° 46 :

A la requête de Joséphine-Alexandrine *de Gaillot de Genouillac*, douairière de Ghislain-André-Joseph *Ysebrant de Lendonck*, ses trois fils : Marie-Romain-Fortuné *Ysebrant de Lendonck*, Idesbalde-Édouard *Ysebrant de Lendonck* et Camille *Ysebrant de Lendonck* obtiennent reconnaissance de noblesse.

324.

Arrêté royal donné à la Haye 7 mars 1824, n° 111 :

Par dérogation à l'arrêté royal du 14 avril 1823, n° 120, Chrétien-François-Joseph *de la Croix* et Alexandre-Philippe-Joseph *de la Croix* obtiennent reconnaissance de noblesse.

325.

Arrêté royal donné à la Haye 21 mars 1824, n° 107 :

Jacques-François *Lefebure* et Pierre-Henri *Lefebure* obtiennent reconnaissance de noblesse.

326.

Arrêté royal donné à Amsterdam 28 mars 1824, n° 97 :

Charles-Marie *Coppens*, Théodore-Joseph-Ghislain *Coppens*, Prosper-Alphonse-Ghislain *Coppens*, Rosalie-Marie-Ghislaine *Coppens* obtiennent reconnaissance de noblesse avec exemption de l'obligation de lever un *acte de preuve*. — Cette dernière clause est en même temps déclarée applicable au baron Louis-Benoît-Norbert *Coppens*, lequel a obtenu reconnaissance du titre de baron par arrêté royal du 13 août 1823, n° 125.

327.

Arrêté royal donné à Amsterdam 28 mars 1824, n° 98 :

Auguste-André-Marie-Joseph *Durieu* obtient reconnaissance de noblesse (1).

328.

Arrêté royal donné à la Haye 8 mai 1824, n° 127 :

Louis *d'Hanins* est autorisé à ajouter à son nom celui de *Moerkerke* et de signer dorénavant *d'Hanins de Moerkerke*, ainsi que l'ont fait ses prédécesseurs.

329.

Arrêté royal donné à la Haye 17 mai 1824, n° 49 :

Messire N. *de Gruben* est incorporé dans la noblesse nationale avec le titre de baron.

330.

Arrêté royal donné au Loo 20 mai 1824, n° 117 :

Messire L. P. A. *de Wellens* est créé baron, titre transmissible à ses enfants mâles par ordre de primogéniture.

(1) Cet arrêté a été annulé, l'impétrant n'ayant pas levé son diplôme.

331.

Arrêté royal donné au Loo 25 mai 1824, n° 157 :

Emmanuel *O' Kelly de Galway* est incorporé dans la noblesse nationale.

332.

Arrêté royal donné à la Haye 30 mai 1824, n° 116 :

M. *Dupont d'Ahérée* est incorporé dans la noblesse nationale.

333.

Arrêté royal donné à la Haye 4 juin 1824, n° 162 :

P. A. J. L. *de Stuers* est élevé à la noblesse nationale; il obtient en même temps concession du titre de chevalier, transmissible à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

334.

Arrêté royal donné au Loo 10 juin 1824, n° 64 :

C. A. J. *de Borrekens* obtient reconnaissance de noblesse avec le titre de chevalier du Saint-Empire, transmissible à tous ses descendants. Ledit C. A. J. *de Borrekens* ou, à son défaut, son fils aîné est appelé à recueillir le titre de baron, appartenant à J. E. H. J. *de Borrekens*, si celui-ci mourrait sans laisser de fils.

335.

Arrêté royal donné au Loo 15 juin 1824, n° 61 :

Denis-Gaspar-Hippolyte-Constant *Presin* et Jean-Baptiste-Charles-Joseph *Presin* obtiennent reconnaissance de noblesse.

336.

Arrêté royal donné au Loo 16 juin 1824, n° 116 :

C. P. J. *de Cécil Briers* est élevé à la noblesse nationale et obtient en même temps le titre de baron, transmissible à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

337.

Arrêté royal donné au Loo 17 juin 1824, n° 78 :

Juste-Joseph *de Posson* obtient reconnaissance de noblesse avec exemption de l'obligation de lever un diplôme, comme appartenant à une famille qui a été admise dans un des anciens États nobles du pays.

338.

Arrêté royal donné au Loo 2 juillet 1824, n° 100 :

Joseph-Jacques-Hyacinthe *Martini* est incorporé dans la noblesse nationale.

339.

Arrêté royal donné au Loo 1er août 1824, n° 107 :

A la requête de Thérèse-Victoire-Josèphe *de la Roche de Chabrières*, veuve de Philippe-François-Joseph *de Cambry de Baudimont*, ses six enfants : Albéric-René-Joseph, Émile-André-Ghislain-Joseph, Édouard-François-Joseph-Ghislain, Prosper-Ghislain-Joseph, Mélanie-Eugénie-Ghislaine-Josèphe, Constance-Ghislaine-Josèphe *de Cambry de Baudimont* sont incorporés dans la noblesse nationale.

340.

Arrêté royal donné à la Haye 29 août 1824, n° 128 :

Messire Charles-Alexis-Joseph *Desmanet de Biesme* obtient concession du titre de vicomte, transmissible à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

Son fils, Pierre-Joseph-Charles-Ghislain *Desmanet de Biesme* est, en même temps, autorisé à porter le titre de vicomte du vivant de son père.

341.

Arrêté royal donné à la Haye 29 août 1824, n° 129 :

Messire Charles-Marie-Thomas *de Schietere de Lophem* obtient concession du titre de chevalier, transmissible à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

342.

Arrêté royal donné au Loo 7 septembre 1824, n° 77 :

Romain-Marie-Ange-Ignace *de Crombeen*, Gustave-Marie-Ghislain-René *de Crombeen* et Marie-Livine-Josèphe *de Crombeen* obtiennent reconnaissance de noblesse.

343.

Arrêté royal donné au Loo 13 septembre 1824, n° 113 :

Auguste, baron *de Norman*, obtient concession du titre de comte, transmissible à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

344.

Arrêté royal donné à la Haye 20 septembre 1824, n° 51 :

Messire Juste-Joseph *de Posson* obtient concession du titre de baron, transmissible par ordre de primogéniture.

345.

Arrêté royal donné à la Haye 21 septembre 1824, n° 119 :

François-Joseph-Philippe *Riquet*, comte de Caraman, est incorporé dans la noblesse nationale avec le titre de prince *de Chimay*, transmissible à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

346.

Arrêté royal donné à la Haye 21 septembre 1824, n° 132 :

Le général-major *Travers* est élevé à la noblesse nationale avec le titre de baron, transmissible à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

347.

Arrêté royal donné à Bruxelles 19 octobre 1824, n° 87 :

Par dérogation à l'arrêté du 25 mai 1824, n° 137, messire Emmanuel *O' Kelly de Galway* obtient reconnaissance de noblesse.

348.

Arrêté royal donné à Bruxelles 31 octobre 1824, n° 85 :

Charles-Alexandre-Louis-Joseph-Ignace *de Brouckmans* et Louis-Alexandre-Joseph *de Brouckmans* sont incorporés dans la noblesse nationale avec le titre de baron, transmissible à tous leurs descendants.

349.

Arrêté royal donné à Bruxelles 1 novembre 1824, n° 98 :

Louis-Nicolas-Joseph *Werbrouck* et Ferdinand-Nicolas-Joseph *Werbrouck* obtiennent reconnaissance de noblesse.

350.

Arrêté royal donné à Bruxelles 20 décembre 1824, n° 99 :

Louis-Willebrord-Antoine *de Baillet la Tour* obtient reconnaissance de noblesse avec le titre de comte, transmissible par ordre de primogéniture.

351.

Arrêté royal donné à Bruxelles 3 février 1825, n° 128 :

Alexandre-Robert-Joseph-Marie *de Cocqueau des Mottes* obtient reconnaissance de noblesse. L'impétrant est, en même temps, autorisé à faire supporter l'écu de ses armes par deux sauvages.

352.

Arrêté royal donné à Bruxelles 20 février 1825, n° 137 :

Marie-Julienne, Jeannette-Félicité, Marie-Thérèse-Caroline, Philippine-Caroline, Françoise-Joséphine et Marie-Henriette *de Brouckmans* sont autorisées à porter le titre personnel de *baronne;* elles sont sœurs de Charles-Alexandre-Louis-Joseph-Ignace *de Brouckmans* et Louis-Alexandre-Joseph *de Brouckmans,* ci-dessus.

353.

Arrêté royal donné à Bruxelles 24 avril 1825, n° 86 :

Maurice-Joseph-Jacques-Ghislain *de Le Hoye de la Potte*,

Maurice-Ghislain *de Le Hoye* (1) et Louis-Ghislain *de Le Hoye* obtiennent reconnaissance de noblesse. Le premier obtient remise de la moitié de la taxe à payer du chef du diplôme.

354.

Arrêté royal donné à Bruxelles 16 mai 1825, n° 29 :

François-Xavier-Aloïs-Joseph-Ferdinand *de Valenzi* est incorporé dans la noblesse nationale.

355.

Arrêté royal donné à Bruxelles 26 juin 1825, n° 128 :

Le chevalier Jacques-Antoine-Édouard *de Knyff* obtient concession du titre de baron, transmissible à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

356.

Arrêté royal donné à Bruxelles 18 juillet 1825, n° 108 :

Christophe *Beerenbroeck* obtient reconnaissance de noblesse en vertu des lettres d'anoblissement accordées à son père par l'empereur Joseph II (2).

357.

Arrêté royal donné à Bruxelles 31 juillet 1825, n° 105 :

Édouard-Joseph-Emmanuel-François *van Ertborn* obtient reconnaissance de noblesse avec le titre de chevalier héréditaire, transmissible à tous ses descendants.

358.

Arrêté royal donné à la Haye 9 août 1825, n° 80 :

Louis *de Bie* obtient reconnaissance de noblesse.

359.

Arrêté royal donné à Bruxelles 17 septembre 1825, n° 150 :

(1) L'arrêté a été annulé quant à cet impétrant, lequel n'a point levé ses lettres patentes.

Jean Baptiste-Ferdinand-François *Soenens* obtient reconnaissance de noblesse.

360.

Arrêté royal donné à Bruxelles 1 octobre 1825, n° 212 :

Messire Philippe-Marie-Jean-Baptiste *van der Venne d'Ophem*, de Montenaeken, demeurant à Bruxelles, obtient concession du titre de baron, transmissible à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

361.

Arrêté royal donné à Bruxelles 3 octobre 1825, n° 30 :

Léopold *Lefebvre*, demeurant à Tournay, est élevé à la noblesse nationale avec le titre de baron, transmissible à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

362.

Arrêté royal donné à la Haye 20 octobre 1825, n° 101 :

Messire P. H. G. *Tahon de la Motte* obtient concession du titre de baron, transmissible à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

363.

Maximilien-Henri-Joseph *d'Othée* obtient reconnaissance de noblesse et concession du titre de baron, transmissible par ordre de primogéniture.

364.

Arrêté royal donné à la Haye 16 décembre 1825, n° 165 :

Henri-Antoine-Pierre-François-Placide *Bernier d'Hongerswal* est incorporé dans la noblesse nationale.

365.

Arrêté royal donné à la Haye 16 décembre 1825, n° 166 :

« Sur la requête du chambellan François-Joseph-Philippe-

Léopold, baron *de Colins*, vicomte *de Ham*, tendant à obtenir le titre de comte de Colins de Ham, du chef du décès, sans enfants, du comte Albert *de Colins*, » ledit baron de Colins obtient concession du titre de comte, transmissible par ordre de primogéniture.

366.

Arrêté royal donné à la Haye 22 décembre 1825, n° 145 :

A. J. B. *de Vrière*, domicilié à Bruges, est élevé à la noblesse nationale avec le titre de baron, transmissible par ordre de primogéniture.

367.

Arrêté royal donné à la Haye 31 décembre 1825, n° 151 :

Martin-Jean *de Roye de Wichen*, François-Jean-Éverard *de Roye de Wichen* et Adam-Jean-Bernard *de Roye de Wichen* sont élevés à la noblesse nationale. Le diplôme délivré en vertu du présent arrêté, pourra être échangé contre un diplôme d'*incorporation* dans la noblesse du royaume, aussitôt que les impétrants auront fourni la preuve de leur extraction noble.

368.

Arrêté royal du 15 janvier 1826, n° 111 :

Louis-Maximilien *de Robaulx de Soumoy* obtient reconnaissance de noblesse.

---

ERRATUM.

Une grave erreur s'est glissée dans la liste dont nous donnons cette année la troisième partie.

*Annuaire* de 1855, page 256, n° 95; ce n'est pas le titre de VICOMTE qui a été accordé à M. F. B. J. J. *Desmanet de Boutonville*, mais bien le titre de *baron*.

# Armorial général ancien et moderne des provinces belges (1).

## G.

GAEN (de) à Liége. D'argent au lion de gueules couronné d'or.

GAESBEKE (baronnie en Brabant). De sable au lion d'argent, armé et lampassé d'or.

GAETHOVEN (van), dit GATHOVIUS. Anoblissement 6 novembre 1756. De sable à trois macles d'or. *Cimier :* un macle de l'écu.

GAGE. Comte 24 janvier 1756. Écartelé ; au 1, parti d'argent et d'azur, au sautoir de gueules brochant sur le tout ; au 2, d'argent à la double aigle de sable, accompagnée de huit quintefeuilles du même ; au 3, d'azur au soleil d'or ; au 4, d'azur à la bande d'argent, chargée de trois croisettes de gueules, et cotoyée de deux cotices d'or.

*GAIFFIER (de). De sable à la hallebarde d'argent, futée d'or, accompagnée de deux étoiles à six rais d'or. *Supports :* deux lions au naturel.

GAILLARD. Anoblissement 12 août 1709. D'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles à six rais du même. *Cimier :* un lion naissant d'or, armé et lampassé de gueules.

(1) Les lettres A, B, C, D, E et F de ce dictionnaire ont été publiées dans les ANNUAIRES de 1847, 1848, 1850, 1851, 1854 et 1856.

L'astérisque [*] indique les noms compris dans l'Armorial officiel du royaume.

GALLE. Réhabilitation de noblesse 30 janvier 1651. D'azur à six croissants d'or remontants.

GALIOT. D'or à trois bandes de gueules.

GALLIOT. Anoblissement 29 août 1750. D'azur semé de fleurs de lis d'or, au lion du même, armé et lampassé de gueules sur le tout. *Cimier :* le lion naissant de l'écu entre un vol d'azur semé de fleurs de lis d'or.

GALLO. Baron de Male 10 juin 1560. D'or à trois coqs l'un sur l'autre au naturel, barbés, crêtés et membrés de gueules.

GALLO ou LOPEZ GALLO. Parti : au 1, d'or à trois coqs au naturel, l'un sur l'autre; au 2, d'azur au château d'argent, à la bordure d'argent, chargé de huit sautoirs alésés de sable.

GALLO DE SALAMANCA. Coupé; de sinople à un homme armé de toutes pièces, la fasce de carnation, vêtu de pourpre, placé sur une terrasse au naturel, tenant de la main dextre une bannière de pourpre chargée d'un lion d'or, et, de la sénestre, une rondache au naturel, fourrée de pourpre; ce quartier est bordé d'or avec cette inscription en lettres de sable : CUYO ES EL CORONADO DE QUIEN NUNCA FUE DOMADO EL POR QUE YO MELO SE; et, d'or à trois coqs, l'un sur l'autre, au naturel, crêtés, barbés et langués de gueules. Ces deux quartiers partis du même au château donjonné de trois tours d'or, celle du milieu élevée sur les deux autres et surmontée d'un lis du même; ledit château escaladé d'une échelle de seize échelons de sable, mouvante de l'angle dextre de la pointe et attachée au donjon sénestre; laquelle échelle est gravie par un homme armé, de carnation, vêtu comme l'autre, tenant de la main dextre une épée nue élevée, et, de la main sénestre une rondache fourrée de pourpre; le tout bordé d'argent à dix sautoirs de sable.

GAMEREN (van). D'or à deux fasces de gueules.

GAMOND (de). Chevalerie 28 décembre 1780 et 28 décembre 1781. D'azur au chevron d'hermine, accompagné en chef de deux grues d'or, et en pointe d'une clef du même posée en pal; au chef d'argent à trois alérions éployés d'azur rangés en fasce.

*Cimier :* un lévrier naissant au naturel. *Supports :* deux lévriers au naturel colletés d'un collier d'or.

GAND (ville capitale de la Flandre orientale). De sable au lion d'argent, couronné et colleté d'or. *Alias :* d'azur (d'autres de sable) à un gant d'argent posé en fasce (d'autres en pal).

GAND (l'évêché de). D'azur au lion fascé d'argent et de gueules couronné, armé et lampassé d'or.

GAND (Vieux Bourg de). De sable au château d'argent, ajouré et hersé de sable.

GAND (vicomté de) Gironné de gueules et d'or de dix pièces, écartelé de sable au chef d'argent.

GAND (ou VILAIN DE GAND). De sable au chef d'argent.

GANS, à Louvain. De sable au sautoir denché d'argent, accompagné en chef d'un cigne du même.

GANSACKER. Anoblissement en 1678 et 26 mars 1699. De sable semé de fleurs de lis d'or, au lion du même, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout. *Cimier :* une fleur de lis d'or.

GANTHOIS, dit LE CAMBE. Anoblissement en août 1515. De gueules au chevron d'or.

*GARCIA DE LA VEGA (de). Écartelé en sautoir; en chef et en pointe, bandé d'or et de gueules de six pièces, chargé sur le quartier inférieur d'une tête de more tortillée d'argent; aux flancs d'or, chargés chacun d'un cimeterre d'argent et des mots AVE MARIA, à dextre, GRATIA PLENA, à sénestre, en capitales d'azur, et mises en orle. *Supports :* deux lions contournés au naturel.

GARRITS. Fascé en forme ondulée d'or et d'azur.

GASPAROLI. Anoblissement pour autant que de besoin 23 juin 1771. Taillé d'azur et de sinople, au lion d'or armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout, regardant une étoile à six rais du même posée au flanc dextre; au chef d'or, à l'aigle éployée de sable, couronnée et lampassée de gueules. *Supports :* deux léopards au naturel, colletés d'or, tenant chacun une banderolle aux armes de l'écu. *Cimier :* le lion de l'écu naissant.

GAUTHIER (de). Anoblissement 30 avril 1768. Écartelé ; au 1 et au 4 tiercé en fasce d'or, d'argent et de gueules ; au 2 et au 3 d'azur au lion d'or, lampassé de gueules. *Cimier :* une double aigle éployée de sable.

GAVRE (les premiers seigneurs de). D'or au double trescheur de sinople, à la bande de gueules sur le tout.

GAVRE. Marquis d'Ayseaux 23 avril 1625, prince 13 juin 1736. D'or au lion de gueules, armé, couronné et lampassé d'azur, à la bordure engrêlée de onze pointes de sable. *Supports :* deux lions d'or, armés, lampassés et couronnés d'azur. *Cri :* GAVRE AU CHAPELET !

GAVRE (de). D'azur à trois glands d'or, tigés et feuillés du même. *Cimier :* un gland de l'écu.

GAYMAND, au pays de Namur. D'argent à trois fasces d'azur, à trois ciseaux de tondeur brochants sur le tout.

*GEEN (van). D'azur à la barre de sinople chargée de trois huchets d'or, virolés de gueules, et accompagné en chef d'une épée d'or. *Supports :* deux Javanais au naturel.

*GEELHAND. Écartelé ; au premier, d'azur à une main gauche appaumée d'or ; au deuxième, d'argent à un ours de sable rampant contre un chêne de sinople, posé sur une terrasse du même ; au troisième, d'or à trois trèfles de sinople ; au quatrième, de sinople à l'oiseau de proie d'argent, chaperonné de gueules. *Cimier :* la main de l'écu entre un double vol d'azur.

GELDENAEKEN (van), à Louvain. De gueules au chef bretessé d'argent chargé de trois maillets de gueules.

GELDROP. D'argent au chevron de gueules.

*GELOES (de). De sable à la croix denchée d'or. L'écu posé sur un manteau de pourpre, fourré d'hermine et sommé de la couronne à cinq fleurons.

GELMEN (van). Coupé ; le chef d'or au lion de sable, la pointe d'argent à trois quintefeuilles boutonnées de gueules.

GEMBLOUX (ville de Brabant). De sable à trois clefs d'argent.

GEMBLOUX (abbaye). De gueules à la fasce d'or, accompagnée au franc canton d'une étoile à six rais d'or.

Geniny de Molay. Baronnie 11 avril 1764. Écartelé ; au 1 et au 4 d'or, à l'aigle éployée de sable, membrée et becquée d'azur ; au 2 et au 3 d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles à six rais d'or, et à une montagne de trois coupeaux de sinople mouvante de la partie inférieure de l'écu. Sur le tout d'argent, au bélier de guerre d'acier cerclé d'or. *Supports :* deux licornes d'argent. *Cimiers :* à dextre, l'aigle de l'écu ; et à sénestre, le bélier. *Devise :* Honor speculum meum.

Gendt (van). D'or au sautoir de sable.

Gendt (de). Anoblissement 22 juin 1761. De sinople, à la croix ancrée d'argent. *Cimier :* la queue d'un paon rouant au naturel, chargée de deux têtes et cols d'oie, becqués de gueules, adossés. *Supports :* deux griffons d'or, lampassés de gueules.

Geneffe, en Hesbaye. D'argent à la fasce de sable.

Genellis. De gueules au sautoir d'or, accompagné en pointe d'un croissant remontant du même.

Geneppe (de). D'or au sautoir de gueules, accompagné de quatre ciseaux de tondeur du même.

Genins. Confirmation de noblesse 24 mars 1725. Écartelé ; au 1, de gueules à trois croissants d'or renversés et rangés en pal ; au 2, d'azur à une comète à six rais d'or, périe en barre ; au 3, d'azur à une roue d'or ; au 4, de sable à une épée d'argent garnie d'or, posée en barre, la pointe en haut.

Gennis (sur Meuse). D'or au sautoir de gueules cantonné de quatre forces renversées du même.

*Genois (de Saint). De gueules au sautoir d'azur bordé d'argent et chargé de cinq quintefeuilles d'or. *Supports :* deux griffons d'or tenant des bannières à dextre aux armes de l'écu ; à sénestre, écartelé : au 1 et au 4 d'azur au chef d'argent ; au 2 et au 3 de sable, semé de fleur de lis d'or, qui est *de Bernemicourt*.

Genouillac. D'azur à trois étoiles d'azur posées en pal.

Gensdorf (van). Parti d'azur et de gueules, au chef cousu de gueules.

Genseke (de). D'argent à la fasce de gueules accompagnée de

trois tourteaux du même. *Cimier :* un tourteau de l'écu entre un vol d'argent.

GENST (van der). De sable à trois bandes d'or. *Cimier :* un double vol d'or et de sable.

*GERADON. Coupé ; au chef, parti : au 1, de vair, au 2, d'argent à trois fusées de gueules posées en fasce; en pointe, d'argent à la tête de sanglier, lampassée de gueules, défendue d'argent, tenant trois glands de sinople. *Cimier :* un lévrier naissant colleté d'or. *Supports :* deux lévriers d'argent contournés, colletés d'une couronne d'or.

GERARDI. Chevalier 5 décembre 1696. Coupé, enté, d'or et d'argent. *Cimier :* un vol dont une partie est d'or et l'autre d'azur.

GERBES (de), à Remouchamps, Liége. D'azur au chevron d'or accompagné de trois gerbes d'or.

GERICX (van Sint). Écartelé ; aux 1 et 4, parti émanché d'argent et de gueules; aux 2 et 3, d'argent à trois bouteroles de gueules.

GERICX (van Sint). Écartelé ; aux 1 et 4, de gueules au lion d'argent ; au 2 et 3, d'argent à trois cœurs de gueules.

*GERLACHE (de). Parti; au 1, d'argent à l'arbre au naturel placé sur une terrasse de sinople; au 2, d'argent à l'aigle de sable éployée, becquée et membrée de gueules, posée sur une tringle de gueules. *Cimier :* un lion de gueules naissant.

GERLAYS. Vicomte d'Upignies 24 mai 1720. Écartelé ; au 1, d'argent à la croix de Lorraine de sable; au 2, d'azur à deux losanges d'argent rangées en fasce; au 3, de gueules plein; au 4, de sable à deux étoiles à six rais d'or, aussi rangées en fasce.

GERMEAU D'ALEUR, au comté de Namur. De gueules au lion d'or.

GERSCHOVEN (de), en Hesbaye. Écartelé ; au 1 et au 4, d'azur à cinq gerbes de blé posées 3, 2 ; au 2 et au 3, d'argent au huchet de gueules virolé d'or, lié de gueules. *Cimier :* une gerbe de l'écu.

Gersemeuter (van den). Parti ; au 1, d'or au coq de sable sur un tertre de sinople ; au 2, d'azur au lis d'or.

Gerwen. Fascé d'argent et de sable de six pièces, au canton d'azur, chargé d'une anille d'or.

Gestel (van). Anoblissement 29 janvier 1602. Coupé de sinople et d'argent, à trois lionceaux de l'un en l'autre, armés et lampassés de gueules.

Gestele (van). D'or à trois pals de sable.

Gesve, au comté de Namur. D'azur à la croix d'or, cantonnée de cinq croix recroisetées au pied fiché du même.

Gevaerts. Anoblissement 8 mars 1606. De gueules à la bande ondée d'argent, accompagnée de six billettes du même, mises en orle.

Gevigny (de) Fascé d'or et de gueules de dix pièces. *Cimier :* un lion d'or, couronné du même, lampassé de gueules, naissant.

Geylekercke, en Hesbaye. D'argent à quatre pals d'azur, à la fasce de gueules brochante sur le tout.

Gheel (van). D'argent à la bande de gueules chargée de trois marteaux de sable, accompagnée d'une étoile de sable en chef ; parti d'argent à l'écusson de gueules, chargé d'un tourteau de sable; au chef émanché d'argent, accompagné d'une étoile de sinople en chef.

Gheerynck. D'azur à trois bagues avec leur châton d'or.

*Ghelcke (de). De sable à la fasce d'or, accompagnée de trois besants d'argent chargés d'une croix pattée de sable. *Supports :* deux sauvages appuyés sur leur massue. *Cimier :* un buste de maure habillé d'or, entre un vol d'or et de sable. *Couronne* de chevalier. *Heaume* couronné.

*Gheldere (de). Parti d'azur au lion contourné d'or, et d'or au lion de gueules ; enté d'argent, à un tourteau de gueules. *Cimier :* le lion de sable de l'écu naissant.

Ghelin, au pays de Namur. D'azur à trois têtes de bélier d'argent accornées d'or.

*Ghellinck (de). D'or à la fasce d'azur, chargée de trois besants d'or, surchargés chacun d'une croisette d'or ; la dite fasce ac-

compagnée en chef de deux têtes de lion, arrachées et effrontées de sable, lampassées de gueules, et en pointe, d'une tête de léopard de sable.

GHELTHOF (de). Chevalerie 18 octobre 1715; confirmé 27 novembre 1734. Écartelé; au 1 et au 4 d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois besants d'or, chargés chacun d'une croisette de sable; au 2 et au 3, de sable au dauphin d'argent; sur le tout, une rose de gueules.

GHENDT (de). Adoption au nom et aux armes de *Vaerneweyck* 7 mars 1645. De sable à trois lionceaux d'argent, armés, lampassés et couronnés d'or.

GHENT (van). De gueules à la croix ancrée d'argent, chargée d'un écusson de sable à trois lions d'argent.

GHENT (van). De sable au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or. *Aliàs :* de sable au chef d'argent chargé de trois étoiles de gueules.

GHENST (van der). D'or à trois bandes de gueules.

GHERBODE. D'argent à la fasce vivrée d'azur, accompagnée de trois têtes d'aigle du même.

GHEERENS. D'azur à la tour crénelée d'argent, à l'orle de sept étoiles à six rais d'or.

GHEUS (de) Anoblissement 31 août 1740. Parti de sable à la croix ancrée d'or, cantonnée de quatre croissants du même, deux en chef montants et deux en pointe renversés, qui est de *de Gheus;* et de gueules à la tête de licorne d'argent, accompagnée de huit billettes du même en orle, qui est de *Wavrans. Cimier :* une croix ancrée d'or entre un vol de sable.

GHEYS. Chevalerie 17 février 1627. De sable au chevron d'argent, accompagné de trois molettes du même.

GHILENGHIEN. D'or à la bande de gueules, chargée de trois coquilles d'argent.

GHINDERTAELEN (van). De gueules à cinq losanges d'argent, surmontés en chef d'une rose du même, entre deux étoiles d'or.

GHINDERTAELEN (van). De gueules à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une étoile d'or accôtée de deux quinte-feuilles d'ar-

gent, et en pointe d'un château couvert, accôté de deux losanges du même.

Gindertalen (van). De gueules au château sommé d'une tour d'argent, accôtée de deux losanges du même vers la pointe, et d'une étoile accompagnée de deux roses d'or en chef.

Ghiselen. D'argent à la bande fuselée de gueules de cinq pièces.

Ghiselin (*aliàs* Vlieghe). Anoblissement en août 1507. D'azur à la croix d'argent, accompagnée de quatre mouches d'or.

Ghistelles. De gueules au chevron d'hermines, *aliàs* d'argent.

Ghodemart (de). D'azur au chef d'or, chargé d'une aigle éployée de sable, à la bordure engrêlée de gueules.

Ghoor, en Hesbaye. D'argent à trois huchets de gueules, virolés et liés d'argent.

Ghosseau, au comté de Namur. D'azur au sautoir d'or.

Ghuiset. Anoblissement 29 juillet 1608. D'argent semé de trèfles de sinople.

Ghylensone, à Louvain. D'argent à la fleur de lis au pied coupé de gueules, florencée du même.

Ghyseghem (de), à Bruges. D'argent à la bande d'azur, chargée de trois étoiles à six rais d'argent et engrêlée de gueules.

Ghysens. Anoblissement 7 février 1766. D'or à la fasce d'azur, accompagnée en chef d'un mouton d'argent, et en pointe de trois trèfles de sinople. *Cimier :* un bélier naissant d'argent.

Giellis. Coupé : d'azur et de sinople à la fasce échiquetée d'argent et de gueules de deux traits en devise; le chef chargé de trois étoiles rangées d'or.

Gielis, à Louvain. De sinople au chef d'or à trois maillets de gueules.

Gielis. D'or au sautoir de gueules.

Gielis d'Hujoel. Anoblissement en 1675. D'argent au cor de chasse de sable virolé d'or et lié de gueules, accompagné de trois roses du même, boutonnées d'or et feuillées de sinople.

*Cimier :* une rose de l'écu entre deux vols d'argent et de gueules.

*Giey (de). D'argent semé de trèfles de sable au lion du même, armé et lampassé de gueules brochant sur le tout; au chef de gueules à trois croissants d'or.

Gillequien. De sable à trois étoiles d'or à six rais, en chef et à trois fleurs de lis d'argent en pointe.

Gillès. D'azur au chevron d'or, accompagné de trois glands de sinople, tigés et feuillés du même.

*Gillès de Pélichy. Écartelé : au 1 et au 4 de *Gillès* ci-dessus; au 2 et au 3 de sinople à la fasce d'argent, accompagnée de trois roses d'or, tigées et feuillées de sinople, qui est de *Pélichy*. *Couronne* de baron. *Supports :* deux griffons contournés. *Cimier :* un lion de gueules naissant.

Gillis. Confirmation de noblesse 30 octobre 1763. D'azur au sautoir d'or, accompagné de quatre pommes de grenade du même. *Tenants :* à dextre un sauvage armé de sa massue, tenant une bannière aux armes de l'écu, et à sénestre un cerf au naturel, tenant une bannière aux armes de Douglas dit Schott.

Gillis. D'or au sautoir de gueules, accompagné en chef d'une branche feuillée de sinople.

Gillis. Coupé : le chef de sinople au sautoir cantonné de quatre grenades d'or; la pointe d'or au lévrier courant de sable.

*Gilman (de). Écartelé : au 1 et au 4 de gueules à la tête et col de bouc d'argent accornée d'or; au 2 et au 3 de sable à huit fleurs de lis d'argent posées 3, 2, 3. *Tenants :* deux sauvages de carnation armés de leur massue. *Couronne* à neuf perles.

*Gillon (le). De gueules à deux lions d'or adossés et aux queues entrelacées. *Supports :* deux griffons d'or.

Gilsen (van). De gueules à deux pals d'azur, accompagnés de trois merlettes d'argent rangées en fasce.

Glabbais (de). Parti : au 1 d'argent à la Fortune au naturel sur une ancre de sable posée en barre, tenant des deux mains une voile de gueules volant au-dessus de la tête. Au 2, d'argent à la tête de more de sable tortillée d'argent.

Glarges (de). Réhabilitation de noblesse 28 décembre 1737. De sable à quatre fasces d'or, au franc canton de sable chargé d'une tête et col de bélier d'argent.

Gliseule (de la). De gueules, au canton d'argent chargé d'une molette de sable.

*Glymes (de). D'azur semé de billettes d'or, à la bande d'argent brochante sur le tout. *Supports :* deux griffons d'or tenant des bannières d'azur à la bande d'argent. L'écu placé sur un manteau de gueules fourré d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons entourant un bonnet d'hermine.

Glymes de Brabant. De sable au lion d'or, armé, lampassé de gueules, chargé sur la poitrine de l'écu de Glymes, ci-dessus.

*Gobart. Coupé : d'azur à trois lévriers d'argent, colletés d'or, passant l'un sur l'autre ; et de gueules à une étoile à six rais d'or, traversée par deux hallebardes d'argent passées en sautoir. *Cimier :* un héron d'argent tenant au bec une couleuvre d'argent. *Supports :* deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.

Goblet, au pays de Namur. D'or à trois merlettes de sable.

*Goblet d'Alviella. Parti : d'or à trois merlettes de sable ; et d'argent à l'écusson d'argent chargé de cinq besants d'argent placés en sautoir ; au chef de Belgique, qui est de sable au lion d'or, armé et lampassé de gueules naissant. *Cimier :* une merlette de l'écu. *Supports :* deux lions d'or. *Devise :* Simpliciter et innocue.

Le général Goblet porte la couronne de comte ; son fils, la couronne à cinq fleurons.

Godelive (abbaye de Sainte). D'hermine au lion de sinople.

Godemart. Anoblissement 12 décembre 1518. D'azur au chef d'or, chargé d'une aigle de sable.

Godevarts (à Louvain). D'argent en sautoir denché d'azur.

Godfriaux. De sable à trois croix pattées d'or, surmontées d'une couronne à l'antique du même. *Cimier :* une croix de l'écu.

Godin, au comté de Namur. D'hermine à trois pals d'azur.

Godin (de). De sinople à une coupe couverte d'or. *Cimier :* une tête et col de licorne au naturel.

Goedenhuyze. D'or à trois roues de sable.

Goedertoy, à Louvain. D'argent à l'aigle éployée de sable.

*Goedt.-Lannoy. D'argent à trois lionceaux de sinople, couronnés d'or.

Goegnies. D'azur à la croix ancrée d'argent.

Goer. D'argent à trois cors de gueules.

*Goer (de). D'or au lion de gueules, armé et lampassé du même. *Supports :* deux lions léopardés au naturel.

Goes (van der). Parti d'azur et de sable au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles du même. Alias parti de sable et d'argent, etc.

Goes (van der). De sable à trois têtes de chèvre d'argent.

Goes (van der). Anoblissement en 1659. De sable au puits d'or. *Cimier :* un cigne d'argent becqué de sable, membré d'or.

Goes (van der). D'azur à trois arbres rangés et nourris sur un tertre d'or, au sanglier du même, passant derrière l'arbre du milieu et devant les deux autres.

Goes. Coupé : le chef écartelé au 1 et 4 de Bavière, au 2 et 3 de Hainaut moderne; en pointe de sable à l'oie passant d'argent.

Goetens. Anoblissement 23 décembre 1652. D'or à deux maillets de gueules posés en pal; au franc canton d'azur chargé d'une bande d'or, surchargée d'une étoile à six rais d'azur. *Cimier :* un maillet de gueules.

Goetgebuer. D'argent à trois trèfles de sinople.

Goeswin, à Liége. Écartelé ; au 1 et au 4 d'argent à la bande fuselée de gueules, au franc quartier d'azur ; au 2 et au 3 d'or au poisson d'azur mis en fasce.

*Goeswin (de). Écartelé ; au 1 d'or à trois fasces de gueules ; au 2 et au 3 d'argent à trois losanges d'azur ; au 4 d'or au lion de gueules; sur le tout, d'or au chevron de sable, accompagné en chef de deux merlettes affrontées et en pointe d'une rose de gueules boutonnée de sinople. *Couronne* à cinq

fleurons. *Supports :* deux lions léopardés tenant des bannières au *surtout* de l'écu.

*Goethals. De gueules à trois bustes de fille, à la chevelure d'or, habillés d'azur. *Cimier :* un maure issant tortillé d'argent, tenant à la main droite trois roses de gueules tigées et feuillées de sinople. *Supports :* deux dragons d'or. *Devise :* In als goet.

Goethem (van). Chevalier du Saint-Empire 8 juillet 1714. Coupé ; au 1 d'or semé de billettes d'or, au léopard du même brochant sur le tout; au 2 de sable plein. *Cimier :* le léopard naissant de l'écu entre un vol d'or et de sable. *Devise :* Tibi Deum.

*Goetsbloets. D'argent, chaussé arrondi d'or à trois écussons de gueules, posés 1 et 2. *Cimier :* les armes de l'écu.

Goidsels. D'azur à la croix d'argent.

Goirle (van). De sable à trois jumelles d'or; au chef d'or au lion de gueules naissant.

*Golstein (de). Fascé d'or et d'azur de huit pièces. *Cimier :* deux trompes d'éléphant fascées d'or et d'azur. *Supports :* deux lions léopardés d'or.

Gombault. Anoblissement 1 septembre 1612. D'argent au chevron de gueules, accompagné de trois hures de sanglier de sable.

Gomiecourt (de). D'or à la bande de sable.

Gomber. Anoblissement en janvier 1512. De sable à la fasce d'or, chargée de trois aiglettes de gueules, et accompagnée de treize billettes couchées d'or ; sept en chef, posées 4 et 3, et six en pointe, 3, 2, 1.

Gomsée. au pays de Namur. D'or au lion de gueules.

Gongnies. D'azur à la croix ancrée d'argent.

Gonzales. Confirmation de noblesse 25 février 1736. De gueules à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux lions d'argent, armés et lampassés d'azur, tenant chacun de la patte droite une épée garnie d'or et en pointe d'une tour d'argent. *Cimier :* un lion de l'écu naissant.

Goos. Baronnie 19 décembre 1733. D'or à la bande d'azur char-

gée de trois étoiles à six rais d'argent. *Cimier :* une étoile d'argent entre un vol d'azur. *Tenants :* deux sauvages tenant chacun une bannière, à dextre aux armes de l'écu; à sénestre à celles de Vecquemans.

Goossens. D'azur à trois merlettes d'or, les deux du chef affrontées, accompagnées en cœur d'une étoile du même.

Goossens. D'azur à trois lis d'argent ; au franc canton sénestre du chef de gueules au lion d'or.

Gortere (de), dit Sombeke. D'argent à trois chevrons de gueules.

Gossée. Anoblissement 22 août 1629. De sinople au lion d'argent, armé et lampassé de gueules. *Cimier :* le lion naissant de l'écu.

Gossencourt. D'hermine au chef de gueules.

Gossoncourt, en Hesbaye. D'argent au sautoir de sable.

Gote (van der). Coupé : en chef d'argent à trois pals d'azur ; en pointe d'or au lion de gueules, lampassé d'azur, naissant. *Cimier :* un sauvage de carnation armé d'une masssue naissant.

Gotbem (de). De sable au chef d'or.

Gottignies (de). D'argent à trois maillets de sable.

*Goubau. D'or au chevron d'or, accompagné en chef de deux croix recroisetées au pied fiché et en pointe d'un croissant, le tout du même. *Supports :* deux griffons d'or.

Goubille (de). Écartelé ; au 1 et au 4 d'or à trois bois de cerf au naturel, au 2 et au 3 d'or au lion de gueules. *Cimier :* une aigle éployée de sable.

Goudeval. De gueules à la fasce d'argent chargée de trois glands d'or ayant la coque de sinople.

*Goupy de Quabeck. D'argent à deux fasces de sable. *Supports:* deux lions léopardés tenant des bannières à dextre aux armes de l'écu ; et à sénestre d'argent à la bande fuselée de gueules de cinq pièces.

*Gourcy (de). Parti : au premier d'argent à trois fasces de gueules accompagnées de cinq mouchetures d'hermine, 3. 2, 1, au chef de gueules, chargé de trois annelets d'or ; et d'argent à

la bande de gueules chargée de trois fleurs de néflier d'or. *Supports :* à dextre, un lion contourné au naturel ; à sénestre un lévrier d'argent colleté d'un collier d'or.

GOUVERNEUR. Chevalerie 25 octobre 1712. Écartelé : au 1 et au 4 d'or au lion de sinople ; au 2 et au 3 d'argent à trois merlettes de sable.

GOUX (de). Écartelé : au 1 et au 4 de sable au lion d'or, armé et lampassé de gueules ; au 2 et au 3 d'azur à l'aigle éployée d'or.

GOUY. Anoblissement mai 1469. Burelé d'or et d'azur de huit pièces.

*GOUY D'ANSEROEUL. Écartelé : au 1 et au 4 d'argent à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules ; au 2 et au 3, contre écartelé d'or et de sable ; l'or bordé de gueules ; à la croisette de gueules brochante sur les écartelures. *Supports :* deux licornes d'argent tenant des bannières aux armes de premier quartier.

GOUY (de). D'or au chef de sinople chargé de trois coquilles d'argent.

GRAAZ, au pays de Namur. D'argent au lion léopardé de gueules.

*GRACHT (van der). D'argent au chevron de gueules accompagné de trois merlettes de sable. *Cimier :* deux têtes et cols de sanglier d'hermine et de contre-hermine, adossés, lampassés de gueules.

*GRACHT DE ROMMERSWAEL (van der). Écartelé : au 1 et au 4 de *van der Gracht*, comme ci-dessus ; au 2 et au 3 de gueules à deux épées d'argent garnies d'or passées en sautoir, les pointes en bas. *Cimiers :* à dextre de *van der Gracht ;* à sénestre un lion naissant au naturel, tenant deux épées croisées. *Supports :* à dextre un sauvage tenant une bannière à la première partition ; à sénestre un lion au naturel, tenant une bannière à la deuxième partition.

*GRADY (de). D'argent au lion de gueules, armé et lampassé du même, portant sur l'épaule un croissant remontant d'or. *Cimier :* le lion de l'écu naissant. *Supports :* deux griffons d'argent.

GRAETE (van), à Louvain. De sable au sautoir échiqueté d'or et

de gueules, accompagnée en chef d'un croissant remontant d'or.

*Graillet (de). Parti : au 1 d'argent à la rose de gueules boutonnée de sinople, accompagnée de trois lionceaux de gueules ; au 2 d'argent semé de fleurs de lis de gueules. *Supports :* deux lévriers contournés tenant des bannières à dextre d'argent au lion de gueules ; et à sénestre d'argent à la fleur de lis de gueules.

Grambaye. Écartelé : au 1 et au 4 de sable à trois sautoirs alésés d'or ; au 2 et au 3 de sinople à trois choux cabus d'argent.

Grambaye, à Bruges. D'azur à trois fasces d'argent frettées de gueules, accompagnées en chef de deux coquilles d'argent.

Gramez (de). D'argent à la bande d'azur, accompagnée en chef d'un écusson de gueules au lion d'argent.

*Grand'Ry. D'argent au fléau de balance en équilibre de sable, à deux lions de gueules affrontés assis sur les bouts du fléau, et supportant la languette ; à la pointe ondée d'azur en fasce. *Cimier :* un lion de l'écu naissant.

Grandyn. D'argent à trois trèfles de sinople.

Grange (de la). Chevalerie 7 janvier 1589. D'azur à trois étoiles d'argent, au chef du même chargé d'une tortue de gueules, mise en pal.

Grart. Anoblissement 11 avril 1764. De gueules à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois molettes de sable. *Cimier :* une tête et col de cheval de sable.

Grassis. Échiqueté d'argent et de sable ; au chef d'or chargé d'une aigle de sable, becquée et membrée de gueules. *Cimier :* une aigle de sable, becquée et membrée de gueules.

Graty (de), baronnie 1 octobre 1688. D'or à trois croissants de sable.

*Grave (van). Fascé d'argent et de gueules de six pièces. *Cimier :* deux jambes coupées de gueules, couvertes de leurs jambières au naturel.

Grebert. D'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules. *Cimier :* un dragon d'or, armé, lampassé et allumé de gueules.

*Grelle (le). D'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois A capitales d'or, placées 1 et 2, et en pointe d'une étrille du même.

Grenet. D'argent au chef d'azur à trois losanges d'or.

Grenet. Chevalerie 25 avril 1589. D'azur à trois gerbes de bled d'or.

Grenier. D'argent au chevron de gueules, accompagné de trois hures de sanglier de sable, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

*Grenut ou Grenus. D'argent à la bisse tortillée de deux tours de gueules, la tête vers le canton dextre du chef ; au chef d'azur chargé de trois étoiles rangées d'argent.

Grevenbroeck. D'argent à deux fasces bretessées et contrebretessées de gueules, à la bordure componée d'argent et de sable.

Greyns. Anoblissement 5 avril 1675. D'azur à trois flambeaux d'argent allumés d'or. *Cimier :* une colombe d'argent.

Grez (de), dit *van Grave*. Fascé de gueules et d'argent de six pièces.

Griboval. De sable à trois molettes d'éperon d'argent.

Griecken (van), à Louvain. Coupé : en chef d'argent à trois pals de gueules ; en pointe d'argent plein.

Grigis. Anoblissement 23 décembre 1776. D'or au chevron de gueules accompagné de trois flammes du même. *Cimier* : un panache de cinq plumes dont trois d'or et deux de gueules.

Grimberghen. De gueules à la fasce d'argent à l'escarboucle fleurdelisée d'or, sur le tout.

Grimberghe (de). D'or à la fasce d'azur au chevron de gueules brochant sur le tout.

Grimberghe, abbaye d'hommes en Brabant. D'azur à un phénix essorant d'or sur son bucher flambant.

Greinde, à Louvain. D'or au sautoir denché de gueules, au franc canton d'argent à la fasce d'azur.

*Greindl. D'azur à trois glands d'or, tigés et feuillés du même. *Supports* : deux lions léopardés au naturel.

Groenevelt (van). De sinople à trois croissants d'argent.

Groesbeck. D'argent à la fasce nébulée de gueules.

Groffey. Anoblissement 16 novembre 1728. D'azur à trois fusées d'argent, rangées en fasce.

Gronsvelt. D'argent à trois tourteaux de gueules.

Groot (de). D'argent à trois huchets de sable enguichés et virolés d'or, accompagnés en cœur d'un écusson d'azur chargé d'une étoile d'or.

Groote (de), en Flandre. De sable à la double aigle éployée d'argent.

Groote (de), à Bruges. D'azur à la coquille d'or, accompagnée de trois croix fleurdelisées du même.

Groote (de), à Bruges. D'azur à la fasce d'or, chargée d'une coquille de sable, accompagnée en chef de trois grelots d'or, et en pointe d'une merlette du même.

Groote (de). D'argent au lion d'azur couronné d'or, lampassé de gueules.

Groote (de). D'argent semé de billettes de sable au lion de même; écartelé de sable à la croix ancrée d'argent cantonnée de quatre billettes du même.

Groote (de). Chevalerie en 1659. D'argent à la croix d'azur cantonnée de douze merlettes de sable. *Cimier :* deux serpes d'argent emmanchées d'or, posées en pal.

Grootvelt. D'or au sautoir de gueules.

Grootven (van). Anoblissement 8 juin 1789. Écartelé : au 1 et au 4 d'argent à trois bandes de gueules; au 2 et au 3 d'or à trois maillets de gueules. *Cimier* : un maillet de l'écu entre un vol à l'antique d'argent et de gueules.

Groutars (de), à Liége. Parti : au 1 d'or au lion de sable, lampassé de gueules; au 2 de sable au lion d'argent, lesdits lions affrontés et tenant une étoile d'or à six rais.

Gros, au comté de Namur. D'argent au lion d'azur, armé d'une épée d'argent.

Gros (de). D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux merlettes d'argent, et en pointe d'un lionceau du même.

Gros (de). D'azur au chevron d'or, accompagné de trois sautoirs d'argent.

Gross. Baronnie 10 avril 1783. D'azur au chevron de gueules, accompagné en chef de deux étoiles d'or à six rais et en pointe d'un besant ailé d'or, surmonté d'une ancre sans trabe du même.

Group d'Erkelins (de). D'argent à trois pelles de sable.

Groussiliers (des). Anoblissement en octobre 1476. Émanché d'or et de gueules de quatorze pièces.

Grouwel. à Louvain. D'or à trois pals d'azur au chef de gueules chargées d'un croissant montant d'or, et d'une étoile à six rais d'argent.

*Gruben (de). D'or à deux vols d'argent adossés. *Cimier :* un lion naissant au naturel entre un vol d'argent. L'écu placé sur deux lions accroupis au naturel.

Grunelscheidt (de). D'or à une aigle éployée de sable. *Cimier :* un more tortillé d'argent, vêtu d'or, naissant.

*Grunne (Hemricourt de). De gueules à la bande d'argent. *Supports* : à dextre un griffon d'or, à sénestre une licorne d'argent. *Cimier* : un lévrier naissant d'argent, contourné, colleté d'un collier de sable, liseré d'or. *Devise* : la Foi, la Loi, le Roi.

Gruutere (de). De sable à trois jumelles d'or.

Gruuthuse (de), princes de Steenhuyse. Écartelé : au 1 et au 4 d'or à la croix de sable qui est de *Gruuthuse ;* au 2 et au 4 de gueules au sautoir d'argent qui est de *van der Aa. Cimier :* un bouc naissant d'hermine.

Gruythuyzen, en Hesbaye. De gueules à trois fers de moulin d'argent.

Gryse (de), à Bruges. D'argent au chevron de gueules, accompagné de trois trèfles de sinople. *Cimier :* deux cignes aux cols entortillés, au naturel.

Grysperre (de). D'argent à trois chevrons de sable. *Cimier :* une hure de sanglier entre un vol d'argent et de sable.

*Guaita. Coupé : au 1 de gueules a l'aigle éployée d'or, couronnée du même ; au 2 et au 3 d'argent à trois chevrons de

gueules, à la bordure componée d'argent et de sable. *Cimier :* l'aigle de l'écu naissante; *Heaume* couronné.

*Guchteneere. Coupé : au 1 d'azur au lion d'or naissant, colleté d'un collier du même; au 2 d'argent à cinq mouchetures d'hermine posées 3, 2. *Cimier :* le lion de l'écu naissant. *Heaume* couronné. *Supports :* deux lions d'or contournés, armés et lampassés de gueules.

Guilbaut. D'argent au chevron d'azur, à l'aigle de gueules membrée et becquée d'azur, placée au franc canton.

Guislain. Anoblissement 20 décembre 1728. De sable au chevron, accompagné de deux poissons renversés, et en pointe d'un gland feuillé et tigé, la tige en bas, le tout d'or.

Guisne de Souastre (de). Vairé d'or et d'azur.

Gulpen (de). De sable à la croix engrêlée d'or.

Gutschoven (de), en Hesbaye. D'or au lion de gueules, armé et lampassé d'azur.

Guygoven (de). D'argent à la fasce d'azur. *Cimier :* un homme naissant tortillé et vêtu d'argent.

*Guyot. D'or au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'argent; au chef cousu d'argent, chargé de deux pattes de griffon de sable, onglées de gueules et passées en sautoir. *Cimier :* un lion naissant de gueules, armé, lampassé et couronné d'or.

Guyot. Anoblissement 23 février 1561. D'azur à deux dards d'argent, ferrés d'or, posés en forme de chevron renversé, accompagnés de trois étoiles aussi d'or.

Gysbrecht. Écartelé : au 1 d'or à trois trèfles de sable; au 2 et au 3 de sinople au chef d'argent.

# ANALYSE

## DES LETTRES PATENTES DE NOBLESSE DÉLIVRÉES DE 1709 A 1794.

—

### PREMIÈRE PARTIE.

Les documents les plus importants pour l'histoire de la noblesse sont sans contredit les lettres patentes. Outre qu'elles fixent la position nobiliaire des familles, elles relatent les services rendus, elles analysent des faits souvent intéressants, elles rapportent, enfin, l'histoire des familles écrite par les familles elles-mêmes. Les patentes, en effet, rapportent, ordinairement avec beaucoup de fidélité, les termes des requêtes sur lesquelles le souverain a statué favorablement. Personne n'admettra sans doute sans examen tant de faits que l'intérêt personnel a su placer sous le jour le plus favorable, tant de prétentions plus ou moins ingénieusement échafaudés. Aussi importe-t-il de remarquer que les exposés des lettres patentes sont ordinairement conçus dans une forme dubitative ou conditionnelle, qui ne garantit rien et laisse tout le récit sous la responsabilité des auteurs des requêtes. Cette observation, oiseuse pour tous ceux qui sont versés dans la jurisprudence nobiliaire, s'adresse aux personnes, trop nombreuses, qui sont portées à croire que la signature du souverain suffit pour donner à tous les faits mentionnés dans un diplôme le sceau de l'authenticité.

Quoi qu'il en soit, quand même les diplômes ne contiendraient que les prétentions, ou le *roman généalogique* des familles, il serait encore intéressant de connaître l'origine et de suivre le développement de ces fictions. Hâtons-nous de le dire néanmoins : à côté de plus d'un mensonge on rencontre dans les patentes des renseignements d'une haute valeur et qu'il importe de conserver.

L'auteur du *Théâtre de la noblesse de Brabant*, avec une verve cruelle, a mis à nu quantité de fourberies et démontré la fausseté d'une foule d'allégations énoncées dans les *mercèdes*. Plus d'un de ses coups de stylet a laissé une plaie qui saigne encore. Nous ne voulons nullement, on le conçoit, continuer l'œuvre de ce généalogiste hargneux dans la forme qu'il avait choisie. Mais comme son travail, qui reproduit la partie la plus importante de chaque *mercède*, s'arrête aux premières années du XVIIIe siècle, nous commencerons notre recueil à partir de cette même époque. Nos analyses seront faites sur les minutes originales des lettres patentes déposées au ministère des affaires étrangères.

---

### Claesman.

Anoblissement pour Marie-Jacobe *de Cridts* et ses enfants, nés de son mariage avec feu François *Claesman*.

Barcelone, 29 novembre 1709.

« CHARLES, etc. Pour le bon rapport qui fait nous a été de la personne de notre chère et bien-aimée Marie-Jacobe *de Cridts*, fille légitime de Jean-Baptiste, veufve de feu François *Claesman*, en son vivant conseiller pensionnaire de la ville de Bruges en notre comté et province de Flandres, en considération que leurs ancêtres se seroient toujours comportés fidèlement envers leurs roys, princes et souverains nos prédécesseurs, et auroient vécu en honneur, sans avoir jamais fait aucune action méchanique, ou deshonnête, ni adhéré à quelque faction, secte, contraire à

celle d'un bon catholique romain et vrai vassal de leurs princes légitimes, ainsi que Gérard *Claesman* auroit servi dans la magistrature de la dite ville en qualité d'échevin et conseiller depuis l'an 1590 jusques à 1605; l'ayeul de son dit mary. Jaques Valentin *Claesman*, en son temps aussi plusieurs fois échevin, trésorier et conseiller d'icelle ès années 1626, 28, 32 et 1638; que le beau-père de la remontrante, François *Claesman*, auroit été, l'an 1656, échevin de la dite ville, et auroit toujours porté pour armoiries : *D'or à un membre de lion de sable, tranché sur sable à la bande d'or; l'écu surmonté d'un heaume d'argent grillé et liseré d'or aux hachements, et bourrelet d'icelui escu, et pour cimier un membre de lion aussi de sable, avec deux lions armés et lampassés de gueules*, ainsi que font foi les attestations de notre premier roi d'armes de la duché de Brabant....., » — ladite Marie-Jacobe de Cridts et les sept enfants provenus de son mariage avec François *Claesman* sont anoblis avec permission d'user des armoiries portées par ce dernier, et telles qu'elles sont décrites plus haut.

## Colins.

Comté pour Adrien-François, baron *de Colins et du Sausel*. Barcelone, 15 mars 1709.

« Charles, etc. Pour le bon rapport que fait nous a été de la personne de notre cher et bien-aimé Adrien-François, baron *de Colins et du Sausel*, colonel au service des États généraux des provinces unies des Pays-Bas, tant en considération des longs et fidèles services qu'il a rendus ci-devant en plusieurs occasions au roy Charles second, notre seigneur oncle et prédécesseur, que Dieu ait en sa gloire, comme aussi à nous, à notre auguste maison d'Autriche, et aux dits États généraux, nos très-chers et grands amis et alliés, que pour être issu d'une noble et ancienne famille de nos Pays-Bas catholiques.....» — ledit Adrien-François, baron *de Colins et du Sausel*, est créé

comte, avec permission de porter le titre de comte de son nom de Colins et de l'appliquer sur telle seigneurie qu'il pourrait acquérir dans les Pays-Bas catholiques. Il obtient en même temps, en guise d'augmentation d'armoiries, l'autorisation d'ajouter à son écusson pour *supports* deux lions d'or tenant chacun une bannière aux armes de l'écu.

### Gondrecourt.

Comté pour le baron *de Gondrecourt*.

Barcelone, 12 avril 1711.

« Charles, etc. Pour le bon rapport qui fait nous a été de la personne de notre cher et bien-aimé Adam, baron *de Gondrecourt*, général-major de Sa Majesté Impériale notre très-cher et très-honoré frère, tant en considération des bons et signalés services que ses ancêtres aussi bien que lui, dans les guerres passées, ont rendus à notre auguste maison d'Autriche, son père y ayant consommé quarante-quatre ans comme officier major, et le dit Adam, baron *de Gondrecourt*, ayant commencé à servir l'empereur Léopold, de glorieuse mémoire, notre très-cher et très-honoré père et seigneur, dès l'an mil six cent soixante et seize, s'est distingué en différentes occasions en Hongrie contre les Turcs, et dans la présente guerre, tant en Italie qu'en Espagne, particulièrement aux batailles de Almenara, de Saragosse et de Villaviciosa, ayant à cette dernière très-bien soutenu le combat et contribué beaucoup à l'avantage qu'avec l'assistance de Dieu, notre armée alliée y a acquise contre celle des ennemis, que pour être issu d'une très-ancienne famille du duché de Lorraine..... » — le dit Adam, baron *de Gondrecourt*, est créé comte de son nom, avec faculté d'appliquer ce titre sur telle seigneurie qu'il possède déjà ou pourrait acquérir par la suite dans les Pays-Bas catholiques.

Il obtient en même temps augmentation d'armoiries. Il porte :

*Écartelé : au premier et au quatrième, d'or à la tour de gueules crenelée et maçonnée d'argent; au deuxième et au*

*troisième, de gueules à la tête de Turc au turban d'argent liseré de sable; et sur le tout, d'azur à la bande d'argent à deux éperviers d'or, et au-dessous une molette d'éperon d'or en pointe.* L'écu sommé d'une *couronne* à fleurons d'or entremêlée de perles. *Supports :* deux léopards armés et lampassés de gueules, tenant chacun une bannière aux armes de l'écu.

### Jekermans.

Baronnie pour Cornelius *de Jekermans.*
Barcelone, 5 septembre 1711.

« CHARLES, etc. Pour le bon rapport qui fait nous a été de la personne de notre cher et bien-aimé Cornelius *de Jekermans,* major titulaire au régiment de dragons du général major comte de Schippenbach, au service de messieurs les États généraux des provinces unies des Pays-Bas, tant en considération des bons et fidèles services qu'il a rendus à la cause commune dans la guerre passée, aussi bien que dans la présente, contre la France, s'étant signalé en plusieurs occasions, batailles, siéges et autres rencontres où il s'est trouvé présent, ayant de plus deux frères au même service, ici en Espagne, que pour le zèle qu'il a toujours témoigné pour nos intérêts et ceux du bien public.... » — ledit Cornelius *de Jekermans* est créé baron de son nom, avec permission d'appliquer ce titre sur telle seigneurie qu'il possède ou pourrait acquérir dans les Pays-Bas catholiques.

Ses armes sont : *D'argent à trois cerfs de sable, armés et lampassés de gueules. Supports :* à dextre, un lion d'or, et à sénestre un tigre armé et lampassé de gueules, tenant chacun une bannière aux armes de l'écu.

### Lippens.

Baronnie pour Paul *Lippens de Roosendal.*
Barcelone, 6 janvier 1709.

« Charles, etc. Pour le bon rapport qui fait nous a été de la personne de notre cher et bien-aimé Paul *Lippens de Roosendal*, notre aide de camp et colonel de cavallerie de nos troupes, et en considération des bons et signalés services qu'il a rendus ci-devant à l'empereur Léopold, notre seigneur et père, de glorieuse mémoire, dans les guerres d'Hongrie, comme aussi à nous et à notre auguste maison d'Autriche, en Castille, Portugal, Pays-Bas et Catalogne, et en particulier dans la réduction de notre ville de Girone et aux deux siéges de cette ville de Barcelone, il nous a servi dans des affaires et commissions de la plus grande importance à notre parfaite et entière satisfaction... » — ledit Paul *Lippens de Roosendal* est créé baron.

Les armes ne sont pas spécifiées dans le diplôme.

## Pascale.

Marquisat pour François *de Pascale*.

Barcelone, 6 janvier 1709.

« Charles, etc. Pour le bon rapport qui fait nous a été de la personne de notre cher et bien-aimé François *de Pascale*, lieutenant-général de nos troupes et commandant de notre infanterie en Flandre, et en considération des grands et signalés services qu'il a rendus au roy Charles second, notre seigneur, oncle et prédécesseur, que Dieu ait en sa gloire, comme aussi à nous et à notre auguste maison d'Autriche en différentes occasions, et particulièrement après la glorieuse bataille de Ramillies, où par son grand zèle, fidélité et application pour notre royal service, il employa tous ses soins à ce que plusieurs villes de nos Pays-Bas catholiques, secouant le joug de l'usurpateur d'iceux et de notre monarchie, se soient volontairement rendues sous notre obéissance, et en suite se trouvant commandant de la ville de Bruxelles, lorsque les ennemis, sous le commandement du feu électeur et duc Maximilien-Emmanuel de Bavière, mirent le siége devant cette ville, a défendu icelle avec une conduite, valeur et courage singulière, non obstant les vives attaques et

plusieurs assauts des ennemis qui furent toujours vigoureusement repoussés et enfin obligés de lever honteusement ledit siége avec perte de toute leur artillerie et un grand nombre de morts et de blessés... » — ledit François de Pascale est créé marquis.

Les armes ne sont pas spécifiées dans le diplôme.

## Routart.

Baronnie pour François *Routart*.

Barcelone, 20 février 1711.

« CHARLES, etc. Pour le bon rapport qui fait nous a été de la personne de notre cher et bien-aimé Pierre-François *Routart*, lieutenant-colonel du régiment de Matha, au service des États généraux des provinces unies des Pays-Bas, tant en considération des bons et fidèles services qu'il a rendus ci-devant au roy Charles second, notre seigneur, oncle et prédécesseur, que Dieu ait en sa gloire, par l'espace de plusieurs années, et auxdits États généraux nos très-chers et grands amis et alliés, au service desquels il passa l'an 1693, s'étant signalé en différentes occasions dans la présente guerre en Flandres et en Espagne, particulièrement dans les batailles d'Almanza, Almanara et Saragosse, ayant à la première perdu un frère, et, à celle de Saragosse, été dangereusement blessé ; que pour être issu d'une noble et ancienne famille de nos Pays-Bas catholiques, où ses ancêtres se sont toujours comportés en fidèles et loyaux sujets et vassaux envers leurs roys, princes et souverains, et comme tels ont desservi plusieurs honorables emplois sous les règnes de Charles-Quint, Philippes second, trois et quatre, nos seigneurs bisayeul et oncles de glorieuse mémoire, et se sont acquis des mérites particuliers... » — ledit Pierre-François *Routart* est créé baron, avec permission de porter le titre de baron de son nom, et de l'appliquer sur la terre de Wildre ou telle autre qu'il pourrait acquérir dans les Pays-Bas catholiques.

Dans sa requête, qui n'est analysée qu'imparfaitement dans

le diplôme, Pierre-François *Routart* rapporte que Mathieu Routart fut gentilhomme de la chambre de l'empereur Charles-Quint et de Philippe II ; que Michel Routart remplit le même emploi sous les archiducs Albert et Isabelle et fut pendant six ans secrétaire en Flandre, ensuite secrétaire d'État de Milan, et enfin gouverneur d'Oppenheim et d'Ingelheim dans le bas Palatinat; il remplit aussi une mission diplomatique en Allemagne, en France et en Angleterre; Richard Routart fut sous Philippe IV et sous Charles III, pendant quarante ans, secrétaire du conseil privé.

Le baron de Routart et de Wildre obtient en même temps, à titre d'augmentation d'armoiries, la permission de faire supporter son écusson par deux aigles de sable becquées d'or, tenant des bannières aux armes de l'écu.

### Schlippenbach.

Comté pour Christophle, baron *de Schlippenbach*.
Barcelone, 28 février 1711.

« CHARLES, etc. Pour le bon rapport qui fait nous a été de la personne de notre cher et bien-aimé Christophle, baron *de Schlippenbach*, général-major et colonel d'un régiment de dragons, au service des États généraux des provinces unies des Pays-Bas, et de son fils Casimir-Abraham, baron *de Schlippenbach*, major du même régiment de son père, tenant en considération les bons et signalés services qu'ils ont rendus aux dits États généraux des provinces unies des Pays-Bas, nos chers et grands amis et alliés, et à la cause commune en plusieurs occasions, et particulièrement dans la présente guerre, où ils se sont distingués en braves officiers; ledit fils Casimir-Abraham, outre différentes autres actions et rencontres, où il a été présent dans nos Pays-Bas, s'étant aussi trouvé en Espagne aux batailles d'Almenara, de Saragosse et de Brihuega, et à la dernière eu le malheur de perdre son bras droit, que pour être issus d'une noble et ancienne famille.... » — ledit Christophle, baron *de Schlippen-*

*bach*, est créé comte conjointement avec son fils Casimir-Abraham, avec permission de porter le titre de comte de leur nom de Schlippenbach, et de l'appliquer sur telle seigneurie qu'ils possèdent ou acquerront dans les Pays-Bas autrichiens.

Ils obtiennent en même temps augmentation d'armoiries et la faculté de porter : *Écartelé : au premier et au quatrième, de gueules à la tour d'argent crenelée et maçonnée de sable; au deuxième et au troisième, d'or au dextrochère armé d'argent, mouvant du côté sénestre de l'écu, tenant une épée aussi d'argent, la pointe en haut; et sur le tout, d'azur à la chaîne rompue de sable.* L'écusson est sommé d'une *couronne* à fleurons d'or entremêlée de perles, et supporté à droite par un griffon et à gauche par un lion d'or, tenant chacun une bannière aux armes de l'écu. *Heaume* d'argent posé de front, grillé et liséré d'or couronné. *Cimier :* la chaîne rompue entre deux ailes de sable.

## Schonenberg.

Marquisat pour François *de Schonenberg*
Barcelone, 2 mars 1709.

« CHARLES, etc. Pour le bon rapport qui fait nous a été de la personne de notre cher et bien-aimé le magnifique François *de Schonenberg*, et en considération des grands et signalés services qu'il a rendus au roy Charles second, notre prédécesseur et oncle, que Dieu ait en sa gloire, comme aussi à nous et à la cause commune en différentes négociations et ministères qu'il a exercés ci-devant à Madrid et autres cours de nos alliés, et continue encore à exercer en celle du roy de Portugal, notre très-cher frère et beau-frère, en qualité de ministre et plénipotentiaire des sieurs États généraux des provinces unies des Pays-Bas, nos très-chers et grands amis et alliés.... » — ledit François *de Schonenberg* est créé marquis, avec permission de pouvoir porter le titre de marquis de son nom et de l'appliquer sur telle

seigneurie qu'il pourrait acquérir dans les Pays-Bas catholiques.

Les armes ne sont pas spécifiées.

### Van de Ven.

Vicomté de Louvain pour Jean *van de Ven*.

Barcelone, 5 mai 1711.

« CHARLES, etc. Pour le bon rapport qui fait nous a été de la personne de notre cher et bien-aimé Jean *van de Ven*, bourgmestre de notre ville de Louvain, en considération de la fidélité, zèle et louable conduite qu'il a fait paraître pour notre service lorsque l'année passée l'ennemi surprit la dite ville de Louvain, en animant les bourgeois à l'en chasser et repousser, comme ils firent avec une bravoure extraordinaire sous sa direction, de même que toutes les autres fois que ledit ennemi s'y approcha avec le même mauvais dessein de les surprendre et de les insulter.... » — ledit Jean *van de Ven* est créé vicomte, avec permission de porter le titre de vicomte de Louvain.

Il obtient en même temps augmentation d'armoiries, et permission de porter un écusson « *De gueules à la clef d'or et à la fasce d'argent chargée de trois merlettes de sable brochant sur le tout. Supports :* à dextre, un lion d'or armé et lampassé de gueules, et à sénestre un lévrier d'argent colleté d'un collier de gueules bordé d'or. *Couronne* d'or émaillée, chargée de quatre grosses perles et entremêlée de petites. *Devise :* FORTITER ET FIDELITER, pour marque de sa bravoure et fidélité particulière vers nous et vers sa patrie. »

### Villers.

Baronnie pour Philippe-Balthazar *de Villers*.

Barcelone, 6 janvier 1709.

« CHARLES, etc. Pour le bon rapport qui fait nous a été de la personne de notre cher et bien-aimé Philippe-Balthazar *de Villers*, seigneur d'Olgrand, de Sainte-Adile et d'Orp-le-Petit,

conseiller et receveur de nos domaines, aydes et subsides de notre province de Limbourg, trois pays d'outre-Meuse, et celui de Sprimont, tant en considération des signalés services que ses ancêtres ont rendus à notre très-auguste maison d'Autriche, qu'en considération des bons et fidèles services que ledit Philippe-Balthazar de Villers nous rend dans lesdits emplois que luy avons confiés que de ceux qu'il nous a rendus dans autres commissions, qu'il a eues pour notre service.... » — ledit Philippe-Balthazar de Villers est créé baron, avec permission de porter le titre de baron de son nom de Villers, et de l'appliquer sur telle seigneurie qu'il pourra acquérir dans les Pays-Bas catholiques.

Les armes sont : *D'or au sautoir de sable dentelé, chargé d'un écusson de gueules semé de fleurs de lis d'argent. Supports* : deux lions rampants tenant chacun une bannière aux armes de l'écu.

### Wrangel.

Comté pour Fabien *de Wrangel.*

Barcelone, 6 janvier 1709.

« Charles, etc. Pour le bon rapport qui fait nous a été de la personne de notre cher et bien-aimé Fabien, baron *de Wrangel,* lieutenant général de nos troupes, tant en considération des grands et signalés services qu'il a rendus en plusieurs occasions au roy Charles second, notre seigneur, oncle et prédécesseur, que Dieu ait en sa gloire, comme aussi à nous et à notre maison d'Autriche, que pour être issu d'une noble et très-ancienne famille.... » — ledit Fabien, baron *de Wrangel*, est créé comte, avec la permission de porter le titre de comte de son nom de Wrangel, et de l'appliquer sur telle seigneurie qu'il pourra acquérir aux Pays-Bas catholiques.

Les armes sont : « *Écartelé d'or et d'azur ; au premier et au quatrième et d'azur semé d'étoiles d'argent au lion d'or ; au deuxième et au troisième, d'or à la tour d'azur crenelée et maçonnée d'argent, avec quatre petites croix de gueules bordées de sable, et sur le tout, d'argent à la mu-*

*raille de sable crenelée et maçonnée d'argent. Tenants :* deux anges habillés d'une draperie d'or, tenant chacun une bannière d'azur, semée d'étoiles d'argent. *Cimier :* la muraille de l'écu entre deux vols. »

### Raes.

Baronnie pour Charles-Emmanuel *de Raes*.

Barcelone, 5 août 1711.

« Charles, etc. Pour le bon rapport qui fait nous a été de la personne de notre cher et bien-aimé Charles-Emmanuel *de Raes*, tant en considération des bons et fidèles services qu'il a rendus ci-devant à l'empereur Léopold, notre très-honoré seigneur et père, de glorieuse mémoire, en qualité de capitaine de cavallerie, que des mérites que ses oncles et parents se sont acquis en différents emplois militaires au service de notre auguste maison d'Autriche.... » — ledit Charles-Emmanuel *de Raes* est créé baron, avec permission de porter le titre de baron du nom *de Wassemberge*, et de l'appliquer sur telle seigneurie qu'il pourrait acquérir dans le duché de Brabant.

Les armes sont : *De gueules, au lion d'argent armé et lampassé d'azur, couronné d'or, la queue passée en sautoir. Supports :* deux léopards d'or, armés et lampassés de gueules, tenant chacun une banderolle, l'une aux armes de l'écu, et l'autre d'or à la croix de sable ; *couronne* à perles.

### Jaupain.

Anoblissement pour François *Jaupain*.

Barcelone, 1 juin 1712.

« Charles, etc. Pour le bon rapport qui fait nous a été de la personne de notre cher et bien-aimé François *Jaupain*, originaire de nos Pays-Bas catholiques, tant en considération des bons services qu'il a rendus à notre auguste maison d'Autriche que de la fidélité que ses ancêtres ont toujours témoignée envers leurs rois et princes souverains nos prédécesseurs, ayant vécu

en honneur, sans jamais avoir fait aucune action mécanique ou deshonnête, ni adhéré à quelque faction, ni secte contraire à celle d'un bon catholique romain et vrai vassal de leurs princes légitimes, et de plus qu'ils ont toujours porté pour armes : un écu *d'argent chargé de trois chevrons de gueules, au chef de sinople à une croix potencée d'or, accompagnée de quatre croisettes de même,* ledit écu surmonté d'un heaume d'argent, grillé et liséré d'or, hachements et bourrelet avec armes de l'écu, et cimier une aigle de sable, ainsi que fait foi l'attestation de Richard de Grez, notre héraut et roi d'armes ordinaire aux Pays-Bas... » — ledit François *Jaupain* obtient ces présentes lettres d'anoblissement. Il reçoit en même temps augmentation d'armoiries : le bourrelet du heaume est remplacé par une couronne d'or, et l'écusson est supporté par deux Suisses armés de leur épée, portant des habits bandés de gueules et de sinople.

Il résulte du certificat de Richard de Grez, mentionné dans les lettres patentes, que François Jaupain avait été lieutenant-colonel à la suite du régiment d'infanterie du colonel Hartopp, et qu'on venait de lui conférer la charge de directeur général des postes aux Pays-Bas.

### Claesman.

Baronnie pour François *Claesman*.

Barcelone, 1 juin 1712.

« CHARLES, etc. Voulant, tant en considération des bons services que les ancêtres de François *Claesman* ont rendus à notre auguste maison, envers laquelle ils se sont toujours bien comportés d'un zèle et fidélité tout particuliers, que pour être issu d'une très-ancienne famille, et afin aussi de le stimuler davantage et de lui donner occasion, au moyen de quelques marques d'honneur, de s'évertuer de plus en plus en notre service, comme aussi, pour marque de notre royale récompense, l'élever et décorer de plus grands honneurs, droits, prérogatives et prééminences...» — Il est accordé audit François *Claesman*

la permission de porter le titre de baron de la baronnie et terre de Male.

Les armoiries ne sont pas spécifiées.

L'impétrant rapporte dans sa requête « que ses père, ayeul, bisayeul, trisayeul et autres ses ancêtres, tant paternels que maternels, ont été employés dans des offices et charges honorables et compatibles à leur naissance, et que, depuis quelque temps, il est devenu, par achat, possesseur de la terre de Male, ancienne baronnie, etc. » Les hérauts d'armes, dans un certificat annexé à la requête, rapportent à l'appui de celle-ci que les archiducs Albert et Isabelle avaient permis à Francisco-Bernardino de Cassina de porter le titre de baron de l'ancienne baronnie de Boulers, qu'il avait achetée en 1617; que Charles II accorda une grâce analogue à Pierre-Ferdinand Roose, pour la baronnie de Bouchout, et à Marie-Isabelle de Mares, veuve de don Augustin Pacheco, général de bataille, pour la terre et comté de Saint-Remy.

### Gouverneur.

Chevalerie pour Henri-François *Gouverneur*.

Barcelone, 25 octobre 1712.

« Charles, etc. Pour le bon rapport qui fait nous a été de la personne de notre cher et bien-aimé Henri-François *Gouverneur*, notre conseiller et receveur général de nos domaines ès trois pays d'outre-Meuse, et de nos aides et subsides dans notre duché de Limbourg, tant en considération d'être issu de l'ancienne famille des *Gouverneur* au pays de Liége, dont les ancêtres ont rendu de bons et longs services à notre auguste maison d'Autriche, que du soin particulier qu'a ledit Henri-François pour l'augmentation de nos intérêts dans les fonctions de ses emplois.... » — ledit Henri-François *Gouverneur* est élevé, « ensemble ses enfants et postérité mâle et femelle » à l'état et dignité de chevalier.

Les armes sont : *Écartelé au premier et au quatrième d'or,*

*au lion de sable lampassé de gueules; au deuxième et au troisième, d'argent à trois merlettes de sable;* ledit écu surmonté d'un heaume de tournoi ouvert, treillé, grillé et liséré d'or, aux hachements d'or et de sable, et pour *cimier*, d'un lion issant de sable, lampassé de gueules.

Le titre de chevalier est concédé, comme on le voit, à toute la descendance masculine et féminine. C'est évidemment une réminiscence de la législation de l'empire, dérogeant aux anciennes règles.

### De Jonghe.

Réhabilitation et anoblissement pour Maximilien *de Jonghe*.
Barcelone, 25 octobre 1712.

« CHARLES, etc. Pour le bon rapport qui fait nous a été de la personne de notre cher et bien-aimé Maximilien *de Jonghe*, prêtre et licencié ès-lois, natif de notre ville de Gand, tant en considération que son bisayeul Mathieu *de Jonghe* et tous ses ancêtres se sont toujours bien et honorablement acquittés de leurs devoirs envers leurs princes souverains, nos augustes prédécesseurs, que des mérites personnels dudit Maximilien *de Jonghe*, comme aussi pour l'animer et stimuler d'autant plus, même ceux de sa famille à s'évertuer et distinguer son zèle et attachement à notre service.... voulons accorder audit Mathieu *de Jonghe* les présentes lettres d'anoblissement et le réhabiliter au port des armes, savoir : *Fascé de huit pièces d'argent et d'azur;* surmonté d'un heaume d'argent, grillé et liséré d'or, hachements et bourrelet au blason de l'écu. *Cimier :* un buste de more fascé d'argent et d'azur, et la tête tortillée d'argent, comme ses prédécesseurs ont toujours porté. »

### Eynatten.

Baronnie pour Nicolas *van Eynatten*.
Barcelone, 25 octobre 1712.

« CHARLES, etc. Pour le bon rapport qui fait nous a été de la

personne de notre cher et bien-aimé Nicolas *van Eynatten*, tant en considération d'être issu d'une noble et ancienne famille de nos Pays-Bas catholiques, où ses ancêtres se sont toujours comportés en fidèles et loyaux sujets et vassaux, envers leurs rois et princes souverains, et comme tels ont desservi plusieurs éminents emplois politiques et militaires, que pour le bon zèle, valeur et conduite que ledit Nicolas *van Eynatten* a témoignés (dès que son âge l'a permis) au service de Charles second, notre cher oncle et seigneur, s'étant trouvé en toutes les campagnes et occasions, pendant la précédente guerre, à l'entière satisfaction de ses supérieurs, suivant le louable exemple de ses ancêtres.... » — ledit Nicolas *van Eynatten* est créé baron, avec permission de porter le titre de baron de son nom d'Eynatten, ou de l'appliquer sur telle seigneurie qu'il pourrait acquérir dans les Pays-Bas catholiques.

Les armes ne sont pas spécifiées.

### Drissens d'Opheyden.

Chevalerie pour Gérard *Drissens d'Opheyden*.

Barcelone, 25 octobre 1712.

« CHARLES, etc. Pour le bon rapport qui fait nous a été de la personne de notre cher et bien-aimé Gérard *Drissens d'Opheyden*, conseiller et receveur général de nos domaines dans notre duché de Limbourg, tant en considération des bons et loyaux services que ses ancêtres et toute l'ancienne famille de Drissens, originaire de Ruremonde en notre duché de Gueldre, ont rendus à notre auguste maison, que des mérites personnels dudit Gérard *Drissens d'Opheyden*, et de l'application singulière qu'il a pour l'avantage de nos intérêts dans l'exercice et maniement de ses charges.... » —ledit Gérard *Drissens d'Opheyden* est élevé, ensemble ses enfants et postérité mâle et femelle, à l'état de chevalier.

Les armes sont : *Coupé : en chef d'or à un sautoir de gueules, accompagné de quatre quintefeuilles du même, percées d'or, et en pointe, d'azur à un croissant d'argent,*

*posé en pal et tourné à dextre;* ledit écu surmonté d'un heaume de tournoi ouvert, treillé, grillé et liséré d'or, aux hachements et bourrelet d'or et de gueules, et pour cimier d'un croissant d'argent posé en pal entre un vol d'azur.

## Reylof.

Baronnie pour Olivier *Reylof.*

Barcelone, 25 octobre 1712.

« CHARLES, etc. Pour le bon rapport qui fait nous a été de la personne de notre cher et bien-aimé Olivier *Reylof,* tant en considération d'être issu d'une noble famille de nos Pays-Bas catholiques, où ses ancêtres se sont toujours comportés en fidèles et loyaux sujets et vassaux envers leurs rois et princes souverains, ayant quitté le pays conquis de Flandres pour vivre et demeurer sous la domination de notre auguste maison d'Autriche, et s'étant établis dans notre ville de Gand, où ils ont vécu en toute opulence, et noblement, que pour les mérites personnels dudit Olivier *Reylof* et pour le mettre en un état au moyen duquel il puisse, avec plus de lustre et d'éclat, distinguer son zèle envers notre service... » —ledit Olivier *Reylof* est créé baron, avec permission de porter le titre de baron de son nom de Reylof, et de l'appliquer sur telle seigneurie qu'il pourrait acquérir dans les Pays-Bas catholiques.

Les armes sont : *D'or à une hure de sanglier arrachée de sable, languée de gueules, les défenses et les lumières d'argent.* Ledit écu sommé d'un bonnet de baron et tenu par deux sauvages au naturel, couronnés et habillés de feuilles de lierre de sinople, tenant chacun d'une main une banderolle armoriée aux armes de l'écu, et de l'autre leurs massues.

La requête mentionne quelques faits qui ne sont point analysés dans la lettre patente Le requérant rapporte « qu'il est issu d'une famille originaire du quartier de West-Flandre, dont une branche subsiste encore en la ville de Saint-Omer, au pays et comté d'Artois;... que Jean Reylof est enterré aux Dominicains, en la ville de Bruges, avec le titre d'écuyer et avec les armes

timbrées ; finalement, que ceux de la famille du remontrant sont alliés parmi des maisons nobles, comme à celle de Baillet ; leurs armes étant exposées entre les quartiers de la famille d'Hane, en l'église de Saint-Michel, en ladite ville de Gand et ailleurs. »

### Humyn.

Vicomté pour Claude-François *de Humyn*.

Barcelone, 25 octobre 1712.

« CHARLES, etc. Pour le bon rapport qui fait nous a été des bons et agréables services que notre cher et féal Claude-François *de Humyn*, escuier, seigneur de Saint-Albert, conseiller et trésorier de notre ordre de la Toison d'or, et qu'il seroit descendu, tant du côté paternel que maternel, de nobles familles ; que son père, Othon *de Humyn*, escuier, seigneur de Schutbourg, lieutenant-colonel de cavallerie au service du roy Charles second, de glorieuse mémoire, fut allié à damoiselle Hippolyte *de Malinez* ; que son ayeul, messire Claude *de Humyn*, chevalier, seigneur de Schutbourg et Wardin, fut conseiller du conseil privé à Bruxelles, et mourut le 29 juillet 1639 ; que son ayeul maternel, messire Aurèle-Augustin *de Malinez*, chevalier, fut conseiller dudit conseil privé en 1648, et, depuis, du conseil suprême et d'État lez la royale personne à Madrid, où il est mort l'an 1662 ; que son ayeule maternelle fut dame Anne *Prats*, sœur de messire Martin, évêque d'Ipre, enfants de messire Philippe *Prats*, chevalier, seigneur de Saint-Albert, secrétaire de l'empereur Charles V... » — ledit Claude-François *de Humyn* est créé vicomte, et sa seigneurie de Saint-Albert, située dans la province et comté de Flandre, est érigée en vicomté, pour lui, ses hoirs et successeurs. « *et à faute d'hoir mâle, pour le mari des femmes étant d'extraction noble.* »

Les armes sont : *De gueules à trois cœurs d'argent, couronnés d'or ;* ledit écu décoré d'une couronne à perles.

**Fonseca.**

Baronnie pour Marc *de Fonseca.*
Vienne, 1 novembre 1713.

« CHARLES, etc. Pour le bon rapport qui fait nous a été de la personne de notre cher et féal Marc *de Fonseca,* et des bons, fidèles et agréables services qu'en qualité de conseiller et maître de la chambre des comptes du roy, il a cy-devant rendus au feu roy Charles second, notre seigneur oncle et prédécesseur, en nos royaumes et états de notre monarchie d'Espagne, que Dieu ait en sa gloire, et qu'il a depuis continué et continue encore actuellement vers nous avec zèle et application très-particulière en qualité de conseiller et commis de nos domaines et finances dans nos Pays-Bas, et que ses ancêtres ont estez employez dans différentes charges tant militaires que politiques, ainsy que le fut aussy Emanuel *de Fonseca,* son père, qui, pendant le règne du dit feu roy Charles second, auroit desservy avec distinction, et à l'entière satisfaction de sa dite Majesté, la charge de consul, et en après de résident à la cour d'Angleterre, et depuis de conseiller et maître de la chambre des comptes du roy aux Pays-Bas... » — ledit Marc de Fonseca est créé baron, avec permission de porter le titre de baron de son nom de Fonseca, et de l'appliquer sur telle seigneurie qu'il pourrait acquérir aux Pays-Bas.

Il obtient en même temps la permission de faire supporter l'écu de ses armes, qui sont : *D'or à cinq étoiles de gueules en sautoir,* par deux griffons d'or, armés et lampassés de gueules. L'écu est surmonté du bonnet de baron.

**Volcaert.**

Comté pour Frédéric-François *Volcaert.*
Vienne, 4 mai 1716.

« CHARLES, etc. Pour le bon rapport qui fait nous a été de notre cher et bien-amé Frédéric-François *Volcaert,* écuyer, seigneur de Weldene, natif de notre ville de Gand, qu'il estoit issu d'une ancienne et noble famille dont les ancêtres, tant du

côté paternel que maternel, se seroient toujours distinguez et signalez au service de notre auguste maison d'Autriche en des charges militaires et politiques, si comme de capitaine de cuirassiers et d'infanterie, de souverain bailly de la province et comté de Flandres, échevin de la ville de Gand et autres, que lui, à l'imitation de ses dits ancêtres, désiroit de se distinguer avec la dernière promptitude, zèle et attachement à notre auguste maison, avec plus de lustre et de distinction au moyen de notre grâce... Nous prenant favorable égard à la noble extraction et aux susdits services, mérites, fidélité et zèle des ancêtres dudit Frédéric-François *Volcaert* ..., créons ledit Frédéric-François *Volcaert* comte en Flandre, érigeant en titre, nom, etc. de comté telle seigneurie que ledit comte pourrait acquérir dans le pays et comté de Flandre. »

Les armes sont : *De gueules billeté d'argent et chargé de trois étoiles à six rais d'or ;* l'écu surmonté de la couronne de comte et supporté par deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.

Frédéric-François Volcaert remontre dans sa requête : « qu'il est issu de parents nobles et fils de Frédéric Volcaert, écuyer, seigneur de Weldene, et de Jeanne-Ferdinande-Marie, sœur de Ferdinand-Philippe, baron de Boneem, grand-bailli du pays de Waes, et fille de messire Philippe *de Boneem,* chevalier, et de dame Catherine *Ancheman;* ledit Frédéric, père du remontrant, fils de messire Philippe Volcaert, chevalier seigneur de Weldene, et de dame Catherine *Nieulant ;* ledit Philippe, ayeul du remontrant, fils de Laurent Volcaert, écuyer, seigneur dudit Weldene, et de Barbe *de Groote,* fille de François, seigneur de Deume ; que deux sœurs du remontrant se sont alliées à des maisons de distinction ; l'une, appelée Marie, à François *de Melun,* comte de Bossart, et l'autre, nommée Ferdinande, à Otto *Plotho,* baron d'Ingelmunster ; que tous ses nobles ancêtres, tant paternels que maternels, se sont toujours distingués en des charges militaires et politiques, si comme de capitaine de cuirassiers et d'infanterie, de souverain bailli de Flandre, échevin de la ville de Gand et autres. »

# ALLIANCES NOBLES

CONTRACTÉES EN 1856 (1).

9 janvier, à Bruxelles. — M. le comte Charles *van der Straten-Ponthoz*, avec mademoiselle Gabrielle *de Beauffort*, fille de Louis-Léopold-Amédée, comte de Beauffort, et de Joséphine-Antoinette-Ghislaine-Élisabeth, comtesse de Roose de Baisy.

15 janvier, au château d'Ougrée (Liége). — M. le comte Philippe *de Limburg Stirum*, fils de Guillaume-Bernard et de feu Albertine-Philippine-Josèphe de Pret de Calesberg, avec mademoiselle Ferdinande *Cerfontaine*.

12 février, à Bruxelles. — M. Félix-Victor *Goethals*, auteur du *Dictionnaire des familles nobles de la Belgique*, du *Miroir des notabilités nobiliaires*, etc., avec mademoiselle Hortense *van Dormael*.

15 mars, à Saint-Ghislain. — M. Gustave *de Pletincx*, avec mademoiselle Sophie *de Monforand*.

27 mars, à Bruxelles. — M. Wladimir-Henri-Conrad, comte *de Daun*, de Sassenheim et de Callaborn, chambellan de S. M. I. et R. Ap., colonel du 3e régiment de ligne, *comte Nugent*, au service d'Autriche, avec mademoiselle Marie-Joséphine-Camille, comtesse *Mouchet de Laubespin*, fille du comte Camille de Laubespin et de madame de Laubespin, née comtesse de Beaufort-Spontin.

(1) Nous n'entendons nullement garantir l'exactitude des qualifications nobles, toutes empruntées aux lettres de *faire part*. La même réserve s'applique au *Nécrologe*.

9 avril, au château de Molembaix (près Tournay). — M. le baron Joseph *Gillès de Pélichy*, fils du sénateur, avec mademoiselle Pauline-Marie-Joséphine-Henriette *de la Croix*, fille de feu Alexandre-Philippe-Joseph, dit Alfred de la Croix.

10 avril, à Bruxelles. — M. Victor *Limnander de Nieuwenhove*, avec mademoiselle Binette *Coghen*, fille de M. le comte de Coghen.

10 avril, à Bruxelles. — M. Adolphe *Huwart*, avec mademoiselle Fulvie *d'Udekem*, fille de l'ancien bourgmestre de Louvain.

17 avril, à Bruxelles. — M. Christin-Philippe-Joseph-Thérèse *de Charost*, comte *de la Chavanne*, né à la Ravoire (Savoie) 30 août 1829, fils de Jean-François-Étienne de Charost, comte de la Chavanne, chambellan de S. M. le roi de Sardaigne, et de feu Antoinette-Polyxène Blanchamps de Cluses, avec mademoiselle Mélanie-Charlotte-Pauline *de Failly*, née à Utrecht 21 juillet 1829, fille de feus Amédée-Jean-Marie-Ghislain, baron de Failly, général-major, et Agathe-Jacqueline, baronne de Slingelandt.

17 avril, à Zwolle (Pays-Bas). M. Adolphe *de Maere*, fils de M. de Maere, membre de l'ordre équestre de la province d'Overyssel, avec mademoiselle Jeanne-Marie *van Sonsbeeck*, fille de M. Herman van Sonsbeeck, ancien ministre des affaires étrangères et du culte catholique, aux Pays-Bas.

17 avril, à Gand. — M. Paul *Rotsart de Hertaing*, avec mademoiselle Mathilde *de Pélichy*, fille de M. le baron de Pélichy, membre de la députation permanente de la Flandre orientale.

22 avril, à Francfort. — M. Louis *de Witte*, capitaine du génie, avec mademoiselle Élisa *de Jardin*, fille du baron du Jardin, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges près la confédération germanique.

22 avril, à Malines. — M. Charles-Léopold *Le Gillon*, de Bruges, avec mademoiselle Marie *van den Wiele*.

21 avril, à Liége. — M. J. J. M. *van der Heyden à Hauzeur*, avec mademoiselle M. H. E. *Lamarche*.

21 avril, à Louvain. — M. le baron Alexandre *van Oldeneel d'Oldenzeel*, fils de M. le baron van Oldeneel d'Oldenzeel, de Breda, et de madame van Oldeneel, née van der Fosse, avec mademoiselle Emma-Eulalie-Joséphine *van der Stegen*, née 27 septembre 1821, fille de Philippe-Norbert-Marie van der Stegen, de Schrieck, et de Fulvie-Caroline-Antoinette de Longpré, sa première femme.

24 avril, à Alost. — M. Paul *Béthune*, fils du baron Béthune, sénateur, avec mademoiselle Adélaïde *Eliaert*, fille de feu M. Eliaert-Cools.

27 avril, à Gheel. — M. le baron Charles *Coppens*, veuf de Rosalie Kervyn, avec Thérèse *Janssens*, veuve de François Wouters, de Gheel.

5 mai, à Bruxelles. — M. Louis-Charles-Adolphe Ghislain *Powis de Tenbossche*, né à Bruxelles 4 décembre 1826, fils d'Adolphe-Charles-Ghislain et de Rose-Jeanne Cornet de Peissant, avec mademoiselle Wilhelmina *Huughe de Peutevin*, née à Bayelles, près Ypres, en 1831, fille de Charles-André-Louis-François Huughe de Peutevin, conseiller d'État en service extraordinaire au service des Pays-Bas, et de Marie-Georgine-Lucrèce-Xavière-Ghislaine Carton de Winnezeele.

7 mai, à Louvain. — M. Jules *de Trooz*, capitaine commandant adjudant-major au 2e régiment de cuirassiers, avec mademoiselle Julie *du Chastel*, née à Louvain 1 juillet 1825, fille de feu Eugène, comte du Chastel, et de Thérèse de Cock.

8 mai, à Alost. — M. Victor *van Wambeke*, avocat à la cour d'appel de Gand, avec mademoiselle Émilie *van der Noot de Vrechem*, fille du baron de ce nom.

20 mai, au château de Rumillies (Hainaut). — M. le baron Frédéric *de Loë*, fils de feu le baron de Loë-Wissen et de madame de Loë, née comtesse de Metternich, avec mademoiselle Anna *de Robiano*, nièce du comte Jean-Baptiste de Robiano et de madame la baronne de Cazier, née de Robiano.

22 mai, au château d'Oost (Pays-Bas). — M. Frédérick *Waller de Warren*, avec mademoiselle Élise *de Villers de Pité*, fille de M. le chevalier de Villers de Pité, chambellan du roi des

Pays-Bas, membre de la première chambre des États généraux, commandeur de l'ordre de la Couronne de chêne et de madame Jeanne-Élisabeth-Hortense de Pitteurs.

29 mai, à Liége. — M. *de Pitteurs Hiegaerts*, membre de la chambre des représentants, avec mademoiselle N. *Maguin*.

29 mai, à Mons. — M. le baron Oscar *Pycke de Peteghem*, avec mademoiselle Mathilde *de Robersart*, fille de M. le comte de Robersart, chevalier de Malte, et de madame de Robersart, née marquise de La Coste.

3 juin, à Gand. — M. Charles *Cateaux*, fils de M. Cateaux Wattel, d'Anvers, avec mademoiselle Hortense *van Hoobrouck Ten Heule*, fille de madame la douairière van Hoobrouck Ten Heule, née baronne van Pottelsberghe de Boulancy.

5 juin, à Bruxelles. — M. Balthazar-Charles-Joseph-Ghislain, comte *de Villegas de Clercamp*, ancien chambellan de Guillaume Ier, veuf de Joséphine-Justine-Caroline-Ghislaine van Reynegom d'Heetvelde et de Nathalie Deudon, avec mademoiselle Euphrosine *de Villegas de Saint-Pierre*.

10 juin, à Ypres. — M. Louis *Crooy*, receveur de l'enregistrement, avec mademoiselle Marie *van Grave*, fille de Joseph-Charles-Ghislain, baron van Grave.

11 juin, à Paris. — M. le prince Stanislas-Auguste-Frédéric-Joseph-Télémaque *Poniatowski*, fils du prince Joseph, sénateur de France, et de la princesse, née Mathilde Perroti, avec mademoiselle Louise-Léopoldine-Amélie-Fanny-Charlotte *Le Hon*, fille de Charles-Amédée-Joseph, comte Le Hon, et de la comtesse, née Françoise-Zoé-Mathilde Mosselman.

14 juin, à Bruxelles. — M. Théodore-Charles-Antoine, comte *van der Noot*, marquis d'Assche, né à Bruxelles 10 juillet 1818, fils de Maximilien-Louis et d'Adélaïde-Marie-Agnès-Joséphine-Népomucène-Ferdinande-Félix, comtesse d'Yve de Bavay, sa deuxième femme, avec madame Catherine *Bernardaki*, née à Taganrog (Russie) 4 octobre 1825, veuve avec enfants d'Alexandre Benkendorf, et fille de Dmitri Bernardaki.

16 juin, à Bruxelles. — M. Charles-Hippolyte, vicomte

*Vilain XIIII*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges, avec mademoiselle Léontine-Joséphine-Charlotte-Ghislaine, baronne *de Wal*, née à Namur 20 octobre 1822, fille de Charles-Stanislas-Alexandre, baron de Wal de Baronville, et d'Eugénie, baronne de Stockhem.

17 juin, à Ypres. — M. Jules *de la Kethulle*, de Gand, fils de Louis et de Justine van den Hecke, avec mademoiselle Ida *de Neckere*, fille du sénateur.

21 juin, à Gand. — M. Jules-Philippe-Marie, vicomte *Le Boucq de Beaudignies*, né à Bruxelles 2 janvier 1831, enfant unique de Marie-Anne-Joseph-Charles et de Julie-Marie-Joséphine della Faille Waerloos, avec mademoiselle Sidonie-Marie-Colette-Jeanne *Heynderycx*, née à Gand 30 avril 1835, fille de François de Paule-Philippe-Charles, chevalier Heynderycx, et de Virginie-Thérèse de Volder.

9 juillet, à Bruxelles. — M. Jules-César-Alexandre-Ghislain *d'Alcantara*, de Nivelles, né à Louvain 23 septembre 1825, fils d'Emmanuel-Ferdinand-René et de Joséphine-Perrine de Lalaing, avec mademoiselle Marie-Léonie-Félicité-Albertine *Londoz*, née à Bruxelles 5 février 1837, fille de feus Albert-Joseph Londoz et Marie-Félicité-Éléonore Guioth.

29 juillet, à Gand. — M. le comte Thierry *de Limburg Styrum*, avec mademoiselle la comtesse Marie *de Thiennes de Rumbeke*, fille de madame la comtesse douairière de Thiennes, née baronne de Draeck.

2 août, à Bruxelles. — M. Émeric *de Timary*, de Detto, en Hongrie, fils de madame la douairière de Timary, née d'Arizy de Topola, avec mademoiselle Irmine *van den Berghe de Binckum*, fille de M. van den Berghe de Binckum et de madame de Binckum, née baronne de Loen.

6 août, au château de Molembaix (Hainaut). — M. Idesbalde *du Sart de Bouland*, fils de M. le baron du Sart de Bouland et de madame du Sart, née van der Gracht d'Eeghem, avec mademoiselle Caroline-Marie-Adolphine-Henriette *de la Croix*, fille de feu Alexandre-Philippe-Joseph, dit Alfred de la Croix.

12 août, à Bruges. — M. le chevalier Eugène *van Outryve* d'Ydewalle avec la baronne Emma *de Serret*.

19 août, à Lamalle (Liége). — M. Julien *d'Andrimont*, ingénieur civil des mines, avec mademoiselle Sidonie *de Melotte*, fille de M. le chevalier Gustave de Melotte et de madame de Melotte, née baronne de Moffarts.

19 août, à Saint-Josse-ten-Noode. — M. Émile *Morel*, fils du vice-président du tribunal de première instance de Gand, avec mademoiselle Élisa *de Vleeschoudere*.

20 août, à Mons. — M. Camille *de Laroche*, fils de M. de Laroche de Bagenrieux, avec mademoiselle Anna *Desmanet*, fille de M. Desmanet de Warelles.

20 août, à Bruxelles. — Don Joseph-Joachim *de Silva Tellez Giron*, marquis d'Arcicollar, secrétaire de la légation d'Espagne, fils de feu don Joseph-Gabriel de Silva Walstein, grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'or, et de dona Joachime Tellez Giron Alphonso Pimentel, comtesse d'Asilo, née duchesse d'Osuna, grande-maîtresse de la maison de S. M. la reine d'Espagne, avec mademoiselle Lucie-Élisabeth-Ferdinande, comtesse *de Borchgrave d'Altena*.

25 août, à Saint-Michel lez-Bruges. — M. Édouard *Dhont*, avec mademoiselle Octavie *de Waepenaert*.

27 août, à Auderghem (Brabant). — M. François *Puissant d'Agimont*, de Charleroy, avec mademoiselle Anna *de Cartier*, fille de M. A. de Cartier.

28 août, à Gand. — M. Charles *van Praet*, d'Anvers, avec madame la douairière H. *Stalins*, née Nathalie *van den Bossche*.

12 août, à Corbeeck-Loo. — M. Émile *Ernst*, fils de l'ancien ministre de la justice, avec mademoiselle Maria *de Dieudonné*, fille de M. le baron de Dieudonné de Corbeek-Loo.

18 septembre, à Bruxelles. — M. Oswald-Woldemar-Gabriel-Jean-Baptiste-François, marquis *du Chasteler*, grand d'Espagne de première classe, né à Bruxelles 27 décembre 1822, fils de feus Albert-François, marquis du Chasteler et de Moulbais, grand écuyer et aide de camp du roi des Belges, et Victoire-

Clotilde Tons d'Incourt, avec mademoiselle Louise-Caroline-Florence-Ghislaine *de Marnix*, née à Bruxelles 27 octobre 1827, fille de Louis-Joseph-Ghislain-Marie, comte de Marnix, et de Pétronille-Cornélie-Marie-Ghislaine, baronne Diert de Kerkwerve.

24 septembre, à Louvain. — M. Hector *Willemaers*, avec mademoiselle Juliette *de Vicq de Cumptich*, sœur du baron de ce nom.

2 octobre, à Verviers. — M. Iwan *Simonis*, fils de M. Amand Simonis, avec mademoiselle Jeanne *de Biolley*, fille de madame la douairière Édouard de Biolley.

21 octobre, à Nieuport. — M. le baron Gustave *van Zuylen van Nyevelt*, fils de M. le baron van Zuylen van Nyevelt, conseiller à la cour d'appel de Gand, avec mademoiselle la baronne Alix *de Heusch de Bombrouck*, fille du baron François de Heusch de Bombrouck, capitaine commandant d'artillerie à Nieuport, et de feu Adélaïde-Catherine Limnander.

22 octobre, au château de Lumay (Brabant). — M. Samuel-François-Marie-Joseph, comte *de Limburg Styrum*, né 2 juin 1824, fille de Guillaume-Bernard et de feu Albertine-Philippine-Josèphe de Pret de Calesberg, avec mademoiselle Clémence-Louise-Zoé, baronne *de Le Gillon*, fillie de feu Charles-Joseph-Bruno, baron de Le Gillon de Mehagnoul, et de Florence, comtesse d'Astier.

8 novembre, à Lille. — M. Louis *Mennessier*, chef de bataillon au 1er de ligne, avec mademoiselle Anna *de Vogelsang*, fille de M. Charles de Vogelsang et petite fille de madame de Vogelsang, née baronne de Dieffentahler.

27 novembre, à Liége. — M. Daniel-Léopold-Marie-Ghislain *Otto de Mentock*, fils de Charles-Léopold-Ghislain Otto de Mentock et de madame Otto de Mentock, née Adèle-Constance-Marie-Ghislaine Powis de Tenbossche, avec mademoiselle Coralie *de Fabribeckers de Cortils*, fille du conseiller provincial et de madame de Fabribeckers, née de Villegas de Clercamp.

10 décembre, à Bruxelles. — M. Roger-Anatole-Charles-Philippe, comte *de Beauffort*, né à Paris 4 novembre 1833, fils

d'Alfred-Julien-Philippe et de Marie-Élisabeth-Rose-Léontine le Clerc de Juigné, sa première femme, avec Olympe-Marie-Thérèse, comtesse *d'Andelot*, fille de Léon-Louis-Maximilien et d'Ida-Marie-Charlotte, marquise de Rodes.

15 décembre, à Villers-Saint-Amand (Hainaut). — M. Auguste *du Sart de Bouland*, fils de M. le baron du Sart de Bouland et de madame du Sart, née van der Gracht d'Eeghem, avec mademoiselle Émilie *de Maulde*, fille de M. le vicomte Cossée de Maulde, comte d'Hust et du Saint-Empire.

16 décembre, au château d'Annevoie (Namur). — M. le chevalier Léopold *de Moreau d'Andoy*, avec mademoiselle Laure *de Montpellier d'Annevoie*.

23 décembre, à Anvers. — M. Henri-Pierre *Wellens*, capitaine au 1er régiment d'artillerie, fils de François, secrétaire de la ville d'Anvers, avec mademoiselle Henriette *Tanck*, fille de M. Georges Tanck, de Riga.

27 décembre, à Ixelles. — M. Jules *de Kerchove*, fils de M. Emmanuel de Kerchove et de madame de Kerchove, née Claessens, avec mademoiselle Aline *Kenens*.

30 décembre, à Gand. — M. Gustave *Mesdach de Terkielen*, fils de M. le chevalier Mesdach de Terkielen et de madame Mesdach, née Herry, avec mademoiselle Elvire *van Poitelsberghe de la Potterie*, fille d'Emmanuel et de feu Adélaïde de Nieulant.

# NÉCROLOGE DE 1856.

2 janvier, aux îles d'Hyères. — Mademoiselle Marie-Justine-Joséphine-Antoinette-Ghislaine *Cornet de Ways-Ruart*, née à Bruxelles 15 novembre 1839, fille de Félix-Marie-Benoit-Ghislain, comte Cornet de Ways-Ruart, et de Pauline-Marie-Antoinette-Lucie-Josèphe de Pret de Calesberg.

3 janvier, à Namur. — Madame Marie-Thérèse-Josèphe-Florence *de Pasquet d'Acoz*, veuve de Frédéric-Guillaume, baron *de Broich*, à l'âge de 75 ans. Elle était sœur de M. le baron de Pasquet d'Acoz et de madame de Paul de Barchifontaine.

8 janvier, au château de Bettange (Moselle, France). — M. Louis-Gérard-Joseph-Emmanuel, baron *d'Huart*, ancien officier de la garde royale, à l'âge de 61 ans.

9 janvier, à Évry-sur-Seine (France). — Madame la comtesse *de Bussche-Hunnefeld*, née *de Carondelet-Potelles*, à l'âge de 69 ans, sœur de madame Le Roy de la Brière, née de Carondelet-Potelles.

10 janvier, à Mons. — Madame Victoire-Désirée-Joséphine *Cossée de Semeries*, veuve de M. Théodore-Adrien *de Puysieulx*. Elle laisse une fille, Herminie, mariée à M. Édouard de Patoul-Fieuru, et deux petites-filles, Hélène et Herminie de Puysieulx, enfants de feu M. Émile de Puysieulx, marié à Flore Hubert (de Salmont). Madame la douairière de Puysieulx avait atteint l'âge de 66 ans.

10 janvier, à Paris. — M. Maximilien-Guillaume-Auguste, prince *de Béthune-Hesdigneul*, chef de sa maison.

« C'était un de ces types de l'ancienne société française, que l'on ne retrouvera plus bientôt que dans les souvenirs. »

10 janvier, à Paris. — M. le baron *de Carondelet*, à l'âge de 84 ans.

27 janvier, à Gand. — M. François-Marie-Auguste-Ghislain *de Potter*, à l'âge de 33 ans et neuf mois, fils de M. Louis-Marie-Jean-Ghislain de Potter, et de madame de Potter, née Kervyn.

19 janvier, à Bruges. — Mademoiselle Marie-Louise-Ghislaine *Joos de Ter Beerst*, à l'âge de 41 ans, fille de M. Joos de Ter Beerst et de madame Joos, née Imbert des Mottelettes, et sœur de messieurs Eugène, Auguste et Julien Joos de Ter Beerst.

26 janvier, à Anvers. — M. Édouard-Jean *Lunden*, né à Anvers 17 février 1808, fils d'Augustin et de Thérèse-Marie-Joséphine Coget, à l'âge de 47 ans. Il était époux d'Isabelle-Marie-Joséphine dite Charlotte *le Candele d'Humbeek*, et laisse six enfants : Théophile, Albéric, Léon, Idalie, Valérie et Gabrielle Lunden.

31 janvier, à Cambrin (France). — M. Marie-Joseph-Albéric-Hubert-Ghislain-Lambert *de Wavrin-Villers au Tertre*, chevalier de Malte, né 16 octobre 1766.

3 février, à Breukelen (Pays-Bas). M. le baron J. M. *de Behr*, lieutenant-général en retraite, à l'âge d'environ 80 ans.

5 février, à Hombourg-les-Bains (Hesse-Hombourg). — M. le baron *van der Smissen de Cortenberg*, général d'artillerie, à l'âge de 68 ans. Il avait épousé N. *Graves* et laisse quatre fils : William, Alfred, capitaine au service belge, Ernest, lieutenant, marié à N. *Ball-Hughes*, et Adolphe.

6 février, à Bruges. — Madame la baronne J. *de Serret van Caloen*, belle-sœur de M. le baron de Vrière, gouverneur de la Flandre occidentale.

8 février, à Eeckeren (Anvers). — Mademoiselle Marie-Louise-Alexandrine *Cuylen*, née à Maestricht 24 décembre 1792, fille de Pierre-Emmanuel-Louis-Joseph Cuylen de T'Goor et Tereecken et de Marie-Alexandrine-Joséphine del Marmol.

9 février, à Bruxelles. — François-Joseph *van Marcke de Lummen*, âgé de près de 61 ans, fils de Charles et d'Albertine *Houdé*. Il avait épousé Marie-Barbe-Josèphe *Doulier*.

16 février, à Gand. — Madame Adélaïde-Marie, vicomtesse *de Nieulant* et *de Pottelsberghe*, femme d'Emmanuel-Frédéric *van Pottelsberghe de la Potterie*, à l'âge de 50 ans.

17 février, à Anvers. — M. François *de Hornes de Geldorp*, né à Anvers 17 mai 1788, fils de Jean-Philippe et de Marie-Jeanne-Josèphe Diricksens.

Il était le chef actuel de sa famille.

17 février, à Bruges. — Madame Claire-Marie-Caroline *de Genellis*, veuve de M. Jean-Louis-Joseph *Rooman*, à l'âge de 80 ans. En elle s'est éteinte l'ancienne famille des Genellis, venue d'Italie en 1656 et établie depuis cette époque à Bruges et dans les Flandres.

19 février, à Bruxelles. — Madame Isabelle-Catherine-Julie *Gilissen de Meissenberg*, femme de M. Charles *Borel*, à l'âge de 67 ans. Elle avait eu deux filles, dont l'aînée avait épousé M. Mercier, aujourd'hui ministre des finances, et la cadette M. de Burlin de Bloemendael.

20 février, à Paris. — Madame Edmée-Charlotte-Antonine-Ghislaine *de Vischer de Celles*, fille d'Antoine-Philippe de Vischer, comte de Celles, ancien ministre des Pays-Bas à Rome, et de N. de Timbrune-Valence, et femme d'Auguste-Nompar, comte *de Caumont la Force*, sénateur de France, à l'âge de 44 ans.

22 février, à Baudour. — M. Louis-François-Joseph *Robert*, baron *de Gondecourt*, à l'âge de 82 ans. Il était cousin-germain de M. Désiré Robert de Wadelincourt et de M. Emmanuel Robert, baron de Saint-Symphorien.

24 février, à Maestricht. — M. Laurent-Marie *Lebron de Vexela*, colonel pensionné au service des Pays-Bas, chevalier de la Légion d'honneur. Il était père de madame Streignart, de madame de Liem, femme du lieutenant-général de ce nom, aide de camp du roi des Belges, de M. François Lebron de Vexela, de madame Schmidt, femme du médecin de garnison au service des

Pays-Bas de ce nom, de madame Coets van Baggen, femme du lieutenant-colonel pensionné, de M. Bernard Lebron de Vexela, colonel au service des Pays-Bas, de M. Réginald Lebron de Vexela, capitaine pensionné, et de mademoiselle N. Lebron de Vexela. Son fils aîné, auquel il avait survécu, avait épousé N., baronne d'Oldenneel.

26 février, à Liége. — Mademoiselle Coralie *van Eyll*, à l'âge de 18 ans, fille du baron Jules van Eyll, marié à N. de Loets de Trixhe, et sœur de Victor van Eyll.

27 février, à Malines. — Madame Jeanne-Augustine-Joséphine-Ghislaine *de T'Serclaes*, veuve de Jean-Hubert-Charles *Frantzen*, à l'âge de 71 ans.

1 mars, à Jette. — Mademoiselle Albine-Albertine-Thècle *du Sart*, religieuse du Sacré-Cœur, à l'âge de 32 ans. Elle était fille de M. le baron du Sart de Bouland, de Tournay.

3 mars, à Tirlemont. — M. le vicomte Alfred *de Partz*, élève au collége des Joséphites, à l'âge de 16 ans.

7 mars, à Op-Lieux (Gors-op-Leeuw, Limbourg). — M. Louis-Alexandre-Alphonse, baron *de Woelmont d'Op-Lieux*, chevalier de l'ordre de Léopold, décoré de la Croix de fer, dans sa 58e année. Il laisse quatre fils : le baron Arthur de Woelmont, marié à Valérie de Wal ; les barons Gustave, Léopold et Théodore de Woelmont.

9 mars, à Bruxelles. — Mademoiselle Louise-Augustine *de Crumpipen*, à l'âge de 78 ans. Elle était la dernière descendante du chancelier de Brabant de ce nom.

10 mars, à Verviers. — M. Joseph-Clément *de Simony*, conservateur des hypothèques et receveur des domaines à Verviers, à l'âge de 68 ans. Il était marié à Nancy *Hodson* et laisse deux enfants : Blanche, mariée à P. Hauzeur, et John, lieutenant au 6e de ligne.

11 mars, à Ixelles. — M. Maurice *de Moor*, à l'âge de 4 ans, fils unique de M. Édouard de Moor, membre de la Chambre des représentants, et de madame de Moor, née Paternostre.

12 mars, à Mettet (Namur). — M. Auguste *de Faveaux*, con-

sciller honoraire à la Cour de cassation, officier de l'ordre de Léopold, à l'âge de 75 ans.

18 mars, à Gand. — Madame la douairière *van de Woestyne*, née Colette-Marie-Jeanne *Kerremans*, à l'âge de 87 ans.

21 mars, à Schaerbeek. — M. Charles-Frédéric-Léonard *de Saint-Cyr*, capitaine de cavalerie pensionné, époux de Félicie-Marie-Adrienne-Pauline *de Baré de Comogne*. Il était né à Varsovie 4 mai 1811.

23 mars, à Paris. — Madame Hyacinthe-Sidonie-Charlotte *de Flynes du Fresnoy*, femme du marquis *de Louvencourt*, à l'âge de 47 ans.

24 mars, à Seneffe. — M. Félix *Charlé*, à l'âge de 64 ans. Il était frère de mesdemoiselles Lucie et Fanny Charlé, de MM. Auguste, Camille et Maurice Charlé.

31 mars, au château de Wemmel. — Madame Albertine-Philippine-Joséphine *de Pret Roose de Calesberg*, femme de Guillaume-Bernard, comte *de Limburg-Stirum*, à l'âge de 55 ans. Elle laisse onze enfants : Samuel, Marie, Thierry, Jenny, Philippe, Caroline, Justine, Engelbert, Louise, Sophie et Amélie de Limburg-Stirum.

31 mars, à Paris. — Mademoiselle Amélie-Adélaïde-Henriette *du Parc*, religieuse de l'ordre de Saint-Thomas de Villeneuve, à l'âge de 51 ans.

2 avril, à Saint-Josse-ten-Noode. — M. Jacques-François-Joseph, baron *de Stassart*, à l'âge de 89 ans, fils de François-Joseph et de Marie-Anne-Pétronille Colins. Il laisse trois filles : Lucie, N., veuve de M. van Hees, et Élisa, supérieure de la maison du Sacré-Cœur à Beauvais (France).

4 avril, à Gand. — Madame Idalie-Emmanuelle-Marie-Idesbalde-Ghislaine *Morel*, fille de Joseph-Ferdinand et de Caroline-Marie-Sophie-Ghislaine de Zinzerling, et femme de M. Charles *Bauwens*, à l'âge de 39 ans.

5 avril, à Liége. — M. Antoine-Julien-Armand, vicomte *de Schrynmakers*, à l'âge de 23 ans. Il était époux de H. H. E. *Orban*.

7 avril, à Saint-Josse-ten-Noode. — Madame Marie-Hen-

riette-Joséphine-Françoise *de Wouters*, née à Louvain 20 mai 1833, fille du sénateur chevalier de Wouters de Bouchout, et femme de Camille-François-Corneille-Lambert *Jacmart*, lieutenant d'artillerie, aide de camp du lieutenant-général de Liem, qu'elle avait épousé à Vertryck 18 août 1852. M. Jacmart, fils de Charles-François et de Stéphanie-Joséphine Bauchau, est né à Louvain 15 janvier 1821.

10 avril, à Verviers. — Madame Jeanne-Thérèse-Joséphine *Godin*, veuve de M. Arnold *de Thier*, à l'âge de 85 ans. Elle était mère de mademoiselle Clara de Thier, de madame Adolphe Simonis, née de Thier, de madame la douairière Édouard de Biolley, née de Thier, de M. P. Arnold de Thier, marié à Nathalie Neuville.

11 avril, à Bruxelles. — M. Charles-Joseph *Baudier*, à l'âge de 31 ans. Il était fils de M. Baudier, ancien conseiller à la cour des comptes, et frère de madame Poot, née Baudier, de madame Charles Deudon et de madame Gustave Vigneron, nées Baudier, et de mesdemoiselles Juliette et Suzette Baudier.

10 avril, à Bruxelles. — M. Thomas *Liban*, époux de Marie-Antoinette-Julie, comtesse *van der Noot*, à l'âge de 64 ans.

12 avril, à Anvers. — Mademoiselle Georgina-Isabelle-Eugénie-Marie *van Ertborn*, fille de M. le baron van Ertborn, à l'âge de 15 ans.

12 avril, à Tournay. — Mademoiselle Eulalie-Augustine *de Steenhault de Félignies*, à l'âge de 74 ans, tante de madame Presin du Hennocq. Elle était fille de Charles-Théodore-François de Steenhault, seigneur de Félignies, et d'Eulalie-Dieudonnée-Joséphine le Duc.

14 avril, à Saint-Josse-ten-Noode. — M. Léonard-Charles-Adrien, chevalier *de Selliers de Moranville*, inspecteur cantonnal de l'enseignement primaire, à l'âge de 52 ans. Il était époux de Marie-Françoise-Adèle *Pangaert*, et laisse quatre enfants : Charles, Antoine, Léonard et Jeanne de Selliers de Moranville.

15 avril, au château de Saint-Georges (Hainaut). — M. Paul-

Joseph-Marie, baron *du Sart de Molembaix*, à l'âge de 47 ans. Il était époux de N. *de Leuze*.

17 avril, à Maestricht. — M. François-Xavier-Mathieu-Aloïs-Lambert-Othon *Kerens de Wylre*, membre du corps équestre du duché de Limbourg, dans sa 81e année. Il avait épousé N. *de Massen* et laisse quatre enfants : 1° Eugène, membre du corps équestre du duché de Limbourg ; 2° Joseph ; 3° Adolphe, major du génie, au service de Belgique ; 4° Françoise, femme de M. Xavier Maurissen.

19 avril, à Thieusies (Hainaut). — M. Léon *de la Roche*, à l'âge de 28 ans.

25 avril, à Thieusies. — Mademoiselle Marie-Louise *de la Roche*, sœur du précédent, à l'âge de 32 ans.

25 avril, au château d'Overam, près d'Alost. — Madame la baronne *Béthune*, née Julie-Adèle *de Renty*, femme du sénateur de Courtray, à l'âge de 63 ans. Elle laisse quatre enfants : 1° Sidonie ; 2° Jean-Baptiste, conseiller provincial, marié à Émilie van Outryve d'Ydewalle ; 3° N., prêtre, économe et professeur au petit séminaire de Roulers ; 4° Paul, marié à Adélaïde Eliaert.

25 avril, à Bruxelles. — M. Philippe-Louis-Joseph-Marie-Ghislain *Snoy*, époux de Caroline-Louise-Marie-Ghislaine *Powis de Tenbossche*, à l'âge de 45 ans.

27 avril, à Bruxelles. — M. Philippe-Louis-Marie-Ghislain, comte *Vilain XIIII*. Il était né 17 décembre 1778.

La carrière du comte Vilain XIIII n'a été qu'une longue suite de services rendus au pays. Bourgmestre de Basel (pays de Waes) de 1800 jusqu'à sa mort, M. le comte Vilain XIIII fut aussi sous l'Empire, maire de Gand et commandant de la garde d'honneur du département de l'Escaut. A la formation du royaume des Pays-Pas, il fut élu membre des États-généraux et continua à remplir ces fonctions jusqu'en 1830.

Lors de notre émancipation politique, il fit partie du Congrès national. Membre du Sénat, depuis sa formation en 1831, il fut pendant dix-sept ans vice-président de cette assemblée.

M. le comte Vilain XIIII était grand officier de l'ordre de

Léopold, décoré de la Croix de fer, commandeur de la Légion d'honneur, décoré de l'ordre du Lion néerlandais.

28 avril, à Bruxelles. — Madame Marie-Louise-Joséphine *de Pret Roose de Calesberg*, veuve de M. Ange-Désiré-Idesbalde-François-Ghislain, baron *van der Gracht de Fretin*, à l'âge de 59 ans. Elle laisse trois enfants : le baron Stanislas van der Gracht de Fretin, marié à Lydie de Herissem, et mesdemoiselles Clotilde et Marie van der Gracht.

28 avril, à Anvers. — M. Louis-Joseph *Moretus*, né à Anvers 7 mars 1786, fils de Paul-François-Joseph et de Catherine-Thérèse-Jeanne-Josèphe van Colen. Il avait épousé à Anvers, 13 août 1807, Émilie-Louise *van Ertborn*, née à Anvers 1787, morte 5 janvier 1843, fille d'Emmanuel-François de Paule et de Catherine-Henriette-Josèphe de Witte. Il était beau-père de M. le comte de Bergeyck.

12 avril, à Liége. — M. Jean-Joseph *Kenor*, général-major pensionné, chevalier des ordres de Léopold et de la Légion d'honneur. Il était né à Liége 9 janvier 1787.

30 avril, à Thieusies. — M. Auguste *de la Roche*, conseiller provincial, fils de M. de la Roche-Meuret.

2 mai, à Gand. — Madame Céline-Marie-Joséphine-Ghislaine, baronne *de Loen d'Enschede*, femme de M. Charles-Auguste-Ghislain, vicomte *de Clerque de Wissocq*, à l'âge de 40 ans. Elle était fille de Joseph-Benoît, baron de Loen d'Enschede, et d'Henriette-Marie-Hyacinthe-Ghislaine, comtesse de Rindsmaul. Elle laisse deux enfants.

6 mai, à Ixelles. — M. François-Jean *van Soust de Borkenfeld*, chef de bureau au ministère de l'intérieur, à l'âge de 47 ans.

7 mai, à Bruxelles. — Madame Jean *Dugniolle*, née Cornélie Josèphe *de Burlet*, à l'âge de 24 ans.

7 mai, au château de Lumay (Brabant) — Mademoiselle Marie-Marthe-Théodore, comtesse *d'Astier de Lumay*, à l'âge de 66 ans.

8 mai, au château de Berlo (Namur). — Madame Aldegonde-Ursule-Florence-Marie-Amélie, baronne *de Tornaco*, femme

d'Adrien, comte *de Lannoy de Clervaux*, à l'âge de 52 ans.

9 mai, au château d'Ottignies (Brabant). — M. François-Bernard *de Marcq de Tiége*, à l'âge de 77 ans, fils de Philibert-Eustache-Théodore, et d'Anne-Philippine Immens. Il était oncle de Paul-Henri-Dominique, baron de Marcq de Tiége.

11 mai, à Dunkerque. — M. Paul-Dominique-Constantin *Lefebure de Terbeken*, receveur de l'enregistrement, à l'âge de 97 ans. Il était né à Furnes.

17 mai, au château d'Envoz (Liége). — M. Denis-Marie, chevalier *de Melotte d'Envoz*, à l'âge de 76 ans. Il avait été, sous le régime néerlandais, bourgmestre de Liége, membre des États généraux et de l'ordre équestre, chevalier de l'ordre du Lion belgique. Il avait épousé Marie-Catherine-Joséphine *de Geradon*, dont il eut une fille unique : Marie-Anne-Félicie de Melotte d'Envoz, mariée à François-Pierre-Charles-Eugène Carpentier, comte de Changy.

22 mai, à Nice. — M. Ludovic-Paul-Édouard *des Enffants du Ponthois*, beau-frère du comte Édouard d'Hespel, à l'âge de 19 ans. Il était seul fils de Philippe-Louis des Enffants du Ponthois, et de Clotilde-Ghislaine-Augustine Bonaert.

23 mai, au château de Scheldevelde, près de Gand — Madame Marie-Anne-Colette-Ghislaine *Surmont*, à l'âge de 60 ans, femme de M. Auguste-Jean-Ghislain *de Potter*. Elle laisse une fille unique, Zoé-Marie-Colette-Ghislaine de Potter, mariée à M. Alphonse-Jean-Baptiste-Ghislain Borluut.

26 mai, à Serainchamps (Namur). — M. Alphonse-François-Joseph, baron *de Senzeille*, à l'âge de 69 ans. Il était époux de Caroline-Ghislaine *de Loose*, et laisse un fils unique.

19 mai, à Louvain. — M. Barthélemy-Robert-Emmanuel *de Luesemans*, lieutenant-colonel honoraire, ancien commandant de place à Louvain, chevalier de l'ordre de Léopold. Il était né à Saint-Trond 16 décembre 1795.

29 mai, à Gand. — M. Charles-Joseph *van Pottelsberghe de la Potterie*, à l'âge de 59 ans, célibataire. Il avait été capitaine d'infanterie avant 1830 et avait assisté à la bataille de Waterloo.

3 juin, à Louvain. — M. François-Joseph *Pouppez de Kettenis de Hollaeken*, à l'âge de 62 ans. Il laisse de Marie-Françoise-Josèphe *de Richterich* trois enfants : Barbe, mariée à M. Émile Pieters; Alexandre, marié à Eugénie Diercxsens, et Léon.

7 juin. — La princesse Thérèse *de Looz Corswarem*, à l'âge de 88 ans, tante du duc, veuve du baron *de Wauthier de Baillamont*.

8 juin, à Bruxelles. — Madame Jeanne-Catherine-Joséphine *de Menten de Horne*, femme de M. le baron *de Waha de Baillonville*, à l'âge de 68 ans. Elle laisse une fille, veuve du baron de Clebsattel de Cernay.

16 juin, au château de Ramezée (Namur). — M. le baron Mathieu-Joseph *de Virario de Ramezée*, à l'âge de 81 ans. Il était époux de Marie-Anne-Victoire *de Haulleville*, et laisse sept enfants : 1° Constance; 2° Albert, marié à Caroline de Maere; 3° Victor, marié à N., baronne de Waha de Baillonville; 4° Charles, marié à Jenny Parthon de Von ; 5° Adrien ; 6° Fanny; 7° Armand.

18 juin, à Gand. — M. Henri-Ferdinand-Auguste-Ange *de Meulenaere*, capitaine de cavalerie au service des Pays-Bas, chevalier de la Couronne de chêne, décoré de la croix de bronze et de la boucle militaire, à l'âge de 56 ans. Il était époux d'Émilie-Marie-Louise *Kervyn de Volkaersbeke*, dont il laisse : Georges, Marie, et Maximilienne de Meulenaere.

18 juin, à Pont-Levoy (Loire-et-Cher, France). — Madame Juvenal *de Moreau de Bellaing*, née Justine-Désirée-Marie-Clotilde *Recq de Malzines*, à l'âge de 69 ans.

25 juin, à Malines. — Madame Marie-Louise, baronne *de Floen Adlercrona*, à l'âge de 79 ans, femme de M. le baron *de Ryckel*. Elle laisse un fils, le baron Louis de Ryckel, et une fille, mariée à Jean-Baptiste-Augustin Jette, capitaine aux carabiniers.

26 juin, à Bruxelles. M. François-Joseph-Alphonse *de Xhenemont*, capitaine adjudant de place, décoré de la Croix de fer, à l'âge de 50 ans.

27 juin, à Termonde. — M. Louis *de Behault du Carmois*,

bourgmestre de Termonde, conseiller provincial, chevalier de l'ordre de Léopold, décoré de la Croix de fer.

30 juin, à Gand. — M. Antoine-François *Versmessen*, à l'âge de 48 ans. Il était fils de N. Versmessen et de Marie-Reine-Julie-Josèphe de Kerchove d'Exaerde. Il avait épousé, en premières noces, N., et, en secondes noces, Mathilde *van der Planckken*. Il ne laisse point d'enfants.

9 juillet, à Somerghem (Flandre orientale). — M. Louis-Philippe *de Ghellinck de Wynghene*, à l'âge de 73 ans, oncle de M. Kervyn d'Oodmooreghem, sans alliance. Il était le dernier de sa branche.

19 juillet, en France. — Madame Sophie *de la Berlière*, femme du comte *de Néverlée*, à l'âge de 76 ans.

22 juillet, à Mons. — Madame Henriette-Maximilienne-Charlotte *de Robersart*, veuve de M. le baron Auguste-Joachim *de Leuze*, à l'âge de 81 ans. Elle était mère de madame la baronne Paul du Sart de Molembais, de madame la marquise de Verteillac, née de Leuze, et belle-sœur de madame la comtesse Dillon, née de Leuze.

25 juillet, à Schaerbeek. — Marie-Justine-Caroline, comtesse *van der Stegen*, veuve de Sébastien-Jacques *Anneet*, mère de madame Charles Demat, et de madame Alexandre Demat, à l'âge de 68 ans.

1 août, à Brée. — M. P. A. *de Borman*, bourgmestre de Brée depuis 38 ans et membre du conseil provincial de Limbourg depuis 1830, à l'âge de près de 70 ans.

2 août, au château du Quesnoy, à Pottes (Hainaut). — Madame Julie-Béatrix-Ghislaine *de Formanoir de la Cazerie*, veuve de M. Charles *van de Kerckhove*, à l'âge de 79 ans.

2 août, à Gand. — Madame Marie-Désirée *Maelcamp*, femme d'Édouard *Massion*, à l'âge de 26 ans, sans enfants. Elle était fille d'Édouard et de Françoise Marcux.

2 août, à Bruxelles. — M. Joseph-Chretien-Norbert *de Munck*, à l'âge de 78 ans, époux de Marie-Anne-Françoise *van Doorslaer*.

9 août, à Malines. — Mademoiselle Marie-Jacqueline-Joséphine *van Gameren*, née à Anvers 18 novembre 1775, fille de

Jean-François, bourgmestre d'Anvers, mort à Malines 24 septembre 1814 et de Rose-Marie-Françoise Huylinckx.

16 août, à Bruxelles. — Maurice-Ignace-Marie-Joseph *de Merex*, lieutenant général en retraite.

Né à Bruxelles 17 février 1781, d'un conseiller au conseil souverain de Brabant, Maurice de Merex entra, en septembre 1800, comme cadet au service d'Autriche au régiment de Merveldt, uhlans, avec lequel il fit toutes les campagnes depuis son début dans la carrière militaire jusqu'en 1814. Nommé sous-lieutenant sur le champ de bataille de Hohenlinden, six mois à peine après son admission au régiment, il obtint successivement les grades de lieutenant, de capitaine et de chef d'escadron. Admis comme major, en 1814, au service des Pays-Bas, il commandait à Waterloo le 2e régiment de cuirassiers; le grade de lieutenant-colonel et la croix de l'ordre militaire de Guillaume furent la récompense décernée à sa belle conduite. M. de Merex était, depuis 1825, colonel du même régiment, lorsque éclata la révolution belge. Après avoir donné sa démission du service hollandais, il fut nommé 3 avril 1831, général-major, et désigné pour faire partie de la haute cour militaire; il y siégea jusqu'à la suppression de cette institution.

Au mois d'avril 1832, le général de Merex avait été envoyé comme ministre plénipotentiaire à la cour de Berlin; il y resta jusqu'au mois de décembre 1833, époque où il vint reprendre, sur sa demande, ses fonctions à la haute cour militaire.

Il laisse quatre filles, mariées à M. V. Duquesne, major de la gendarmerie, à M. Charles Serwytens, de Bruges, à M. Charles Giraud et à M. G. David.

18 août, à Anvers, par suite de blessures reçues au sinistre arrivé la veille sur le chemin de fer du pays de Waes. — M. Auguste *Goethals*, né à Gand 7 janvier 1829, fils de N. Goethals et de N. van Tieghem, et époux de Marie *de Potter*.

18 août, à Bruxelles. — Marie-Barbe-Élisabeth-Caroline-Ghislaine *de Partz de Courtray*, à l'âge de 63 ans, fille d'Hyacinthe-Emmanuel-Marie de Partz, vicomte de Courtray, et de Jeanne-Wilhelmine-Élisabeth de Partz.

24 août, à Soissons. — Madame Julie-Marie *Villet*, veuve de Jean-Frédéric *de Grimprel du Goulot*, père de M. de Grimprel du Goulot, marié à Éléonore-Pétronille-Jeanne de Blommaert de Soye.

25 août, à Sumanap (Java). — M. le colonel baron *de Renkin*, au service des Pays-Bas. Il était le dernier descendant de Swalem Renkin, de Liége, le célèbre constructeur de la machine de Marly.

Le colonel de Renkin avait fait toute sa carrière aux Indes. On lui doit les fortifications de Batavia et celles des principales positions de l'île de Java. Il est mort à l'âge de 59 ans.

31 août, au château de Ramegnies (Hainaut). — Mademoiselle Céline-Marie-Ghislaine-Joséphine, baronne de *Séjournet de Ramegnies*, à l'âge de 31 ans. Elle était fille de M. le baron de Séjournet de Ramegnies et de madame de Séjournet, née de Saint-Loup, et sœur du baron A. de Séjournet, marié à N. Behaghel; de la comtesse E. d'Auxy de Launois et de mademoiselle Clotilde de Séjournet.

3 septembre, au château de Grand-Reng (Hainaut). — M. le chevalier Féry-Eugène *Le Brun de Miraumont*, à l'âge de 64 ans, sans alliance. Il était fils de Jean-Joseph-Chrétien et d'Émilie-Françoise-Josèphe de Gournay.

4 septembre, au château d'Artey (Namur). — Madame Eugénie-Henriette *Willems*, femme de M. *de Mevius*. Elle laisse un fils unique, Gustave, marié à N. Bosquet, et père d'une fille, Berthe de Mevius.

4 septembre, à Bruxelles. — M. Jacques-Louis *van Bellingen de Branteghem*, veuf de M. *Cossée*, à l'âge de 86 ans. Il laisse un fils, Julien, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles.

12 septembre, à Capelle-Saint-Ulric. — Madame Caroline-Françoise-Xavière *d'Aoust*, veuve de M. Albert *Bara*, à l'âge de 80 ans, cousine de M. Lyon, conseiller à la cour d'appel (marié à N. Desmanet d'Erquenne).

12 septembre, à Poitiers. — M. Félix *du Puis-Vaillant*, avocat général près la cour impériale de Poitiers. Né en 1818, il appartenait à la famille du Puis de Mons.

15 septembre, à Braine-le-Comte. — M. Albert-Xavier-Joseph

*Desmanet de Grignart*, à l'âge de 84 ans. Il avait épousé Félicité *de Wolff d'Ergy* et laisse : Adolphe, Flore et Gustave Desmanet de Grignart.

20 septembre, à Huy.—Madame Josèphe-Marie-Delphine *Arnould*, femme de M. Théodore *de Géradon*, à l'âge de 45 ans. Elle était fille de M. Désiré Arnould et sœur de M. Edmond Arnould, de madame Eugénie Arnould, femme de M. Joseph de Moreau d'Yvoir et de M. Gustave Arnould.

7 octobre, à Liége. — M. Nicolas-Louis-Eugène, chevalier *de Chestret de Haneffe*, à l'âge de 52 ans. Il était époux de Marie-Pauline-Caroline-Albertine *de Moffarts*, et laisse un fils unique, Jules de Chestret. Son père avait été créé personnellement baron par Guillaume Ier.

8 octobre. — Madame Isabelle *de Sébille*, chanoinesse de l'ordre de Saint-Augustin, maîtresse générale au couvent de Berlaymont, à Bruxelles, à l'âge de 65 ans et après 40 ans de profession.

10 octobre, à Liége. — M. François-Joseph *de Kenor*, à l'âge de 39 ans.

11 octobre, à Bruxelles. — M. le baron Auguste-Marie *de Norman*, à l'âge de 75 ans, fils de Charles-Emmanuel et d'Auguste-Josèphe de la Puente.

13 octobre, à Mooreghem. M. Eugène-François *van Hoobrouck*, baron de Mooreghem, ancien sénateur, officier de l'ordre de Léopold, à l'âge de 65 ans.

16 octobre, au château d'Amstenraedt (duché de Limbourg). — Madame Marie-Antoinette-Françoise *de Wendt-Hollfeldt*, veuve de Jean-Baptiste-Ferdinand-Joseph, comte *de Marchant d'Ansembourg*, ancien membre du sénat belge et ensuite président de l'ordre équestre du Limbourg.

17 octobre, au château de Saint-Fontaine (Namur). — Mademoiselle Alix-Joséphine-Honorine *de Liedekerke*, fille de M. le comte Émile de Liedekerke, à l'âge de 19 ans. Elle était sœur de Marie et de Louis de Liedekerke.

15 octobre, à Canstatt (Wurtemberg). — Madame la comtesse *de Maldeghem*, née Marie-Anne, comtesse *de Wadburg-Zeil-*

*Wurzach*, à l'âge de 56 ans. Elle était belle-sœur de madame la comtesse de Lalaing.

18 octobre, à Homezée (Namur). — M. Denis-François-Joseph *de Garcia de la Vega*, vice-président du tribunal civil de Namur, ancien membre du conseil provincial de Namur et de la chambre des représentants, chevalier des ordres de Léopold et de la Légion d'honneur, dans sa 67e année. Il était frère de M. le baron de Garcia de la Vega, marié à Marie-Caroline de Gaiffier d'Emeville, et oncle de madame de Severin, née de Garcia de la Vega, de M. Désiré de Garcia de la Vega, marié à Caroline Robert de Wadelincourt, de M. Léon de Garcia de la Vega, de madame Ambroise de Pierpont, née de Garcia de la Vega, de Charles, Léopold et Félix de Garcia de la Vega, et de madame Eugène de Rossius, née de Garcia de la Vega.

La première carrière de M. de Garcia, sa carrière de choix, fut la carrière militaire. En 1813, il s'enrôla volontairement dans le 2e régiment de la garde d'honneur et fit les campagnes de 1813 et 1814 à la grande armée. En 1814, il passa aux gardes du corps du Roi, compagnie de Wagram. En 1815, il revint en Belgique dans l'intention d'entrer dans l'armée des Pays-Bas: ses services sous l'empire le firent échouer.

Sa carrière ainsi brisée, M. de Garcia reprit ses études de droit. Il exerça la profession d'avocat à la cour de Bruxelles et, en 1823, il fut nommé juge au tribunal civil de Namur.

Lors des événements de 1830, M. de Garcia prit la part la plus active à la reddition de la citadelle de Namur qui était occupée par les troupes hollandaises. Désigné pour porter la capitulation au gouvernement provisoire, il refusa la mission, abandonnant ainsi à d'autres le bénéfice d'efforts heureux inspirés par le patriotisme seul.

En 1839, M. de Garcia fut envoyé à la chambre des représentants par l'arrondissement de Namur; trois élections successives confirmèrent son mandat. La loi sur les incompatibilités y mit fin. A partir de 1848, M. de Garcia se voua exclusivement à ses fonctions judiciaires.

En 1845, il avait été nommé vice-président du tribunal de

Namur. Il serait, sans le moindre doute, arrivé à la cour d'appel, si son caractère indépendant n'avait répugné aux sollicitations et aux démarches qui mêlent la politique à la justice et qui, il faut bien le reconnaître, sont humiliantes pour d'anciens magistrats.

18 octobre, à Villemont (Luxembourg). — Madame Apolline-Éléonore *d'Anethan de la Trapperie*, femme d'Auguste-Henri-Vincent, baron *d'Huart* de Villemont.

28 octobre, à Gand. — Mademoiselle Tharsille-Marie-Joséphine-Ghislaine *Lefevere de Ten Hove*, à l'âge de 23 ans, sans alliance, fille de Ferdinand et de feu Eulalie d'Hoop.

28 octobre, à Beveren. — M. Félix-Jacques-Joseph-Hubert *Haine*, né à Anvers 23 septembre 1824, fils de François et d'Anne Lyssens. Il avait épousé à Anvers 6 octobre 1846, Joséphine-Colette-Hyacinthe *Martini*, née à Anvers 16 avril 1805, fille de Joseph-Jacques-Nicolas Martini et de Jeanne-Colette-Françoise-Adrienne Dubois de Vroylande.

1 novembre, au château de Graevenhuyse, à Dielbeek (Brabant). — M. Jean-Zénon-François-Xavier-Ghislain *de Viron*, né 16 mai 1811, fils de François-Ignace-Joseph et de Thérèse-Marie-Henriette-Ghislaine de Nachtegael, sa première femme. Il était un bibliophile distingué.

3 novembre, à Huy. — M. Isidore *de Donckier de Donceel*, ancien directeur des postes, à l'âge de 84 ans, veuf de Jeanne-Catherine *de Donceel*.

6 novembre, au château de Vertryck (Brabant). — M. Philippe-Antoine-Joseph, chevalier *de Wouters de Bouchout*, sénateur, ancien membre de l'ordre équestre du Brabant méridional, chevalier de l'ordre de Léopold. Il était né à Louvain 8 avril 1785 de Jean-Lambert de Wouters d'Oplinter et d'Isabelle-Thérèse Rega. Il avait épousé à Anvers 13 septembre 1813, Marie-Thérèse-Henriette *Lunden*, née à Anvers 22 octobre 1794, fille de Jean-Baptiste-Alexandre-Joseph Lunden de Tereist et de Thérèse-Marie-Jeanne-Joséphine Goetsbloets. Il laisse huit enfants, savoir : M. le chevalier Alphonse de Wouters d'Oplinter, chevalier de l'ordre de Léopold; 2° M. le chevalier Léon de

Wouters, membre de la chambre des représentants, veuf de Théodora, baronne de Loen; 3e M. le chevalier Gustave de Wouters, contrôleur des contributions; 4e M. le chevalier Werner de Wouters, lieutenant d'artillerie; 5e M. le chevalier Auguste de Wouters; 6e mademoiselle Vina de Wouters; 7e madame Eulalie de Wouters, femme de M. Léon d'Udekem; 8e mademoiselle Amélie de Wouters.

8 novembre, au château de Branchon (Namur). — Madame la douairière *de Bruges de Branchon*, née Anne-Constance-Agnès *de Montpellier d'Annevoie*, tante de Mgr. l'évêque de Liége, à l'âge de 93 ans.

Née 4 mars 1764, elle épousa, en premières noces, le vicomte *de Propper de Hun*, qui la laissa bientôt veuve. Elle se maria ensuite avec M. A. G. *de Bruges de Branchon* qui fut, en 1814, intendant ou gouverneur de la province de Namur.

« Madame de Bruges était recommandable par ses bonnes œuvres et surtout par sa charité; c'était le vrai modèle de la femme chrétienne dans le monde. »

16 novembre, à Ixelles. — M. Philippe-Henri-Auguste *van der Beken Pasteel*, ancien échevin d'Anvers, à l'âge de 64 ans.

18 novembre, à Liége. — Madame Marie-Louise-Victoire *Gaudin*, veuve de M. Ferdinand-Charles-Joseph, baron *del Marmol*, dans sa 83e année.

20 novembre, à Bruxelles. — M. François-Thomas *de Thysebaert*, à l'âge de 89 ans. Il était fils d'Annibal-Norbert-Philippe, baron de Thysebaert, et de Caroline-Marie-Alexandrine d'Ittu-rietta. Il avait épousé, en premières noces, Marie-Josèphe-Victoire *Goupy de Quabeck*, et, en secondes noces, Françoise-Dorothée *Lintermans*.

22 novembre, à Rome. — M. le lieutenant-général Albert-Florent-Joseph, baron *Prisse*, adjudant-général du roi, chef des maisons militaires de S. M. et de S. A. R. le duc de Brabant, ministre d'État, ancien envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à la Haye, ancien ministre de la guerre, grand officier des ordres de Léopold et de la Légion d'honneur, grand-croix des ordres de la branche Ernestine de la maison de Saxe

et de la Couronne de chêne, etc., à l'âge de 68 ans. Né à Maubeuge 24 juin 1788, élève de l'école militaire de Fontainebleau, en 1797, sous-lieutenant au 1er chasseurs à pied de la garde, 25 mars 1809, lieutenant en 1814, il fit les campagnes de 1809 en Autriche, de 1810, 1811 et 1812 en Espagne et celle de 1814 en France. Une blessure le contraignit à prendre sa retraite en 1815. Rappelé au service en 1814 comme capitaine, il rentra en Belgique 8 juillet de la même année. Il passa dans l'armée des Pays-Bas avec son grade et fut pensionné en 1829. En 1830, il fut nommé par le gouvernement provisoire, inspecteur aux revues avec le grade de lieutenant colonel ; colonel 14 février 1831, il fut nommé aide de camp du Roi 22 septembre suivant. Promu au grade de général major, il devient commandant militaire de la province d'Anvers. A la suite du traité de paix de 1839, il fut nommé par le Roi président de la commission belge chargée de la démarcation des limites entre la Belgique et les Pays-Bas. Il fut nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à la Haye 18 juin 1842 et remplit ce poste difficile jusqu'au 1er septembre 1845. Le 18 juillet de la même année il avait été nommé lieutenant général. Ministre de la guerre du 31 mars 1846 au 12 août 1847, il fut appelé au poste de gouverneur de la résidence royale 14 août 1847 et nommé adjudant général chef de la maison militaire du Roi 29 juillet 1850. Désigné pour remplir les fonctions de chef de la maison militaire du duc de Brabant 22 juillet 1853, le baron Prisse fut pensionné 14 mars suivant.

Il avait épousé, en premières noces, N. *Rigano*, et, en secondes noces, N. *van Meeuwen*. Il laissa de la première N., baron Prisse, marié à N., baronne van der Capellen ; le capitaine baron Louis Prisse, marié à N. Roels ; M. Florent Prisse et madame de Laveleye, née Prisse.

22 novembre, au château de la Majorie (France). — Madame la comtesse *d'Humières*, née *d'Auxy*.

28 novembre, à Bruxelles. — Madame Anne-Marie-Béatrice-Josèphe *Brambilla de Meghem*, veuve de Henri-Joseph *Ceulemans*, à l'âge de 88 ans.

29 novembre, à Gand. — Madame Agnès-Rosalie *de Bueren*, à l'âge de 78 ans, veuve de Charles-Joseph-Adolphe *Stalins*; elle laisse un fils, François-Théodore, et une fille, Sylvie-Adèle-Marie, non mariés. Son fils aîné, Hippolyte-Constant, est mort sans laisser d'enfants de Nathalie van den Bossche (qui s'est remariée avec M. Charles van Praet, d'Anvers).

4 décembre, à Bruxelles. — M. Jean-Baptiste *Meeûs*, né 13 février 1779, veuf de Barbe-Thérèse *van Zieune* et de Marie-Françoise *Wouters*, et époux d'Élisabeth-Caroline-Catherine *Muller*. Il était l'oncle de M. le comte de Meeûs.

8 décembre, à Anvers. — M. Antoine-Joseph *Meyers*, né à Anvers 15 août 1776, fils de Jean-Joseph et de Catherine-Thérèse-Antoinette de Man.

Il était frère de M. Charles Meyers, ancien commissaire d'arrondissement, chevalier du Lion néerlandais, et beau-père de madame la douairière Meyers, née Vermoelen.

13 décembre, au château de Berlo. — Madame Marie-Élisabeth, comtesse *de Berlo*, ancienne chanoinesse de Maubeuge, veuve de Charles-Auguste, baron *de Tornaco*; elle était mère du baron Auguste de Tornaco, de madame la comtesse de Berlaymont de Bormenville, née baronne de Tornaco, du baron Victor de Tornaco, marié à N. de Beghein, du baron Camille de Tornaco, marié à N., comtesse de Borchgrave d'Altena, de madame la comtesse de Berlaymont de Bormenville, née baronne de Tornaco. — Marie-Élisabeth de Berlo était née au château d'Assenois 14 mars 1769.

20 décembre, à Mons. — M. Amand-Joseph *Lefebvre*, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, à l'âge de plus de 93 ans. Il était veuf d'Angélique *de Biseau de Pleuseghem*, et époux de Julie-Joséphine-Sophie *de Wolff d'Ergy*. Il avait eu de sa deuxième femme trois enfants : 1° Gustave; 2° Léon, marié à Charlotte-Pauline Guioth de Sardans; 3° Amédée, marié à Florence George.

19 décembre, à Bruxelles. — M. Charles-Eugène-Ferdinand, comte *d'Auxy*, chambellan de S. M. I. et R. Ap. et du roi Guillaume Ier, à l'âge de 75 ans, chef de sa famille. Il laisse

une fille unique, la comtesse Coralie d'Auxy, mariée au comte Louis Goblet d'Alviella.

19 décembre, à Saint-Nicolas. — Mademoiselle Séraphine-Marie-Ghislaine *de Munck*, à l'âge de 32 ans, fille de feu François-Bernard de Munck et de Marie-Adélaïde-Ghislaine Moerman.

25 décembre, au château de Bonines (Namur). — M. le baron Charles *Barbaix de Bonines*, à l'âge de 70 ans.

28 décembre, à Anvers. — Mademoiselle Marie-Émilie-Charlotte *Carpentier*, née à Anvers 30 avril 1798, fille de François-Henri-Joseph et de Joséphine-Charlotte-Colette Eelkens sa première femme.

31 décembre, à Enghien. — M. Alexandre-Joseph, baron *Daminet*, sénateur, chevalier de l'ordre de Léopold. Il laisse un fils, le chevalier Émile Daminet.

## Rappel de 1855.

12 mai 1855, à Flawinne (Namur). — M. Georges-Frédéric-Henri-Maximilien-François-Désiré, baron *de Ville*, à l'âge de 64 ans. Il était né à Bruxelles 11 mai 1791, de Philippe-Maximilien-Ignace-Nicolas-Joseph, baron de Ville de Maugremont, seigneur de Plouich, ancien capitaine au service d'Espagne, créé baron par patentes de Joseph II du 17 janvier 1788, et de Catherine Cavendish. Il avait épousé, en premières noces, Marie-Françoise-Josèphe *de Doetinghem*, et, en secondes noces, Thérèse, baronne *de Waldbott*. Il mourut sans postérité, instituant pour héritier universel son neveu, Edmond-Joseph de Lossy, fils d'Alexandre-Joseph de Lossy et d'Henriette-Joséphine-Marie de Ville.

28 octobre 1855, à Metkau, en Prusse. — M. le comte Henri *de Pinto*, seigneur du majorat de Metkau, près Kanth, seigneur de Liebenau et de Gallenau, en Silésie, chevalier de l'ordre de Malte, chambellan de S. M. le roi de Prusse, *Landrath* en inactivité.

# TABLE.


Pages.

Maison royale. . . . . v
Corps diplomatique . . . . . ix
Famille royale. . . . . 1
Conseil héraldique . . . . . 8
Liste officielle des nobles (d'après le *Moniteur*) . . . . 9
GÉNÉALOGIE. — Arenberg . . . . . 47
Bargibant . . . . . 221
Beaufort-Spontin. . . . . 51
Béthune. . . . . 54
Biber . . . . . 89
Bleyfuesz. . . . . 222
Bonhome. . . . . 91
Borman. . . . . 95
Carton . . . . . 96
Cesve. . . . . 223
Chimay (Riquet de Caraman) . . . . . 57
Corbisier de Méaultsart. . . . . 224
Coppens. . . . . 99
Croeser . . . . . 105

Pages.

Croy . . . . . 60
Cuylen . . . . . 111
Dieudonné (de). . . . . 112
Dilft (van der). . . . . 115
Dhont . . . . . 116
Dorlodot . . . . . 118
Fallon. . . . . 224
Gaiffier . . . . . 120
Goedl-Lannoy . . . . . 225
Greindl . . . . . 226
Grimberghe et Rubempré (Herode) . . . . . 66
Halewyck . . . . . 227
Hennin d'Alsace . . . . . 72
Heusch . . . . . 125
Hollain . . . . . 229
Horion . . . . . 231
Lannoy . . . . . 103
Lichtervelde . . . . . 131
Ligne. . . . . 75
Looz-Corswarem. . . . . 77
Maesen (van der) . . . . . 231
Maillen . . . . . 146
Nieulant. . . . . 161
Peeters . . . . . 232
Pélichy . . . . . 174
Rennette. . . . . 177
Rheina Wolbeck (Lannoy). . . . . 82
Rindsmaul . . . . . 235
Ryckman. . . . . 181
Snoy . . . . . 183
Steenhuys . . . . . 190
Thier. . . . . 206
Ursel. . . . . 85
Vervier . . . . . 237
Wavrin Villers au Tertre . . . . . 209

Pages.

Wellington . . . . . 87
Ysebrant. . . . . 218
Législation héraldique du royaume des Pays-Bas. — Liste des arrêtés royaux renfermant des dispositions en matière de noblesse (*suite*) . . . . . 238
Armorial ancien et moderne des provinces belges, lettre *G*. . . . . 263
Analyse des lettres patentes de noblesse de 1716 à 1794, 1re partie . . . . . 283
Alliances nobles contractées en 1856. . . . . 303
Nécrologe de 1856 . . . . . 311

FIN DE LA TABLE.

# TABLE GÉNÉRALE

## DES ARTICLES GÉNÉALOGIQUES CONTENUS DANS LES ONZE VOLUMES DE L'ANNUAIRE.

Les chiffres *romains* indiquent les années ou volumes; les chiffres *arabes* les pages.


Affaytadi, VI, 89.
Alcantara, VI. 94.
Alegambe, VI, 102.
Andelot, IV. 40 (notice); VI, 110.
Anethan, I, 266 (notice); III, 40.
Aoust, X, 54.
Arazola de Oñate, VII, 41.
Arenberg, I, 224 (notice); V, 257 (notice). Rappel dans tous les volumes.
Argenteau, III. 42.
Arschot, I, 270 (notice); II, 89; III, 49; X, 45.
Aspremont-Lynden, II, 90; III, 49.
Asten, IX, 44.
Astier, X. 60.
Autriche (maison d') depuis Marie-Thérèse, VIII, 257.
Auxy, II, 93 (notice); III, 52.
Bacquehem, III, 54.

Ragenrieux, III, 56.
Baillet, II, 97 (notice) ; III, 63.
Bailly (le), II, 104 (notice) ; III, 63 ; VIII, 50.
Baré de Comogne, III, 66.
Bargibant, XI, 221.
Barre (la), V, 40.
Baudequin de Penthy, IV, 45.
Beaufort-Spontin, I, 228, 312 (notice). Rappel dans tous les volumes.
Beaulieu, VIII, 232.
Beeckman, III, 73.
Behaghel, IV, 219; VIII, 237.
Beriot, VIII, 238.
Berlaymont, III, 77; X, 62.
Bernard de Fauconval, VIII, 53.
Béthune Hesdigneul, I, 278 (notice) ; II, 109 ; III, 84 ; V, 55 (notice). Rappel dans tous les volumes.
Béthune, VIII, 239.
Beughem, VIII, 57.
Beyens, VI, 111; X, 64.
Biber, XI, 89.
Beyts, X, 197.
Biolley, X, 65.
Riseau, IX, 46.
Bleyfuesz, XI, 222.
Blommaert de Soye, VII, 224; VIII, 65.
Blondel, II, 112 (notice); III, 87; IV, 51, V, 91.
Bogaerde (van den), V, 93.
Bois de Nevele, III, 89 ; IX, 47.
Bonaert, V, 96.
Bonhome et Bounam, X, 70; XI, 91.
Borchgrave d'Altena, X, 73.
Bonstetten, VI, 307.
Borman, X, 79; XI, 95.
Borluut, II, 116 (notice); III, 95.
Bosschaert, IX, 58.
Boudry, X, 198.

Boulengé de la Hainière, X, 200.
Boutier de Catus, X, 201.
Brabandere, IX, 187.
Bruggen (van der), VIII, 66.
Buisseret, VIII, 70.
Burlet, X, 201.
Bousies, VII, 50.
Briey, I, 284 (notice), II, 122; III, 95.
Brou, III, 97.
Brouchoven de Bergeyck, VI, 317 (notice); VII, 63.
Bryas, VI, 116.
Bueren, V, 101 (notice); VI, 130.
Buffin et Dehults, IV, 222.
Burch (van der), II, 124 (notice); III, 99; IV, 53.
Calf de Noidans, III, 101.
Camberlyn, X, 202.
Carnin, V, 104.
Carton, XI, 96.
Caters, VIII, 73.
Caubergh, V, 242.
Cerf, VI, 132; X, 81.
Cesve, XI, 223.
Charlé, VII, 65.
Chasteler, III, 104.
Chaveau, IX, 188.
Chestret, VI, 135.
Chimay, I, 230 (notice). Rappel dans tous les volumes.
Christyn de Ribaucourt, III, 110 (notice); IV, 55, 245 (notice).
Clément de Taintegnies, IV, 57.
Clercque de Wissocq, IV, 61.
Codt, IX, 189.
Conway, X, 82.
Coppens, XI, 99.
Coppin, VII, 70.
Corbisier de Méaultsart, XI, 224.
Cornelissen, IV, 220; IX, 69.
Cornet, IV, 61.

Corswarem, IV, 221.
Coune, X, 203.
Creeft, IX, 190.
Croeser, XI, 105.
Croix d'Ogimont, IV, 75; IX, 75.
Croy. I, 254 (notice); rappel dans tous les volumes.
Crumpipen, X, 305.
Cupis de Camargo, III, 303.
Cuylen, XI, 111.
Daminet, V, 242.
Dehults et Buffin, IV, 222.
Descantons de Montblanc et Plotho, I, 290.
Desmanet, IV, 76 (notice); VI, 140 (notice).
Dhont, X, 90; XI, 116.
Dieudonné, XI, 112.
Dilft (van der), X, 92; XI, 115.
Donnéa, IV, 223.
Doorslaer, IV, 224.
Dorlodot, X, 99; XI, 118.
Dormer, X, 101.
Douglas, dit Schott, VII, 74.
Draeck, V, 109.
Dubois, dit de Bianco, IV, 224.
Duerne de Damast, IV, 82.
Dumonceau, IV, 225.
Ennetières, IX, 79.
Eersel, III, 117.
Eesbeeck, dit van der Haeghen de Mussain, IV, 85.
Enffans (des), III, 114.
Errembault, VIII, 79.
Fabribeckers, IX, 91; X, 105.
Fallon, XI, 224.
Ficquelmont, IX, 94.
Fierlant, V, 114 (notice); VI, 145.
Floen Adlercrona, V, 121.
Formanoir de la Cazerie, III, 110.
Fosse (van der), V, 124.

Fourneau de Cruyckenbourg, IV, 89 (notice); V, 127.
Gage, X, 204
Gaiffier, XI, 120.
Galle, VII, 241.
Garcia de la Vega, IV, 95.
Gathovius, X, 207.
Geelhand, X, 106.
Geloes, X, 115.
Gerlache, III, 125; VIII, 91.
Ghellinck, V, 128.
Giey, VI, 148.
Gilman, IV, 101 (notice); VI, 152.
Gobart, VI, 153.
Goblet d'Alviella, II, 128; III, 131; IV, 227 (notice).
Goedl Lannoy, XI, 225.
Goethals, VIII, 99.
Grave, II, 130; III, 132.
Greindl, XI, 226.
Grenut ou Grenus, X, 120.
Grunne (Hemricourt), I, 292 (notice), II, 131; III, 139; VIII, 123.
Halewyck, XI, 227.
Hane Steenhuyse, III, 133.
Hanins, VII, 83.
Hannosset, VIII, 240.
Harlez, IX, 99.
Heere, IX, 101.
Helias d'Huddeghem, VII, 94.
Helman, VIII, 126.
Hemricourt de Grunne, Voyez Grunne.
Hemricourt de Ramioul, VI, 159.
Hennessy, V, 245.
Hennin-Liétard, VII, 59.
Herwyn, VIII, 242.
Heusch, XI, 125.
Heyndrycx, V, 241.
Hinnisdael, III, 142.
Hody, IX, 299.

Hoffschmidt, IV, 104 (notice); V, 142; VI, 165.
Hollain, XI, 229.
Holvoet, VI, 309.
Honnorez, V, 245.
Hontheim, VIII, 134.
Hoobrouck, VII, 97.
Horion, XI, 231.
Huart, V, 135.
Jacquier de Rosée, VII, 226; VIII, 140.
Jamblinne, VII, 112.
Jardin (du), VI, 166.
Jolly, VII, 228 (notice); X, 125.
Jonghe, IV, 108 (notice); V, 143.
Kerautem, VII, 229.
Kessel, X, 126.
Kethulle, VI, 169.
Knuyt, V, 245.
Knyff, VI, 181.
Lalaing, V, 145.
Lafontaine, IX, 195.
Lallemant de Levignen, II, 134 (notice); III, 146.
Lamberts de Cortenbach, IV, 115.
Lamock, IV, 229.
Lamock, IX, 103.
Lannoy, I, 259 (notice); VI, 192 (notice), XI, 130. Rappel dans tous les volumes pour Rheina-Wolbeck.
Lattre du Bosqueau, IX, 108.
Le Bidart, VI, 310.
Lefebvre de Sardans, X, 208.
Lefebvre, X, 208.
Legillon, X, 209.
Le Grelle, VIII, 143.
Le Hon, IV, 229.
Le Hoye, VII, 230.
Le Jeune, IX, 196.
Le Maire, X, 132.
Lemede, IX, 112.

Lens, V, 161.
Lichtervelde, XI, 131.
Liem, VII, 233.
Ligne, I, 246 (notice). Rappel dans tous les volumes.
Limminghe, VI, 226.
Limnander, VI, 166.
Limpens, X, 306.
Linden d'Hooghvorst, VII, 120.
Looz-Corswarem, I, 252 (notice). Rappel dans tous les volumes.
Lossy, V, 171.
Louvrex, VIII, 244.
Maesen (van der), XI, 231.
Macar, IV, 230.
Maelcamp, I, 295 (notice); II, 137; III, 146.
Maillen, I, 300 (notice); II, 137; III, 148; XI, 146 (notice).
Maistre d'Anstaing, V, 175.
Maldeghem, II, 138 (notice); III, 149.
Maleingreau, IX, 159 (notice); X, 134.
Man, II, 140 (notice); III, 150; IV, 118.
Marches, IV, 121 (notice); V, 178; X, 136.
Marcq de Tiége, VII, 311.
Marmol (del), III, 152 (notice); VII, 320 (notice).
Marnix, III, 155 (notice); IV, 125; VIII, 152.
Masnuy, X, 138.
Mazeman, V, 246.
Méan, II, 143 (notice); III, 161.
Mechel, IX, 198.
Meere (van der), II, 146 (notice); III, 162.
Melgar, VII, 236.
Mercy-Argenteau, VIII, 155.
Merode, I, 240 (notice). Rappel dans tous les volumes.
Mertens, V, 247.
Mincé du Fontbaré, IX, 129.
Minckwitz, V, 179.
Moerman, V, 182.
Mont (de Florgy, de Rampemont, de Gages), X, 145.
Montens, VIII, 157.

Montpellier, VIII, 161.
Mulhens. X, 211.
Mulle de Terschueren, VIII, 246.
Murat, VII, 130 (notice) ; IX, 131.
Namur, II, 148 (notice) ; III, 162 ; IV, 127.
Neunheuser, IV, 231.
Nieulant, XI, 161.
Noot (van der), III, 164.
Norman, VII, 134.
Nothomb, VIII, 246.
O'Donnoghue. X, 211.
Olislagers, V, 187.
Omalius, VII, 236.
Onyn, VI, 239.
O'Sullivan, II, 183 (notice); III, 209.
Osy, VI, 245.
Parthon de Von, V, 248.
Pasquet d'Acos. V, 249.
Patin, VIII, 163.
Pecsteen, IV, 120.
Peers, V, 249.
Peeters, XI, 232.
Pélichy, II, 155 (notice); III, 176 ; XI, 174.
Penneman, VI, 313.
Perez, IX, 199.
Pinto, I, 303 (notice) ; III, 177; X, 155.
Pirquet, IV, 235.
Pitteurs, VI, 253.
Plotho, I, 290.
Plunkett de Rathmore, III, 178.
Ponty, X, 158.
Popelaire, IV, 237.
Posson, IX, 133.
Potesta, VII, 142.
Pouppez de Kettenis, VIII, 248.
Powis, VIII, 172.
Pret, IV, 131.

Prisse, IV, 236.
Proli, I, 304 (notice); III, 187.
Puis de Watremont, VII, 237.
Puysieulx, VI. 314.
Pycke. V. 90.
Quarré. II. 158 notice); III, 188.
Radzitzky. V, 196.
Rasse, V, 250.
Reiffenberg, III. 188.
Renesse, VII, 147.
Renette, XI. 177.
Renoz, VIII, 249.
Reynegom, III, 192.
Rindsmaul, XI, 235.
Robaulx de Soumoy. II, 160 (notice); VII, 168.
Robiano, V, 199 (notice); VII, 164; X, 165.
Roche (de la), IV, 239.
Rodoan. X, 167.
Rodriguez d'Evora y Vega, VI, 258 (notice); VII, 168.
Romrée, VII, 171.
Roose, V, 207.
Rosen, IV, 137.
Rotsart, X, 174.
Rossius. VIII, 177.
Rousselière (de la), II, 165 (notice); III, 198.
Roye, VI, 269.
Ruddere. V. 252.
Ryckman, XI, 181.
Saceghem. VI. 315.
Saint-Genois, V, 215.
Sart. VI, 279.
Schiervel, IV, 239; X, 176.
Schoutheete. IX. 159.
Schrynmakers de Dormael. IX, 205.
Secus. VIII, 181.
Selliers de Moranville, VIII, 251.
Selys de Longchamps, VII, 177.

Serna (de la), II, 166 (notice); III, 197.
Serret, VII, 181.
Seutin, V, 252.
Siraut, VIII, 253.
Snoy, XI, 183.
Soust de Borckenfeldt, IX, 204.
Spandl, V, 225.
Spangen, II, 169 (notice); III, 198; IX, 148.
Spoelberch, VIII, 186.
Stappers, VIII, 254.
Stas, V, 253.
Stassart, I, 509; III, 199.
Steen de Jehay, II, 170 (notice); III, 203.
Steenhuys, XI, 190.
Stein d'Altenstein, II, 174 (notice); III, 205.
Stichel (van der), IX, 205.
Stier, IX, 147.
Stockmar, V, 253.
Straeten de Tergaelen, V, 254.
Straten (van der), II, 176 (notice); III, 204.
Surmont, II, 187 (notice); III, 212.
Swieten, III, 213.
Theux, III, 215; IX, 150.
Thibault de Boesinghe, IV, 148.
Thiennes, IV, 183 (notice); V, 226.
Thier, XI, 206.
Thysebaert, II, 189 (notice); III, 218.
Tiecken de Terhoven, VII, 238.
Tieghem, X, 214.
T'Kint, IX, 151.
Traux de Wardin, II, 193 (notice); III, 221.
Trazegnies, II, 194 (notice); III, 222; IV, 166.
Trousset, III, 225.
T'Serclaes, II, 204 (notice); III, 228; IV, 170; VI, 288.
Turck, V, 230.
Udekem, IV, 176.
Ursel, I, 261 (notice); IX, 208 (notice). Rappel dans tous les volumes.

Vaernewyck, III, 254.
Val de Beaulieu, II, 218 (notice); III, 259; VIII, 185.
Vermeulen, V, 254.
Versyden de Varick, VII, 196.
Vervier, XI, 257.
Vicq, III, 240.
Vigneron, V, 255.
Villegas, VIII, 195.
Villers, IV, 196.
Villiers, VIII, 214.
Vinchant, VIII, 220; IX, 160.
Viron, IV, 196.
Vivario, V, 255.
Vivere (van de), X, 178.
Vivier, VI, 315.
Vranx, VI, 295.
Waha, VI, 296 (notice); VII, 189 (notice).
Wappers, III, 246.
Wavrin Villers au Tertre, XI, 209.
Wellington, I, 164. Rappel dans tous les volumes.
Werve (van de), IV, 201 (notice); V, 259; X, 180.
Whettnall et Travers, VIII, 255.
Willmar, IV, 240.
Wirix, VIII, 226.
Wiele (van den), IX, 206.
Witte, VII, 192.
Woelmont, IX, 170.
Woestyne, VII, 198; IX, 180.
Wolff, IV, 207.
Woot, III, 248.
Wyels, IX, 182.
Wynants, X, 216.
Xhenemont, IV, 242.
Ysebrant, IV, 213; XI, 218.
Yve, X, 183.
Zerezo, VII, 215.
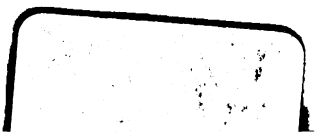
FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE.